

Premier congres international d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille Liège 1905 : section III : enfants anormaux : rapports.

Contributors

Walter E. Fernald State School. Howe Library.
Brandeis University. Library

Publication/Creation

Namur : Auguste Godenne, 1905.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/wafdvnad>

License and attribution

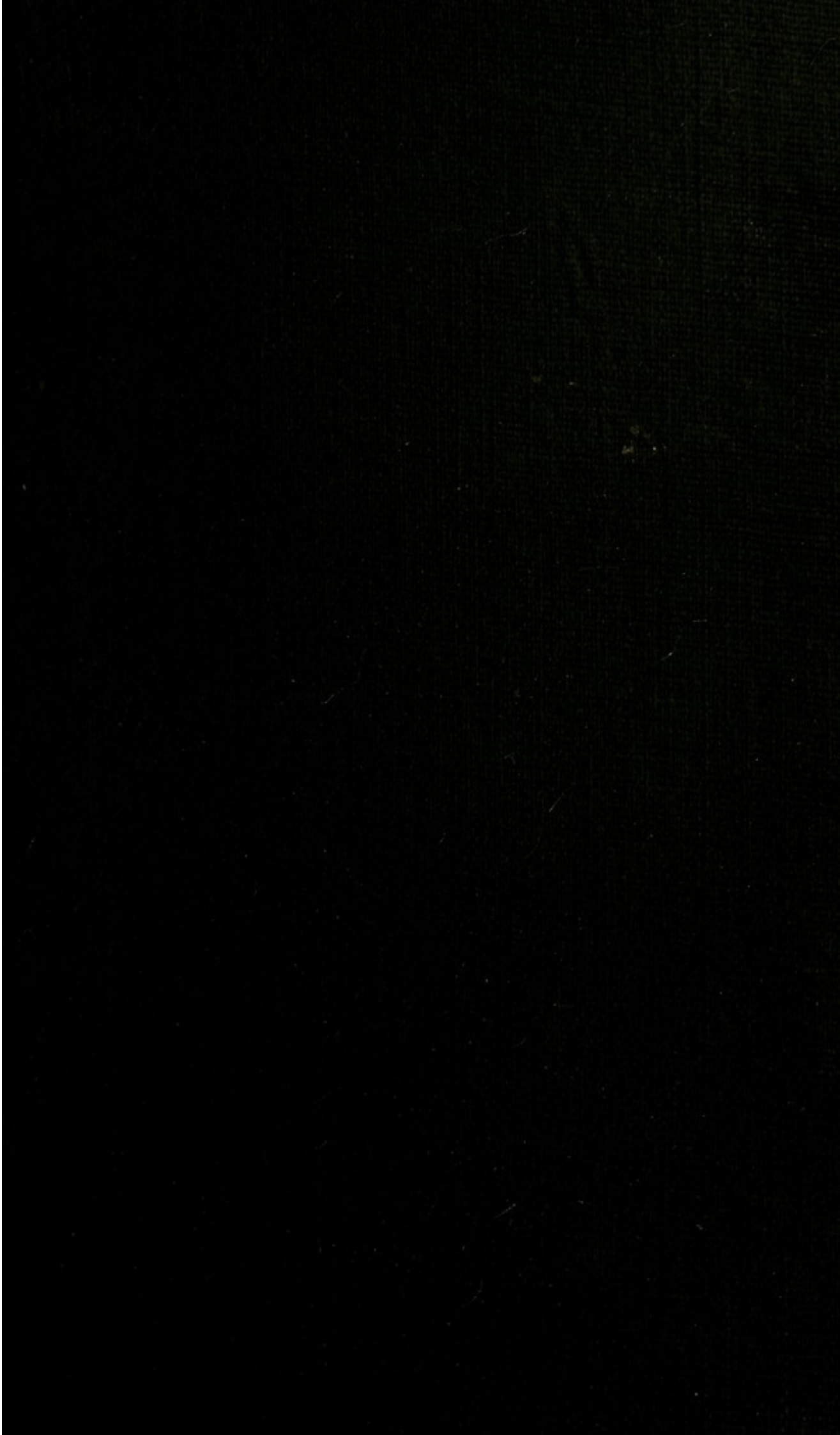
This material has been provided by This material has been provided by the Brandeis University Libraries, through the Medical Heritage Library. The original may be consulted at the Robert D. Farber University Archives & Special Collections Department, Brandeis University. where the originals may be consulted.

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>



LIBRARY

**Walter E. Fernald
State School**



Waverley, Massachusetts

No. 104-22

Massachusetts School
for Feeble Minded.

XV

159



I^{er} CONGRÈS INTERNATIONAL

d'Éducation et de Protection

DE *vol. = XV-159*

subindexed
l'Enfance dans la Famille

Liège. Septembre 1905

SECTION III

ENFANTS ANORMAUX

RAPPORTS

c



NAMUR

AUGUSTE GODENNE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

69, rue de l'Ange, 69

III^e SECTION DU CONGRÈS

ENFANTS ANORMAUX

Président :

M. le D^r **J. Demoor**, professeur à l'Université,
rue Belliard, 61, Bruxelles.

Membres :

MM. D^r **Boulanger**, Bruxelles.

D^r **Daniel**, Bruxelles.

D^r **Decroly**, Bruxelles.

D^r **Glorieux**, Bruxelles.

D^r **Ley**, Anvers.

D^r **Matagne**, Bruxelles.

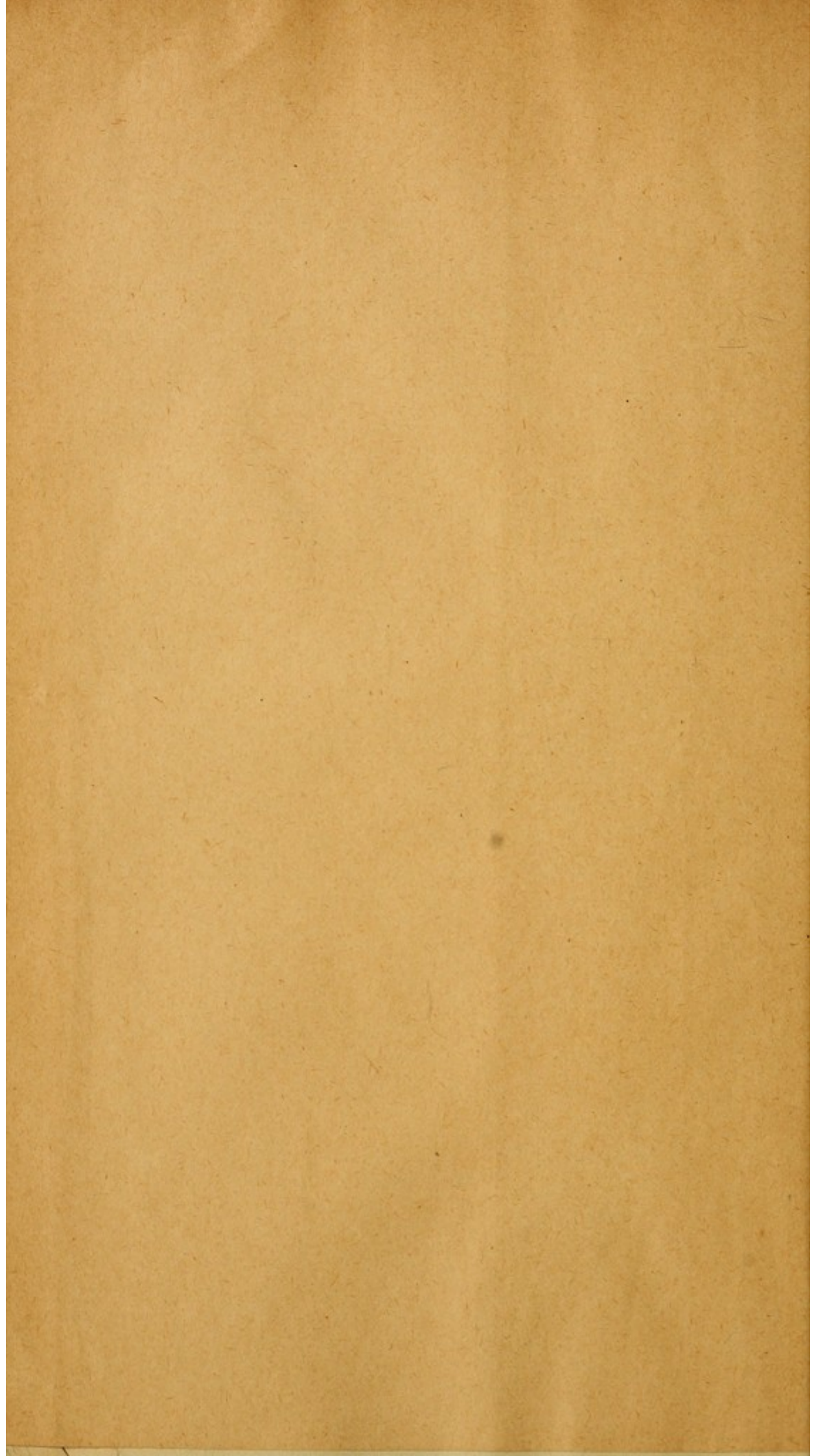
Père **Amédée Stockmans**, directeur général des
Frères de la Charité, Gand.

Secrétaires :

M. **Tobie Jonckheere**, professeur adjoint à l'École
normale, rue de la Buanderie, 36, Bruxelles.

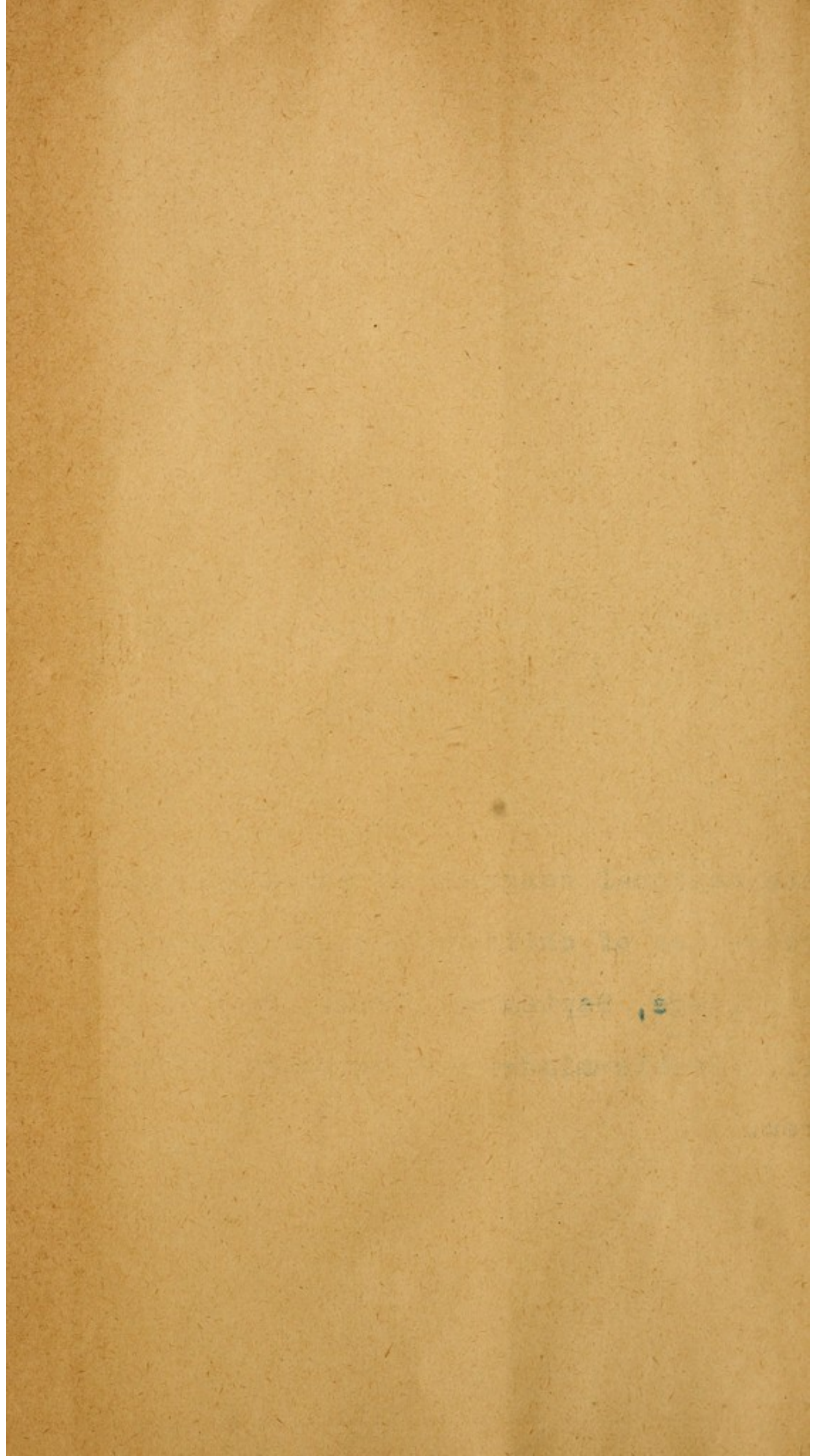
M^{me} **Bremer**, régente à l'École normale d'Arlon.





1^{er} Congrès International
d'Éducation et de Protection de l'Enfance dans la Famille

RAPPORTS



I^{er} CONGRES INTERNATIONAL
d'Éducation et de Protection

DE

l'Enfance dans la Famille

Liège. Septembre 1905

SECTION III

ENFANTS ANORMAUX

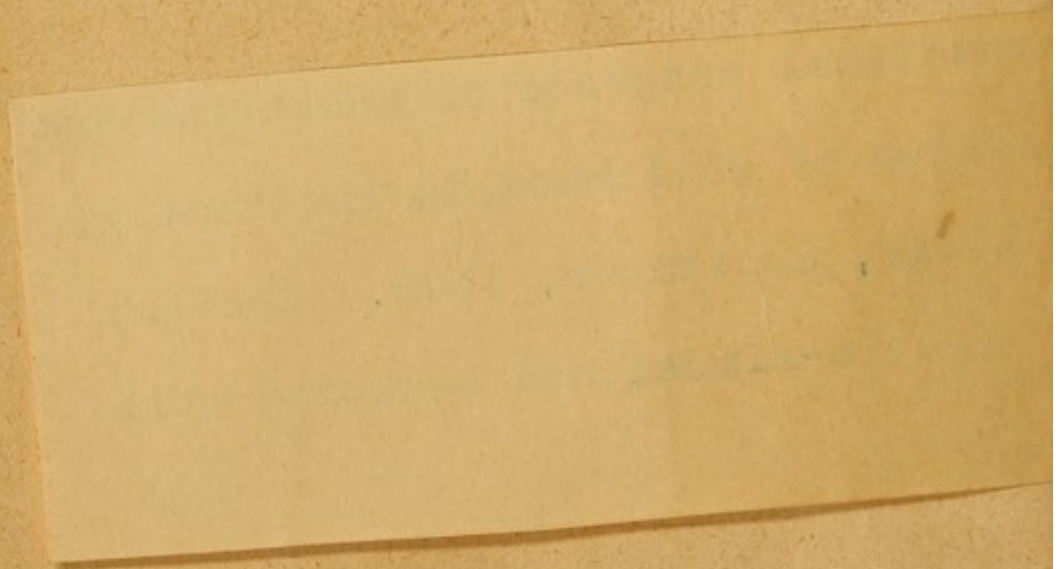
RAPPORTS

International congress of education and
protection of childhood in the family,
Ist, Liège, September, 1905. Section
III. Feeble-minded and backward chil-
dren.

NAMUR

AUGUSTE GODENNE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

69, rue de l'Ange, 69



I^{er} CONGRES INTERNATIONAL
d'Éducation et de Protection
DE
l'Enfance dans la Famille

Liège. Septembre 1905

SECTION III
ENFANTS ANORMAUX

RAPPORTS



NAMUR

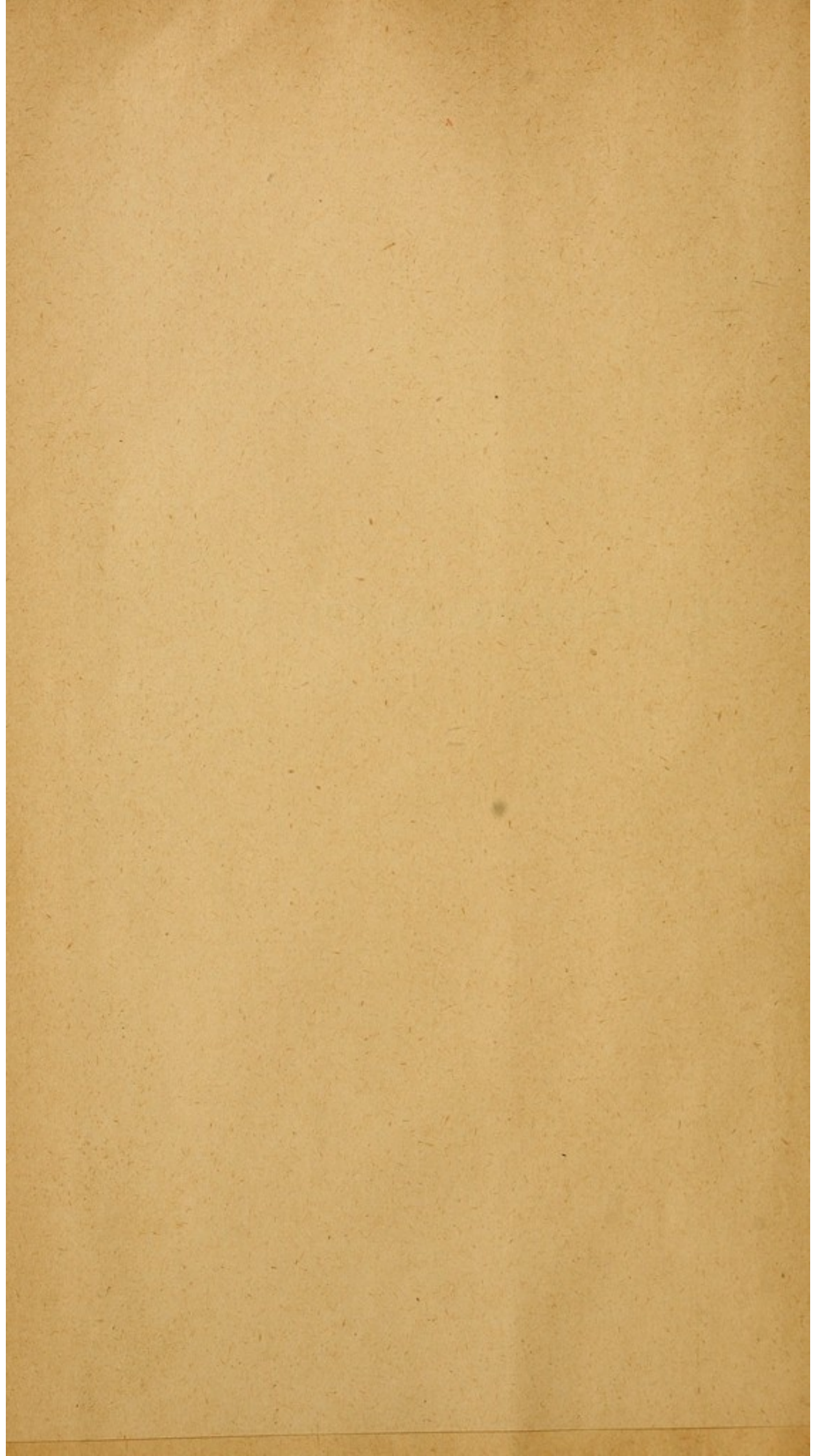
AUGUSTE GODENNE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
69, rue de l'Ange, 69

In
pr
Ist
III
dre



XV-159

TROISIÈME SECTION



Les enfants anormaux

par M. le D^r BOURNEVILLE, à Bicêtre (France)

En raison des conditions imposées par le programme, nous sommes obligés de nous borner en quelque sorte à une énumération tout à fait sommaire.

CLASSIFICATION DES ENFANTS ANORMAUX. — Laissant de côté les *aveugles*, les *sourds et muets* et les *bègues*, nous ne considérerons ici que les anormaux désignés sous les noms d'*idiots*, d'*imbéciles*, d'*arriérés* (1) et d'*amoraux* (imbécilité morale, folie morale), *instabilité mentale* avec ou sans *perversion des instincts*. Bien qu'imparfaite, elle nous paraît de nature à guider les médecins et les éducateurs.

Sous le nom d'*IDIOTIE*, on désigne un état constitutionnel, physique, intellectuel et moral, dû soit à des troubles survenus pendant la vie fœtale ou au moment de la naissance, soit à des affections pathologiques surtout de la première enfance c'est-à-dire de la naissance à sept ans, moins souvent de la seconde enfance, c'est-à-dire de sept ans au début de la puberté (13 ou 14 ans).

L'*idiotie* est donc *congénitale* ou *acquise*.

Considérée dans son intensité, elle est *complète* ou *incomplète*, se rapprochant dans sa forme la plus atténuée de l'état de l'enfant normal le moins bien doué.

Dans toutes les variétés, l'*idiotie* peut être *simple* ou

(1) Le mot *débile* fait double emploi avec l'*imbécile simple*, et l'*arriéré*. Il devrait être réservé pour les adultes et surtout pour les vieillards.

compliquée (paralysie, épilepsie, chorée, rachitisme, scrofule, etc.).

IDIOTIE COMPLÈTE, ABSOLUE ou *idiotie du premier degré*. — Marche, préhension, parole, attention nulles. Incapacité de s'aider en quoi que ce soit. Inconscience du besoin de s'alimenter, ou gloutonnerie avec absence du sentiment de la satiété. Ecoulement permanent de la salive (bave) et des mucosités nasales. Excrétions involontaires. Accès de cris, tics multiples (balancements, grimaces, agitations des mains, etc.). Bien que les organes des sens puissent être intacts au point de vue anatomique, l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût, le toucher semblent absents. Sensibilité générale très obtuse, d'où indifférence à la douleur, au froid et à la chaleur. Aucune connaissance de leurs parents, ni des personnes qui les soignent. Sans idée, sans parole, sans mouvement, les idiots de cette catégorie sont des êtres en quelque sorte végétatifs. (1)

IDIOTIE PROFONDE ou du *second degré*. — La *motilité* est moins atteinte que dans le premier degré. La *marche* est possible, parfois exubérante. La *préhension* se fait, mais d'une façon défectueuse, le pouce ne s'opposant pas ou s'opposant mal aux autres doigts.

L'*appétit* est exagéré; le sentiment de la *satiété* fait défaut; le *goût* est nul ou obtus, d'où la *salacité*. La *digestion* se complique parfois de *rumination*. Les *excrétions* sont involontaires.

La *parole* est nulle ou limitée à quelques monosyllabes ou à des syllabes répétées. Les *besoins*, les *déterminations instinctives* se traduisent plutôt par un *langage d'action* (cris de joie ou de douleur). Ces idiots reconnaissent assez souvent leurs parents, les infirmières qui s'occupent d'eux. Ils témoignent des préférences pour certaines personnes. Ils ont fréquemment

(1) Une personne du monde, a écrit Calmeil, vivement impressionnée par la vue de ces idiots, s'écria : « Il existe des bêtes humaines ! »

des *aptitudes musicales*, retiennent d'emblée les airs qu'ils entendent et les chantonnent sans cesse, signe d'une mémoire au moins partielle. L'*attention* est fugitive; ils regardent sans voir, entendent ce qui leur plaît et semblent absolument sourds pour les bruits ou les appels qui ne les intéressent pas. L'*odorat*, le *toucher* sont obnubilés ou indifférents.

Ces enfants n'ont aucune conscience du danger, et comme les idiots du premier degré, ont des tics très variés, sont destructeurs, rongent leurs ongles, se déchirent, se mordent ou mordent les autres, se livrent à l'onanisme, etc.

En résumé, vie végétative surtout, et vie de relation très bornée.

Ce qui différencie ce second groupe du précédent, c'est l'existence du mouvement, de la marche et de la préhension qui les mettent en relation avec leur milieu.

IMBÉCILLITÉ PROPREMENT DITE.—Les *facultés intellectuelles* existent mais à un degré très incomplet. L'*attention* est fugace, la *mémoire* peu active, peu sûre, la *volonté* sans énergie : ils veulent et ne veulent pas. Ils peuvent comparer, combiner; toutefois ils s'élèvent difficilement à des notions générales et abstraites. Ils ont des idées, mais en petit nombre; ils ne pensent et n'agissent que par autrui, bien qu'ils soient capables de quelques raisonnements.

Ils ont des *déterminations instinctives*, comme les idiots du second degré et y obéissent sans frein.

Parmi ces malades, il en est chez lesquels l'imbécillité se complique d'une *perversion des instincts*. Ils sont menteurs, querelleurs, paresseux, poltrons, entêtés, mobiles, incapables d'un effort soutenu. Ils ont des besoins sexuels auxquels ils cèdent sans retenue. Ne possédant qu'une notion vague du tien et du mien, ils ont des impulsions à voler, détruire, incendier, etc.

La *parole* existe, mais la *prononciation* est souvent défectueuse. Leur *langage* est borné, leurs phrases im-

parfaites, le verbe y est parfois absent; ils parlent d'eux à la troisième personne.

Ils peuvent remplir des *occupations* simples, uniformes, toujours les mêmes.

Ils ont des *sentiments affectifs*, souvent superficiels. La *sensibilité générale* est d'ordinaire émoussée. Les *sens* sont fréquemment intacts, mais peu délicats.

IMBÉCILLITÉ LÉGÈRE OU ARRIÉRATION INTELLECTUELLE. — Les *facultés intellectuelles*, considérées dans leur ensemble existent mais sont *retardées* notablement au-dessous des enfants du même âge. L'*attention* laisse beaucoup à désirer, toutefois il est possible de la fixer, au moins pendant quelque temps : ce temps augmente si l'on varie les occupations intellectuelles. La *réflexion*, la *prévoyance* n'existent qu'à un faible degré. La *conception* est lente, la *mémoire* paresseuse : ils n'apprennent que par périodes.

Les *arriérés* ont des *penchants* particuliers, des *aptitudes* spéciales. Leur *intelligence* se manifeste principalement pour tout ce qui est relatif à ces penchants ou à ces aptitudes. On doit en profiter et s'en servir pour agrandir leur champ intellectuel. Parmi ces aptitudes, relevons les réparties piquantes, les saillies plaisantes, les manières joviales qui caractérisaient, par exemple, les malheureux qui remplissaient autrefois la fonction de *fou du Roi*. Ils ont des *sentiments moraux*, de la gaieté, de l'affection familiale. Ils possèdent à un certain degré la notion du devoir, l'esprit d'ordre.

Leur *regard* a peu d'éclat, mais ne fuit, ni ne se perd dans le vague. Le mouvement, la marche, la préhension, la sensibilité générale, la sensibilité spéciale sont en général intacts. Au point de vue physique, les arriérés offrent des *stigmates de dégénérescence* moins nombreux et moins prononcés que les imbéciles et surtout que les idiots.

INSTABILITÉ MENTALE. — Elle est parfois simple,

constituant alors une variété distincte, mais est le plus souvent liée à l'*imbécillité*, à l'*arriération intellectuelle*, désignée encore sous le nom de *débilité mentale*.

Les *instables* ont une *mobilité physique* exubérante. Ils ne restent en place nulle part, se lèvent de table à chaque instant, sans motif. S'ils jouent, ils passent rapidement d'un jeu à un autre.

Leur *mobilité intellectuelle* n'est pas moindre. A peine ont-ils commencé à lire qu'ils veulent écrire ou compter, etc. Ils n'obéissent pas.

Il en est de même au point de vue du *travail manuel*. Peu après avoir débuté dans l'apprentissage d'une profession qu'ils ont eux-mêmes choisie, ils veulent en changer, essayant tour à tour, sans se fixer, une foule de professions.

Ils ont des *impulsions subites*, se sauvent de l'école, de la maison paternelle, errent durant un temps plus ou moins long, rentrent spontanément ou se font arrêter par la police. Ils sont prodigues de promesses, les font souvent de bonne foi avec l'intention, à ce moment, de les tenir et quelques heures ou quelques minutes plus tard, exécutent ce qu'ils venaient de promettre de ne plus faire.

IMBÉCILLITÉ MORALE. — Les enfants ou les adolescents de ce groupe peuvent posséder des facultés intellectuelles intactes, être les égaux des enfants de leur âge, appartenir à la même classe, avoir leur certificat d'études, etc. Leur défectuosité intellectuelle en tout cas ne constitue qu'un caractère secondaire. Les stigmates de dégénérescence physique sont même quelquefois tout-à-fait absents.

L'imbécillité morale, de même que l'idiotie, reconnaît pour cause l'hérédité, l'alcoolisme, mais elle est aussi due souvent à l'incapacité, à la brutalité, à l'immoralité des parents.

Elle peut s'annoncer par des cauchemars, des accès de colère, des caprices irraisonnables, inaccoutumés,

des périodes de bouderie, survenus après une maladie fébrile ordinaire, accompagnée ou non d'accidents cérébraux (délire, convulsions, etc.), ou à l'occasion d'une croissance précoce avec développement rapide de la puberté. A l'inverse des imbéciles intellectuels, ils devancent sexuellement leur âge; d'où des impulsions génitales qui les rendent dangereux.

L'instabilité et la perversion des instincts caractérisent au premier chef l'imbécillité morale.

L'instabilité mentale se présente chez eux avec les caractères que nous avons précédemment décrits et sur lesquels il est inutile de revenir.

Quant à la *perversion des instincts*, elle offre les traits suivants : la *conduite* de ces malades est inexplicable, en désaccord avec leur état antérieur et avec le milieu dans lequel ils vivent; ils sont désobéissants, en révolte contre toutes les conventions sociales, récalcitrants à toutes les remontrances, à toutes les prières, aux témoignages d'amitié, aux encouragements, aux récompenses, aussi bien qu'aux punitions. Ils se laissent aller à des mensonges intentionnels, soutenus avec entêtement. Ils sont souvent crédules à l'excès envers ceux auxquels ils s'abandonnent et qui les dominent.

Les *sentiments affectifs* sont émoussés ou nuls, ce qui est dû parfois à l'indifférence coupable des parents. Ils sont sujets à toutes les impulsions mauvaises : vols, incendies, destructivité, cruauté envers les animaux, envers leurs camarades plus faibles, etc. Ils éprouvent du plaisir à la vue de la souffrance; aiment à voir couler le sang; sont en général durs pour eux-mêmes bien qu'ils soient égoïstes.

L'imbécillité morale se complique quelquefois d'*alcoolisme*, d'*épilepsie*, de *folie*, de *perversions sexuelles*.

STATISTIQUE DES ENFANTS ANORMAUX. (I) — Pour la

(1) Dans le rapport que nous avons fait au Congrès national d'assistance publique de Lyon, en 1893, nous avons résumé tous les documents

France, l'enquête que nous avons faite, se rapportant au 31 décembre 1903 et ne comprenant que les idiots de toutes catégories, *internés* dans les asiles de province, nous a montré, qu'à cette date, le total général de ces enfants, y compris les épileptiques, était de 1,206 en province. Nous ignorons le nombre de ceux qui sont hospitalisés dans les *hôpitaux-hospices* et dans les *établissements privés*, mais il doit être au moins égal.

Le département de la Seine hospitalise, traite et éduque :

A Bicêtre	440 garçons
A la Colonie de Vacluse . .	250 »
A la Salpêtrière	145 filles
A la Fondation Vallée . . .	235 »

Total . . . 1,070

soit environ 3 idiots *hospitalisés* pour 10,000 habitants. Quant au nombre *réel*, il ne pourra être fixé, et encore approximativement que par l'enquête en cours, d'après les instructions adressées par le ministère de l'Instruction publique.

SITUATION FAITE ACTUELLEMENT AUX ENFANTS ANORMAUX EN FRANCE. — De notre enquête personnelle dans tous les asiles publics et privés consacrés aux aliénés, il résulte que, sauf dans les asiles de Saint-Yon (Seine Inférieure), La Roche-sur-Yon (Vendée), Clermont (Oise) et Auxerre (Yonne), presque rien n'est fait pour le traitement médico-pédagogique des enfants idiots de toute classe. Signalons les projets d'*asiles-écoles* à l'asile de Quimper (Finistère), Dury-lez-Amiens (Somme), Bron (Rhône), (1) projets qui démontrent un mouvement

possibles de la situation des enfants idiots dans tous les pays. Ils ont été complétés depuis par les publications faites en Belgique, par MM. Demoor, Daniel, Decroly, Ley, etc., au Congrès de Bordeaux, par M. le Dr Jacquin.

(1) BOURNEVILLE. — *Statistique et enseignement des enfants idiots et épileptiques internés dans les asiles d'aliénés*. — Parmi les établissements privés, citons l'Institut Médico-Pédagogique de Vitry-sur-Seine, l'Institution d'Eaubonne (Seine-et-Oise) de Meyzieux dans l'Isère.

sérieux en faveur des enfants anormaux, intellectuels et moraux.

Ce que doit être l'éducation des différentes catégories d'enfants anormaux

Le traitement médico-pédagogique, pour obtenir son maximum de résultats, doit être tenté hors de la famille et le plus tôt possible. Il doit être basé sur l'éducation collective.

I. — EDUCATION PHYSIOLOGIQUE

1° *Fonctions de la vie organique.* — A) *Digestion* : Régularité des heures des repas; occlusion des lèvres; mastication; déglutition; régime alimentaire approprié; mise régulière sur le siège; douches générales et locales.

B) *Respiration et circulation* : Vie en plein air; gymnastique respiratoire; douches locales (cyanose des extrémités); soins du nez et de la gorge; médications variées selon les cas et les types (myxoédémateux, mongoliens, hydrocéphales, épileptiques, etc.)

2° *Fonctions de la relation.* — A) *Système nerveux* : Massage et exercices passifs; exercices de préhension, de suspension (échelles jumelles, convexe, horizontale); barres d'entraînement; haltères; exercices de la balançoire tremplin, de la marche, du chariot, de l'escabeau, du saut; gymnastique proprement dite (mouvements); éducation de la main, cylindres, briquettes, sphères, cône et prisme à chevilles; modelage; habillage et déshabillage, soins de toilette; jeux divers : passe-boule, tonneau, cerceau, ballon, etc.; soins du ménage; travaux du jardin; correction des tics, onychophagie.

B) *Sens.* — *Toucher* : râpe et velours; corps chaud, corps froid, corps léger, corps lourd, corps mou, corps dur. — *Vue* : projections, couleurs, superposition des formes simples, des lettres en bois sur leur dessin, dominos en couleur et dominos ordinaires, découpage, enfilage (préparation à l'habillement, à la toilette, à l'alimentation). — *Ouïe* : cloches, piano, violon, flûte,

voix humaine, chants à la gymnastique. — *Gout* : saveurs opposées, puis saveurs se ressemblant. — *Odorat* : respiration nasale, odeurs fortes et légères.

II. — EDUCATION DE LA PAROLE

A) *Organes* : respiration, souffle, exercices passifs et massage des lèvres, des mâchoires; mouvements de la langue; gonflement des joues.

B) *Fonction* : Leçons d'articulation.

III. — EDUCATION PSYCHOLOGIQUE

Elle a commencé avec l'éducation des organes, qui ont fait naître l'*attention*. Donner des sensations précises et nettes, qu'on rappelle et fait resurgir pour exercer mémoire et réflexion. Leçons de choses constantes qui permettent de se rendre compte de quelle façon l'enfant sait voir et entendre; provoquer son initiative pour développer son imagination et mettre en activité le jugement et le raisonnement dont il est capable. Se borner à des notions usuelles. Désignation puis nomination des parties du corps, des vêtements, des personnes de l'entourage, des objets de l'entourage, des animaux familiers. Notion du temps, division du temps en jours, semaines, mois, années. Notions usuelles sur le pain, l'habitation, etc. Montrer à chaque instant l'objet de la leçon; son image, son nom, (une chaise, une grande chaise, une petite chaise, etc.); apprendre à lire une image; les faire assister à tous les travaux nécessaires à la vie (culture, construction, ateliers, etc.)

Suivre pour la lecture la méthode des contrastes, et prendre, comme base de classification, la difficulté plus ou moins grande d'imitation et d'émission. Se servir de mots usuels isolés sur de petit cartons que l'on fait rechercher et placer sur l'objet qu'ils désignent.

Pour l'écriture : double règle, puis points de repère : verticale, horizontale, combinaison, triangle, carré, rond. A ce moment commence l'écriture et le dessin des objets usuels.

La grammaire donnera la notion du nom, puis de l'adjectif, ensuite du verbe. Pour ce dernier, s'en tenir au présent, au passé et au futur. Réserver pour plus tard le pronom.

Pour donner la notion du nombre, se servir de coups de cloche, de bâtonnets, de billes, etc.; casier à chiffres, tableau des chiffres de 0 à 9. Addition et soustraction de deux nombres d'un seul chiffre. Donner l'idée de la multiplication et de la division avant de passer aux opérations à nombre de plusieurs chiffres. Insister sur le système métrique, leçons d'activité (achat, monnaie, balances, mesures diverses).

La géographie partira du connu, de l'école, pour aller à l'inconnu, à la ville, au département, à la nation. De même en histoire, parler du temps présent d'abord, pour remonter dans le passé dans la mesure du possible. Cultiver les aptitudes que peuvent présenter ces malades; elles nous serviront à augmenter la pénétration sensorielle.

IV. — EDUCATION DES INSTINCTS

A) *Instinct de conservation* : faire remonter de l'effet à la cause, par expérience personnelle et étrangère.

B) *Instinct génésique* : propreté des organes (traitement des lésions locales); la surveillance seule peut faire disparaître l'onanisme; empêcher le décubitus abdominal, et dès que c'est possible user du traitement moral, surveiller la puberté dans les deux sexes et le fonctionnement des règles chez les filles.

c) *Instinct de sociabilité* : le fait de se trouver dans un milieu de son niveau l'habitue déjà à supporter la société; que le maître lui témoigne une affection protectrice; il sentira la société indispensable, s'il ne voit autour de lui qu'aide et protection.

V. — EDUCATION MORALE

Ne lui donner que de bons exemples. L'habituer à savoir vouloir à propos. L'aider le moins possible pour

qu'il apprenne à se diriger dans un but donné. En le faisant se servir des mêmes objets, on fera naître chez lui l'instinct de la propriété; en l'obligeant à ranger ses objets, surtout ceux qu'il préfère, à lui donner des habitudes d'ordre. *L'égoïsme* disparaîtra en lui faisant à chaque instant expérimenter que seul il ne peut presque rien, et qu'il a, à chaque instant, besoin des autres. La colère s'atténue si le maître sait garder son sang-froid.

Le bien et le mal seront pour lui d'abord, le permis et le défendu, et ensuite l'utile et le nuisible. Si nous avons à faire à un bon terrain, nous arriverons à faire identifier le bien avec ce qui le fera aimer de son maître et de la société, et à voir le mal dans tout ce qui pourrait lui aliéner l'aide et l'affection dont il a tant besoin.

Lorsque la méthode est vigoureusement appliquée et poursuivie avec persévérance, on peut provoquer non seulement une amélioration plus ou moins accentuée, mais encore rendre l'anormal le plus atteint en mesure de subvenir à tous ses besoins personnels immédiats (marche, propreté, parole, bonne tenue à table, soins de toilette, etc.). Nous en avons vu qui d'idiots profonds sont progressivement devenus de simples arriérés capables même d'exercer une profession. Dès lors qu'on peut espérer de tels résultats, la société a l'impérieux devoir de faire les sacrifices nécessaires.

Nous l'avons déjà dit, il faut commencer le traitement de bonne heure, aux premières manifestations de l'anormalité. On ne dresse pas un vieux cheval, on ne dirige pas un vieil arbre, on ne palisse pas une vieille vigne. C'est donc avec raison qu'on accepte à Paris, dans les services d'enfants idiots, des malades âgés de deux ans.

Parmi les exercices énumérés, il est évident qu'on n'utilisera que ceux qui sont appropriés au sujet. Nous les énumérons tous, supposant que nous avons à faire à un idiot profond, qui gravira successivement tous les

degrés de l'échelle. Il y a des exercices qui à première vue peuvent paraître inutiles, mais qui sont indispensables à un traitement méthodique. Nous avons eu à faire l'éducation de la main chez des enfants que l'on croyait être ces arriérés peu atteints.

Absolue nécessité d'ouvrir pour chaque anormal un cahier d'observations médicales et pédagogiques, à tenir à jour ainsi que cela se pratique à Bicêtre.

L'INDISCIPLINÉ ET L'INSTABLE

On pourrait désigner sous le nom d'*indisciplinés*, les enfants, qui, consécutivement à un état névropathique semblent ne vouloir se plier à aucune direction qu'elle vienne d'un individu ou de la société. Ce sont les anti-sociaux par excellence. Dès le berceau, ils sont criards et colères, autoritaires et impatientes. Plus tard, la moindre contrainte les révolte, ils ont de véritables crises de colère, qui les font se rouler à terre dès qu'on ne veut pas se plier à leur caprice. Ils ne voient qu'eux et ne comprennent pas qu'il puisse y avoir d'autre intérêt que le leur. Ils ont quelques idées, mais des idées particulières, étroites; on dirait qu'ils sont incapables d'idées générales. Leur manque de raisonnement les empêche de prévoir la conséquence de leurs actes, c'est ce qui explique leur caractère impulsif, qui les rend taquins, qui les fait s'attaquer à plus fort qu'eux. Ce sont des malades dangereux. En classe, ils ne peuvent s'astreindre à un travail assidu, parce que c'est un travail imposé. Ils n'acceptent aucune observation, aucun ordre; ils y répondent comme par voie réflexe par une grossièreté ou une violence. En récréation, ils sont bruyants, querelleurs, monteurs de coups; on dirait que tout ce qu'ils font n'a pour but que de combattre une autorité quelconque. Par une contradiction qui pourrait étonner, ils n'admettent pas qu'on leur résiste et reconnaissent l'autorité lorsqu'ils en disposent eux-mêmes. Ils font des chefs de bandes. Ils ont l'esprit de

contradiction, et prennent le contrepied de tout ce qu'on leur dit. Leur premier mouvement est un mouvement de défense, de révolte même contre toute intervention.

Ce sont tous des arriérés intellectuels, d'abord par cause cérébrale, ensuite par cause secondaire. Il est certain que cette répulsion contre tout ce qui est règle les éloigne de la classe, ou les rend réfractaires à toute éducation. Leur état ne fait donc que s'aggraver.

Peut-être a-t-on tort de confondre les *instables* et les *indisciplinés*. Tout en reconnaissant que le type pur est rare et même n'existe pas, on peut préciser quelques points de différenciation entre l'indiscipliné et l'instable.

L'instable ne peut s'arrêter à rien : les impressions qu'il reçoit des sens se succèdent, faute d'attention, avec une telle incomplétude, qu'elles ne donnent lieu à aucune idée dominante. La puissance dynamogénique de ses idées se manifeste brusquement, mais elle est d'autant plus passagère qu'elle est plus forte. Chez l'instable, une impression chasse l'autre, s'il remue en classe, c'est parce qu'il ne peut rester immobile; son instabilité physique va de pair avec son instabilité mentale. Tandis que l'indiscipliné fera un travail de longue haleine, qui lui plaira, et surtout qui ne lui a pas été commandé, l'instable ne mènera rien à bien. Avant d'avoir mis à exécution une détermination quelconque, une autre s'est présentée qui sera, à son tour, chassée par une troisième.

L'indiscipliné est dangereux. L'instable est inutile.

L'indiscipliné ne veut pas, l'instable ne peut pas. Le premier est atteint surtout au point de vue moral (du caractère). Le deuxième au point de vue intellectuel (incomplétude de sensation).

Les changer de milieu. Insupportables chez eux, ils deviennent plus malléables avec des étrangers; si l'amélioration ne paraît pas se produire, il faut tenter de faire une nouvelle transplantation. Ils ne doivent être replacés dans la famille que si le changement est com-

plet. Il est prudent de ne jamais les remettre dans le milieu où s'est manifesté leur indiscipline.

Placés dans des établissements spéciaux ou dans des familles étrangères, ils seront soumis à une discipline dont le rigorisme ne se fera sentir que progressivement. Exiger peu d'abord pour exiger davantage à mesure que le terrain se modifie.

Travail et occupation très variés. Courtes séances du même travail. Ne jamais avoir l'air de triompher quand ils cèdent sur un point. Les récompenses sont à employer plutôt que les punitions. Au moindre amendement, ne pas craindre d'en exagérer l'importance. S'ils se buttent, ne pas insister, mais leur faire doucement entrevoir la conséquence de leur indocilité, se servir de leur égoïsme, de leur amour-propre, avoir l'air d'avoir confiance en eux, de croire à leurs promesses; s'ils ne les tiennent pas, en paraître affecté mais non en colère. Si le maître a su leur inspirer de l'affection, ils y seront sensibles.

Pour vaincre leur première résistance, exiger d'eux un travail qu'on sait leur être agréable, puis passer à un travail qui sera pour eux d'une utilité immédiate.

S'il faut, à certain moment, les isoler, faire en sorte qu'ils comprennent que c'est pour leur donner le temps de la réflexion et non pour les punir qu'on les tient éloignés des autres. — Ne jamais leur faire de reproche, si on n'est pas absolument sûr qu'ils les méritent. — Ne jamais faire preuve de partialité. — Les exercices de gymnastique, en particulier les mouvements d'ensemble, doivent souvent être mis en œuvre. C'est là qu'ils apprennent le mieux à obéir. — L'hydrothérapie est pour eux d'un grand secours.

Le traitement moral dans la plus large mesure. Le maître qui représente pour eux la société, doit se présenter à eux sous le jour le plus favorable. Prêcher d'exemple. Pas de cours théorique de morale, mais réflexions appropriées à propos de l'acte le plus insignifiant. Que le bien et le mal ne soient pas pour eux le

permis et le défendu, mais l'utile et le nuisible. Leur faire comprendre qu'une chose n'est pas moins utile, parce que son utilité n'est pas immédiate. Les faire s'extérioriser dans le temps, comme dans l'espace. Il n'y a pas qu'eux dans la société, et il n'y a pas que le moment présent.

Mesures à prendre en faveur des enfants anormaux

L'assistance et l'éducation dans les ASILES-ÉCOLES pour les enfants atteints d'*idiotie* au *premier* et *second degré*, les enfants atteints d'*imbécillité intellectuelle*, d'*imbécillité morale* et d'*épilepsie*. L'*incurabilité* ne peut être déclarée qu'après un essai sérieux du *traitement médico-pédagogique* prolongé pendant deux ou trois ans. L'éducation et l'assistance pour les enfants atteints : 1° d'*imbécillité légère*, d'*arriération intellectuelle*; 2° d'*instabilité mentale et physique* (sans perversion des instincts); 3° et aussi pour les enfants *idiots* et *imbéciles* qui auront été améliorés dans les asiles-écoles et d'*idiots* qui auront été transformés en imbéciles ou en arriérés.

COÉDUCATION DES SEXES pour les enfants jusqu'à dix ans, sauf pour les enfants qui, en raison de leurs instincts, de leurs impulsions et de leur développement physique, seraient mieux placés avec les enfants plus âgés. Ce qui doit guider dans le placement, c'est moins l'âge que l'état mental ou physique.

Les enfants tranquilles, malléables, disciplinés de 10 à 12 ou 13 ans pourraient être confiés à des femmes; au-dessus à des instituteurs. Pour tous ces enfants qui restent dans une proportion variable au-dessous de leur âge, l'influence de la femme est préférable.

PROTECTION DES ENFANTS ANORMAUX. — Création de *Sociétés de patronages* comme celles qui existent dans certains pays ou sociétés analogues à celle qui a été créée en Belgique.

FORMATION DU PERSONNEL CHARGÉ DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS ANORMAUX OU INDISCIPLINÉS. Dans les *asiles-écoles*, des *infirmières-institutrices*; dans les *classes* ou *écoles spéciales*, ou si l'on préfère dans les *écoles d'enseignement spécial*, des *institutrices* ayant suivi les cours d'une *école d'infirmières* et obtenu leur diplôme.

Les instituteurs et les institutrices devront faire un stage dans une institution d'aveugles (un ou deux mois), dans une institution de sourds-muets (six mois au moins) et *surtout* dans un asile-école consacré aux enfants idiots de toutes catégories.

Nécessité de créer des établissements spéciaux pour enfants épileptiques

Nous terminerons ce rapide et très imparfait plaidoyer en faveur de ceux qui ne peuvent plaider pour eux-mêmes par les deux propositions suivantes :

1° Il y a lieu de créer des *asiles-écoles* pour les enfants idiots appartenant aux catégories les plus malades;

2° Il y a lieu de créer, suivant le nombre, des *classes*, ou des *écoles spéciales*, ou mieux des *écoles d'enseignement spécial*.

Bibliographie. — *Bibliothèque d'éducation spéciale* fondée par Bourneville, en 1889, composée de neuf volumes, reproduisant les travaux de Ph. Pinel, Itard, Esquirol, Belhomme, Ferrus, Fr. Voisin, Seguin, H. Thulié, J. Boyer, Couctoux et Hamon du Fougeray. — Delasiaude, dans le *Journal de médecine mentale*; — Bourneville, *Recherches cliniques et thérapeutiques sur l'épilepsie, l'hystérie et l'idiotie*, compte rendu du service des enfants idiots, épileptiques et arriérés de Bicêtre, de 1880 à 1904, 25 volumes avec de nombreuses figures et planches; — du même, *Instructions médico-pédagogiques* et nombreuses *notes* ou *lettres* sur les *classes spéciales*. — J. Voisin, *De l'idiotie*.

Classification of the abnormal
Classification des anormaux

XXIV

par M. le Dr Ov. DECROLY

Médecin-Directeur de l'Institut d'enseignement spécial de Bruxelles
Chef de service à la Policlinique

Il y a intérêt à ce que les anormaux comme les malades soient reconnus et classés d'une manière précise, pour eux-mêmes et pour l'espèce, — car c'est de la classification que doivent dépendre les mesures individuelles et générales à prendre dans le but de soigner, de guérir ou de prévenir ces anomalies.

Seulement cela n'est pas facile, car parmi les irréguliers il y a des types nombreux. De plus chacun de ceux qui sont amenés à s'intéresser à cette catégorie de l'humanité, l'envisage à son propre point de vue, c'est-à-dire, chose d'ailleurs naturelle, en se basant sur ses connaissances ou dominé par le rôle qu'il doit jouer auprès d'elle. Enfin, ceux qui ont besoin de s'occuper de ces êtres, sont eux-mêmes nombreux et remplissent des fonctions variées.

Je n'entrerai pas ici dans des détails à propos des différentes classifications qui ont été proposées. Je me bornerai à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les principales d'entre elles, en les groupant et en montrant leurs caractéristiques.

Parmi les irréguliers, les premiers qui probablement ont attiré l'attention, sont ceux qui l'attirent encore actuellement le plus, qui présentent des anomalies frappantes surtout extérieures : les infirmes, les sourds, les aveugles, les aliénés. De fait, les anomalies qu'ils offrent sont bien accentuées et entraînent pour l'individu qui en est atteint des conditions d'adaptation très différentes de celles qui existent pour la généralité : le classement est relativement aisé.

Mais les difficultés deviennent plus grandes, quand il s'agit de faire un classement parmi l'immense groupe de ceux auxquels des auteurs attribuent la dénomination « faibles d'esprit ». Or c'est précisément cette classe d'irréguliers qui préoccupe actuellement d'une manière très accentuée l'attention générale et pour laquelle il y a le plus d'intérêt à faire un travail du genre de celui-ci.

Sans doute quand il s'agit des degrés profonds, l'accord peut assez facilement se faire; mais il n'en est pas de même pour les cas de moyenne gravité et surtout pour les cas légers voisins de la normalité.

Les irréguliers de l'esprit peuvent être en effet envisagés sous différentes faces; suivant qu'on établit un classement basé sur les causes, sur les signes physiques ou psychiques, sur les lésions cérébrales observées ou sur l'état pédagogique et social des individus, les termes employés varient du tout au tout; et la confusion est d'autant plus grande que beaucoup d'auteurs essaient de se servir de termes anciens dont le sens s'est altéré au cours de l'évolution de nos connaissances sur ce sujet. Ainsi, le mot *idiot*, a été longtemps et est encore actuellement parfois employé pour désigner tous les faibles d'intelligence. M. Voisin prend pour titre de son livre où il s'occupe des défectueux de l'intelligence : « L'Idiotie ».

Un second terme désigne souvent une classe intermédiaire entre l'idiot et le régulier, à savoir : l'*imbécile*. M. Sollier, a publié sous le titre « Psychologie de l'Idiot et de l'Imbécile » un traité dans lequel il envisage le fonctionnement mental chez tous les irréguliers de l'esprit.

Devant la variété des cas, la quantité des types de transition, on a introduit, notamment sous l'influence des études de Morel, Magnand et Dallemagne, le terme *dégénéré* qui s'applique pour les uns à toute la classe des faibles d'esprit, pour les autres, aux types les moins atteints de cette classe.

Ayant éprouvé le besoin de rechercher des dénominations atténuées, pour les formes légères on a proposé des désignations diverses, telles que moins-valeurs (Koch et Trüper; arriérés pédagogiques (Demoor); arriérés mentaux (Ley);

subnormaux (Philippe et Paul-Boncour); légèrement anormaux (Weygandt); etc.

*
* *

Parmi les classifications adoptées jusqu'ici, distinguons d'abord celles qui se basent sur les signes anatomiques ou physiologiques. Ce sont les plus nombreuses, et celles qui, au point de vue du diagnostic et du traitement, ont le plus d'importance. Seulement, elles ont subi naturellement l'influence des progrès des sciences médicales et psychologiques; elles se sont donc précisées et compliquées à mesure que celles-ci devenaient plus exactes.

Parmi les auteurs qui ont tenu surtout compte de l'élément anatomique, il faut citer Bourneville en France, Shuttleworth, Fletcher Beach en Angleterre, Berkhaen en Allemagne, Pellizzi en Italie, Hammarberg en Suède.

Ce genre de classification serait le plus parfait si nous pouvions retrouver les altérations cérébrales chez tous les irréguliers et pendant la vie. Malheureusement, il y a là une impossibilité matérielle. Bien que les recherches si intéressantes d'Hammarberg, de Stockholm, aient fait faire un grand pas dans cette voie, il n'est pas probable qu'en dehors des cas prononcés où les lésions sont étendues et peuvent être avec assez de facilité reconnues à l'examen macroscopique ou microscopique, nous arrivions à déterminer un jour la cause physique précise, pourrait-on dire, des troubles, moins accentués sans doute, mais aussi plus fréquents et plus intéressants qui s'observent chez les irréguliers mentaux de degré léger; le vœu de Mierzjevski, au Congrès de Paris (1900), me semble donc au moins prématuré.

Voici comme exemple celle de Bourneville. Il admet, au point de vue anatomo-pathologique les dix formes suivantes de l'idiotie :

- 1° Idiotie symptomatique de méningite chronique;
- 2° Idiotie symptomatique de méningo-encéphalite chronique;
- 3° Idiotie symptomatique d'un arrêt de développement des circonvolutions, sans malformations, avec lésions des cellules nerveuses;

- 4° Idiotie symptomatique de sclérose hypertrophique ou tubéreuse;
- 5° Idiotie symptomatique de sclérose atrophique;
- 6° Idiotie hémiplégique ou symptomatique de lésions en foyers;
- 7° Idiotie symptomatique de l'hydrocéphalie;
- 8° Idiotie avec cachexie pachydermique ou myxœdémateuse;
- 9° Idiotie symptomatique d'un arrêt de développement du cerveau avec malformation congénitale (porencéphalie);
- 10° Idiotie symptomatique de microcéphalie.

A côté des classifications fondées sur la nature des altérations grossières ou délicates de l'ensemble de l'organisme ou du cerveau, il en est toute une série d'autres, très nombreuses, qui, logiquement du reste, sont appuyées sur les différentes modifications de l'état psychique et moral de ces irréguliers.

Tantôt les auteurs ont considéré les fonctions mentales dans leur ensemble; tantôt ils ont cru possible de n'envisager qu'une seule de celles-ci. Ainsi, Esquirol, un des premiers qui se soit occupé de classer les irréguliers mentaux, prenait comme élément de comparaison le langage; Dubois d'Amiens tenait compte de l'état des instincts; Belhomme, des instincts et de l'intelligence; Voisin, des facultés mentales en général; Griesinger, aussi, ainsi que Ireland, Weygandt, Ganguillet; Sollier a cru trouver dans l'attention un bon moyen de distinction; Binet le cherche dans la suggestibilité.

A la troisième conférence pour la Protection de l'Enfance anormale, en Suisse, Ganguillet a divisé les irréguliers mentaux comme suit :

- 1° Ceux qui ont l'intelligence égale à 1 : ce sont les normaux;
- 2° Ceux qui ont l'intelligence égale à $\frac{6}{9}$, c'est-à-dire ceux qui, à 9 ans, ont atteint le développement d'un enfant de 6 ans;
- 3° Ceux qui ont l'intelligence égale à $\frac{4}{9}$ ou $\frac{1}{2}$ sont les faiblement doués (*Schwachbegabte*); à 9 ans, ils atteignent le développement de l'enfant de 4 ans;
- 4° Ceux qui ont l'intelligence égale à $\frac{2}{9}$ ou $\frac{1}{4}$; ce sont les faibles d'esprit (*Schwachsinnige*), qui, à 9 ans ne sont pas plus avancés que l'enfant de 2 ans;
- 5° Restent ceux dont l'intelligence est égale à 0 : les idiots, les inéducables (*blödsinnig, bildungsunfähig*).

Noyes, de New-York, adopte également une classification psychologique assez originale.

Il distingue :

- 1° Les défectueux de la perception;
- 2° Les défectueux de l'attention;
- 3° Les défectueux de la volonté :
 - A. Par manque d'impulsion (paresseux, irrésolus);
 - B. Par idées fixes (phobiques);
 - C. Par excès d'impulsion (épileptiques);
 - D. Par manque d'attention congénital ou acquis (chorée);
 - E. Par troubles se rattachant à l'hystérie;
 - F. Par troubles dus à des états analogues à l'hypnose (mysticisme);
- 4° Les défectueux des facultés supérieures du raisonnement;
- 5° Les défectueux de la mémoire;
- 6° Les défectueux moraux;
- 7° Les stupides mentaux et les déments;

Parmi les classifications qui ne tiennent compte en tout ou en majeure partie que d'un seul élément, je n'insiste pas sur celles adoptées par certains psychiâtres ou médecins légistes, parce qu'elles présentent moins d'intérêt au point de vue général où je me suis placé.

Si le nombre des auteurs qui s'en sont tenus à un seul élément de comparaison est assez grand, la plupart cependant ont été amenés par la force des choses à essayer des groupements hybrides, basés à la fois sur des éléments divers. Ce sont des classifications mixtes dont il existe des types variés. Elles sont tantôt physiologiques et symptomatologiques, tantôt anatomo-pathologiques et sociologiques. Il serait beaucoup trop long de les rappeler ici, même réduites à leurs grandes lignes. Aussi dois-je me contenter de citer deux ou trois d'entre celles qui me paraissent présenter une certaine originalité.

Apert, dans son travail sur les enfants retardataires, distingue ce qu'il appelle des types purs d'avec une série de formes qu'il désigne sous les termes :

- A. Retardés avec obésité;
- B. " " myxœdème;
- C. " " féminisme ou virilisme;
- D. " " gigantisme;
- E. " " sénilisme;

- F. Retardés avec malformations physiques diverses et stigmates de dégénérescence;
- G. „ au point de vue intellectuel, c'est-à-dire arriérés au sens des aliénistes (imbéciles et idiots);
- H. „ au point de vue du caractère sans tare intellectuelle ni tare physique.

Voici une autre nomenclature, celle de Morselli.

1° Idiotie :

- A. Microcéphalique;
- B. Congénitale;
- C. Hydrocéphalique;
- D. Paralytique;
- E. Convulsive;
- F. Traumatique;
- G. Sensorielle;

2° Crétinisme;

3° Imbécilité :

- A. Complète;
- B. Semi-imbécilité;
- C. Fatuité.

Citons encore celle de Sante de Sanctis :

1° Les phrénasténiques cérébropathiques;

2° „ „ biopathiques;

3° „ „ biocérébropathiques.

Ces trois groupes se divisent encore suivant que les causes morbides ont produit leur action avant la naissance, à la naissance et après celle-ci.

D'après les symptômes moteurs qui les accompagnent, il y a des phrénasténies acinétiques, hypercinétiques et paracinétiques.

Enfin, elles s'accompagnent d'un degré d'insuffisance mentale plus ou moins prononcée : léger, moyen ou grave.

Pour les raisons que j'ai dites, je dois m'arrêter dans cet exposé, bien que je sois loin encore d'avoir passé en revue les types variés de nomenclatures publiés jusqu'ici et dont j'ai pu prendre connaissance et que j'aie dû passer sous silence les détails et la critique de ces divers classements. Les exemples que j'ai rapportés suffisent amplement pour faire comprendre ce que je signalais déjà plus haut à savoir la grande quantité de termes variés se rencontrant dans la littérature qui se rapporte aux irréguliers et particulièrement aux irréguliers de l'esprit. On comprend aussi combien il est

difficile, sinon impossible parfois à cause des acceptions diverses de termes identiques, de fixer leur valeur.

Comme je le disais avec M. le professeur Demoor, dans l'*Année psychologique* de 1904, il n'en saurait être autrement quand on songe que pour les uns, tous les anormaux intellectuels sont désignés sous le terme idiots (Voisin) alors que pour les autres, le vocable général est imbéciles, débiles, (Blin), enfants névropathes (Stadelmann), dégénérés (Magnan), phrénasténiques (Sante de Sanctis), faibles d'esprit, anormaux, arriérés, (Jacquin), retardataires, (Apert), etc.

Et comme on peut s'en rendre compte, la difficulté devient de plus en plus grande, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la norme. C'est ce qui explique que dans plusieurs travaux récents on ait essayé de préciser la nomenclature. Je rappelle à cet égard, la belle thèse de mon confrère et ami, le Dr Ley d'Anvers, sur les arriérés mentaux; le travail de Stadelmann, sur les enfants névropathes, de Weygandt sur les anormaux légers, de Thoma sur les enfants atteints de forme légère d'hystérie, de neurasthénie, de chorée et de tics, de Philippe et de Paul-Boncour enfin, sur les subnormaux. Il est intéressant de constater en passant que ces tentatives pour préciser les types intermédiaires entre réguliers et irréguliers mentaux se poursuivent également pour les adultes. Je fais allusion, entre autres, aux recherches de Janet sur ce qu'il a appelé les psychasthénies.

Je me résume et je conclus.

On comprend qu'en présence d'un pareil choix de classements, on puisse être embarrassé. Je dois avouer que je l'ai été fortement lorsqu'après avoir accepté de faire une communication sur ce sujet, je me suis mis à rechercher parmi les diverses classifications, celle qui remplit le mieux les conditions qui paraissent indispensables.

Je l'étais d'autant plus que j'avais déjà moi-même, au congrès d'Anvers (1902), été amené à proposer aussi une nomenclature de ce que j'appelais des anormaux.

Je les divisais comme suit :

1° Les anormaux par déficit physique : les sens sont intacts

mais une affection quelconque, un défaut une simple défiguration même, ont suffi pour constituer un obstacle au développement régulier des facultés. C'est la classe des infirmes (Little, paralysies infantiles, affections organiques congénitales ou acquises diverses);

2° Les anormaux par déficit sensoriel portant sur la vue ou sur l'ouïe, les deux principaux organes qui nous mettent en relation avec le monde extérieur; ils forment le groupe des aveugles et des sourds, leur intelligence est souvent intacte et susceptible de culture par des procédés spéciaux;

3° Les anormaux par déficit intellectuel; ici les sens sont plus ou moins parfaits, mais les fonctions cérébrales sont défectueuses et cela à un degré très variable : c'est le groupe le plus fourni des enfants auxquels on songe d'abord lorsqu'il est question d'anormaux : arriérés, faibles d'esprit, débiles, imbéciles, idiots, etc.;

4° Les anormaux par déficit des facultés affectives; les sens et l'intelligence sont ou paraissent intacts et même dépassent la moyenne, mais il y a des troubles dans le champ des manifestations du caractère, le système nerveux est éminemment ébranlable : ce sont des émotifs, des hystériques, choréïques mentaux, des indisciplinés ou des apathiques, ou encore des vicieux, des amoureux, des criminels, etc.;

5° Les anormaux convulsivants et notamment ceux qui sont atteints des formes plus ou moins graves de l'épilepsie, de l'hystérie, de la chorée, de la maladie des tics, etc., sans troubles intellectuels bien marqués.

6° Reste à citer encore un sixième groupe constitué par les enfants qui, n'ayant aucune espèce de tare, sont déformés par le milieu dans lequel ils vivent.

Ce sont ceux qui ont été soumis à des influences diverses mais également mauvaises, à un régime trop doux, inégal, illogique, ou par contre trop sévère, brutal, maladroit, ou encore ceux qui sont livrés à eux-mêmes à un moment où les guides naturels leur sont particulièrement nécessaires.

Cette classification a l'avantage d'englober tous les anormaux; elle a été reprise par M. Mirguet, dans un article de l'*Ecole nationale*, par MM. Philippe et Paul-Boncour, dans leur récent travail, mais elle mérite comme ces derniers l'ont fait remarquer, le reproche d'être, elle aussi, insuffisamment détaillée au point de vue des deux groupes les plus importants à savoir les anormaux par déficit intellectuel et les anormaux par déficit des facultés affectives.

D'autre part, la lecture de ce qui a paru sur cette question

m'a convaincu, comme je l'ai déjà fait sentir du reste, qu'il est impossible de réaliser une classification unique.

C'est pourquoi, à l'instar de certains auteurs, je suis d'avis qu'il faut se résoudre à adopter des classements mixtes ou différant toutefois avec le but à atteindre. C'est à mon sens à ceux qui se basent sur les signes qui permettent la différenciation des cas, c'est-à-dire le diagnostic, qu'il faut donner la préférence. En ce sens et en tenant compte de ce qui a déjà été fait dans cette voie, le groupement qui me paraît actuellement correspondre le mieux aux faits acquis est celui qui prend comme point de départ l'état physiologique des sujets et qui prévoit en même temps les traitements à appliquer.

Nous savons que dans la physiologie rentrent deux ordres de fonctions : 1° les fonctions végétatives qui comprennent notamment les fonctions de nutrition et de multiplication; et 2° les fonctions de relation qui englobent les activités sensorielles, motrices et mentales supérieures ou sociales.

Le premier groupe contiendrait une partie de ce que l'on appelle les infirmes et les malades dans le sens habituel du mot. Dans ce groupe rentreraient tous les enfants atteints d'affections ne relevant pas directement de troubles du système nerveux, musculaire ou sensoriel.

A. Difformités et anomalies physiques, congénitales ou acquises, indépendantes du système nerveux et musculaire (monstruosités, certaines gibbosités, boïteries, bec de lièvre, défigurations, etc).

B. Troubles de la nutrition générale et affections chroniques des organes de la vie végétative sans troubles marqués du système nerveux et musculaire (nanisme, gigantisme, albinisme, affections congénitales ou acquises de la respiration, de la digestion, de l'appareil circulatoire, maladies chroniques apparentes de la peau, etc.)

Le second groupe pourrait être divisé en différents sous-groupes, comprenant :

A. Les irréguliers par troubles des *fonctions sensorielles* et psychosensorielles;

B. Les irréguliers par troubles des *fonctions motrices* et psychomotrices;

C. Les irréguliers par *insuffisance* ou troubles des *fonctions psychiques élevées* (perception, attention, mémoire, imagination, facultés affectives, etc.)

Dans le sous-groupe A rentreraient les aveugles, les sourds par lésions ou défaut de développement des organes périphériques des sens et des nerfs sensoriels; les enfants atteints de surdité ou de cécité psychique.

Dans le sous-groupe B ceux qui sont atteints de paralysies, de contractures, de tics, d'atrophie, de diverses chorées, tremblements, convulsions pour des raisons musculaires, nerveuses ou cérébro-spinales, une partie des épileptiques, des enfants atteints de troubles de la parole.

Enfin, le sous-groupe C se diviserait en :

a. Enfants atteints d'*insuffisance mentale* que l'on pourra différencier de la manière suivante :

1° Formes congénitales, ou acquises avant, au moment ou peu après la naissance.

2° Formes légères, moyennes ou graves.

3° Formes avec insuffisance ou absence des instincts.

4° Formes avec myxœdème, crétinisme, hydrocéphalie, microcéphalie, mongolisme; forme familiale de Sachs avec amaurose; formes méningitiques, etc.

5° Formes avec épilepsie, éclampsie, hémiplégie, athétose, chorée chronique, etc.

6° Formes anergétiques ou éréthiques.

7° Formes pures ou modifiées par l'éducation.

B. Enfants atteints de *déviation, de troubles ou de perte* des facultés mentales : hystérie, psychasthénie, épilepsie psychique, impulsivité, obsession, délire, tics mentaux, démence, anomalies du caractère ou des sentiments, altérations des instincts individuels et sociaux.

Resteraient encore ceux que j'avais rangés dans la communication d'Anvers dans un sixième groupe, à savoir les irréguliers par l'influence du milieu qui me semblent mériter d'être mentionnés à part, car l'irrégularité qu'ils présentent est acquise par des influences extérieures qu'il suffit, du moins quand leur action n'a pas été trop prolongée, de supprimer, pour que s'en suive plus ou moins rapidement une amélioration des signes anormaux.

Il est évident qu'il existe des types mixtes appartenant à deux ou à trois groupes.

Bien entendu, cette classification n'est pas définitive, elle ne peut l'être, pas plus qu'aucune des autres dont elle dérive. Elle n'a que le seul mérite, si mérite il y a, d'être une étape de plus vers un classement meilleur, c'est-à-dire plus adéquat à nos connaissances en pathologie et en psychologie.

En tous cas, des circonstances spéciales pourront nécessiter l'emploi d'autres classifications. Ainsi, j'ai moi-même, à l'instar de certains auteurs allemands, dans un rapport que j'ai élaboré sur l'organisation des écoles pour arriérés médicaux ou pédagogiques, considéré plutôt les irréguliers au point de vue de leur éducabilité et de leur adaptation au milieu social ou à un autre milieu déterminé, et je les ai classés comme suit :

A. Irréguliers, aptes à rentrer dans la société;

B. Inaptes à rentrer dans la société.

Parmi ces derniers, j'ai distingué : A. les éducatibles et B. les inéducatibles.

De même dans les classes d'enseignement spécial, telles qu'elles fonctionnent à Bruxelles et qui renferment une population bien particulière, j'ai été forcé de faire un classement d'après les causes d'arriération que voici :

1° Arriérés par causes extrinsèques :

A. Le milieu est défectueux au point de vue de l'hygiène ou de l'alimentation;

B. Le milieu est défectueux au point de vue moral par négligence et abandon, par absence d'un des parents, par mauvais exemple.

2° Arriérés par causes intrinsèques :

A. Causes physiques. Le retard est dû à ce que l'enfant a été antérieurement malade ou à ce qu'il est encore atteint actuellement de troubles pathologiques (Nervosité, maladies chroniques, etc.);

B. Causes sensorielles : le retard est dû à une affection des sens;

C. Causes motrices : le retard est dû à des troubles moteurs;

D. Causes psychiques : le retard est dû à de la faiblesse intellectuelle plus ou moins accentuée;

E. Causes morales : le retard résulte d'un trouble des facultés affectives (indiscipline, défauts);

F. Causes pédagogiques : le retard est la conséquence d'une fréquentation tardive ou irrégulière de l'école.

En somme, comme je ne défends pas de classification, j'ai abandonné celle proposée à Anvers pour en élaborer une qui me paraît plus complète, et j'ai exposé en outre deux espèces de classements exigés par les circonstances. C'est montrer sur le vif qu'une classification n'est et ne peut être que provisoire et qu'elle doit toujours être adaptée à nos connais-

sances et aussi aux nécessités qui se présentent. Mais cela montre aussi qu'il est nécessaire pour établir un classement de plus en plus parfait de poursuivre l'étude systématique des irréguliers en général et des irréguliers de l'enfant en particulier.

Je termine en souhaitant que tous ceux qui s'intéressent ou doivent s'intéresser à la question, envisagent également ce côté qui peut paraître sans importance à première vue, mais qui cependant est primordial à mon sens, car avant de vouloir protéger et guérir, il faut des études et recherches préalables qui permettent de préciser la nature des cas et des traitements à leur appliquer. C'est pourquoi je forme le vœu que les pouvoirs fassent en sorte, que tous les établissements qui reçoivent des irréguliers, soient des centres de recherches psychologiques et pédagogiques, en vue d'étudier les cas, et comme conséquence de mieux les classer, de mieux les traiter et surtout de mieux les prévenir. (1)

(1) Un travail plus complet sur cette question paraîtra dans le *Bulletin de la Société de Médecine mentale*.

Physiological abnormal and untrain
 Anormaux physiologiques abnormal
 et anormaux indisciplinés

par M. TOURT, instituteur à Montesquieu-Lauragais, présenté au nom d'institutrices et d'instituteurs de Villefranche (Haute-Garonne).

Les enfants anormaux peuvent être classés en deux grandes catégories : anormaux physiologiques et indisciplinés conscients et volontaires.

Anormaux physiologiques et épileptiques. — Les anormaux physiologiques sont surtout de malheureux épileptiques relevant plutôt du ressort médical. Des établissements spéciaux devraient être créés pour ces infortunés, car il serait souverainement imprudent si ce n'était même interdit de les accepter dans un établissement scolaire public. Bien qu'étant propre à l'individu qui en est atteint, l'épilepsie peut parfois devenir contagieuse sans cependant se transmettre par voie microbienne, tout comme cette étrange maladie du sommeil observée dans ces derniers temps. Les épileptiques caractérisés doivent être traités selon un régime spécial contrôlé attentivement par le médecin. Au point de vue purement éducatif, l'instituteur ne peut donc être que l'auxiliaire du médecin, dont il doit suivre scrupuleusement les indications.

Il est cependant des anormaux sujets à de simples crises épileptiformes qui se bornent à de rapides accès de tristesse ou de gaieté folle. Ce ne sont pas là, croyons-nous, des conditions suffisantes pour isoler ce qu'on pourrait appeler un demi-anormal. Il y a, dans ce

cas simplement prédominance du nerf sur le muscle, prédominance due le plus souvent à un certain état d'anémie physique. Un peu plus encore de patience et de douceur que d'habitude suffisent généralement; un régime alimentaire et hygiénique souvent facile à suivre dans la famille provoquerait une amélioration physico-physiologique, il s'ensuivrait une diminution de nervosité, c'est-à-dire d'apparente indiscipline.

Indisciplinés. — Un cas autrement grave en tant que fait éducatif est celui que présente l'indiscipline voulue, consciente. Encore une fois patience et douceur seront les meilleurs remèdes. Il suffit de rappeler l'exemple typique de l'intraitable duc de Bourgogne que l'ingénieur Fénélon sut à merveille assouplir et discipliner. Il est certain que la méthode employée doit être l'objet d'une entente préalable entre la famille et l'instituteur, si l'on ne veut courir le risque de voir une divergence de vues aboutir à un écolier modèle en même temps que fils rebelle. L'unité de direction donnerait les meilleurs résultats, et il resterait à coup sûr très peu de ces prétendus disciplinés.

Etablissements spéciaux pour disciplinés. Formation du personnel. — Quant aux caractères par trop indomptables et rebelles à toute discipline, des établissements spéciaux s'imposent où une grande fermeté parfois violente, jamais colérique, doit toujours accompagner la douceur. En un mot, il y faut surtout ce qu'on appelle un tour de main, et la méthode qui réussit avec tel ne donne que déboires avec tel autre. Quoi qu'il en soit, le personnel enseignant de ces établissements spéciaux vulgairement dénommés maisons de correction, colonies pénitentiaires, jeunes détenus, etc., etc., devrait être choisi avec grand soin. On semble croire actuellement qu'il n'y ait besoin que de rigueur, et par suite les sous-officiers à poigne paraissent tout naturellement désignés pour cette conception de garde-

chiourmes, pourvu surtout qu'ils aient un diplôme universitaire quelconque.

Les résultats obtenus prouvent trop souvent l'inefficacité d'une sélection ainsi comprise. Là où il faudrait les maîtres les plus expérimentés, sachant joindre une inaltérable douceur à une fermeté exempte d'emportement, on place de brutaux caporaux, parfois alcooliques, ignorant le premier mot de toute éducation.

Le personnel enseignant des écoles d'indisciplinés devrait être pris dans le corps primaire, où les bonnes volontés ne font jamais défaut; mais avant de faire passer un instituteur directement d'une classe normale à une classe d'anarchistes en herbe, on lui imposerait un apprentissage comparable à celui des élèves-maîtres d'école normale dans l'école annexe. Une expérience d'un an serait nécessaire pour une complète adaptation au nouveau régime à suivre; après ce temps, le maître saurait s'il peut fournir l'effort que l'on attend de lui.

Dans tous les cas, une préparation sérieuse et adéquate doit être exigée de toute personne devant être mise en rapports permanents avec les disciplinés : un succès, même relatif, d'éducation est à ce prix, et à ce prix seulement.

VŒUX :

Il y a lieu de créer des établissements spéciaux pour enfants épileptiques; la direction en sera surtout médicale et devra inspirer la méthode générale à suivre dans l'éducation proprement dite.

Le personnel spécial des établissements pour disciplinés doit, avant d'entrer en fonctions, avoir été soumis à un apprentissage préalable; de sérieuses qualités pédagogiques doivent être exigées de celui qui prétend diriger des disciplinés.



XL - 60

methods

Méthodes

permitting the recognition of those backward
permettant de reconnaître les arriérés de l'intelligence
in intelligence.

par MM. A. BINET

Directeur du laboratoire de psychologie physiologique
à la Sorbonne

et le D^r SIMON

Médecin assistant de Sainte-Anne.

Les premiers efforts de traitement des enfants anormaux ont naturellement concerné d'abord les états les plus inférieurs, les enfants qui étaient le plus à charge à la société, soit du fait de leur incapacité à pourvoir seuls à leurs besoins, soit par suite des tendances vicieuses qui les rendaient impropres à la vie commune. Pour ceux-ci, de bonne heure les asiles se sont ouverts, et des quartiers d'enfants ont été installés dans les grands centres où leur nombre permettait un personnel et des locaux particuliers. Aujourd'hui la question s'est étendue davantage. Il ne s'agit plus seulement d'hospitaliser des infirmes ou d'isoler des êtres immédiatement nuisibles pour leur entourage. Le développement de l'instruction, la difficulté de la lutte pour la vie dans une civilisation de jour en jour plus complexe et réclamant une adaptation plus précise et plus souple, ont mis en évidence des degrés moindres d'infériorité, et exigé dans les écoles des efforts tels, et une attention à ce point soutenue, que la plus légère cause de trouble, l'indiscipline ou la turbulence autrefois supportables, y

sont devenues pour les condisciples, un élément nocif de retard. Aussi a-t-on pensé, et devait-on le faire, à isoler les enfants arriérés, qui ne peuvent suivre la progression habituelle des études, sortes de poids morts, d'impedimenta que chaque classe traîne après elle, comme aussi ceux qui ne peuvent se plier aux règles communes et dont la volonté rétive paraissait exiger du maître une action plus personnelle. Il ne s'agit pas d'ailleurs seulement d'en débarrasser les autres, mais aussi, en les plaçant eux-mêmes, dans des conditions d'aide spéciales, de les mettre à même de profiter de méthodes d'enseignement ou d'éducation en rapport avec leurs individualités spéciales également et, par suite, pour eux plus fructueuses.

Mais comment reconnaître ces enfants parmi les autres? Comment opérer ce triage d'enfants arriérés par faible capacité intellectuelle ou défauts de caractère permettant peu d'application? Il faut des limites précises pour exclusion des classes ou des écoles auxiliaires qu'on va créer pour eux, des enfants trop défectueux, comme aussi pour éviter d'y faire entrer des enfants tout à fait normaux. Ce ne sont en effet ni des imbéciles, ni des idiots, ni des dégénérés anormaux à proprement parler. Ils ne sont que peu au-dessous du niveau intellectuel courant, mais pourtant incapables de profiter des leçons ordinaires. Comment ensuite apprécier, s'il y a lieu, leurs progrès, et juger par suite de l'efficacité des procédés mis en usage vis-à-vis d'eux?

Trois méthodes peuvent être employées pour leur étude, et sans doute chevauchent-elles les unes sur les autres, n'étant chacune que l'analyse d'un point de vue particulier du même ensemble synthétique; mais elles ont cependant chacune un domaine prédominant. Ce sont : la méthode médicale, la méthode pédagogique, la méthode psychologique.

Méthode médicale.

Le propre de la méthode médicale est d'étendre ses investigations sur toute la biologie de l'individu. Elle analyse l'état anatomique du sujet, ses tares physiques, ses stigmates de dégénérescence : microcéphalie, asymétries crâniennes et faciales, prognathismes, palais en ogive, etc.; elle note en détail son développement physiologique : la dyspnée particulière que provoque par exemple chez lui l'existence de végétations adénoïdes. Mais elle ne borne pas là son enquête. Elle n'est pas seulement un inventaire de l'état actuel. Elle remonte dans le passé de l'individu et jusque dans ses antécédents héréditaires, pour trouver l'origine de ce qu'elle pense être des séquelles. Son but est d'établir la filiation et la pathogénie des troubles qu'elle observe, et la nature de ceux-ci, pour en prévoir, si possible, l'évolution ultérieure. De ces stigmates physiques et physiologiques, de leur étiologie présumée découverte dans l'anamnèse, elle infère ensuite l'état psychologique parce que l'expérience lui a démontré la fréquence de certaines corrélations. Telle accumulation de stigmates physiques ne va guère sans déficiences mentales. Il n'y a pas cependant, sauf pour certains cas précis, comme le myxoedème, coexistence fatale entre ces divers ordres de symptômes. Le diagnostic de l'état mental ne peut donc être basé sur cela seul. La méthode médicale ne donne ainsi par suite que des présomptions relativement au niveau intellectuel du sujet examiné; elle n'impose pas une certitude. Elle laisse en outre imprécis le degré de celui-ci. Il est facile de s'en rendre compte. La plupart des aliénistes admettent actuellement trois degrés d'infériorité mentale, dénommés du plus bas au plus élevé : idiotie, imbécillité, débilité; mais ils n'indiquent comme caractères différentiels entre ces états qu'« un plus ou moins » de facultés intellectuelles, d'attention, de mémoire, de jugement, laissant vague et indéterminée

l'évaluation de ces quantités et presque impossible la distinction d'enfants débiles et d'enfants normaux.

Méthode pédagogique.

La méthode pédagogique consiste à reconnaître si le degré d'instruction d'un enfant est équivalent à celui d'autres enfants moyens de son âge. Plusieurs procédés permettent de s'en rendre compte : on peut voir par exemple si l'enfant est dans sa classe avec des enfants d'un âge inférieur au sien. Mais des causes multiples peuvent expliquer ce retard ; une scolarité défectueuse, des absences trop nombreuses peuvent en être l'origine. Quel est-il d'ailleurs au juste ? Sous l'impulsion et la direction de M. Binet, plusieurs inspecteurs primaires, M. Behr, M. Lacabe, se sont efforcés de faire préciser quelles connaissances nouvelles ont été peu à peu acquises, marquant un nouveau progrès, indépendamment des méthodes employées, et à quelle durée de scolarité chacune de ces étapes correspondait habituellement. M. Vaney, notamment, directeur d'école, a fourni ainsi pour le calcul un barème des plus précis et dont la mise en pratique lui a permis déjà de reconnaître des arriérés.

Méthode psychologique.

Quels que soient les procédés précédents, ils laissent donc cependant de côté le point essentiel, ou ne s'en occupent du moins qu'accessoirement, et ne permettent pas de juger l'état psychologique à proprement parler. C'est cette lacune que nous avons essayé de combler. Nous avons voulu apprécier le degré d'intelligence sans qu'il soit besoin d'avoir recours, ni aux renseignements de l'entourage, ni à l'examen de signes organiques dont la coexistence avec un état d'arriération est d'autant plus problématique qu'on a affaire à une arriération

plus légère; et indépendamment aussi d'une instruction trop étroitement liée à certaines conditions extérieures. La méthode psychologique que nous proposons a été élaborée au cours de recherches faites sur des enfants de Paris, des arriérés simples, enfin des enfants hospitalisés à la Salpêtrière dans le service de M. le D^r Voisin et par conséquent sur des enfants de niveau intellectuel très différents les uns des autres. Elle se compose d'une série de tests de difficulté croissante. Nous avons étudié avec soin les réponses à chacun d'eux et nous sommes ainsi éclairés sur la valeur propre à chacun des types de réponses auxquels nos tests peuvent donner lieu. Ils constituent par suite autant d'épreuves précises, applicables par tous, et aboutissant à des conclusions de valeur objective. Ils permettent d'explorer toute la série des manifestations intellectuelles, depuis la plus faible, la plus élémentaire, qui nous paraît être la fixation du regard sur un objet qui se déplace.

L'examen total d'un enfant prend environ 20 minutes.

Voici les principales étapes que cette méthode nous a permis d'établir :

Il semble qu'on doive réserver le nom d'idiots aux sujets incapables de reconnaître (de désigner) des objets familiers (une tasse, un bouton, une ficelle, un dé) ou les détails familiers d'une image qu'on place devant leurs yeux et qu'on leur nomme. En outre, le regard; des différences dans la préhension : après excitation tactile seulement, ou après des perceptions visuelles; la distinction de ce qui est ou non aliments; l'imitation de gestes simples, permettent de répartir ces êtres en divers autres sous-groupes. Mais tous demeurent par la privation de tout langage, isolés du reste du monde.

L'imbécile est le sujet incapable de faire avec succès des expériences simples, comme par exemple indiquer une différence entre deux objets, ordonner des poids, trouver des rimes. Il connaît par leurs noms des objets d'usage courant: son acuité sensorielle est bonne et il

juge par exemple avec exactitude de deux lignes de longueur différente, quelle est la plus grande; son attention et sa mémoire lui permettent de répéter 3 chiffres, parfois 6, qu'on vient de dire devant lui, ou telle ou telle phrase simple. Mais ce qui exige de lui de l'adaptation, la compréhension précise de ce qu'on lui demande, échoue ou donne lieu à des absurdités.

Le débile est incapable de donner une réponse intelligente à un question abstraite. C'est cette épreuve de jugement qui permet le mieux de le reconnaître.

La même méthode appliquée à des enfants normaux d'écoles mais d'âge différent, permet d'apprécier l'évolution intellectuelle comparée des unes et des autres.

On reconnaît alors que le niveau auquel s'arrête l'idiot, correspond à peine dans le développement normal, à celui d'un enfant de 2 ans. Le niveau de l'imbécile est celui d'un enfant de 5 ans. Le niveau du débile à celui d'un enfant de 9 ans.

Nous avons d'ailleurs, pour nombre de nos épreuves, établi par âge une sériation du genre de réponses, telle qu'on puisse se rendre compte, en quelques minutes, et au seul vu de ces tableaux, de la place exacte que les réponses d'un enfant à nos tests permettent d'attribuer à ses facultés intellectuelles.

C'est par la mise en œuvre simultanée des trois méthodes : médicale, pédagogique et psychologique, que nous venons de passer en revue, que devrait se faire la répartition des enfants dans les divers établissements spéciaux dont la création est à l'étude en France.

Number of mentally weak children in Switzerland
Dénombrement des enfants.

faibles d'esprit en Suisse

en âge de fréquenter l'école

XX

(D'après les travaux publiés en novembre 1897 et en mai 1900, par le Bureau de Statistique du département fédéral de l'Intérieur, à Berne. Directeur : M. le D^r GUILLAUME.)

Nous donnons ci-après les principaux résultats du recensement qui a eu lieu, en mars 1897, des enfants faibles d'esprit, de ceux qui sont atteints d'infirmités physiques et de ceux qui sont négligés ou moralement abandonnés. Ces données suffiront déjà pour éclairer la discussion que le traitement de ces différentes catégories d'enfants provoquera nécessairement.

Cette enquête a été provoquée par les sociétés pédagogiques de la Suisse, qui, à la date du 1^{er} novembre 1896, présentèrent une pétition au Département fédéral de l'Intérieur.

Après avoir entendu le préavis de son Bureau de Statistique, le Département fédéral de l'Intérieur adressa aux gouvernements cantonaux une circulaire afin de savoir si, pour cette intéressante entreprise, il pouvait compter sur leur concours et leur coopération.

Les gouvernements cantonaux se montrèrent sympathiques à l'enquête proposée et promirent leur concours. Quelques-uns d'entre eux avaient déjà précédemment procédé à un recensement semblable, et ceux-là ne furent pas les moins empressés à assurer leur coopération à l'œuvre entreprise.

Le Bureau fédéral de Statistique ayant été chargé d'étudier le programme et l'organisation de ce recen-

sement, se mit en relation avec les personnes qui, en Suisse, se sont occupées de la question, dans le but de connaître leur opinion sur la meilleure manière de procéder à l'enquête et sur les questions à admettre au formulaire. Le résultat de cette consultation fut :

1° Que cette enquête devait être un recensement des enfants faibles d'esprit et de ceux qui sont atteints d'une infirmité physique qui les empêche de suivre l'enseignement donné dans les classe primaires ;

2° Que seuls les enfants en âge de fréquenter l'école primaire rentreraient dans le cadre de l'enquête ;

3° Que le questionnaire à dresser devrait ne contenir que des questions auxquelles les autorités scolaires locales et les instituteurs et institutrices seraient à même de répondre facilement, sans la coopération d'experts médicaux ;

4° Que, dans ce recensement, on chercherait à établir le chiffre des principales catégories d'enfants qui, à l'école, ne peuvent suivre leurs camarades sains de corps et d'esprit et qui restent en retard. Les enfants de chacune de ces catégories pourraient être l'objet d'un examen subséquent d'experts et qui serait l'affaire des cantons. De cette manière les données du recensement seraient contrôlées, et l'on serait mieux à même de proposer les mesures qu'un examen minutieux suggéreraient ;

5° Que les enfants idiots, crétins, sourds-muets, aveugles, épileptiques, etc., et qui à cause de ces infirmités sont exclus de l'école primaire, seraient également recensés ;

6° Enfin qu'il serait désirable de profiter de l'occasion pour fixer, si possible, le nombre des enfants négligés ou moralement abandonnés qui ne sont pas encore placés dans un établissement d'éducation ou dans une famille honnête et de ceux qui sont déjà l'objet de la sollicitude de l'assistance publique ou privée.

Il résulte des renseignements recueillis dans tous les cantons que 13,155 enfants en âge de fréquenter l'école primaire rentrent dans le cadre de l'enquête. Sur ce nombre sont indiqués comme :

I. faibles d'esprit à un léger degré	5,052	ou	39 %
II. " " à un degré plus prononcé	2,615	"	20 %
III. atteints d'une infirmité physique seulement	1,848	"	14 %
IV. idiots, sourds-muets, aveugles, etc.	2,405	"	18 %
V. moralement abandonnés seulement	1,235	"	9 %
			13,155 ou 100 %

Les *enfants faibles d'esprit à un degré quelconque*, mais susceptibles de développement intellectuel, forment en Suisse un total de 7667 enfants, soit 59 % des cinq catégories indiquées.

Au 31 décembre 1895, on comptait en Suisse 463,548 enfants dans les écoles primaires, de sorte que sur 1000 élèves de ces derniers il y en aurait 16.5 atteints de faiblesse d'esprit à un degré plus ou moins évident. Le recensement de la population accusait, en 1888, 490,252 enfants âgés de 7 à 14 ans, ce qui donnerait une proportion de 15.6 par 1000 enfants en âge de fréquenter l'école. Cette proportion est celle qu'indiquaient dans leur pétition les sociétés pédagogiques, de sorte que les conclusions tirées des résultats obtenus par les enquêtes précédentes, entreprises dans certains cantons relativement au nombre probable des enfants de cette catégorie, n'étaient pas exagérées. 96 % de ces enfants fréquentent l'école primaire ou sont placés dans des institutions donnant à leurs élèves une instruction analogue, et 4 % sont instruits chez leurs parents ou dans des familles où ils sont placés.

De ces 7667 enfants faibles d'esprit à un degré quelconque, mais envisagés comme susceptibles de développement intellectuel, il en est :

- 567 qui reçoivent déjà une instruction dans une classe spéciale;
- 411 qui sont placés dans un établissement spécial destiné aux enfants intellectuellement retardés;
- 104 qui se trouvent dans un orphelinat ou institution analogue et n'exigent pas un traitement spécial;
- 5585 pour lequel un traitement individuel dans une classe spéciale ou dans un établissement spécial est réclamé;
- 534 pour lesquels, bien que faibles d'esprit, un traitement spécial n'est pas jugé nécessaire;
- 466 pour lesquels la question du placement est laissée indécise.

Total 7667

Occupons nous à présent des 2405 enfants formant le 4^e groupe (idiots, sourds-muets, aveugles, etc.). De tous, ce sont les plus déshérités : privés des bienfaits de l'éducation populaire, ils doivent être d'autant plus les objets d'une sollicitude active et persévérante.

Tandis que les autres groupes renferment surtout les enfants peu doués, intellectuellement et physiquement retardés, mais qui, par un traitement individuel bien entendu sont encore susceptibles d'un certain développement, nous rencontrons ici les formes les plus graves de faiblesse d'esprit et de crétinisme, auxquelles viennent encore s'ajouter de profondes douleurs physiques, telles que les infirmités de l'ouïe et de la vue.

Pour être en mesure de donner, si possible, un clair aperçu des formes si variées d'infirmités physiques et mentales, nous avons dû en former des groupes déterminés. Nous nous sommes heurtés, dans ce classement, à certaines difficultés, attendu que beaucoup d'enfants étaient désignés comme étant affectés de plus d'une infirmité, parfois même de toute une série. Ces infirmités et l'enfant qui en était affecté auraient dû paraître en détail et simultanément dans des groupes

différents, ce qui ne pouvait raisonnablement se faire. Dans ces cas, le plus simple était de ne considérer que l'infirmitté principale et d'opérer le classement de l'élève en conséquence. (1)

Voici les groupes en question.

- I. Faiblesse d'esprit à un haut degré (idiotie).
- II. Crétinisme.
- III. Dureté d'oreille, mutisme ou surdi-mutité.
- IV. Cécité partielle ou totale.
- V. Epilepsie.
- IV. Autres infirmités.

Les 2405 enfants non admis à l'école, répartis dans les groupes qui précèdent, donnent les chiffres suivants :

	Nombre	%
I. Enfants faibles d'esprit à un haut degré (idiotie) .	920	38.2
II. " affectés de crétinisme	156	6.5
III. " " dureté d'oreille, de mutisme ou de surdi-mutité	889	37.0
IV. " " cécité partielle ou totale . . .	108	4.5
V. " atteints d'épilepsie	129	5.4
VI. " affectés d'autres infirmités	203	8.4
Total	2405	100.0

Les infirmités de beaucoup les plus nombreuses sont ainsi l'idiotie plus ou moins grave et les affections des organes de l'ouïe et de la parole. En ajoutant les crétins aux idiots, on obtient une proportion de 44.7 %, soit près de la moitié du total des infirmités signalées.

Le groupe VI n'est pas un des moindres en importance numérique ni l'un des moins propres à exciter notre commisération; car il compte tout un contingent d'infirmités des plus tristes et nous révèle clairement combien d'enfants sont, aujourd'hui encore, privés d'un traitement rationnel.

(1) Un enfant affecté, par exemple, de faiblesse d'esprit à un haut degré (idiotie) et épileptique, paraît dans le I^{er} de nos groupes; nous faisons rentrer dans le III^e groupe un enfant sourd-muet et aveugle; dans le V^e, un enfant épileptique et scrofuleux, etc.

XXIII

153

Abnormal children
Enfants anormaux

par M. MICHEL MIR

XXIII

Instituteur à Goulier (Ariège)

Au nom du groupe des instituteurs du canton de Vicdessos
(Ariège-France)

On peut classer les enfants anormaux en trois catégories : 1^o *les anormaux physiques*, 2^o *les anormaux intellectuels*, 3^o *les anormaux moraux*. Mais cette classification est trop générale. Nous préférons la classification proposée par le docteur Decroly, médecin-directeur de l'Institut privé d'enseignement spécial à Bruxelles. Le docteur Decroly divise les anormaux en cinq catégories :

1^o *Les anormaux physiques* (nains, bossus, boîteux.) Chez ces individus, l'intelligence et la moralité peuvent être normales, même supérieures à la moyenne générale; car l'âme, comme dit Bossuet, est maîtresse du corps qu'elle anime.

2^o *Les anormaux sensoriels*, (aveugles, sourds, sourds-muets, bègues, demi-sourds, strabistes, myopes, presbytes, daltoniens...) Chez eux, le développement d'un sens, voire même de plusieurs est nul ou insuffisant.

3^o *Les anormaux intellectuels* (faibles d'esprit, imbéciles, idiots, paresseux invétérés...) Pour cette catégorie d'anormaux, les fonctions du cerveau et des organes des sens par conséquent sont plus ou moins imparfaites.

4^o *Les anormaux du système nerveux, dits anormaux médicaux ou pathologiques* (hystériques, épileptiques, choréiques, tiqueurs, neurasthéniques, vicieux ou indisciplinés...) A l'état ordinaire, le développement des

sens est égal ou supérieur à la moyenne ; l'intelligence reste intacte.

5° *Les anormaux pédagogiques ou moraux.* Agés de 9 à 11 ou 12 ans, ils n'ont jamais fréquenté l'école. Ils ont vécu plus ou moins moralement abandonnés. La rue a été pour eux leur seule institutrice. Ils sont capables d'un développement régulier. Il ne sont anormaux que par défaut de soin et de culture.

*
* *

Le nombre des anormaux de toute catégorie serait en France de 40,000 environ. Cette évaluation n'est qu'approximative. La statistique des anormaux n'a pas été faite de façon rigoureuse. Il importe qu'elle le soit. Le mal, une fois connu, il faudra ensuite se préoccuper de le guérir ou au moins de l'atténuer.

Actuellement, rien n'a été fait par les pouvoirs publics pour l'éducation des anormaux. Quelques-uns, les sourds-muets et les aveugles, sont soignés dans des maisons d'éducation presque exclusivement privées. (1) Les autres vont à l'école du jour ou ne fréquentent aucune école. La société pourtant se doit à elle-même d'élever à un niveau supérieur ces déshérités de la nature. La psychologie contemporaine a établi d'une manière irrécusable que ce que nous sommes est en grande partie l'œuvre de l'hérédité et du milieu. Donc la société doit prendre à sa charge la guérison des misères physiques,

(1) Le nombre des aveugles confiés aux diverses maisons d'éducation est de 550 pour les garçons et de 350 pour les filles, soit de 900 et il y a bien 4000 aveugles en France.

Pour les sourds-muets, les diverses institutions reçoivent 4069 enfants, 2123 garçons et 1946 filles. Or le nombre des sourds-muets est approximativement de 7000.

C'est-à-dire que beaucoup trop d'aveugles et de sourds-muets ne reçoivent aucune éducation.

intellectuelles et morales des anormaux qu'elle a en partie occasionnées.

La société remplit-elle ses obligations en laissant les enfants s'élever tout seuls ou en les recevant à l'école du jour? Non. A l'école publique, l'enfant anormal des quatre premières catégories ne s'améliore pas. Les programmes ne sont pas faits pour lui; les maîtres qui y enseignent ne sont pas initiés à lui donner l'enseignement qui lui conviendrait. Que fera-t-il à l'école dans ces conditions? Rien ou presque rien. Il sera toujours le dernier de la classe. La discipline lui paraîtra insupportable. Ou il restera coi dans un coin, incapable de comprendre sa déchéance, ou bien il sera un objet de trouble et de désordre pour ses camarades mieux doués. Il troublera l'école et l'école sera peu efficace sur lui. Si on l'exclut de l'école, il deviendra fatalement une recrue de l'armée du crime. Pourtant cet enfant anormal que l'école primaire obligatoire ne peut ni instruire, ni élever, n'est ni un fou, ni un criminel. C'est un malade, et à un malade, il ne faut ni la prison, ni le cabanon; il faut une médication spéciale, un enseignement spécial.

*
* *

Mais où sera-t-il soigné, instruit, élevé? On a proposé pour l'éducation des enfants anormaux des classes annexes établies dans les écoles primaires elles-mêmes. Ces classes présentent des avantages appréciables; elles sont peu coûteuses; elles voisinent avec l'école commune. Mais elles présentent de graves inconvénients. D'abord, elles contiennent nécessairement une infinie variété d'anormaux. Ensuite, elles ne peuvent être établies que dans les grandes villes, dans les écoles qui ont plusieurs classes ordinaires. Il ne faut pas songer à les créer dans les villages.

Des établissements spéciaux s'imposent donc. Où les bâtira-t-on? Est-ce au milieu des villes ou des grandes

agglomérations d'hommes ou bien à la campagne, mais à proximité des groupements urbains? C'est à la campagne que nous les voudrions voir s'élever. Nous voudrions qu'ils pussent disposer d'une grande étendue de terrain. Ils seraient sains, bien aérés, bien outillés. Le régime en serait l'internat, mais un internat où les exigences et les soins de l'éducation se concilieraient avec la plus grande liberté possible. L'externat serait sans doute préférable dans certains cas; mais dans de grandes villes comme Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, etc., comment l'établir? Comment assurer la venue des anormaux à l'école et leur retour à la maison?

Les anormaux seront donc des internes. Ils seront nourris et logés à l'école. Leurs maîtres seront presque toujours avec eux. Ils vivront de la vie de leurs élèves et pourront les étudier à loisir pour les former. Ils auront au suprême degré l'amour et le respect de l'enfance; la bonté, la patience, le dévouement seront leurs qualités ordinaires. Ils seront de plus aussi instruits que possible des procédés et des méthodes d'éducation qui conviennent aux anormaux. De tels maîtres ne s'improvisent pas; il ne naissent pas tout formés; il faut les préparer à leurs futures fonctions. La nécessité s'impose d'instituer des écoles spéciales où sera formé le personnel spécial des écoles d'enfants anormaux. Quel sera le programme d'enseignement de ces écoles? Il ne nous appartient pas de tracer ce programme? Ce soin revient à des personnes plus autorisées que nous, aux savants, aux spécialistes et aux médecins, et enfin, en dernière raison, à l'État. C'est l'État qui doit faire appel à toutes les bonnes volontés pour organiser l'enseignement des anormaux. En France, à la suite du rapport de M. l'Inspecteur général Charlot, le ministre de l'Instruction publique a institué une commission présidée par M. Léon Bourgeois, chargé d'étudier les diverses questions relatives aux anormaux.

Chaque État civilisé devrait posséder une pareille

commission. Des efforts des savants et des hommes de bien de tous les pays résulterait un ensemble de règles et de doctrines profitables à l'humanité.

Pourquoi enfin un Congrès international des enfants anormaux ne se réunirait-il pas pour composer le code des lois organisant d'une manière précise, sauf révision possible, l'enseignement et l'éducation des anormaux?

Quand une telle œuvre aura été menée à bonne fin, il y aura des maîtres particuliers pour chaque catégorie ou variété d'anormaux. On pourra classer d'après des méthodes scientifiques les enfants anormaux; on saura quelle nourriture intellectuelle leur convient; on saura quelle discipline peut leur être appliquée; en un mot on pourra les élever.

Mais, même avec des maîtres formés scientifiquement, la réussite dans l'enseignement des enfants anormaux sera le lot d'un petit nombre. A côté des connaissances spéciales que pourront donner les écoles spéciales et les maîtres et savants spéciaux de ces écoles il faut tenir compte des qualités d'ordre intime que seule donne la vocation. Avoir la vocation, dans le cas qui nous occupe, c'est avoir le souci de la misère humaine, c'est avoir le désir de la soulager, la passion de l'anéantir; c'est avoir fait d'avance l'abandon des plaisirs et des joies selon le monde, c'est vouloir se faire misérable pour parler aux misérables; c'est être heureux de vivre au milieu des malheureux; c'est se dévouer, se tuer en silence pour cette satisfaction intérieure: faire du bien aux disgraciés de la nature. C'est enfin avoir la foi. Croire que des laïques ne sont pas capables d'avoir les vertus qui font les vocations, c'est se tromper. La race des héros laïques n'est pas morte encore. Chez les laïques aussi bien que chez les religieux, il y a des hommes et des femmes qui savent bien vivre et bien mourir. L'Etat trouvera des maîtres laïques pour les écoles d'anormaux quand il aura organisé l'enseignement de ces écoles. Et plus il attend à l'organiser, plus le mal augmente. Il faut se

presser le plus possible, mais il ne faut pas agir à la légère. Quand les enfants anormaux seront élevés selon les méthodes qui leur conviennent, et par les maîtres qui leur conviennent, ils deviendront des êtres utiles à la société; ils cesseront d'être une plaie sociale. Il y aura encore hélas trop de malheureux parmi ceux qu'aucune culture ne pourra atteindre!

*
* *

Nos conclusions les voici :

1° L'éducation des enfants anormaux est un devoir social. L'État doit l'organiser.

2° Il y a lieu d'établir, par catégories, une statistique aussi exacte que possible des anormaux de chaque pays.

3° Des écoles spéciales, pourvues de professeurs spéciaux, formeront le personnel spécial des écoles d'anormaux.

4° Les écoles d'anormaux seront établies à la campagne, dans des maisons vastes, aérées, saines, bien outillées. Le régime en sera l'internat.

5° Dans chaque État civilisé, une commission sera chargée d'étudier toutes les mesures relatives à l'organisation des écoles d'anormaux.

6° Un congrès international se réunira, le plus tôt possible, pour demander l'adoption, dans tous les pays des écoles d'anormaux scientifiquement établies.

Bibliographie

PUBLICATIONS FRANÇAISES

1. Rapport du docteur GAURAUD, chargé de mission du ministère de l'Instruction publique, sur la situation des enfants arriérés ou anormaux à l'étranger. (Non encore livré au public.)

2. Rapport de M. Marcel CHARLOT, inspecteur général, au Ministre de l'Instruction publique pour la cons-

titution d'une commission chargée d'étudier la question des enfants anormaux. (*Revue Pédagogique*, n° 11. 15 nov. 1904. p. 475 et suiv.)

3. Vrais et faux anormaux scolaires, par les docteurs Jean Philippe et Paul-Boncour. (*Revue Pédagogique*, n° 11. 15 nov. 1904. p. 441 à 452.)

4. Un dispensaire médical pour les enfants anormaux, D^r Gommès. (*Revue Pédagogique*, n° 11. 15 nov. 1904. p. 453 à 456.)

5. Les enfants anormaux. Conférence. M. BAGUER. (Analysée dans le Manuel général du 23 sept. 1901, pages 739 et 740.)

6. A propos de l'éducation des écoliers mentalement anormaux. D^{rs} Paul BONCOUR et Jean PHILIPPE. (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 février 1905.)

Publications de l'étranger :

BELGIQUE

1. L'éducation de l'enfance anormale, ses rapports avec la discipline, par M. V. MIRGUET. (*École nationale*, 1^{er} et 15 mars 1905.)

2. L'infantilisme intellectuel envisagé au point de vue pédagogique. D^r VANLAIR. (*École nationale*, 1^{er} av 1904.)

ALLEMAGNE

1. Les classes d'arriérés, dans le *Pädagogische Zeitung*. 21 avril 1904.



Actual state of affairs in regard to abnormal children
Situation faite actuellement
aux enfants anormaux

par M. le Dr BOULENGER

XXIII

Médecin adjoint de l'enseignement spécial à Bruxelles

Nous ne pouvons constater qu'avec regret, que la situation actuelle des enfants anormaux en Belgique, est encore loin d'être satisfaisante.

Cela provient de bien des causes différentes, nous pouvons les ranger sous différentes grandes classes : 1° Pour les anormaux profonds, il n'existe que quelques instituts privés, à clientèle riche et trop peu nombreuse en général que pour avoir d'autre effet utile qu'une propagande dans les milieux aisés. Combien d'anormaux riches par contre restent abandonnés entre les mains de servantes qui sont leurs esclaves véritables, et qui transforment ces misérables êtres vivants en parasites ingrats et insupportables, incapables de s'aider eux-mêmes. Cette éducation en fait de véritables idiots, alors que l'éducation rationnelle de ces pauvres débris humains en eut fait des êtres capables de s'aider et de n'être même à charge de personne. Nous condamnons à ce point de vue spécial l'éducation d'anormaux médicaux à domicile, car l'instituteur spécial devrait être sans cesse à côté de son élève et devrait exiger la suppression absolue de toute autorité autre que la sienne, et celle du médecin.

Il faut en effet que dans ces cas l'on se pénètre bien de l'idée que toute l'éducation que l'on va donner à l'enfant sera un véritable traitement, sera une thérapeutique. Il est donc de toute utilité qu'aucune faute ne soit commise dans ce traitement, et que rien ne puisse venir le troubler. Certes,

comme dans toute thérapeutique, il faut de temps à autre laisser le malade un peu libre sans aucun traitement pendant 15 jours, 1 mois par an, avec quelques jours de congé de ci de là; car les traitements par trop intensifs sont nuisibles parfois. Mais actuellement nous sommes loin, bien loin du compte... le traitement est au contraire par trop réduit. Et l'on voit des médecins spécialistes en la question se borner à faire donner 1 à 3 heures de leçon au maximum, à des anormaux profonds. On peut comprendre qu'en l'occurrence le traitement est presque illusoire malgré la bonne volonté et même les hautes capacités du spécialiste et de l'instituteur.

Seules les anomalies psychiques légères peuvent être traitées à domicile, les anomalies graves et ne fut-ce que des tics tant psychiques que moteurs, ne peuvent être traitées sans un éloignement du sujet du milieu habituel.

Il est donc de toute utilité de pouvoir créer et étendre les instituts spéciaux et les maisons de traitement pour les anormaux médicaux. La loi belge actuelle est toutefois un sérieux obstacle au développement du traitement rationnel de l'anormal et de l'idiot.

En effet elle exige l'internement de l'enfant idiot, elle exige que l'étiquette d'aliéné soit mise sur l'idiot même léger, sur l'imbécile, plus anormal que nuisible, quand il a été bien éduqué.

L'état actuel donc de l'anormal médical riche, n'est pas brillant chez nous; sauf pour une centaine ou deux au plus qui sont traités et surveillés par des médecins compétents, et dans des instituts trop rares malheureusement.

Pour les anormaux profonds, et pauvres, seul l'asile se dresse pour les recevoir. Asile de Manage, du Strop à Gand, et quelques autres. Asile où ils doivent être colloqués car sous un prétexte plus ou moins sérieux, il s'est trouvé un procureur qui a fait fermer la maison de Rêves dans le Hainaut. Il faut donc colloquer à domicile ou à l'asile, l'anormal *non idiot*, *non aliéné*, parce que la loi est mal faite et qu'elle n'a pas assez chez nous l'esprit de la gradation des troubles mentaux depuis le normal jusqu'à l'idiot gâteux d'une part, ou jusqu'au

fou furieux d'autre part. On n'est pas aliéné ou normal, tout procède par gradation et il y a les cas frontières de l'idiotie, qui, bien traités, deviennent des cas qui spécialement parlant peuvent être considérés comme normaux, car ces malheureux sont souvent très aptes à remplir un métier manuel avec beaucoup de ponctualité et de dextérité. La loi n'admet pas un établissement où l'on traite des troubles psychiques, où il y a des idiots du 1^{er} degré et où l'on ne colloque pas. Nous devrions au contraire nous élever contre la loi et lui dire qu'elle commet une grave faute en laissant parquer dans les asiles d'aliénés, les idiots avec les aliénés, les épileptiques, les paralytiques généraux, etc. Elle commet un crime véritable et impardonnable pour celui qui sait ce qu'est un idiot et ce qu'est un aliéné. D'une part l'idiot est un être essentiellement éduicable et passif, imitateur mais qui a besoin de stimulations répétées, patientes et incessantes pour arriver à se développer; mis dans un milieu anormal, mis dans un milieu où l'aliéné court, se remue, crie et a ses crises de délire épouvantables, l'idiot imite cela et devient de plus en plus anormal. Il fait de ces crises son état habituel... et l'idiot peu atteint devient ainsi un semblant d'aliéné. Et cependant en 1865 déjà des médecins inspecteurs d'asiles en Angleterre avaient émis le sage avis que l'idiot devait toujours être traité dans un asile spécial et que c'était mal faire que de le laisser au milieu des aliénés. C'est aussi ce qui fait que l'on a mis tant de temps à découvrir une méthode de traitement rationnelle pour l'idiot et l'anormal; méthode appliquée comme à regret chez nous, par la contrainte et par l'action de quelques médecins seulement, car même des spécialistes en aliénation mentale ignorent encore tout au sujet de cette méthode et surtout n'en ont jamais essayé l'application. Que dire alors de l'anormal pauvre que l'on va parquer dans l'asile avec des idiots et des aliénés?.. N'est-ce pas un double crime?.. Et cependant que de certificats sont donnés, disons le franchement, beaucoup plus par des médecins, sur la seule requête de parents qui, ne pouvant pas absolument mettre leurs enfants à l'école à cause de ses anomalies, sont désespérés, souvent

eux-mêmes déséquilibrés, nerveux, tarés, ne supportant rien de leur enfant, vont solliciter le médecin; celui-ci ne pouvant s'assurer par lui-même, par une enquête approfondie, longue et sérieuse du véritable état psychique de l'enfant, finit par colloquer l'enfant. Et le voilà dorénavant classé, taré, marqué.

Ce qui manque c'est une institution médicale pour anormaux profonds et pour idiots, institution semblable à celle de Lancaster ou de Larbert en Angleterre et où l'on puisse accepter des enfants comme dans un internat ordinaire, mais où le médecin aurait voix prépondérante au chapitre, où une pédagogie spéciale soit bien établie et montée... Disons donc que malgré l'existence de Manage nous n'avons rien qui satisfasse entièrement notre esprit comme ce que nous avons vu en Angleterre, et ce qui existe en Allemagne, en Suisse et en Suède.

Nos institutions manquent de plasticité, elles sont trop rigides, et en croyant introduire des garanties contre les collocations arbitraires la loi pousse au contraire à colloquer une série d'êtres anormaux qui cependant ne dépendent pas exactement ni complètement de son esprit.

Outre des anormaux profonds, nous avons une série de cas en apparence normaux... Enfants nerveux, enfants tiqueurs, choréïques, épileptiques, peu atteints, enfants indisciplinés, enfants peu moraux, difficiles ou apathiques, qui ne sont pas des anormaux continus, ni continuels, qui placés dans des classes ordinaires sont même parfois brillants au point de vue psychique mais qui ne s'adaptent pas à la pédagogie ordinaire, laquelle d'ailleurs devrait beaucoup plus s'adapter à l'esprit de l'enfant qu'exiger son adaptation à son autorité; enfants dont les parents souvent entretiennent par trop de rigidité, d'inflexibilité les défauts, ou bien par trop de faiblesse ou par une conduite trop variable. Tantôt trop bons, tantôt trop sévères, les parents contribuent à désorienter l'âme de ces petits êtres qui auraient cependant bien besoin d'avoir des parents à conduite calme, uniforme. Ces enfants laissés à l'école ordinaire, se dominant parfois voulant trop bien faire,

scrupuleux ils veulent savoir toutes leurs leçons, et travaillent trop, ils se tuent au travail, et sont toujours maladifs, faibles, ils s'absentent. D'autres sont des vicieux précoces qui sans mériter encore la maison de correction devraient entrer dans des écoles à régimes sévères. Ce sont de futurs criminels qui plus tard par leur conduite seront amenés à être condamnés un nombre considérable de fois.

Les difficiles, sont en général enfants uniques, ou gâtés ou plutôt mal surveillés, ils sont devenus des despotes... Ils peuvent être corrigés par un régime de fermeté raisonnée mais inflexible... toutefois il faut les éloigner des parents qui sont en général des faibles, des neurasthéniques ou des égoïstes qui pour avoir la paix chez eux ont toujours cédé à leur enfant; ces enfants éloignés, mis dans un institut spécial s'y modifient, s'y corrigent; s'ils restent chez eux même en allant à une école spéciale ils travailleront, feront parfois des progrès dans l'instruction, mais ce sont des êtres qui plus tard feront un mal énorme autour d'eux. Encore une fois, presque tout manque pour ces anormaux.

Les écoles et les classes d'enseignement spécial de la ville de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, si elles parviennent à en modifier quelques-uns, ne peuvent les guérir tous, car l'école même d'enseignement spécial ne s'adresse pas encore à la vie intime et profonde de l'enfant. Elle ne le prend pas tout entier... Elle l'a pendant 5 ou 6 heures par jour... mais le restant du temps l'enfant retombe dans l'anomalie... Il serait donc désirable que pour ces anormaux il existât des internats où on ne les mettrait qu'après constatation que l'école spéciale ne les a pas modifiés sensiblement en 2 ou 3 ans.

Les classes d'enseignement spécial de la ville de Bruxelles et même les écoles 14 et autres, s'adressent presque exclusivement aux arriérés (enfants en retard de 3 ans dans leur études par suite de maladie, d'absences, de manque de fréquentation) ou qui non obligés par une loi qui nous manque encore absolument, l'instruction obligatoire, ont fréquenté les cours en amateur, vagabondant tout le reste du temps. Encore si c'était l'école buissonnière... mais non, c'est la rue, c'est

l'impasse, ce sont les égouts, les rigoles, les bacs à ordures, les cigares à moitié fumés, l'oisiveté des gens assis à la porte des cafés, le luxe et la misère, sans la vue de la vigoureuse nature pondératrice.

Nous pouvons donc affirmer que seul l'arriéré pédagogique d'une part, et l'idiot profond d'autre part ont quelques institutions convenables dans la classe pauvre; la classe aisée et riche ont quelques internats mais trop rares encore pour anormaux. Encore il n'y a que Bruxelles, Gand, Anvers et Molenbeek qui possèdent des classes et des écoles pour arriérés... dans le restant de la Belgique il n'y a rien, absolument rien pour eux.

Les anormaux (arriérés médicaux) n'ont absolument aucune maison de traitement, sauf les enfants de riches qui ont l'institut médico-pédagogique du D^r Decroly, et quelques autres au nombre de 2 ou 3 au plus.

Enfin l'idiot pauvre ou riche a l'asile (Manage) et la maison de santé.

Ce qui manque donc le plus dans l'œuvre entreprise en Belgique en faveur des anormaux, c'est une série d'instituts unis et en gradations depuis l'école ordinaire jusqu'à l'asile pour idiots ou la maison de correction pour les indisciplinés, les criminels. On a une appréhension dans le public contre les écoles spéciales... c'est le contraire qui devrait exister, on devrait les accepter comme des œuvres de relèvement social et empêchant une série d'enfants de porter plus tard soit le sceau indélébile de la collocation ou de la maison de correction.

Voici le tableau à faire remplir en Belgique. Tout ce qui est écrit en italique manque; ce qui est souligné n'existe que partiellement :

<p>A Classe ordinaires Écoles, jardins d'enfants, etc. <i>Instruction obligatoire de 7 à 14 ans</i></p>	<p>B <u>Classes de répétition</u> <u>ou pour arriérés</u> Possibilité de retour vers A ou C</p>
<p>C <u>Classes pour anormaux</u> <u>Aveugles, sourds, nerveux</u> et instituts spéciaux <i>Aveugles, Sourds-Muets</i> <u>Nerveux (Riches)</u> Possibilité des nerveux d'aller vers B ou D</p>	<p>B' <i>Classes pour indisciplinés</i> retour vers A</p>
<p>C' <i>Internats pour indisciplinés</i> retour vers B'</p>	
<p>D <u>Instituts internats</u> <u>pour anormaux plus profonds</u> Aveugles, sourds-muets avec fai- blesse mentale et anormaux médi- caux, idiots éducatibles, imbéciles, épileptiques, bègues.</p>	<p>D' Maisons et colonies de Bienfaisance</p>
<p>E Asiles pour idiots très peu éduca- bles ou gâteux, idiots profonds. Utilisation partielle Epileptiques fréquents</p>	<p>E' Prison</p>

D'après ce tableau on peut s'apercevoir que seul le dernier degré de l'échelle est bien représenté chez nous pour l'enfant anormal; que les aveugles et sourds-muets ont des institutions, certes perfectibles mais suffisantes, — mais que les normaux en A sont même privés d'un des moyens d'action les plus efficaces, *l'instruction obligatoire*.

Nous n'entrevoions pas la solution du problème des anormaux en idéalistes ou en rêveurs mais en gens pratiques, et nous pouvons dire que l'abîme qui sépare A de E, sans passerelle aucune de A en E est la cause principale de ce que tant d'idiots bègues restent dans des asiles non soignés; d'autre part la série B' et C' manquant, que de fois n'est-on pas forcé d'envoyer à la *correction*, à la maison de bienfaisance, un enfant qui, traité en B' ou en C' eut pu rentrer en A au bout de quelques mois, ou d'une année, et que de fois

tombé en D' un indiscipliné léger a fini sa vie en E' ! parce que le régime D' non adéquat à sa mentalité l'a plutôt corrompu et contaminé !

Le manque d'organismes de transition de A vers E et E' caractérise donc d'une façon claire et nette l'état et la situation faite aux anormaux en Belgique. Le résultat en est ou bien une faiblesse coupable des parents vis-à-vis de leurs enfants, ou une exagération fatale pour tâcher d'être débarrassés à tout prix d'un être encombrant et ennuyeux, d'une bouche inutile à nourrir.

Quels sont les remèdes à apporter?.. Voyons-les : la création des organismes intermédiaires suffisamment plastiques, suffisamment mobiles que pour laisser passer aussi bien de A vers B ou B', C ou C' etc., qu'inversement un enfant qui trouvera ainsi son milieu optimum pour son éducation.

Il arrivera ainsi comme homme à donner son rendement maximal avec le minimum d'effort. De plus il faudrait que toutes ces institutions soient connues les unes des autres et en relation continuelle de surveillance réciproque, aussi bien A par $\begin{matrix} B & C & D & E \\ B' & C' & D' & E' \end{matrix}$ que B C D E etc. par A, de telle sorte qu'inspectés souvent les enfants trouvent rapidement le milieu véritablement adéquat à leur personnalité, à leur mentalité.

Tant que toute l'échelle n'aura pas tous ses échelons de A en E et de A en E' on risquera de devoir mettre à l'asile ou en prison des enfants qui auraient pu et dû rester en BB' ou CC' ou DD' et peut-être qui eussent pu retourner en A.

La situation des anormaux est donc des plus précaires encore en Belgique, Nous n'avons que des embryons d'œuvres se développant au hasard, au gré de la charité, au gré d'administrations isolées, au gré même d'intérêts privés... cela est insuffisant et inefficace... Comme on l'a dit pour les maisons ouvrières, ce n'est pas la maison qu'il faut bâtir c'est la cité, la ville d'abord, et puis la maison ; pour les anormaux ce ne sont pas des classes ou des instituts qu'il faut créer, mais l'œuvre complète de l'organisation, de l'éducation des anormaux. A cette condition seule nous pourrions dire que la situation des anormaux en Belgique ne laisse rien à désirer.

What work is being done in England

for the class of Feeble-minded and other mentally defective children by voluntary and State appointed Agencies.

XXIII

By G. E. SHUTTLEWORTH, B.A., M.D.

Consulting Medical Officer to the National Association for Promoting the Welfare of the Feeble-minded; formerly Medical Superintendent, Royal Albert Asylum, for Imbeciles Lancaster, Medical Examiner of Defective Children and the School Board for London.

I licion been askeel al short notice te send on betaale op the national Association for promoting the welfare of the Feeble-minded a communication to the Liège Conference repon arrangements mudc in England fa the cara op Feeble-minded et Defective children in England et water. Under the circumstances alle have been abbe ta do is to revise rep to date an old on the sulycat, whiel I beg to subnier for the consideration op the Congress should is be accmed wortty of acceptance. I may state the est the National Association existe for the pearpose of co-ordinating the various efforts madete déal witte defective children in this comstry et it acins, while dorug this to collecé information us to the needs of this daos and to tabulate, for scientific as wellas sociological postposes, the conditions under whiah mental defectiveness is produced. Weth a viend of suggesting measures for ite prevention. The after care of those wha haw pusséd therough special instruction is one of the mattus which it sutes to promote in a systematic.

What, are the agencies which we ave at the present time in England and wales (and I shall restrict my observations to this part of the Kingdom) for dealing with mentally defective children, c. c. idiots imbeciles " feeble-minded „? They are threefold : first, the voluntary and poor-law institutions for the care and training of imbecile and idiotic children (at any rate, children certified as such, though the voluntary institutions designate them " feeble-minded „); secondly, Defective an Epileptic Children's Education Act (62 and 63 Vic. ch. 32), and have provided instruction for defective (but not

imbecile) children; and thirdly, the voluntary associations which have established boarding schools for this latter class, and also industrial institutions for adolescents beyond school age. It is much to be regretted that these agencies have no co-ordinated scheme of work, and as yet are not agreed as to their respective "spheres of influence". I must venture to describe in detail the more important members of these several groups.

Taking first the "idiot establishments", — to use the official designation in the Lunacy Commissioners' Blue-book of the voluntary institutions originally called "Idiot Asylums", but now aspiring to the title of "Training Schools for the Feeble-minded", — there are in England five: Earlswood, the Royal Albert, the Eastern, the Western, and the Midland Counties Asylums.

The "Asylum for Idiots", now at Earlswood, Red Hill, was established in 1848 at Highgate, and may claim to be the pioneer of all that has been done for the mentally-defective class in this country. Starting with a bye-law (still apparently in force) that "idiotic and imbecile persons only be eligible for this asylum", (though the address of the founder, Dr. Reed, shows that *education* was aimed at), it is noteworthy that the present able superintendent, Dr. Caldecott, urges in a recent Report the "necessity for the twofold character of the institution — viz., a 'school' for the education and training of the higher grades of feeble-minded children, and a 'home', in which all types of all ages may find a refuge for life." It is much to be regretted that the funds that the charitable public supply to the board of management only suffice to ensure (unless by re-election) a five years' training for the former class, and for the maintenance on the free list of not more than a hundred life cases. The average number resident ranges between five and six hundred, and patients are received from all parts of the British Empire, and indeed, of the world.

The Royal Albert Asylum, Lancaster, was opened in 1870 "for the care, education, and training of idiots and imbeciles of all classes belonging to the seven northern counties of England", (Since 1900 the term "feeble-minded", has been substituted for "idiot and imbecile", in the above). Chronologically, it does not come next in order of foundation to Earlswood, but as it is at present the largest of the voluntary institutions, containing over 600 patients, and its success financially has been phenomenal among the charities of the country, it may be well considered in the second place. Recent additions for epileptic and crippled patients, the gift of the "Storey Home for Feeble-minded Girls", (where prolonged industrial training is given to forty of the most advanced of the female patients), as well as its farm-house and separate establishment for private patients, will increase its accommodation to upwards of 700 beds.

The majority of the inmates are elected by subscribers, each county electing its own quota of patients for a term of seven years' training, prolonged in some cases from year to year by the managing committee; but there is no provision for life-cases otherwise than by payment.

The Eastern Counties Asylum " for Idiots, Imbeciles, and the Feeble-minded „ (the last term having recently been added to the title), was an outgrowth of the original foundation for idiots; Essex Hall, Colchester, having been adopted as a special institution for the Eastern Counties when no longer needed by the committee of the National Institution after the erection of Earslwood Asylum. Instituted in 1859, it now accommodates more than 250 patients. Cases are received on election for a period of five years' training — and may be re-elected for a similar term, and provision is made in the rules for the reception of ten life-election cases. In his last Report, the secretary and superintendent writes sympathetically of those lower-grade cases for whom no public provision has yet been made, though naturally preferring that cases should be selected for his institution who are capable of receiving permanent benefit from training. The generous gift of a commodious block of schools and workshops by Mr Peckover has vastly improved the facilities for training.

The Western Counties Asylum at Starcross, Devon was founded in 1864 on a charitable basis, and now contains 270 patients, the majority of whom are of the pauper class, paid for by guardians. It is still called the " Western Counties *Idiot* Asylum „, in consequence of the Commissioners in Lunacy objecting to the proposed substitution of the term *feeble-minded* for that of idiot in the title of the institution as " inexpedient and unnecessary, and likely to prove misleading to the public „. It is, nevertheless, a training institution for the higher-grade cases perhaps more exclusively than any of the other asylums which have assumed the designation in question, for only cases found to be improvable are retained, and the variety and excellence of the industrial work of the inmates is remarkable. No provision appears to be made for life cases.

The Midland Counties Asylum at Knowle, near Birmingham founded in 1868, has accommodation at present for about eighty patients, shortly to be increased by an addition of forty more. The patients, whose friends have to contribute fifteen guineas annually, are elected by subscribers for a term of five years, and may be re-elected if suitable, but there is no provision for life cases, and paupers are inadmissible.

In addition to the five institutions above described, there is a small asylum for twenty idiot and imbecile children at Combe Down near Bath, under the management of Trustees of a charity called

the Magdalen Hospital. Four of the inmates are of the pauper class.

The aggregate accommodation furnished by the several voluntary institutions at the present time seems to be for about 1,880. Primarily established for children, some of them retain patients of adult age, and perhaps one third of the 1,800 would belong to that category. It is probable that less than half of the inmates are children of school age — *i. e.*, between five and sixteen years of age — though the majority remain children all their lives. It has to be though the majority remain children mentally all their lives. It has to be borne in mind, however, that they do not continue children as regards physical development and instincts, and hence the necessity for a much large permanent provision for this class than at present exists.

It has been urged by the authorities of the voluntary institutions that their proper function is to supply training for improvable imbeciles, and that the County authorities should “ provide out of public funds custodial institutions where children and adults who are incapable of being taught can remain permanently. „ Let us see what has already been done in this direction.

In this country it is the rule that new philanthropic movements are in the first place carried through the experimental stage by voluntary associations, and not until they have thus been tested is aid given by the State. The Metropolitan Asylums Board, a body created by Act of Parliament in 1867 to provide for the care of the sick and infirm poor of the Metropolis, and of such “ insane „ persons as the Poor Law Board might direct, opened in 1870 two Asylums for “ harmless persons of the chronic or imbecile class, „ and in 1873 the children who had been sent to these institutions were gathered into a separate establishment, ultimately forming the schools department (for 1,000 children) of the large asylum at Darenth, where there is also accommodation for 1,000 adult imbeciles. In process of time the accumulation of unimprovable cases in the schools, and the unsuitability of the adult asylum for continuing the industrial employment (under favourable circumstances) of those successfully trained in the schools, led to a further evolution in 1901. Rochester House, Ealing, was opened as an experimental training establishment for 150 of the most improvable of the patients previously at Darenth, and this improvement has now that other establishment Darenth, of an industrial colony where the industries acquired by Darenth, Kent higher-grade imbeciles may be permanently carried on under life-long supervision, after they have passed through the training schools.

In the counties comparatively little has been done in the way of provision for imbeciles apart from lunatics. Northampton has the

credit of being the first in the field, having arranged as long ago as 1888 for the special training of 50 idiot children in a separate annexe attached to the Berry Wood Asylum. As they reach adult age they are, however, transferred to other departments of the asylum. A more satisfactory arrangement has been made in connection with the Middlesex County Asylum, where an entirely separate block for 200 imbeciles has been arranged for their training and permanent employment in useful industries. There is also a separate block for fifty idiot children at the Hants County Asylum, and the County of Lancaster has a special establishment (Winwick Hall) for fifty idiot boys. More recently the West Riding Council has opened a similar establishment at Stanley Hall, Wakefield, for seventy children. Separate idiot wards also exist at the Kent (Chartham), Durham County, and Rubery Hill (Birmingham) Asylums, and provision has been made for an idiot block in connection with the new East Sussex Asylum. Altogether, special arrangements have been made for not more than six or seven hundred imbecile children by county authorities outside the Metropolitan district, a provision totally inadequate, as compared with over 1000 beds provided for similar cases by the Metropolitan Asylums Board to serve a population not more than one-seventh of that of England and Wales.

In addition to children calling for Asylum care, there exists among our school population not less than one per cent. of sub-normal children — officially called “ defective „ and popularly “ feeble-minded „ — who require special modes of education. The Act to make better provision for the Elementary Education of Defective and Epileptic children in England and Wales (62 and 63 Vic. ch. 32) enables school authorities to establish special schools and classes for children certified by the medical officer as “ not being imbecile, and not being merely dull and backward, yet by reason of mental or physical defect incapable of properly benefiting by ordinary school instruction, but capable of benefiting by instruction in a certified special class or school. „ This Act, which is permissive only, has been adopted by a considerable number of school boards throughout the country and recent list issued by the Board of Education shows that over 7,000 school places have been provided in special schools in different parts of the country, of which early 4,500 for the mentally and physically defective children of London where there are no less than eighty centres of special instruction. Having myself had three years' experience as examiner of defective children under the London School Board, I may venture to add a word of appreciation of the good work which has been done in these centres. together with my conviction that in the majority of cases in which benefit has been derived from special

school training, which ends at the age of sixteen, further supervision is required in order to insure permanently good results. Great care needs to be exercised in the selection of suitable cases for special instruction, and cases properly certifiable as imbecile should be rigorously excluded. In some cases a probationary period in the special class may be granted, but experience will soon teach that there are certain classes and grades of mental defect which will merely waste the time and energy of the special instructor. Without fully adopting the dictum of Dr. C. Mercier, that "the line that divides the (merely) weak-minded man from the imbecile is the ability to earn a living.," I think the idea which these words express should be kept in view in deciding which cases should be passed for special classes, and which relegated to an institution for imbeciles. In connection with the Birmingham Special Classes, an After-care Association has been formed, and in an analysis which has been made by Mrs. Pinsent of 83 mentally defective cases who have passed through the classes, it is stated that 26 were at work, earning on the average 6 s. 1 d. per week, but there was reason to consider that no more than 17 per cent

It is wisely remarked in the Report that "if there is no chance of a child becoming self-supporting or responsible, that should be placed under permanent control," — *i. e.* as it would seem to me, certified as imbecile for the good of the community as well as its own, and for that of the next generation.

As supplementary to the work of the special schools, we may now pass on to the charitable efforts that have of late years been made for the benefit of feeble-minded children and young persons by such agencies as the "National Association for the promotion of the Welfare of the Feeble-minded," the "Lancashire and Cheshire Society for the permanent care of the Feeble-minded," and by various benevolent ladies who have established working homes for feeble-minded girls. We may also notice some experiments by poor law guardians in the same direction, noting that most of the voluntary homes receive patients of the pauper class as well as others.

The first home for feeble-minded girls in England was established in 1887 at Albert Park House, Highbury, and there are now no less than lighteen small homes for girls, and one for boys, by and schoolage, in different parts of the country. All of these have been certified or approved by the Local Government Board, and the three which receive children of school age may be regarded in the light of boarding schools for the class for whom special instruction is desirable, and the same care should be exercised in the selection of suitable cases as I have advocated with regard to the special schools themselves. The school at Hendon, under the management of the National Association (shortly I regret to say, to be

abandoned for want of funds) was able to earn grants from the Board of Education under the supervision of the Defective Children's Education Act. With the exception of the one Industrial Home for boys at Upsirebury (near Waltham Cross), under the aforesaid society, as well as boarding school at Artington near Guildford for 10 younger boys, all the other homes are for feeble-minded girls in communities of from fifteen to twenty, laundry-work, sewing, and mat-making being the principal industries. In some cases girls have been trained for domestic service, but unless great care is exercised in obtaining suitable places, and maintaining some form of after-care, there is much risk of their going wrong.

There is no doubt that Miss Dendy's idea of *permanent* homes for defectives, even for cases of slight mental defect, if ineradicable by training, is sociologically what should be aimed at; and though the immediate outlay would be large, the consequent restriction of the output of inherited mental defect in succeeding generations would in the long run justify the expense. The more progressive American States are by degrees arriving at this conclusion, and in addition to *schools* for feeble-minded children of all grades, are authorising custodial permanent homes at the cost of the respective States. In England we are still groping and experimenting in this direction: the Lancashire and Cheshire Society have founded what is hoped will become an important industrial colony for the feeble-minded at Sandlebridge, Cheshire, whilst the Chorlton and Manchester Guardians propose by combination to establish a colony for epileptic and imbecile paupers. It may not be out of place to mention that the Children's Committee of the Metropolitan Asylums Board, who have taken charge of the education of mentally-defective pauper children in London, have also opened an industrial establishment for other cases where they will be kept till the coming of age. In the Eastern Counties there is a movement amongst the guardians for providing permanent homes at the public expense, for unimprovable imbeciles, for feeble-minded men and boys, and for unimprovable feeble-minded women and girls.

The question of detention in such homes and of the means by which it may best be attained, has been much discussed. It has been proposed that in the case of feeble-minded persons whom workhouse medical officers do not feel justified in certifying as "of unsound mind," or even as "imbeciles," under the Idiots' Act, magistrates should be empowered to order the detention in certified "homes" of feeble-minded persons "for a limited but renewable period." Personally, I doubt whether such powers are likely to be granted by the British Legislature, for "the liberty of the subject," even of the feeble-minded subject to propagate his

or her kind, is still an article of belief with the majority. Of the necessity of the detention of some there can be no doubt, and if the expression *non compos mentis* were allowable in a medical certificate instead of that " of unsound mind „, I do not think there would be the same shyness to certify as is often experienced under present conditions.

The ideal arrangement seems to me that as little obstacle as possible should be placed in the way of the training and education of defective *children* — whether feeble-minded or imbecile — while of school age, and under parental control, and that it should not be necessary to brand the child with an opprobrious designation in a formal certificate. Surely a parent is under little temptation to send his normal child to a " special „ school for defective children, whether called a " home for feeble-minded „ or an " asylum for idiots „. It seems to me, therefore, that even the modified certificate prescribed by the Idiots' Act, 1886, might be dispensed with or relaxed in the case of a child of school age. Of course, when adult age is reached (and in view of slow development school age should be extended even beyond sixteen in the case of defective children), certain safeguards for the liberty of the subject may be deemed desirable, and, for my own part, where it is obvious that a person is so far deficient in will power or in moral control as to be a danger, actual or potential, to himself or the community, I, for one, would stretch a point to write him down as " *imbecile* „. The mildly " feeble-minded „ (the " *innocents* „, as they have been called) may indeed require protection, but will not as a rule run away from a well-managed home in which they are treated with tactful consideration. It is interesting to note that the Commissioners in Lunacy, in their Report for 1897, refer to the class of " feeble-minded „ as " not the subjects of such a degree of mental unsoundness as in the opinion of the medical officers (of Unions) renders them certifiable in the present state of the law, and therefore unable to be detained against their will, although they are not sufficiently of sound mind to be able to take adequate care of themselves „, and suggest that, if official supervision be necessary, it should not be by the Lunacy Commissioners, but " by a department which would not associate with its work the so-called stigma of insanity „.

In conclusion, I think I may say that the early training of feeble-minded children may be looked on as preventive of their sinking deeper into the mire of imbecility or even idiocy. This good work should be encouraged by an avoidance of unnecessary restrictions and technical forms, and in those cases which require continued protection in adult life — as is the case, perhaps, with the majority — certification and supervision of an official character should be made as little burdensome as possible, so long as the liberty

of the subject is sufficiently safeguarded. Fifty thousand children, of the elementary school class alone, in England and Wales, stand in need of assistance in the way of special instruction and training. There is surely ample scope for all who will help. It is out of the question to seek to provide resident institutions for all these children, even were it desirable to do so. Family life is indeed a social factor not lightly to be disregarded, and whenever home influences are even tolerable, and the child not absolutely imbecile, attendance at school board special classes will suffice. When the home is unadapted for the child, or the child unfit for home life, the Feeble-minded Home, or the Imbecile Institution, will be necessary; and in all cases after care of those that have been trained but are yet deficient in power of initiation or in moral backbone, requires to be organised both by charitable and official agencies, in order to secure permanence of benefit both to the individuals and to the community at large.



Measures taken in favor of
Mesures prises en faveur
abnormal children, mentally and physically
des enfants anormaux, mentalement et physiquement,
and epileptic children
et des enfants épileptiques

en Angleterre et au Pays de Galles

in England and in the Gallic provinces

par M. FLETCHER BEACH, M. B., F. R. C. P.

XXIII

Médecin du West End Hospital pour les maladies nerveuses à Londres; Médecin de l'Association Nationale pour favoriser l'avancement et le bien-être des arriérés; Médecin de la Colonie de Chalfont pour Epileptiques; Ex-Médecin Superintendant de l'Asile de Darenth pour les enfants imbéciles; Ex-Président de l'Association Médico-Psychologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Les enfants anormaux comprennent deux classes :

1° Les idiots et les imbéciles; 2° Les arriérés.

Les idiots et les imbéciles sont en ce moment logés en cinq asiles de charité, savoir :

Le Royal Albert Asylum, Lancaster.

Le Eastern Counties Asylum, Colchester.

Earlswood Asylum, Redhill, Surrey.

Midland Counties Asylum, Knowle près Birmingham.

Le Western Counties Asylum, Star Cross près Exeter.

Ces cinq asiles pourvoient à 1788 cas. Les enfants appartenant à la classe indigente sont logés principalement à l'asile des imbéciles, Darenth, près de Dartford, Kent. Cet asile fut spécialement bâti pour cette classe d'enfants en 1879, et quand je l'ai quitté il y a douze ans, il contenait mille malades. A part cet asile, il y a les pavillons spéciaux du comté de Middlesex, le Northampton County Asylum, et le West Sussex Asylum,

qui pourvoient à 300 malades; le Winwice Hall, dans le Lancashire, en contient 50. Il y a des salles spéciales pour les idiots et les imbéciles aux Hants, Kent, Durham et Rubery Hill Asylums; ces asiles pourvoient aux besoins de 150 malades.

Le nombre de malades indigents est de 1400; celui des autres malades s'élève à 1788. Il y a de plus deux établissements *privés* : Normansfield, Hampton Wick, Middlesex, et Downside Lodge, Chilcompton près de Bath. qui contiennent à peu près 220 malades. Quelques malades privés sont aussi admis dans les cinq asiles cités plus haut, mais ces asiles sont principalement au service de la classe moyenne et des indigents.

Dans l'ensemble, à peu près 3,400 malades sont défrayés de tout, mais comme il a été prouvé qu'il y a 46,000 idiots et imbéciles qui ont besoin d'assistance d'une façon ou d'une autre et que 7.38 pour cent seulement de ceux-là sont occupants à l'heure actuelle, il est clair que de plus grandes mesures de précaution doivent être prises pour répondre à toutes les classes de ces malades. Afin de combler cette lacune, des institutions séparées devraient être érigées par les Conseils des Comtés dans les différentes parties de l'Angleterre et au pays de Galles; ou, s'il n'y a pas assez de malades dans un comté, plusieurs comtés réunis pourraient s'entendre et bâtir l'institution nécessaire.

En 1886, l'acte concernant les idiots fut passé par le Parlement, afin de libérer les institutions de charité déjà citées, et aussi de libérer les deux établissements privés, de certaines clauses comprises dans l'acte des aliénés qui autrefois s'appliquaient à ces institutions-ci, et qui souvent s'opposaient à la réception des malades. En un mot, tandis qu'autrefois, afin d'être admis, il fallait que les malades fussent munis d'un certificat de médecin constatant qu'ils étaient des aliénés, maintenant, depuis l'acte de 1886, le tout a été simplifié. Un certi-

ficat de médecin prouvant que le malade, enfant ou adulte, est idiot, ou a été un imbécile dès sa naissance, ou dès le bas âge, peut le faire bénéficier d'une institution; il suffit de donner le nom de l'institution, de l'enregistrer sous l'acte des idiots; c'est la seule formalité à remplir depuis le dernier acte. Ces institutions de charité et les deux asiles privés ont été enregistrés sous l'acte et l'admission des malades est de beaucoup simplifiée.

La cure de ces malades comprend une sage combinaison de traitement hygiénique, médical, physique, moral et intellectuel. Le temps ne me permet pas de m'étendre sur ces branches différentes, mais je dirai quelques mots du traitement intellectuel. On commence par exercer, instruire et cultiver les sens. Le premier dont on s'occupe est le toucher. Ceci se fait ordinairement en faisant tenir, sentir à l'enfant des choses rudes, inégales, et d'autres unies, molles, en lui faisant enfiler des perles, tresser du papier, bâtir avec des blocs, et employer des objets dont l'usage est quotidien.

La vue est exercée à distinguer des couleurs à l'aide de papiers de couleurs variées ou de choses colorées que l'enfant peut combiner.

On exerce l'ouïe en enseignant à l'enfant à distinguer entre les différents sons qui se font entendre autour de lui; on a recours aussi à la musique. Le goûter et l'odorat sont éveillés par une série d'expériences avec des odeurs agréables ou désagréables et d'autres plus ou moins perceptibles. Les sens ayant été exercés, des sujets plus avancés, plus compliqués sont abordés tels que la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le dessin, les premières notions de géographie, des notions de poids et mesures et de la valeur monétaire. Quand le progrès est évident, on passe aux travaux manuels; la charpenterie, le jardinage pour les garçons et les travaux domestiques et la couture pour les filles.

Les indisciplinés sont difficiles à traiter; ils sont souvent intelligents et habiles, mais moralement ils sont voleurs, menteurs, rusés, cruels envers les animaux, et manifestent quelquefois des penchants criminels. S'ils sont réprimandés, ils promettent beaucoup, semblent repentants, mais leur promesse est vite oubliée et pour la moindre raison il y a récidive. Il y a des années que j'insiste pour que l'on organise une colonie ou école industrielle dotée d'un vaste jardin ou d'une ferme très étendue où les anormaux seraient tenus à l'écart, surveillés, et en même temps capables de se subvenir. S'ils ne sont pas sous une certaine influence, ils commettront certainement quelque méfait dont le résultat est la prison, et là n'est pas leur place.

En 1896, le *Board of Education* a nommé un comité départemental chargé de s'enquérir du nombre et de l'état des enfants anormaux et épileptiques; après avoir examiné un grand nombre de témoins, la commission a publié un rapport recommandant certains arrangements pour pourvoir à l'éducation et à l'instruction de ces enfants. Dans un acte du Parlement, acte pour l'éducation élémentaire des enfants arriérés et épileptiques, qui fut sanctionné par les deux chambres du Parlement et qui reçut l'assentiment royal en 1899, on retrouve plusieurs des résolutions prises par la Commission départementale. Par cet acte les autorités scolaires ont le droit de prendre des dispositions pour connaître dans leur district le nombre des enfants qui, sans être imbéciles, sans être même lents et arriérés, sont cependant anormaux, c'est-à-dire, des enfants, qui pour cause mentale ou physique sont incapables de bénéficier de l'instruction donnée ordinairement dans les écoles publiques, élémentaires et non-incapables de profiter de l'instruction donnée dans les classes ou écoles spéciales, tel qu'il est mentionné dans l'acte; elles peuvent également s'assurer du nombre des enfants qui sont épileptiques sans être idiots ou

imbéciles et qui sont dans l'impossibilité, vu la gravité de l'épilepsie, d'aller aux écoles ordinaires publiques et élémentaires. Un examen médical et un certificat à cet effet, sont nécessaires dans chaque cas.

Il faut remarquer que des précautions sont prises maintenant pour l'instruction et l'éducation des trois différentes classes d'enfants :

- 1° Les anormaux mentalement;
- 2° Les anormaux physiquement;
- 3° Les épileptiques.

Les imbéciles sont entièrement exclus des avantages de cet acte. Ils sont traités comme l'indique la première partie de ce rapport.

Prenons d'abord les anormaux mentalement, les arriérés; les autorités scolaires peuvent pourvoir à l'éducation de ces enfants de trois façons différentes :

- 1° En établissant des classes spéciales dans les écoles publiques élémentaires;
- 2° En logeant ces enfants près d'une école ou classe spéciale;
- 3° En établissant des institutions spéciales.

Pour obtenir chacun de ces moyens, il faut obtenir l'assentiment du *Board of Education*, et les classes et écoles spéciales doivent être déclarées par le Département de l'éducation avant d'être employées. On peut aussi fonder des pensionnats s'il y a nécessité. Les enfants ne peuvent pas quitter l'école avant l'âge de seize ans, et doivent être examinés de temps à autre afin de savoir s'ils ont réalisé un progrès mental suffisant qui leur permettrait de retourner dans les écoles publiques et élémentaires. Les autorités scolaires peuvent fournir des guides et des moyens de transport à ces enfants qui, autrement, ne pourraient se rendre à l'école.

L'année dernière, le *Board of Education* a publié des règlements prévoyant des subsides en argent pour l'éducation des enfants anormaux, et a prescrit les

conditions qui doivent être remplies par les écoles reconnues pour l'éducation de ces enfants. Les capacités et les progrès de chaque enfant sont enregistrés sur des livres disposés à cet effet; les travaux manuels sont de grande importance; les professeurs doivent posséder des diplômes de haut degré pour enseigner aux enfants anormaux, et le nombre des enfants dans chaque classe ne peut pas dépasser vingt.

En tout, il y a en ce moment 149 écoles spéciales qui ont été établies sous l'acte pour l'éducation élémentaire des enfants anormaux et épileptiques; cinq de ces écoles sont des pensions. 131 reçoivent des externes mentalement anormaux, 13 reçoivent des externes physiquement anormaux; 4 sont des pensions pour les anormaux virtuels, et la dernière est une pension pour les enfants épileptiques. Des soins ont été donnés à 7,460 enfants dont 4,362 sont sous la direction du comité d'Education du *London County Council*, tandis que les comtés et districts urbains hors de Londres s'occupent seulement de 3,098 enfants, de sorte que Londres a développé les instructions de l'Acte de 1899 beaucoup plus complètement que les districts provinciaux. De ces 7,460 enfants, 617 sont physiquement anormaux, mais il faut dire ici que les autorités de Londres pourvoient plus aux besoins des anormaux physiques que ne le font les comtés et les districts urbains hors de Londres. Les autorités de Londres ont sous leurs soins 360 enfants, et les comtés et les districts urbains en ont 257.

Dernièrement, on a ouvert à Londres quelques écoles pour des garçons, plus âgés, mentalement anormaux, où on leur apprend des industries différentes; ces écoles réussissent très bien ainsi que toutes les écoles pour les plus jeunes garçons et filles mentalement anormaux à Londres et dans les principales villes des provinces. Le *Board of Education* a fait édicter des règlements pour le *boarding out* (logement et nourriture) des enfants

anormaux sous les *boarding-out Committees*, mais il y a seulement quatre de ces comités. Il n'est pas possible que cet arrangement soit satisfaisant, et les pensions donneront de meilleurs résultats. Les parents doivent envoyer leurs enfants aux classes spéciales là où l'acte est adopté. Le *Metropolitan Asylums Board*, qui est responsable de l'éducation des enfants indigents à Londres, a profité de l'acte de 1899, qui permet de loger dans une maison convenablement située près d'une école spéciale, les enfants mentalement anormaux, et a établi quatre institutions dans différentes parties de Londres où les arriérés habitent et vont chaque jour aux classes ou écoles spéciales de leur voisinage. Ces enfants peuvent suivre ces classes jusqu'à l'âge de 21 ans. L'éducation donnée dans ces classes ou écoles déclarées par le *Board of Education* comprend les matières suivantes : l'anglais, y compris une énonciation claire de la langue, la lecture et l'écriture, la récitation, l'arithmétique, une idée des connaissances utiles, le dessin, le chant, comprenant des exercices convenables de respiration, des exercices physiques, la couture ordinaire pour les jeunes filles, et l'instruction manuelle. Les mentalement anormaux de la société vont dans des institutions privées, mais les branches d'instruction sont les mêmes.

Les anormaux physiquement ont le même programme et, d'ordinaire, les progrès sont plus rapides chez eux, leur intelligence étant moins affectée. A Londres, sous l'ex-*School Board*, il y avait six bourses destinées à six invalides, jeunes filles au-dessus de seize ans. Au lieu d'un guide, une voiture disposée pour recevoir nos faibles estropiés, les prend le matin et les ramène le soir, sous la direction et la surveillance d'une " nurse " (infirmière) qui donne les soins nécessaires aux invalides qui les réclament.

En dépit de tout ce qui a été fait, il est prouvé que seulement un quart de l'Angleterre et du pays de Galles

a adopté les instructions de l'Acte Education élémentaire des anormaux et épileptiques de 1899. Afin d'étendre ces instructions, il est absolument nécessaire qu'elles soient rendues obligatoires pour toutes les autorités scolaires. A l'heure actuelle, elles sont laissées au choix des autorités, et beaucoup d'entre elles évitent la réalité et ne fournissent aucun moyen de progrès à ces enfants. Il est nécessaire de multiplier ces écoles ou classes spéciales et les enfants devraient être instruits jusqu'à l'âge de 21 ans.

Quant aux épileptiques de la classe scolaire élémentaire, peu de chose ou plutôt rien n'a été fait pour eux. La seule école reconnue par le Conseil d'Education est une pension catholique romaine qui loge 56 pensionnaires à *Much Hadham, Hertfordshire*. On y reçoit des enfants au dessus de 7 ans et au-dessous de 16 ans. Deux autres écoles, sous la direction de la *Guild of Social Service*, une à *Lingfield, Surrey*, et l'autre à *Starnthwaite, Westmorland*, ont été approuvées par le Conseil d'Education, mais non déclarées encore. 180 enfants seulement, dont 100 à *Lingfield* et 24 à *Starnthwaite* sont reconnus par le Conseil d'Education. Ajoutez à ceux-ci 16 à *Maghull Home* pour épileptiques, 26 à *Meath Home* et 50 à *Lewis Colonie* pour épileptiques, nous avons seulement un total de 272, pour lesquels des précautions ont été prises. Le nombre des enfants allant aux écoles élémentaires en Angleterre et au pays de Galles, selon le rapport du Conseil d'Education, août 1900, étaient de 5,705,675. Sans doute, depuis lors ce nombre a augmenté; mais, si l'on prend ce nombre comme nombre actuel, comme on compte un épileptique sur mille enfants, on verra que 5,700 demandent assistance. Au lieu de ce nombre, nous n'en comptons que 272, et il est évident que de plus larges mesures doivent être prises. Donc, le seul et unique moyen d'obtenir ce résultat est, comme je l'ai déjà énoncé, d'exiger que l'Acte de 1899 soit rendu obligatoire dans toutes les

écoles, qu'il y ait dans toutes les écoles ou institutions, un département, une classe, un pavillon à part consacré à l'instruction des enfants anormaux, mentalement et physiquement, et les épileptiques. Les matières enseignées aux enfants épileptiques, d'après le Conseil d'Education, sont l'anglais, l'arithmétique, les connaissances utiles, la géographie, l'histoire, le dessin, le chant, les exercices physiques, la couture ordinaire pour les jeunes filles, et les travaux manuels.

Les principales formes d'instruction manuelle pour les anormaux, mentalement et physiquement, et pour les épileptiques, doivent être choisies avec le but :

- 1° D'exercer la main, l'œil et l'intelligence;
- 2° De préparer l'enfant à gagner son pain;
- 3° D'améliorer la santé des enfants.

D'ordinaire, il ne faut pas donner moins de six heures par semaine d'instruction manuelle aux trois classes d'enfants. Les heures de classe sont de deux à deux heures et demie le matin et deux heures l'après-midi. Les écoles pour les enfants anormaux obtiennent une subvention annuelle de £ 4.10.0 pour les enfants les plus âgés, et £ 4.0.0 pour les plus jeunes et les institutions pour épileptiques reçoivent £ 4.0.0.

CONCLUSIONS

1° Etant donné que le nombre des idiots et des imbéciles en Angleterre et dans le pays de Galles est d'environ 46.000, et qu'il n'y a que 3400 cas de traités, ce qui forme une proportion de 7.38 pour cent, il est bien évident que la création d'un grand nombre de nouveaux établissements pour cette classe de malades s'impose. Les conseils de Comtés des différentes parties de l'Angleterre devraient construire des institutions distinctes, à leur usage, et dans les cas où il n'y aurait pas assez de malades dans un comté, deux ou plusieurs

comtés pourraient se réunir et avoir des institutions communes.

2° Les individus atteints d'imbécillité morale devraient être placés dans des colonies ou des écoles industrielles, où ils seraient employés à différents métiers ou à des travaux d'agriculture et de jardinage, et mis dans l'impossibilité de faire du mal.

3° Comme il n'existe que dans le quart de l'Angleterre et du pays de Galles des écoles ou classes spéciales pour les enfants mentalement et physiquement imparfaits, toutes les autorités scolaires devraient être tenues d'appliquer la loi sur l'instruction élémentaire de 1899, (enfants anormaux et épileptiques) qui à présent n'est que facultative. De nouvelles écoles ou classes sont indispensables, et l'éducation des enfants devrait se poursuivre jusqu'à l'âge de 21 ans.

4° Comme il y a en Angleterre et dans le pays de Galles au moins 5700 enfants épileptiques à élever et à instruire, et qu'à présent 272 seulement reçoivent cette éducation, il est clair que la construction d'un bien plus grand nombre d'écoles ou de pensions à leur usage est de toute nécessité. Le seul moyen d'arriver à ce résultat est de rendre obligatoire la loi sur l'instruction élémentaire de 1899, (enfants anormaux et épileptiques) ce qui forcerait les autorités scolaires à prendre les mesures nécessaires.

Bibliographie

1. *Idiocy and its treatment by the Physiological Method.* — E. SEGUIN, M. D., New-York, 1866.
2. *Mental Affections of Children.* — W. W. IRELAND, M. D., London, 1898.
3. *L'Idiotie.* — Jules VOISIN, M. D., Paris, 1893.
4. *Mentally Feeble Children.* — FLETCHER BEACH, M. B., London, 1895.

5. *Mentally Deficient Children*.— G. E. SHUTTLEWORTH, M. D., London, 1900.
 6. *Report of the Earlswood Asylum*, Redhill, Surrey, London, 1905.
 7. *Report of the Royal Albert Asylum*, Lancaster, Lancaster, 1905.
 8. *Report of the Eastern Counties Asylum*, Colchester, Colchester, 1905.
 9. *Report of the Western Counties Asylum*, Star Cross, Exeter. 1905.
 10. *Report of the Midland Counties Asylum*, Knowle, Birmingham, 1905.
 11. *The Idiots Act, 49 and 50 Vict* : 1886.
 12. *Elementary Education (Defective and Epileptic Children) Act, 62 and 63 Vict* : 1899.
 13. *Regulations of the Board of Education*, 1904.
-



XXIII

156

measures to take
Mesures à prendre

XXIII

en faveur des enfants anormaux

in favor of abnormal children

par M. L. ALBANEL

Juge d'instruction au tribunal de la Seine
Président du Patronage familial

L'enfance anormale comprend tous les sujets qui, ne se rapprochant point d'une norme rationnelle, ne peuvent être élevés et instruits comme leurs congénères et par suite sont moins adaptables à la vie sociale. Les enfants anormaux sont légion : les uns ont une défectuosité purement physique ou physiologique, les muets, les aveugles, les infirmes, les estropiés; les autres ont une anomalie purement psychique allant de l'idiotie absolue jusqu'à l'instabilité légère, sans compter les enfants atteints d'une affection pathologique mentale ou nerveuse nécessitant un internement dans des asiles spéciaux.

Il est inutile de parler des enfants anormaux physiologiques, tels que les sourds-muets et les aveugles, l'assistance de ces enfants et même leur éducation ne rentrant point dans le cadre de notre question. Quant aux autres anormaux cérébraux, il faut encore établir tout d'abord entre eux une classification bien nette. Pour ceux, tels que les idiots, les crétins, les épileptiques ou hystériques gravement atteints qui sont tributaires exclusivement d'un traitement médical, nous n'avons point à nous en occuper. Ils font l'objet, en effet, non seulement d'une médication spéciale, mais aussi d'une sorte d'éducation physiologique telle qu'elle a été magis-

tralement instituée à Bicêtre par le docteur Bourneville. Mais cette double intervention n'est en réalité qu'un véritable traitement médical et ce seront toujours des asiles spéciaux dirigés par des médecins qui recevront de pareils sujets. De plus, tant que ceux-ci ne sortiront point de ces asiles, ils seront considérés comme des malades; sauf à devenir des anormaux utilisables quand la médication dont ils auront été l'objet les aura transformés à tel point que leur adaptation à la vie sociale puisse être tentée sans danger pour eux et pour leurs semblables.

Laissant donc de côté ces enfants, qui doivent être exclusivement soumis à un traitement médical, occupons-nous des autres que j'appellerai les anormaux perfectibles restés dans le milieu familial, qui, sans être des malades, sont des êtres incomplets, diminués, ne pouvant point recevoir l'éducation ordinaire et commune donnée aux enfants de leur âge, sans qu'apparaisse cependant l'impossibilité de les améliorer dans l'avenir au point de faire disparaître les déformations psychiques primitivement constatées. Ce sont ces anormaux améliorables, si l'on peut employer cette expression, qui doivent nous intéresser. Il faut, en effet, avant de repeupler à outrance un pays par la natalité, songer à secourir d'abord les enfants procréés pour leur procurer toutes les ressources physiologiques ou psychiques qui leur sont nécessaires pour participer à la vie sociale.

Voyons donc comment on sera amené à s'occuper de ces êtres insociables que l'on peut rendre utilisables, voire même les perfectionner au point d'effacer chez eux toutes traces d'anormalité.

La doctrine de Lombroso, que nous n'acceptons point, peut cependant nous donner un précieux enseignement. Le criminel-né n'est en réalité qu'une fiction scientifique, qu'une image; mais il est vrai que certains enfants apportent en naissant des tares physiologiques ou psychiques, qui, si elles ne sont point combattues et

effacées par une éducation appropriée ou même par une médication psychiatrique, pourront amener cet enfant à commettre plus tard des actes anti-sociaux, c'est-à-dire le rendre criminel.

Ce sont ces enfants, rendus, par un atavisme constaté, plus criminalisables, qu'il faut protéger en les améliorant et même en les transformant complètement si possible en sujets normaux.

Les moyens à employer pour l'éducation des anormaux perfectibles ne doivent point être les mêmes pour tous; il faudrait, en réalité, n'employer que l'éducation individuelle pour chaque sujet, tellement leur cérébration défectueuse peut présenter de diversités. Mais, pour être pratique, on peut les diviser en catégories, ensuite employer pour chaque groupe un système spécial en décentralisant le plus possible la méthode éducative.

Il est difficile de donner une définition absolue des anormaux perfectibles qui nous occupent : on les a appelés dégénérés, arriérés, instables, etc...; peu importe l'appellation, c'est toujours un être diminué et incomplet qu'il s'agit d'éduquer, et pour lequel il faut avant tout chercher la méthode pédagogique opérante et aussi le maître qui devra l'appliquer.

Quant à décider à priori ce que l'on fera de tel anormal, malgré l'examen psychiatrique approfondi dont il aura été l'objet, c'est souvent par une observation prolongée que l'on apercevra les tares à corriger et par suite les moyens particuliers à appliquer à un sujet déterminé.

Aussi, pour être pratique, voici comment je concevrai l'organisation officielle de la protection des anormaux perfectibles.

Tout d'abord, dans tous les centres importants, un ou plusieurs médecins compétents seraient désignés pour examiner tous les enfants que les parents ou les maîtres signaleraient. L'enfant serait ainsi l'objet d'une observation suffisante permettant de bien caractériser les

phénomènes spéciaux constituant son anormalité personnelle. Bien entendu, si le sujet était, dès le début de l'examen, considéré comme un malade, son envoi dans un asile spécial se ferait sans attendre davantage. Mais si l'anormal paraissait pouvoir continuer à vivre dans la société, il y aurait lieu pour le médecin d'indiquer la méthode éducative qui lui paraîtrait la mieux appropriée.

Pour satisfaire à tous les besoins de cette médication psychique, je considère qu'il faudrait au moins trois sortes d'établissements destinés à recevoir les anormaux.

Tout d'abord, pour les moins atteints, simplement instables, inattentifs, indisciplinés, des externats spéciaux, voire même des demi-pensionnats, semblables à ceux qui fonctionnent depuis plusieurs années à Bruxelles et à Anvers seraient créés dans les centres importants. Dans les petites localités, l'instituteur prendrait sur le temps de la classe quelques moments chaque jour pour l'éducation individuelle de certains écoliers. Cet instituteur pourrait être aidé dans cette tâche ingrate par des personnes de bonne volonté, pouvant disposer de quelques heures par semaine, soit à la campagne soit même dans les villes.

En Angleterre, il existe un comité de dames se dévouant à l'instruction à domicile des enfants infirmes ou estropiés qui ne peuvent suivre les classes publiques ou privées. Je suis persuadé qu'en France et à l'étranger on trouverait des dévouements semblables non seulement pour instruire ces infirmes, mais encore pour s'occuper individuellement de certains anormaux n'ayant que quelques déficiences mentales à redresser.

Il suffirait, le plus souvent, de s'occuper exclusivement d'un enfant en particulier pour l'améliorer et lui permettre ensuite de suivre la classe commune. Si l'altruisme se décentralisait un peu plus et entraînait dans cette voie nouvelle, il rendrait souvent plus de services pour l'assistance des anormaux que de s'unir en vue de n'atteindre parfois qu'un but moins considérable et moins pratique.

Bien entendu, dans les grandes villes il faudra malgré tout créer des externats d'anormaux; dans chaque groupe scolaire, par exemple, une classe spéciale sera constituée en vue de cette éducation psychique appliquée par des maîtres ayant reçu eux-mêmes une instruction appropriée. Mais l'intervention des tiers pourra se produire entre les heures de classe ou les jours de congé en vue d'aider les parents dans cette éducation individuelle plus compliquée. Pour d'autres enfants atteints de tares plus accentuées, l'internat s'impose. Mais alors il faut distinguer si le degré de dégénérescence ou d'instabilité nécessite simplement la direction d'un pédagogue spécial ou au contraire un traitement médico-pédagogique.

En ce qui concerne ceux qui ne sont point tributaires d'une médication psychiatrique spéciale, la maison de préservation destinée aux vicieux et aux indisciplinés sera suffisante, mais encore dans cet établissement tel qu'il existe dans quelques pays, on devra créer des quartiers spéciaux pour ces dégénérés ou instables qui ne peuvent point être confondus avec les autres enfants. Pour ceux, au contraire, qui ont besoin tantôt du médecin, tantôt du pédagogue pour assurer, par une alternance sagement réglée, un traitement psychiatrique et intellectuel complet, il faudra créer des établissements spéciaux médico-pédagogiques où ils seraient internés pendant le temps nécessaire à leur amélioration intellectuelle et morale.

En résumé, à mon avis, trois sortes d'établissements sont indispensables pour l'éducation des anormaux perfectibles non malades : 1° l'externat ou la demi-pension avec des professeurs spéciaux pour les moins atteints; 2° l'école de préservation, avec quartiers spéciaux d'observation et d'éducation pour les instables et les dégénérés supérieurs; 3° les établissements médico-pédagogiques, où la médication psychiatrique serait appliquée cumulativement avec l'éducation pédagogique

pour tous les autres anormaux qui ne sont cependant point des malades destinés à être soignés dans des asiles.

Dans les pays où l'instruction est gratuite et obligatoire, ces sortes d'établissements devraient exister au complet, car il n'est pas équitable de rejeter des écoles pour cause d'anormalité des enfants qui ne peuvent point profiter de l'instruction que l'on impose aux autres.

En France, il faut bien l'avouer, nous avons l'instruction obligatoire depuis plus de trente ans, mais on attend encore des classes ou des établissements pour les anormaux. Les idiots, les crétins, les épileptiques, etc., sont internés dans les asiles, et dans ceux de Bicêtre et de Vacluse les moins atteints reçoivent bien une éducation physiologique et intellectuelle qui permet à beaucoup d'entre eux de devenir des êtres utilisables, lors de leur sortie, qui a lieu au plus tard à 18 ans. Les autres, restés incurables après cet âge, sont versés dans des asiles d'aliénés où ils finissent leur vie misérable et purement végétative.

Les établissements médico-pédagogiques destinés aux anormaux non pathologiques attendent toujours leur création. Quant aux écoles de préservation, elles sont encore rares, mais il en existe cependant. La plus importante est celle du département de la Seine, créée en 1901, par transformation de l'école Lepeletier Saint-Fargeau qui était un établissement pénitentiaire en une école de préservation, dite « École Théophile Roussel. »

Dans cet établissement modèle pouvant contenir près de 350 enfants originaires du département de la Seine, on ne reçoit que des enfants de 7 à 14 ans indisciplinés des écoles ou de l'Assistance Publique et des enfants ayant commis de petits délits et non retenus par la justice répressive. Un examen biologique de chaque candidat empêche l'intrusion dans l'école de sujets atteints de tares pathologiques. Seuls les

anormaux n'offrant que certaines déficiences psychiques améliorables sont admis. Pour ces enfants un pavillon est réservé sur les huit formant l'ensemble de l'école. Dans ce pavillon qui ne comprend que 40 élèves une subdivision est encore faite. Ceux qui peuvent suivre une éducation commune, mais simplifiée pour eux, sont dirigés par un maître, mais les autres, le tiers environ, sont complètement séparés et remis sous la direction d'un maître choisi tout exprès, qui, prenant chaque sujet l'un après l'autre, s'en occupe individuellement jusqu'à ce que l'amélioration obtenue permette de les mélanger aux autres. C'est en effet par l'individualisation de l'instruction pédagogique que l'on peut seulement transformer ces êtres déformés psychiquement qui ont besoin d'une orthopédie mentale appropriée à leurs déficiences personnelles, souvent très diverses. Quant aux externats et aux demi-pensionnats destinés aux moins atteints pouvant vivre dans leur famille, rien n'a été tenté en France malgré la campagne incessante qui est faite dans notre pays depuis près de vingt ans.

En résumé, pour éduquer les anormaux perfectibles, non pathologiques, il faut créer non seulement des établissements appropriés mais encore former des pédagogues spéciaux.

Ces sortes d'anormaux sont très nombreux. A notre clinique médico-pédagogique du Patronage Familial, qui fonctionne régulièrement depuis près de 4 ans, la moitié des enfants indisciplinés qui sont présentés à nos médecins sont reconnus par eux pour être des dégénérés plus ou moins atteints devant faire l'objet d'une éducation spéciale. Ils ne peuvent que constater le mal sans conseiller la médication nécessaire en l'absence d'établissements spéciaux.

Dans toutes les classes il existe de ces enfants anormaux, qui non seulement ne peuvent rien apprendre, mais encore qui empêchent les autres de suivre les leçons du maître. L'obligation légale de l'instruction les

amène à l'école; mais bientôt ils sont renvoyés dans leurs familles parce qu'ils sont incapables d'apprendre et que souvent ils sont indisciplinés.

En résumé, on doit créer à bref délai des établissements pour améliorer les anormaux perfectibles, non pathologiques; c'est un devoir social auquel l'Etat moderne ne peut plus se soustraire, surtout quand il a proclamé légalement l'instruction gratuite et obligatoire.

VŒUX :

1° Des établissements spéciaux et médico-pédagogiques, externats et demi-pensionnats ou internats seront créés pour éduquer, instruire et améliorer tous les enfants anormaux perfectibles et non atteints d'affections pathologiques.

2° Des maîtres spéciaux seront formés pour diriger l'éducation et l'instruction primaire et professionnelle de ces enfants.

3° Des médecins compétents seront appelés à constater l'état biologique des enfants sur la demande des parents ou des instituteurs.

4° Création de sociétés ayant pour but l'éducation et l'instruction des anormaux perfectibles dans la famille.

Abnormal children
 Enfants anormaux

par M. E. SAINDENIS

Inspecteur primaire, à Clermont (Oise)

XXIV

I. — Classification et statistique

J'aurais voulu pouvoir faire un recensement sérieux et complet des enfants anormaux de ma circonscription, qui compte environ 10,000 élèves d'âge scolaire.

A cause des difficultés matérielles et surtout du manque de temps, j'ai dû me borner à demander des renseignements dans quelques grandes écoles. Et j'ai ainsi constaté que sur 1,000 élèves nous avons :

a) 2 enfants qui sont atteints de lésions cérébrales plus ou moins graves, lesquelles ont pour résultat certain un affaiblissement considérable de l'intelligence.

b) 1 sourd-muet, plus ou moins déprimé cérébralement.

c) 1 aveugle, id. id.

d) 2 épileptiques, id. id.

En me basant sur cette proportion, (6 pour 1,000), j'arrive à 60 pour toute ma circonscription; ce qui donnerait pour un département d'étendue moyenne comme l'Oise, environ 300 anormaux, dont :

100 plus ou moins arriérés.

50 sourds-muets.

50 aveugles.

100 épileptiques.

J'aime à penser que ces chiffres sont des *maxima*, et j'avoue que je ne comptais pas sur un nombre aussi considérable.

II. — Situation faite actuellement aux enfants anormaux

1° *Enfants atteints de lésions cérébrales.*

Comme il existe à l'asile d'aliénés de Clermont une section d'enfants arriérés, j'ai prié les chefs du service, MM. les docteurs Thivet et Boiteux, de me donner quelques indications sur le nombre de leurs jeunes pensionnaires, soignés d'après les procédés médico-pédagogiques du D^r Bourneville. Ce nombre est actuellement de 100 (50 garçons et 50 filles), dont 25 seulement (le quart) sont originaires de l'Oise. (Les autres viennent de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne). C'est donc 25 enfants appartenant au département qui reçoivent des soins spéciaux, éclairés et donnés d'une façon aussi méthodique que possible.

Quant aux autres enfants arriérés de l'Oise, ils restent dans leurs familles et fréquentent l'école publique, qui en fait ce qu'elle peut.

Voici ce que m'écrit à ce sujet un de mes collaborateurs :

« On cherche à les faire lire lentement, en leur faisant
» répéter très haut et un grand nombre de fois, les arti-
» culations, qu'ils n'ébauchent qu'avec peine. On tâche
» de leur apprendre à écrire en faisant usage avec eux
» de la même patience et de la même persévérance. Il
» faudrait avoir le temps de s'occuper individuellement
» et en dehors des heures de classe de ces pauvres
» enfants, que la présence de leurs camarades mieux
» doués intimide nécessairement. »

2° *Sourds-muets.*

A quelques exceptions près, ils sont reçus dans les écoles publiques, où l'on réussit à peu près à leur apprendre à lire en leur faisant prendre part aux leçons des entendants-parlants.

3° *Aveugles.*

Pour ceux qui ne sont pas placés dans des établissements spéciaux, on tâche de développer l'intelligence par la participation à tous les exercices de l'école. On a soin de les interroger souvent, et on s'attache à faire l'éducation des sens, principalement du toucher.

4° *Epileptiques.*

Ceux-ci suivent les cours ordinaires de l'école, et on se borne à prendre avec eux les précautions suivantes :

Pour éviter, dans une certaine mesure, les crises possibles, on a soin de ne pas laisser les enfants debout ou immobiles, de ne leur causer aucune émotion vive, de prévenir de la part de leurs camarades toute moquerie, toute tracasserie.

Et quand, malgré ces précautions, la crise se produit, on isole les malades, afin d'éviter toute contagion, qui se produirait peut-être sur des natures en formation, douées d'une sensibilité nerveuse considérable.

III. — **Ce que doit être l'éducation des enfants anormaux**

Je ne m'occuperai ni des *sourds-muets* ni des *aveugles* proprement dits, pour lesquels il existe des établissements spéciaux, trop peu nombreux à mon avis. Les enfants qui peuvent y être admis, y trouvent assurément tous les soins nécessaires, et on y arrive avec les uns comme avec les autres à des résultats vraiment satisfaisants.

Je n'émettrai qu'un vœu, c'est que les établissements spéciaux à ces deux catégories d'enfants soient multipliés.

Quant aux enfants arriérés, il convient de les élever dans des établissements spéciaux auxquels la section de Bicêtre (direction du D^r Bourneville), pourrait servir de modèle, comme elle a servi de modèle à la section de Clermont, créée en 1901.

Avec eux, le but à atteindre doit être nécessairement assez limité. Il faut savoir se contenter de peu; et quand on leur a appris à lire, à écrire à peu près correctement et à calculer un peu, il ne faut pas leur en demander davantage.

Est-ce possible, du reste? Tout ce qui exige de l'attention, de la réflexion et du jugement, est, le plus souvent, au-dessus des forces de ces enfants, qui, pour la plupart, ne me paraissent capables que d'efforts de mémoire. Et encore est-il impossible d'obtenir des résultats avec plus du tiers des enfants arriérés; les autres paraissent condamnés à vivre en dehors de tout développement intellectuel.

L'an dernier (en 1904), l'administration de l'asile de Clermont avait cru devoir donner satisfaction au désir exprimé par la surveillante chargée de la section des jeunes filles, et on avait présenté deux enfants à l'examen du certificat d'études. Comme écriture et comme orthographe, elles ont fourni des compositions passables; mais le calcul et la composition française ont été nuls, ce qui n'avait rien d'étonnant. Et tout en rendant justice au zèle et à la persévérance du personnel de l'asile, la commission d'examen a eu le regret de ne pouvoir prononcer l'admission des deux petites aspirantes.

Réunir les enfants arriérés dans des établissements spéciaux (distincts des asiles d'aliénés, autant que possible), et leur donner une instruction vraiment *pratique*, suffisante pour les besoins de la vie quotidienne, c'est assurément tout ce qu'on peut désirer, au point de vue humanitaire comme au point de vue social.

Beaucoup mieux que dans nos écoles, où ils sont souvent, malgré les recommandations des maîtres, l'objet des railleries de leurs camarades, les enfants arriérés, élevés dans des établissements spéciaux, se trouveront entourés d'une bienveillante protection, qui

exercera certainement sur eux une influence bienfaisante.

IV. — Enfants indisciplinés

J'ai eu l'occasion d'entretenir un très grand nombre de maîtres de la question des enfants indisciplinés. Quelques-uns (et des meilleurs) m'ont dit ceci : « Il n'y a » pas d'enfant dont on ne réussisse à obtenir une certaine discipline, si on sait le prendre. » D'autres m'ont assuré qu'il existe certaines natures qui sont absolument rebelles à toute idée d'obéissance et de travail, et dont on ne peut rien obtenir. Je suis tout disposé à le croire.

Néanmoins, je pense que l'éducateur ne doit jamais perdre courage, et qu'il doit faire tous ses efforts pour améliorer les natures même les plus rebelles : la douceur, la patience, l'appel aux bons sentiments, tels sont les moyens qui, à mon avis, sont les plus efficaces.

En ce qui concerne les établissements spéciaux pour les enfants indisciplinés, je dois dire qu'ils ne me paraissent pas jouir, en général, des sympathies du personnel enseignant primaire : « Tels qu'ils existent aujourd'hui, » m'écrit-on, ces établissements ne remplissent pas leur » but. Il arrive malheureusement que certains enfants » qui ne sont pas absolument mauvais lorsqu'ils entrent » dans ces maisons, en reviennent encore diminués au » point de vue moral. »

Quelles sont donc les causes de ce mal, que l'on constate? La promiscuité qui existe nécessairement entre les enfants reçus dans ces établissements. Les mauvais gâtent les médiocres.

Cette appréciation, pessimiste selon moi, se modifiera, je pense, le jour où il sera possible d'isoler les enfants, et où l'action de maîtres intelligents, dévoués, et surtout bien préparés, pourra s'exercer d'une façon sérieuse sur chacun des enfants pris en particulier.

Nous arrivons tout naturellement à cette question si

importante de la préparation des maîtres à qui est confiée l'éducation des enfants anormaux.

V. — Formation du personnel

Nos lois sur l'enseignement ont tout prévu pour la préparation des maîtres chargés de faire l'éducation des enfants dont l'intelligence est normale.

Pour les enfants anormaux, qu'a-t-on fait? Rien, ou du moins peu de chose.

Ceux qui sont élevés dans des sections semblables à celle qui existe à l'asile des aliénés de Clermont, ont pour maîtresses des gardiennes qui n'ont qu'une instruction personnelle très ordinaire, et dont la préparation professionnelle a été faite hâtivement par les soins du service de l'Assistance publique; les personnes à qui la direction des sections est confiée n'ont aucun titre de capacité, et elles n'ont eu pour toute préparation qu'un séjour de deux mois dans la section de Bicêtre, où on s'est efforcé de les familiariser avec les procédés du D^r Bourneville.

Est-ce suffisant? Je ne le crois pas.

Plus le terrain à cultiver présente de difficultés, plus le cultivateur doit avoir d'habileté, plus les instruments de culture doivent être perfectionnés.

C'est dire qu'il faudrait pouvoir confier l'éducation des anormaux (de ceux qui sont perfectibles, tout au moins) à des maîtres instruits et expérimentés, connaissant à fond la nature de l'enfant, au point de vue physique, intellectuel et moral.

Créer une école normale spéciale serait une excellente mesure. Les maîtres qui en sortiraient seraient bien préparés à tous les points de vue, et ils obtiendraient des résultats plus satisfaisants que les instituteurs et les institutrices improvisés aux bons services desquels on a recours aujourd'hui.

Et si la dépense paraissait trop élevée, ne pourrait-

on, en attendant mieux, décider qu'un certain nombre de maîtres et de maîtresses, pris dans le personnel de l'enseignement primaire, seront mis à la disposition du Ministre de l'Intérieur et chargés d'enseigner dans les sections qui nous intéressent? Ils seraient placés sous la direction de médecins spécialistes, d'une compétence et d'une expérience éprouvées.

Ce n'est pas le dévouement qui manque dans l'Université; et, malgré les difficultés de la tâche, on trouverait facilement des maîtres distingués qui se chargeraient volontiers de l'accomplir avec toute la méthode nécessaire.

La dépense serait plus considérable, j'en conviens; mais on rendrait ainsi à la vie sociale un plus grand nombre d'individus des deux sexes, qui, à l'heure actuelle, mènent une existence inutile et souvent misérable.

VI. — Les épileptiques

Les épileptiques sont certainement pour nos écoles une véritable cause de danger, à cause des chances de contagion.

Les maîtres prennent bien toutes les précautions nécessaires pour les isoler au moment des crises; mais ils n'y réussissent pas toujours; et plus d'une fois j'ai constaté que la présence d'une épileptique produit une influence très regrettable sur les élèves et même sur les maîtres et les maîtresses.

Le remède, c'est de réunir les épileptiques dans des maisons créées exprès pour eux.

Et je crois que c'est à des médecins qu'il conviendrait (comme pour les enfants arriérés) de confier la direction de ces établissements, dans lesquels l'enseignement serait donné par des instituteurs et des institutrices; car la question de guérison partielle ou totale me paraît, dans l'espèce, l'emporter sur la question d'instruction et d'éducation.

A quelques exceptions près, les épileptiques sont capables de profiter des leçons de l'école tout autant que leurs camarades; et je les ai vus arriver au certificat d'études primaires et au brevet élémentaire tout aussi bien que les autres.

Ce qui est profondément regrettable, c'est que les familles cachent la maladie toutes les fois qu'elles le peuvent; elles hésiteraient, par conséquent, à confier leurs enfants à des établissements spéciaux. La loi seule, qui a le droit et le devoir de prévenir toute contagion, physique ou morale, pourrait imposer une obligation qu'on n'accepterait peut-être pas volontiers.

Souhaitons donc que le législateur prenne avant peu une mesure qui s'impose, dans l'intérêt général.

VII. — Conclusion et vœux

I. — L'éducation des enfants anormaux sera faite dans des établissements spéciaux, soumis au régime de l'internat, distincts, autant que possible, des asiles d'aliénés, et dirigés par des médecins spécialistes.

II. — Le même régime sera appliqué aux enfants indisciplinés.

III. — Les épileptiques seront élevés dans des établissements dont l'organisation sera la même que celle des maisons d'enfants anormaux.

IV. — Les anormaux, les indisciplinés et les épileptiques pourront, par mesure d'économie, être réunis dans des établissements communs, sous la condition expresse que ces trois catégories d'enfants n'aient entre elles aucun contact.

Il appartiendra du reste aux médecins, chargés de la direction, de prendre les mesures convenables pour que les enfants soient rangés dans les diverses catégories, d'après leur état spécial.

V. — L'instruction et l'éducation des anormaux, des indisciplinés et des épileptiques, seront confiées à des

instituteurs et à des institutrices pourvus du brevet supérieur, mis à la disposition du service d'Assistance publique par le Ministre de l'Instruction publique; ces maîtres recevront une éducation professionnelle dans des établissements spéciaux; ils conserveront tous leurs droits à l'avancement.

Pour le service de surveillance, d'internat, il pourra être fait appel au concours de surveillants et de surveillantes, offrant toutes les garanties nécessaires au point de vue de la moralité.



Abnormal children
Enfants anormaux

XXIII

Travail collectif par tous les instituteurs et institutrices
 du canton de Nailloux (Haute-Garonne)

EXPOSÉ. — *Classification.* — Anormaux au point de vue physique; anormaux au point de vue intellectuel; anormaux au point de vue moral.

1° Bègues, épileptiques, sourds, muets, aveugles, myopes, n'ayant l'usage que d'un membre, d'aucun, d'un seul ou atteints d'infirmités diverses;

2° Les rebelles à toute culture intellectuelle, ou susceptibles d'une certaine culture, ou intelligence inférieure à la moyenne;

3° Les fous, idiots, etc., et les indisciplinés.

APPLICATIONS PRATIQUES. — *Statistique.* — A faire chaque année avec l'aide des instituteurs, des institutrices et médecins, particulièrement les médecins de l'Assistance.

Situation actuelle. — Ces enfants sont rarement soumis à des traitements spéciaux : existence pénible, gêne pour tous, êtres inutiles, s'unissent parfois et donnent naissance à de nouveaux anormaux : dégénérescence.

Education de ces enfants. — Doivent être élevés à part par des maîtres et dans des établissements spéciaux, d'où ils ne sortiraient pas, tant que n'auraient pas disparu les anomalies qui les accablent. Les travaux sont assez variés pour qu'il soit possible de les y occuper tous.

Mesures à prendre. — Etablissements nationaux érigés et entretenus exclusivement par l'Etat, en nombre subordonné aux ressources et au nombre d'anormaux, dont l'entretien serait à la charge de l'Etat et des familles auxquelles il serait fait remise d'un quart, d'un tiers, de la moitié, des trois quarts ou de la totalité de la pension, suivant l'importance du revenu net de chaque famille.

Au plus pressé, interner d'office les idiots, fous et indisciplinés, dans des établissements assimilés aux établissements d'instruction.

Indisciplinés. — Deux sortes : 1° Ceux auprès de qui bien des moyens essayés par plusieurs maîtres sont restés infructueux;

2° Ceux qui sont en voie de transformation sous la conduite d'un

autre maître, le plus souvent sans qu'on puisse expliquer la cause du changement. Pas d'internement pour les seconds, qui seront classés en première catégorie si plusieurs changements successifs de maître n'ont pas atteint le but : en attendant, pas de traitement autre que celui laissé à l'initiative personnelle. Quant aux premiers, deux subdivisions :

1° Ceux que peuvent soumettre les procédés de certains maîtres dont les secrets inexplicables sont peut-être du domaine de l'hypnotisme;

2° J'hésite; mais, il faut pourtant le dire, puisque le plus grand nombre l'affirment : ceux qui ne se soumettent qu'à la force. Ici, une exception à l'article concernant les châtimens corporels : nous cherchons des traits spéciaux. C'est heureusement le petit nombre; d'ailleurs, une douceur persuasive succédant tout d'un coup à une certaine rudesse, peut produire les meilleurs résultats. En général, éducation physique et morale surtout. C'est le plus souvent le besoin démesuré de mouvement qui produit les indisciplinés : d'où exercices corporels de toute sorte, suivis immédiatement d'exhortations et d'exemples moraux. Registre détaillé de leurs actes louables ou répréhensibles. Pour la généralité, apprentissage de métiers manuels exigeant beaucoup de travail musculaire.

Etablissements. — Pas nécessaire de faire des établissements spéciaux, mais seulement des sections spéciales pour chaque sorte d'anormaux. Divisés par groupes de vingt au plus et confiés longtemps au même maître. Ceux des 1^{re} et 2^e subdivisions mélangés avec une très faible proportion des seconds. Ordre rigoureux dans les sections des indisciplinés. Chaque travail à son heure, chaque objet à sa place, avec la dernière rigueur. Maître d'un dévouement sans bornes et d'un imperturbable sang-froid.

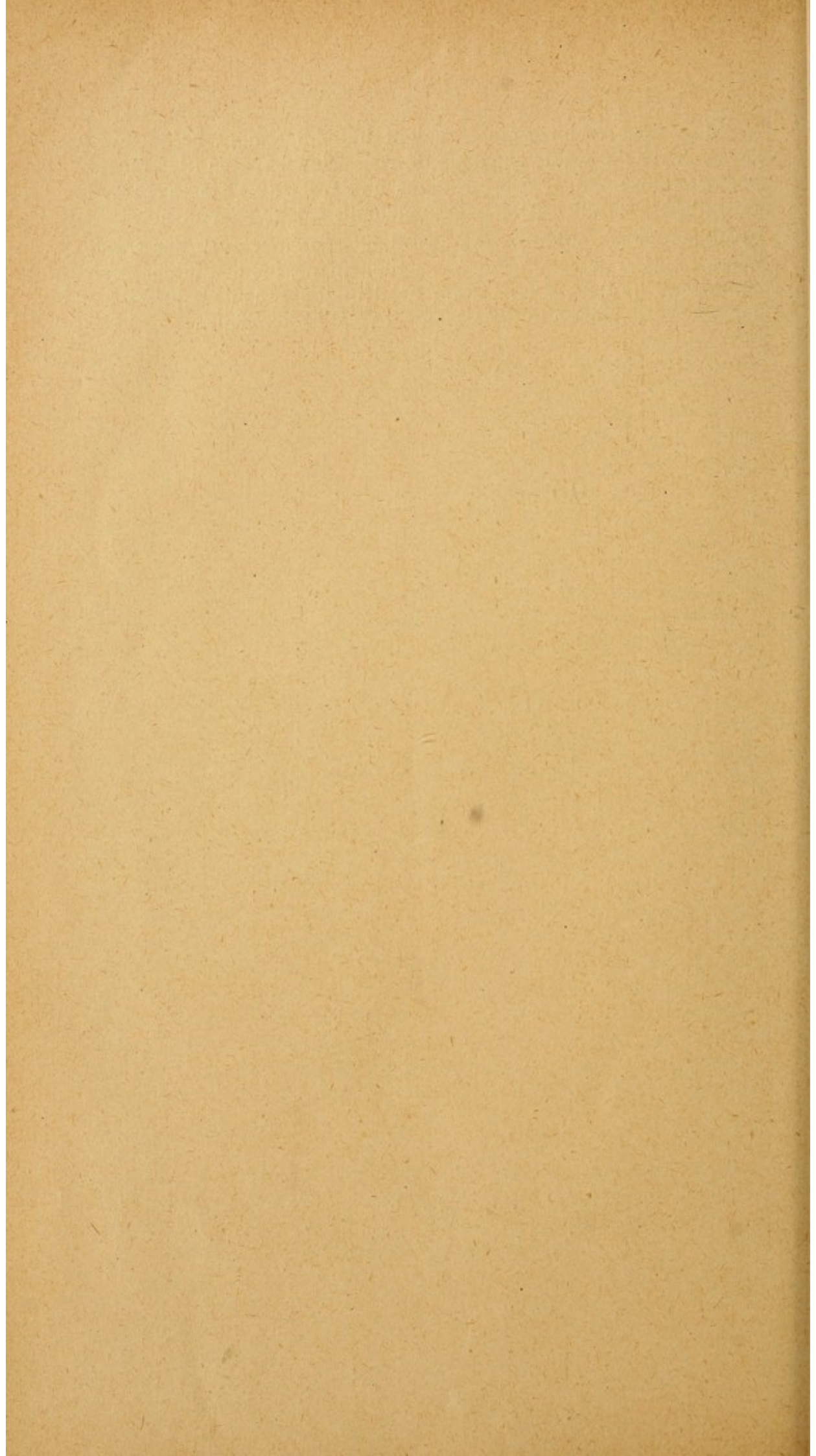
Epileptiques. — Peuvent encore former une section du même établissement et être complètement isolés des autres anormaux. On peut éviter tout à la fois d'ériger autant d'établissements qu'il y a de sortes d'anormaux, et d'entasser tous les anormaux dans un même établissement : en créer d'abord deux, soit un en Bretagne, l'autre dans les Alpes (sous la double influence de la montagne et de la mer) et les organiser de manière que chacun puisse recevoir la moitié des anormaux qu'il est le plus urgent d'interner.

VŒUX :

1° Que dans chaque commune, les maire, instituteur et institutrice recherchent les anormaux et les signalent aux préfets, lesquels les classeront d'après examen des médecins de l'assistance médicale ou autres choisis par les familles.

2° Que deux établissements soient immédiatement créés aux frais exclusifs de l'Etat, capables de recevoir au moins : les fous, idiots et indisciplinés, et entretenus aux frais de l'Etat avec le concours des familles proportionnellement à leur revenu net.

3° Que soient nommés dans ces établissements, avec des traitements *doubles* de ceux qu'ils ont actuellement, les instituteurs et institutrices que l'Administration académique reconnaît aptes à exercer une salubre influence sur ces sortes d'enfants.



XLVII

196

Heredity

Hérédité

How to mitigate, or cause to disappear the
Comment atténuer ou faire disparaître les inconvénients
des différentes tares héréditaires?

objectionable of different hereditary defects

Travail collectif par tous les instituteurs et institutrices
du canton de Nailloux (Haute-Garonne)

XLVII

Les tares héréditaires comprennent deux catégories :

1° Les tares physiques; 2° les tares morales.

I. **Tares physiques.** — *Infirmités* : Cécité, surdité, mutisme, rachitisme, coxalgie, idiotisme.

On ne peut songer à faire disparaître immédiatement les tares physiques, on peut les atténuer et préparer une future génération plus saine.

1° *Moyens à employer.* — Engager les parents à user de tous les moyens de guérison mis à la disposition des malades.

2° *Hygiène.* — Les tares physiques proviennent souvent d'une mauvaise hygiène. — Habituer les familles par l'intermédiaire des enfants à en suivre les règles. — Soins de propreté régulièrement observés. — Chambres aérées et éclairées. — Ne pas exiger dans la famille l'immobilité des enfants, les laisser s'ébattre autant que possible en plein air. — Provoquer le mouvement en habituant les enfants à se livrer à des jeux qui exigent un déploiement de force, d'adresse, qui réclament la participation du corps : promenades, gymnastique.

3° *Alimentation.* — Simple, saine, suffisante, afin de réparer les pertes éprouvées par le corps et permettre ainsi la croissance et le développement.

4° *Alcoolisme.* — La lutte engagée contre l'alcoolisme commence à préparer la nouvelle génération. Ne pas s'en détacher. Lorsque le terrible fléau de l'alcool aura disparu, son cortège inévitable d'infirmités physiques et même morales disparaîtra avec lui.

5° *Soins à donner aux jeunes enfants.* — *Tâche de l'institutrice.* — Une large part devrait être faite à cet enseignement. Nombre de jeunes mères, surtout dans les campagnes, ignorent la tâche difficile de soigner un tout jeune enfant. Les soins de propreté sont

souvent négligés. Nombre de cécités, de surdités, de déviations de la colonne vertébrale seraient évitées, si les jeunes mères étaient plus expertes dans les soins à donner aux nouveaux-nés; sur la forme, la composition du berceau, la manière de coucher l'enfant, le régime du nourrisson, sa toilette, son vêtement, son alimentation.

6° *Devoirs des parents envers leurs enfants.* — Il ne suffit pas aux parents de donner le gîte, le couvert et le vêtement, ils doivent surveiller la tenue de leurs enfants, leurs jeux; ne pas leur laisser contracter des habitudes contraires à leur santé en déterminant des infirmités, telles que myopie, coxalgie, déviation de la colonne vertébrale. Les pénétrer de cette idée, que parfois une de ces infirmités prise à l'origine peut être enrayée ou atténuée. Les maîtres et les maîtresses doivent veiller avec la plus grande attention sur les enfants, pendant qu'ils sont en classe, au point de vue de leur tenue.

II. *Tares morales.* — 1° *Enfants naturels.* — Ces enfants sont aujourd'hui traités en bons camarades. Il n'y a guère lieu de combattre les préjugés en ce qui concerne leur naissance; mais si le cas se présentait, montrer qu'il y a injustice à rendre responsable un enfant d'une faute qui ne lui incombe pas, et qu'il y a aussi manque de charité.

2° *Enfants dont les parents ont subi une peine infamante.* — La situation de ces enfants est quelquefois malheureuse. Ils ne sont pas solidaires des fautes commises par leurs ascendants et bien souvent ils en partagent la peine dans la société. Leur témoigner de l'affection, de l'estime, de la confiance, de manière à les relever à leurs propres yeux et à ceux de la société; afin que, voyant celle-ci s'intéresser à eux, sentant qu'on les honore, ils tâchent de prouver par leur conduite qu'ils sont dignes des bons sentiments qu'on leur témoigne.

L'exemple est contagieux; la chose étant pratiquée par une seule personne se propagera peu à peu chez les enfants et par eux dans les familles, surtout si l'exemple vient de l'instituteur ou de l'institutrice.

3° *Tares morales héréditaires.* — Vices, passions les plus viles, les plus méprisables qui ravalent l'homme en le faisant déchoir de sa nature morale, en lui faisant perdre la notion de sa haute destinée.

Elles viennent de deux causes différentes :

Les unes sont naturelles et indépendantes de la volonté, ce sont les prédispositions particulières dont la nature a doué chaque être. Tantôt, elles sont héréditaires et en étudiant attentivement l'enfant et la famille à laquelle il appartient, on ne peut s'empêcher de

remarquer la place individuelle qu'occupent certaines tendances héréditaires dans la vie morale de toute une succession d'individus : haine, envie, avarice, etc...

Ce sont les plus difficiles à combattre, le milieu dans lequel vit l'enfant, les exemples qu'il reçoit dans la famille, étant en opposition, en lutte continuelle avec les exemples et les leçons donnés à l'école.

Ne pas se lasser de prêcher, de multiplier les exemples; à la longue, il en rentrera une partie dans l'esprit de l'enfant; il comprendra qu'on peut agir différemment qu'on ne le fait dans sa famille et qu'on n'en est pas plus malheureux.

Guetter le moment et le prendre à part, lui faire les exhortations nécessaires, l'amener à des confidences et lui montrer le bonheur qu'il éprouvera à marcher dans le chemin du devoir, l'engager à essayer et le réconforter sans cesse.

Remonter aux causes qui ont produit ces tares, tâcher de les combattre auprès des familles en leur montrant que plus d'une fois ils souffrent de s'abandonner à leurs passions, qu'il y aurait pour eux avantage à agir différemment.

Il faut pour cela beaucoup de tact et beaucoup de délicatesse, et si l'on ne réussit pas sûrement, on aura plus de chance avec les enfants chez lesquels les racines du mal sont moins profondes.

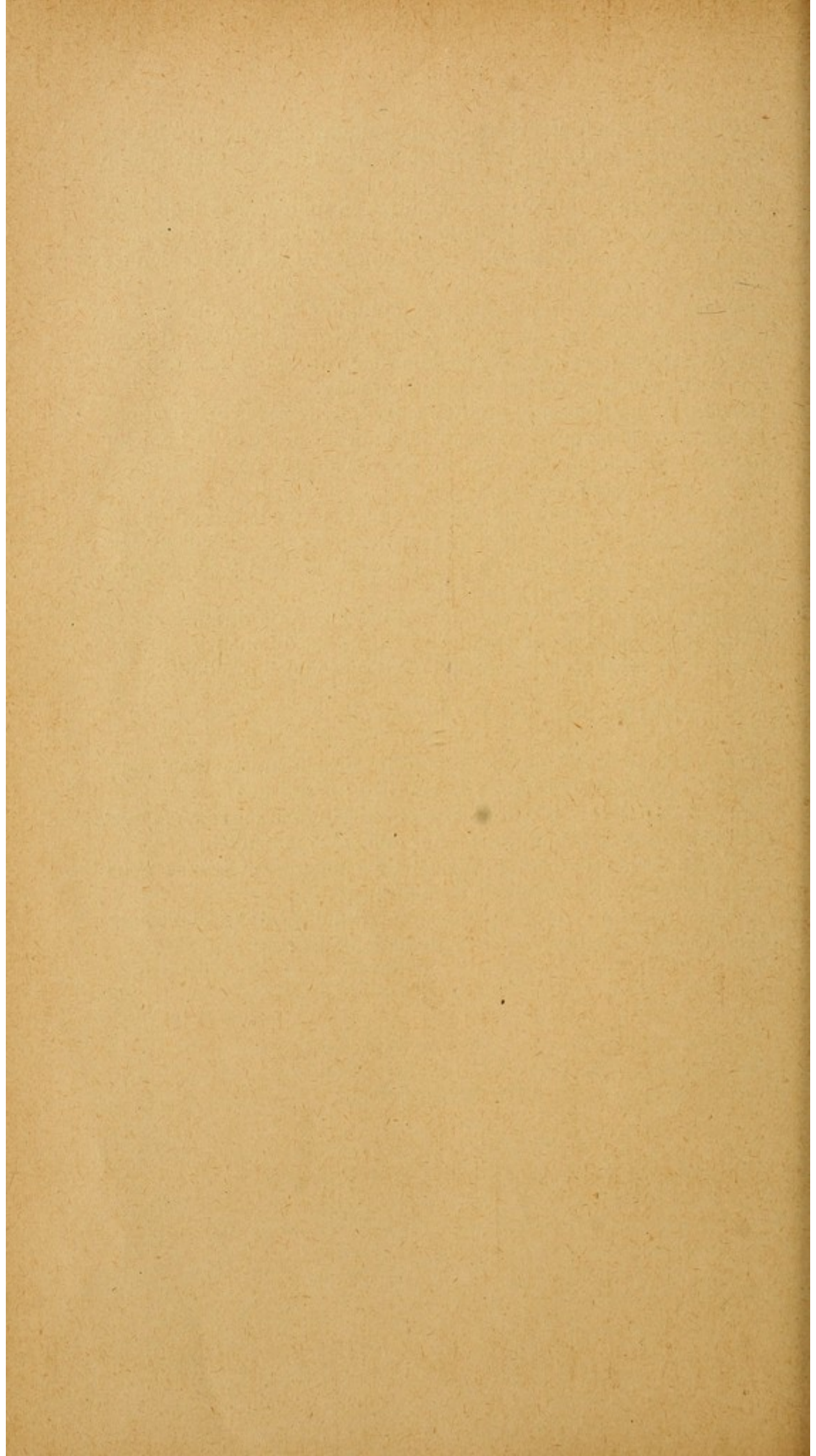
VŒUX :

1° Constituer des comités, des sociétés de secours mutuels pour aider les enfants dans l'œuvre de guérison;

2° Engager à verser à toutes les souscriptions faites en faveur d'établissement de sanatoriums pour toutes les infirmités;

3° Faire le possible pour que tous les enfants et jeunes gens soient membres de sociétés de tempérance;

4° Les médecins de l'assistance médicale gratuite devraient visiter tous les enfants jusqu'à l'âge de deux ans.



XV
237

Education of abnormal children and
L'éducation des enfants anormaux
et l'instruction obligatoire
compulsory instruction.

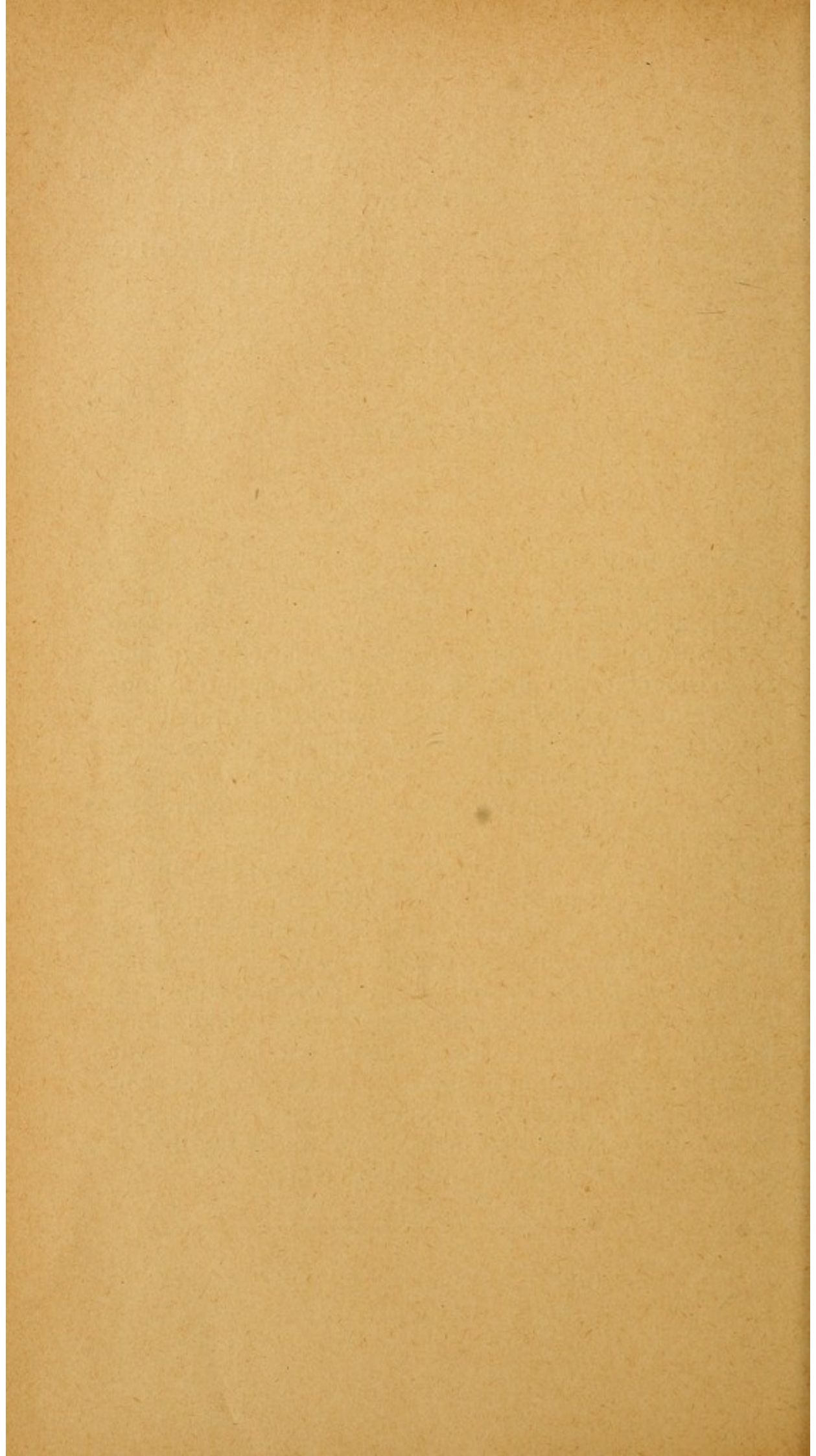
par M. le Dr LEY

Médecin de l'École d'enseignement spécial d'Anvers

RÉSUMÉ

Pour remplir son rôle d'organisme de défense sociale contre les dégénérés de toute espèce, criminels, vagabonds, imbéciles, amoraux, et pour réaliser de façon complète l'utilisation sociale des êtres inférieurs au point de vue mental, l'École doit pouvoir compter que tous les enfants sans exception passeront sous sa tutelle. — Elle doit devenir l'institution où l'enfant est examiné, expertisé médicalement, étudié au point de vue affectif et moral, et où l'éducation et le traitement appropriés lui sont appliqués.

Mais il est un fait évident, c'est que justement les enfants chez lesquels la nécessité de cette expertise et d'une éducation spéciale se fait le plus sentir, ont le plus de tendance à se soustraire à la vie scolaire. Les parents, souvent dégénérés, alcooliques et ignorants, sont rarement à même de comprendre la nécessité de l'éducation spéciale, et encore moins à même d'exiger de leur enfant la fréquentation scolaire. — La loi doit intervenir et l'instruction obligatoire apparaît à tous ceux qui s'occupent de l'enfance anormale, comme une mesure de primordiale nécessité dans un pays civilisé.



XV
238

Education to give to undisciplined children

L'éducation à donner aux enfants indisciplinés

par MM. ARTHUR LEVOZ, Avocat, Magistrat honoraire,
et le D^r JEAN DEMOOR, Professeur à l'Université de Bruxelles

XV

I. — Position de la question

Le terme *indiscipliné*, au sens propre qui manque à la discipline, qui n'a pas de discipline, nous paraît mal choisi pour indiquer la catégorie d'enfants dont nous avons à nous occuper. L'indiscipline est en effet presque toujours un symptôme se rattachant à un trouble organique ou psychique et trouvant son origine dans des facteurs héréditaires ou d'excitation fonctionnelle.

Les « *troublés moraux* » rentrent dans la catégorie des *enfants anormaux* c'est-à-dire dans le groupe de ceux qui, pour une raison quelconque, se trouvent dans un état d'infériorité et ne peuvent s'adapter au milieu social dans lequel ils sont appelés à vivre.

De multiples classifications d'anormaux ont été proposées, mais aucune ne satisfait complètement. Il est donc préférable de ne pas en proposer.

Nous laisserons ici de côté les enfants atteints de troubles de la parole, ainsi que ceux qui sont privés de l'usage d'un sens (sourds-muets, aveugles,) pour lesquels il y a lieu d'employer des méthodes spéciales d'éducation; il en sera de même des convulsivants qu'il faudra surtout traiter médicalement. Nous nous occuperons ici principalement des enfants qui sont atteints plus ou moins profondément au point de vue *mental* ou *moral*, en insistant sur ces derniers. Disons

cependant que les altérations mentales et morales existent presque toujours simultanément.

Nous ne comprendrons pas dans cette étude ceux que l'on nomme habituellement *arriérés pédagogiques*, c'est-à-dire ceux qui sont en retard dans leurs études pour des causes indépendantes de leur état physique ou mental. Ceux-ci, en effet, ne sont pas, à proprement parler, des anormaux; s'ils avaient fréquenté l'école, ils ne se trouveraient pas dans un état d'infériorité ou de non adaptation vis-à-vis des enfants de leur âge. Il n'en existe pas, ou peu, dans les pays d'instruction obligatoire. Leur situation est due à une *cause sociale*.

Il existe un préjugé contre lequel il importe de s'élever vivement : il consiste à dire que les enfants *arriérés* ou *irréguliers* ne doivent pas être enlevés du milieu ordinaire, parce que les normaux exercent sur eux une influence bienfaisante. Outre qu'ils sont d'un exemple funeste pour les normaux et empêchent l'ordre de régner dans les classes, ils ne peuvent être influencés favorablement par ceux qui n'ont pas la même mentalité qu'eux. Les recherches de la science médico-pédagogique actuelle sont démonstratives à ce sujet.

II. — Méthodes

Le traitement des arriérés et troublés moraux sera à la fois *médical* et *pédagogique*. Pour cela la collaboration du médecin et du pédagogue est indispensable. De plus ceux-ci devront être, en quelque sorte, des spécialistes. Le médecin ne sera pas seulement un docteur en médecine pourvu de ses diplômes d'université; il devra être en outre un *psychologue* et un *sociologue*, et avoir étudié particulièrement les maladies mentales.

De son côté l'instituteur devra avoir une connaissance complète de la pédagogie et de la méthodologie de l'enseignement spécial.

III. — Examen de l'enfant

Avant tout l'enfant sera soumis à un examen minutieux auquel collaboreront le médecin et l'instituteur spécialistes.

L'attention devra se porter sur toutes les particularités que présente l'enfant notamment :

Tumeurs adénoïdes; Myxœdème congénital; Étude du développement de l'enfant; Rachitisme ou faux rachitisme; Exploration des organes des sens; Troublés du système nerveux cérébral; Exploration de l'attention et de la mémoire; Exploration du pouvoir d'association; État d'instruction et d'éducation, (vagabondage, mendicité).

Moralité, (caractère, vices, penchants habituels, antécédents judiciaires).

Situation sociale.

L'on procédera ensuite au *pesage*, à des *mensurations*, à la *détermination de la force musculaire* de l'enfant ainsi qu'à des expériences sur le sens musculaire, la façon de jouer, etc.

L'enquête portera aussi sur les *parents*, notamment au point de vue physique, (tares héréditaires, alcoolisme, tuberculose, syphilis, etc.) de l'instruction, de l'éducation, de la moralité, et de la conduite, enfin sur le *milieu* dans lequel l'enfant a vécu et sur ses relations.

L'examen et l'enquête devront être complétés par une étude spéciale de l'enfant faite pendant un certain temps de concert par le médecin et l'instituteur.

IV. — Traitement médical et chirurgical

Le médecin prescrira ce qu'il y a à faire : ablation des tumeurs adénoïdes, traitement de l'état myxœdémateux, traitement de la débilité générale ou des troubles cérébraux ou médullaires, etc. La physiothérapie (massage, hydrothérapie, électrothérapie, gymnastique médicale, etc.) a fait

énormément de progrès; elle intervient largement dans la cure des enfants envisagés ici.

V. — Éducation physique

Elle présente une importance considérable car elle met l'organisme dans les conditions d'excitation fonctionnelle voulues pour se modifier et évoluer régulièrement.

Réglementation de la vie journalière : heures des repas, de sommeil, des divers exercices;

Alimentation saine, fortifiante et suffisante; (pas d'alcool).

Soins de propreté et autres analogues (bains, douches), vie en plein air;

Jeux, récréations, promenades, excursions, natation;

Travaux manuels, sagement combinés, de façon à *développer le corps en même temps que l'agilité et l'esprit d'observation* (slöjd suédois);

Gymnastique rationnelle dite *suédoise* et *gymnastique eurhythmique*. « Cette méthode, renouvelée des Grecs anciens et reprise en Angleterre, présente de nombreux avantages. Le principe est d'entraîner et de guider par la musique, le système musculaire dans toutes ses manifestations motrices. Sa base est essentiellement psychologique, nous savons combien les réactions des organes des sens, les uns sur les autres sont complexes et interviennent efficacement au point de vue de la vie psychique. » D^{rs} DEMOOR et DANIEL. *Les enfants anormaux à Bruxelles*.

Ce système est actuellement en usage dans les écoles d'enseignement spécial de la ville de Bruxelles : les leçons de gymnastique s'y donnent au piano et les exercices sont exécutés avec accompagnement de morceaux de musique appropriés (airs connus et autres composés spécialement à cet effet.)

En Amérique (Elmira), à Londres (Truant-School, Training Ship), à Bruxelles, à Anvers, on est unanime pour reconnaître qu'il a produit d'excellents résultats, tant au point de vue de l'aisance de la tenue et de l'assouplissement

des organes qu'au point de vue du développement de la volonté, du rythme et de la discipline de l'attention.

Il faut toujours éviter le surmenage qui ne peut que s'ajouter à la fatigue intellectuelle, car c'est un préjugé que de croire que la fatigue physique chasse la fatigue intellectuelle.

Les exercices physiques seront donc toujours *raisonnés*. D'après l'âge, le sexe, la nature spéciale de l'enfant, ils auront des caractères distincts.

VI. — Éducation intellectuelle

Avant tout les maîtres doivent être choisis avec le plus grand soin, et réunir toutes les qualités exigées des instituteurs ordinaires, même à un plus haut degré que ceux-ci. Ils doivent être doués d'une *patience* que rien ne rebute et d'un *calme imperturbable*.

Les classes seront peu peuplées (une vingtaine d'élèves au plus). L'instituteur s'efforcera de les étudier et de les connaître.

Il étudiera les faits et les choses de la vie journalière : achat, vente, monnaie, calendrier, etc. (Enseignement donné dans les Industrial schools, Truant schools, Training ship de Londres).

Il développera les organes des sens qui laissent le plus souvent à désirer.

Si, ce qui arrive fréquemment, un organe des sens est en meilleur état que les autres, il en profitera pour aider au perfectionnement de ceux-ci. Un excellent moyen de développer le sens musculaire, en même temps que le sentiment artistique, est d'exercer l'enfant au modelage. Les leçons de langue, de calcul, d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle, etc., seront simplifiées en ce sens que les enfants ne pouvant pas arriver, à cause de leur état, à acquérir une instruction primaire complète, il *faut pourtant leur donner un enseignement complet*. Le côté pratique et social des branches d'enseignement sera donc fortement accentué, tandis que les détails et les finesses des études seront carrément laissées de côté.

En tous cas, l'enseignement sera essentiellement *intuitif*, *concret* et basé presque exclusivement sur l'attention naturelle de l'enfant. L'attention et l'obéissance seront éveillées et disciplinées, nous venons de le dire, au cours des *leçons de choses*, et des exercices physiques combinés avec la musique. Cette attention devra être naturelle et spontanée et non factice ou artificielle. Bref, on appliquera surtout les méthodes de *l'enseignement fröbelien*.

Plus qu'ailleurs on évitera la fatigue en ne donnant que de *courtes leçons* et en variant les exercices et les récréations.

On laissera donc la plus grande latitude aux instituteurs, sous la direction du médecin et du directeur de l'école qui devra être un éducateur et un psychologue éprouvé.

VII. — Éducation morale

L'éducation morale de ces enfants est généralement mal faite dans la famille : les parents usent la plupart du temps de moyens absolument contraires au but qu'ils poursuivent. Les paroles amères, les injures, les coups, les mauvais traitements de toute sorte, qui ne cachent en réalité qu'une véritable faiblesse, ne servent qu'à irriter ces malades et à développer leurs mauvais instincts.

Il faut au contraire les conduire avec douceur et calme, mais sans se départir d'une fermeté inébranlable. Il ne faut exiger d'eux que ce qu'ils peuvent donner, leur éviter de tomber dans l'indiscipline, ne pas les provoquer par l'ironie ou la tentation, user plus des récompenses que des punitions, stimuler leur désir de bien faire et surtout se montrer juste et impartial envers tous :

Il faut absolument exiger ce qui a été commandé, mais ne commander que ce qui est possible et raisonnable.

Les punitions doivent avoir le caractère de conséquences naturelles de l'action commise. Elles seront proportionnées et données toujours en dehors de tout mouvement de colère ; lorsqu'elles auront été infligées, elles devront être appliquées en tous points et avec toutes leurs conséquences.

La discipline variera suivant l'âge et la nature des élèves. On écartera le régime dit *militaire*, ainsi que celui des *punitions corporelles* et, en général, celui du *silence absolu*.

Il y aura d'ailleurs forcément des classes à *régime sévère* pour les violents, les impulsifs, les exaltés, les autoritaires, les indisciplinés, et des classes à *régime doux* pour les passifs, les apathiques, les faibles, les indifférents, souvent considérés comme indisciplinés à cause de leur *non-adaptation*.

En outre, on pourra mettre en œuvre divers procédés dans l'examen desquels nous ne pouvons entrer ici pour guérir la peur, la colère, la paresse, le mensonge, la tendance à l'immoralité, etc.

Enfin on s'efforcera de former la conscience de ces petits sauvages par la théorie et surtout par la pratique. A ce point de vue l'organisation matérielle de la classe, (les historiettes vraies ou vraisemblables de nature à éveiller en eux les bons sentiments et à combattre les mauvais instincts, racontées par le maître et discutées par la classe, au point de vue moral la discussion des faits de la vie journalière) a une grande importance.

VIII. — **Établissements pour enfants arriérés**

Il n'est pas possible, dans un rapport succinct, d'élaborer un programme complet des réformes et des innovations qu'il y aurait à introduire dans l'éducation et l'instruction des enfants arriérés.

Il résulte des brèves considérations qui viennent d'être émises que l'on doit préconiser :

1° *L'externat* où se donnerait un enseignement spécial, suivant les principes indiqués, aux enfants *faiblement atteints*. (Écoles d'enseignement spécial de Bruxelles et d'Anvers).

2° *L'internat-école* où seraient soignés et éduqués les *anormaux médicaux* pouvant être améliorés et rendus aptes à certains travaux.

Il faut préconiser ici : A) pour la série des arriérés des établissements intermédiaires entre l'école et l'asile : écoles d'enseignement spécial, écoles supplémentaires (Hilfsschulen); B) pour la série des indisciplinés des établissements écoles établissant une chaîne entre l'école et l'école de bienfaisance.

3° *L'asile destinés aux idiots non éduçables.*

Les pouvoirs publics devraient organiser et généraliser l'enseignement spécial des anormaux.

Pour y arriver il y aurait lieu d'instituer dans les universités et dans les écoles normales des cours destinés à préparer à l'enseignement spécial les étudiants en médecine et les élèves instituteurs.

How they ought to be treated. — What
education should be given to these children
What should be the organization
special schools for undisciplined children

Les enfants indisciplinés X-226

Comment ils doivent être traités. — Ce que doit être
l'éducation à donner à ces enfants. — Ce que doit être
l'organisation d'établissements spéciaux pour enfants
indisciplinés.

par M^{lle} MULLER

Directrice de l'École maternelle annexée à l'École normale
de Rouen

Il n'est pas une école qui ne compte un certain nombre
d'enfants incapables de se soumettre à la discipline
établie. Pour eux, la règle, l'autorité du maître, repré-
sente l'ennemi, la gêne; ils éprouvent le besoin de se
tenir hors la loi et ils y emploient toute leur ruse, toute
leur énergie.

L'école, avec son régime actuel est si peu faite pour
eux qu'ils s'y déforment au lieu de s'élever, le maître,
qui craint la contagion pour les autres ne peut guère
que les empêcher de nuire et, s'ils lui créent de réelles
difficultés, leur révolte a son éloquence; elle dit qu'ils
ont un besoin presque maladif d'agir et de vouloir, non
pas en restant passifs, toujours conduits, sans autre
horizon que l'ordre ou la défense du maître: c'est parce
qu'une véritable intensité de vie les agite que toute leur
réserve d'initiative se tourne vers le mal.

S'ils se dérobent aux devoirs, aux leçons, aux obliga-
tions de l'école, ce n'est pas par infériorité d'intelli-
gence: ils ne sont pas disposés naturellement à tout
recevoir de la leçon ou du livre; il faudrait les mettre
plus tôt que les autres non pas au contact des mots, des

idées, mais au contact des choses, des faits, des difficultés surtout matérielles.

Pour eux, il faudrait dégager de la pédagogie de Rousseau toute la portée éducative de l'enseignement qu'il préconise et leur donner des impressions vigoureuses et nettes qui tiennent en éveil toute leur activité et qui aient une portée pratique évidente et immédiate.

Inertes entre le pupitre et le banc, pourquoi le travail de l'école semble-t-il si pénible pour eux. Ils ne sont pas paresseux mais l'effort qu'on leur demande est incompatible avec leur besoin de mouvement et reste sans attrait. La fatigue physique, plus saine, leur conviendrait mieux.

Voyez ce qu'ils font de leur liberté :

Les voici groupés autour d'un déchargement, ils aident de toute leur force, et leur énergie trouve entière satisfaction. Je les ai vus porter des briques, des planches, et cela dans un ordre parfait, car ils se rangent d'instinct à la discipline quand elle règle leur activité sans la contraindre — ils s'enrôlent même avec un certain plaisir, une docilité que l'habitude pourrait fortifier.

Dès qu'ils se groupent, ils se choisissent un chef de bande et celui-ci a tout pouvoir pour éliminer ou accepter les nouveaux venus. J'ai le très grand honneur d'avoir ma place dans cette sorte de corporation un peu singulière mais d'une cohésion parfaite, et j'ai été souvent témoin de faits absolument déconcertants.

Les plus mauvais sont capables d'élan généreux et d'une continuité dans l'effort qui paraît incompatible avec ce qu'ils sont à l'école.

Hors de l'école ils montrent une activité, une bonne volonté, une souplesse d'intelligence, une ingéniosité, une adresse vraiment remarquables et qui pourraient surprendre les maîtres les plus expérimentés qui ne connaissent en eux que l'écolier indiscipliné.

Dès qu'une idée naît en leur esprit, ils l'exécutent

avec une tenacité admirable, il suffit que l'impulsion soit donnée.

« Il fait froid, voulez-vous du bois? »

Avec une telle allure qu'on pourrait les prendre pour de petits vagabonds en maraude, les voilà hors de la ville, vers la forêt.

C'est un jour d'hiver, ils sont mal vêtus, peu nourris, ils ne pensent ni au froid, ni à la fatigue, ils vont. A tour de rôle les grands portent les plus petits. Enfin, on arrive... tous font un fagot. Certes ce sera pénible à rapporter, chacun le sait, mais ils ont une grande provision d'énergie et ils escomptent à l'avance la flamme claire qui mettra un peu de joie chez eux, le soir.

Au retour, dans leurs rapports entre eux on peut noter de nombreux traits de délicatesse qu'on ne soupçonnait pas chez eux et qui montrent que sous l'écorce rude, sous la grossièreté apparente une âme d'enfant, même si elle a déjà à son actif des vols à l'étalage et les plus graves fautes d'insoumission, garde cependant quelque chose d'intact, de bon.

Mais si nous ne voulons pas que les écoliers insoumis d'aujourd'hui soient les révoltés de demain, si nous craignons que leur résistance, qui est une force, devienne une arme, il faut que nous organisions pour ces enfants un régime différent, une éducation toute spéciale qui offre un champ d'activité plus étendu et plus en rapport avec leur tempérament et qui change leur mauvais vouloir en énergie réglée.

Je conçois une école où les enfants dès l'âge de 10 ans trouveraient une série d'occupations manuelles, où leurs tendances, leurs aptitudes, leurs moyens, se formeraient, s'affirmeraient.

C'est le travail lui-même qui deviendrait l'éducateur et qui confirmerait l'influence du maître.

L'obligation de faire un effort prolongé, de vaincre une difficulté ferait naître en eux une légitime fierté, un besoin de s'appliquer pour réussir et ce mobile si

intéressé qu'il soit, serait bien supérieur à toute contrainte et bien plus éducatif.

Puisque la contrainte les excite et les rend plus mauvais qu'ils ne devraient être, on leur laisserait la liberté d'agir et de mesurer la conséquence de leur actes — ils deviendraient plus tôt maîtres d'eux mêmes.

Il faudrait que l'éducation intellectuelle ne fût qu'une partie de l'éducation générale, qu'elle n'absorbât pas le meilleur temps de la scolarité, qu'elle préparât seulement les travailleurs de demain à être plus ingénieux, plus adroits, plus intelligents.

Les études seraient coupées, non par des mouvements, des marches qui restent toujours un peu factices, mais par des travaux appropriés à la région où serait installée cette sorte d'école de réforme et aux ressources dont on pourrait disposer.

On y apprendrait les choses essentiellement pratiques : le ressemelage, le rempaillage, le filet, la reliure. On aurait un jardin d'essai, un champ à défricher, un coteau à reboiser.

Pour cela les communes n'hésiteraient pas à mettre à notre disposition au moins pendant une période d'essai, les champs que personne ne loue, et les terres délaissées.

Il ne serait pas difficile à prouver les avantages qu'il y aurait à faire manier à nos enfants la pioche, ou le plantoir avec la même habileté que le porte-plume.

Enfin tous prendraient part à l'entretien de l'ordre et de la propreté de la maison.

Et ce serait une ruche active où les caractères se tremperaient, où la gaminerie indocile ferait place au respect de l'ordre et au culte du travail.

Au moment décisif où une forte impulsion peut incliner les caractères vers le bien et orienter toute la vie vers l'effort, vers le progrès, notre école de réforme serait telle que les enfants indisciplinés deviendraient des privilégiés bien préparés pour la vie.

XV

238

Treatment of lazy and incorrigible
Traitemment des écoliers pupils.
paresseux et incorrigibles

par M. CHARLES-L. BRACE

Secrétaire de la Société de Protection de l'Enfance de New-York

Rapport présenté au nom de l'auteur par M. GEORGES CANTE

Délégué de l'Institut américain d'Economie sociale de New-York

Le nombre des enfants pauvres ayant fréquenté les écoles de travail manuel de la Société de Protection de l'Enfance de New-York, pendant l'année 1904 a été de 15,826. Leur nationalité se répartit ainsi :

Américains	3,157
Allemands	2,128
Anglais	124
Irlandais	1,150
Bohémiens	821
Italiens	5,226
Russes	2,341
Hongrois.	522
Slaves, Syriens	357

Il est fâcheux pour New-York que ce soient les plus nécessiteux et les plus ignorants des émigrants qui y restent, s'entassent avec leurs compatriotes dans les maisons de logements pauvres, déjà surchargées de population. Ils traînent leur existence dans de misérables chambres servant d'ateliers, dans des échoppes où l'on fabrique des cigares et où l'on trie des chiffons, faisant avec des salaires encore plus bas, concurrence à des prédécesseurs qui les avaient cependant déjà abais-

sés jusqu'à la limite extrême pour ne point mourir de faim. Comme conséquence, les enfants sont gardés à la maison pour aider la famille avec le maigre salaire qu'ils peuvent gagner en cousant des cartons ou en travaillant à la fabrication de fleurs artificielles ou au triage des chiffons.

Les écoles de travail manuel sont tout indiquées pour recueillir ces malheureux; et les visiteurs expérimentés montrent aux parents quelles sont les conséquences de leur genre de vie; en même temps, ils leur donnent des conseils pratiques et leur apportent des secours matériels pour se maintenir au milieu des difficultés de l'existence. Les enfants sont amenés à l'école et, s'il est nécessaire, sont nourris, vêtus et chaussés pour pouvoir les fréquenter d'une façon régulière. Lorsque nous aurons dit que 14,209 visites de cette nature ont été faites par nos agents dans le cours de l'année dernière, et que 10,236 personnes ont reçu des secours à domicile, lorsque nous aurons fait remarquer le contentement des milliers d'enfants reçus dans nos écoles manuelles, nous pourrons affirmer le bien considérable accompli par la Société de Protection de l'Enfance de New-York.

Les métiers exercés dans ces écoles comportent les éléments de la charpenterie, la fabrication de meubles, le raccommodage des chaussures, la confection de boîtes, le cannelage de chaises, le tissage de tapis et le travail à la forge. Le travail manuel alterne avec les études scolaires ordinaires, ce qui les rend beaucoup plus attrayantes pour les garçons irresponsables et vagabonds que nous ramassons dans la rue. Aujourd'hui, il y a des centaines de ces soi-disant incorrigibles sortis des écoles publiques, qui fréquentent volontairement nos écoles manuelles, et, bien que leur travail soit imparfait et leur conduite souvent mauvaise, les maîtres usent d'une grande patience, comprenant que c'est la dernière tentative capable d'arracher ces enfants au

vagabondage. Si l'on a pu les amener à fréquenter l'école pendant une année, on est arrivé à les assouplir à une certaine régularité et à les rendre fiers d'un ouvrage bien exécuté. On les encourage alors à chercher du travail dans les usines et dans les ateliers où leur dextérité manuelle leur procure des salaires plus avantageux que ceux des autres garçons et ils deviennent ainsi d'utiles ouvriers.

C'est vraiment une victoire et ce sont de nombreux succès obtenus ainsi qui encouragent nos professeurs à endurer bien des taquineries et des mauvais procédés afin de conquérir ces farouches garçons.

Que de stratagèmes de la part des maîtres pour amener les enfants à s'intéresser à l'école et à profiter des leçons qui s'y donnent.

C'est ainsi qu'on organise pour les mères des réunions qu'elles recherchent avec empressement, non seulement à titre de distraction, mais aussi pour profiter de l'occasion qui leur est offerte de suivre des démonstrations de travail à l'aiguille et des leçons de cuisine. Ce sont aussi des parties de plaisir, des dîners, des jours de fêtes pour les mères et pour les enfants. Des distributions de secours sont faites aux parents dans les moments de maladie et d'adversité; les maîtres font des visites amicales dans les logements des familles des enfants et enfin, le soir, l'école est utilisée comme salle de club ou comme salle pour des cours de couture, de modes et de cuisine et occasionnellement comme salle de danse pour continuer ainsi à exercer une bonne influence sur les enfants à mesure qu'ils deviennent plus âgés.

Les différentes sortes de travaux manuels qui sont enseignés à l'école ont une grande importance pour les enfants. Ayant acquis à l'école une excellente connaissance d'un métier et ayant l'expérience pratique, nos écoliers n'ont point à faire d'apprentissage, car ils gagnent aussitôt qu'ils sont employés dans un atelier.

Un de nos anciens élèves écrivait récemment à un de ses maîtres et lui disait toute la satisfaction qu'il éprouvait d'avoir été, immédiatement après sa sortie de l'école, employé dans une forge, avec un salaire de 45 francs par semaine. Les filles quittant l'école pour entrer dans des ateliers de couturières, ont le même succès. Elles ont appris à l'école tout ce qu'il faut savoir pour bien faire un travail complet.

Garçons insoumis et hors de la famille

Le bureau central de la Société de Protection de l'Enfance est continuellement le refuge d'une classe de garçons de notre grande métropole, qui sont dans la peine ou dans le besoin. Durant la dernière année, plus de 1,000 garçons se sont volontairement adressés à nous pour avoir l'occasion de prouver, par leur bonne conduite, à notre ferme-école, qu'ils voulaient en finir avec leur vie de vagabondage et aller à la campagne comme garçons de ferme. Il y en a de tous les âges venant ainsi à nous en haillons et réduits à l'extrême misère. On leur permet, *comme un grand privilège*, d'aller faire un stage à notre ferme-école, où des maîtres habiles et expérimentés autant que sévères étudient leurs caractères et leurs aptitudes, et ouvrent un nouvel horizon à leurs ambitions; le succès dépend de leur bonne conduite.

Grâce à ces influences, les plus pervers de ces garçons se soumettent à des règles rigoureuses et, ce qui est le plus étonnant, ils travaillent avec ardeur sans recevoir de salaires ou de récompenses, dans l'assurance que s'ils se montrent disposés à bien faire, on leur trouvera à la campagne une maison où ils mèneront une reconfortante vie de famille.

Un quart environ de ces garçons moralement et physiquement ne sont point aptes à la vie de famille; d'autres encore, à cause des instincts de leur race, sont

tout à fait réfractaires à l'existence dans un intérieur américain. Ceux-là, on les encourage à prendre du travail dans des usines. Dans le nombre total, un dixième environ est inconscient et paresseux, tous nos efforts pour les ramener au bien sont infructueux. Quelque décevante que soit cette tâche, notre enthousiasme est soutenu par les bons résultats qui, chaque jour, parviennent à notre connaissance. Sur toute la surface des Etats-Unis, nos garçons se conduisent bien et nous écrivent en termes reconnaissants. En lisant ces lettres, nous nous rappelons les petits vagabonds dont nous avons eu à prendre soin, nous nous estimons heureux d'avoir pu accomplir une semblable transformation.

Pour les indisciplinés nous avons essayé un système qui nous réussit. Un très grand nombre de parents nous amènent leurs enfants avec une tragique histoire de désobéissance, nous disant qu'ils font partie d'une bande de vauriens, et que les méfaits qu'ils ont commis leur font présager pire encore pour l'avenir. Le plus souvent ce qui manque à ces garçons, c'est la vie occupée et joyeuse des fermes avec une certaine responsabilité dans les soins à donner aux animaux confiés à leur surveillance. Généralement, le garçon qui, dans une ville, entre en conflit avec l'autorité, par suite de sa fougue excessive, deviendra à la campagne un honnête citoyen, voir même un homme distingué. Tel a été le cas de notre ancien pupille, l'honorable John G. Drady, aujourd'hui Gouverneur de l'Alaska.

Un important problème est celui qui consiste à exercer une influence salutaire sur des garçons plus âgés, qui sont sans foyer par suite de la mort ou de la séparation des parents, ou parce que le foyer familial leur est devenu intolérable. Ces garçons, pour la plupart, sont destinés à devenir des coureurs de grands chemins, si on ne peut les atteindre. Aussi tous les efforts sont faits pour les attirer dans les maisons de la Société de

Protection de l'Enfance, où logent les gamins qui vendent les journaux, élément vagabond du quartier de Soucry et du quartier des imprimeries; on les amène ainsi à faire connaissance avec les autres garçons, et par là, on arrive à savoir la cause de leur isolement; on tâche de leur faire prendre, si possible, un autre genre de vie. Nous avons remarqué que lorsque ces garçons ont pu être attirés dans nos maisons de logement, il est souvent possible de les corriger de leurs habitudes désordonnées. Beaucoup sont des déserteurs du foyer familial et le directeur de la maison découvre bien vite quelle est leur famille; il avise les parents et engage ces garçons à retourner chez eux. Des centaines d'autres qui sont sans foyer, sont envoyés à la Ferme-École de la société, où on les encourage et les aide à trouver un emploi régulier.

Pendant la dernière année, 5,137 garçons et filles ont reçu l'hospitalité dans des maisons de logements. Il est intéressant d'observer que, quoique, dans une large proportion, beaucoup d'entre eux aient été pensionnaires de certaines institutions philanthropiques et que beaucoup manquent de force de caractère et de sens moral, douze seulement ont été arrêtés pendant cette période. C'est une preuve que le vagabond n'a pas besoin de voler ou de mendier pour vivre. Et en fait, il semblerait qu'un garçon sans foyer, à New-York, est sous meilleure sauvegarde que celui qui vit dans une maison de logements pauvres.

Garçons envoyés à la Ferme-École

L'année dernière, 800 garçons ne pouvant réussir à gagner leur vie à New-York, ont été envoyés par la Société de Protection de l'Enfance dans des familles de fermiers, après avoir reçu déjà les premiers principes d'enseignement à la ferme-école de la Société.

Pour un garçon débrouillard, désireux d'arriver, il

n'y a pas de doute que les pays de l'Ouest lui offrent des avantages qu'il ne trouverait pas dans les anciens Etats. A la campagne, lorsqu'un jeune homme loue une ferme, il peut l'acheter. C'est le cas, dans le Sud-Ouest: après plusieurs années, s'il a bien dirigé sa ferme et si, avec le prix des récoltes annuelles, il a pu payer une partie du prix d'acquisition, il peut entrevoir alors les plus belles espérances de fortune. Ce sont ces assurances d'avenir qui remplissent d'énergie et d'ambition beaucoup de gens qui, ailleurs, peineraient toute leur vie dans une humble condition. Ce résultat a largement contribué au merveilleux succès de notre œuvre dans l'Ouest.

Pour tout garçon ayant besoin d'être aidé, notre système me paraît, en efficacité, supérieur à tout ce qui a été tenté jusqu'ici. Il est économique et il nous permet d'assister dix garçons, là où une autre institution n'en aiderait qu'un seul.

Après six semaines de discipline à la ferme-école, où des travailleurs sérieux, hommes et femmes, provenant des meilleures équipes, aident à former ces jeunes gens moralement et physiquement, un agent expérimenté et attentif achève l'œuvre de relèvement en trouvant pour chacun d'eux une famille à la campagne dont les goûts puissent, autant que possible, leur convenir. Là, le garçon se forme au milieu de cette existence saine et libre de la ferme et le devoir de nos visiteurs est de voir s'il retire de cette école de dressage d'aussi grands avantages que ceux que retire habituellement le garçon de ferme américain.

S'il possède de l'ambition et la force de caractère pour arriver à une instruction plus élevée, il peut facilement, comme des centaines de nos garçons le font, passer par le collège et conquérir une position honorable dans la société où il s'est établi.

Dans chacune des écoles industrielles, il y a un inspecteur qui se rend dans les familles des enfants

qui ne fréquentent point l'école, pour faire des remontrances aux parents, ou si le garçon est indiscipliné et s'il vagabonde, pour s'entendre avec les parents afin de mettre un terme à cette situation irrégulière.

Grâce à cette méthode, on arrive à faire beaucoup de bien sans le concours des juges, par la coopération seule et volontaire des maîtres, des parents et des enfants. Lorsqu'on peut décider un garçon indiscipliné à mieux faire en faisant appel à sa raison, c'est un succès. La punition n'agit que bien peu.

Intellectual education of juvenile

L'éducation intellectuelle de la jeunesse égarée

delinque

par Miss ANNA GAMEWEL

Directrice de la Glen Mills School (Pensylvanie)

La question la plus importante qui se pose actuellement aux esprits sérieux et aux penseurs, doit certainement être la suivante : Comment assurer à la jeunesse égarée de la nouvelle génération, la meilleure formation de ses facultés intellectuelles ? Cette question est de la dernière importance car la prospérité physique, intellectuelle et morale, ainsi que la stabilité de la famille et de l'État se trouvent impliquées dans sa solution rationnelle.

L'attention des éducateurs et des philanthropes est mise en éveil par l'importance de chaque mouvement tendant à la régénération et au relèvement intellectuel des enfants qualifiés d' « Égarés ». Les autorités civiles voient avec une crainte légitime la tendance des jeunes gens à mépriser de plus en plus la loi, et à devenir plus indifférents aux conséquences du mal, en raison du développement donné à la liberté personnelle, et malheureusement aussi par suite d'un relâchement dans la surveillance et dans la direction des enfants de la part des parents.

Ces différentes constatations démontrent pleinement l'urgente nécessité de mesures promptes et efficaces, si l'on veut atteindre et sauver cette classe d'enfants techniquement désignés sous le nom d' « Égarés ». Quelques nobles cœurs remplis de l'amour du Maître et de ses chers petits, ont commencé il y a quelques années à chercher le moyen de faire face à cette nécessité; le résultat de leurs efforts fut l'établissement d'écoles spéciales dans diverses régions.

Le but de ce rapide exposé est de montrer en quelques mots ce que l'on a tenté de faire dans une de ces écoles pour former les facultés intellectuelles d'un grand nombre de jeunes garçons confiés aux soins de cet établissement. L'école dont nous allons parler est unique à quelques points de vue, même parmi les autres institutions du même genre. Nous allons lui faire une visite.

Traversons l'Océan Atlantique jusqu'en Pensylvanie, l'ancien et noble Etat de « Keystone », puis débarquons dans le comté de Delaware, l'une des plus magnifiques régions de cet état; là, nous trouverons un beau plateau, fertile, bien arrosé, coupé de collines, de vallées boisées, le tout parfaitement cultivé et entretenu. Ce plateau occupé par une ferme couvre près de 600 acres de terrain, sur lesquels sont situés les différents bâtiments dont l'ensemble constitue la « Glen Mills School », qui est une pension pour les jeunes égarés. L'un des plus larges et des plus agréables de ces bâtiments, est l'Ecole des Lettres, dans laquelle on prend soin de l'éducation classique d'environ 800 jeunes gens. Quoique nous reconnaissons que les différentes sections — les écoles de métiers, la ferme et toutes les industries — se rattachent à l'éducation, nous parlerons cependant cette fois spécialement de notre section littéraire.

Commençons par le bâtiment de l'Ecole : une magnifique propriété parfaitement soignée l'entoure, il est grand, aéré, bien éclairé et admirablement distribué; nos classes sont propres, gaies et pratiques; elles sont meublées d'une façon à la fois utile et agréable; de magnifiques cartes et des tableaux en couvrent les murs, des plantes grimpantes ornent les fenêtres de chaque chambre. Toutes ces différentes dispositions de détail bien que muettes font un appel éloquent au sens esthétique du jeune homme, elles font naître en lui et alimentent l'amour du beau, en même temps qu'une certaine fierté et un certain plaisir à l'aspect des objets qui l'environnent. Ces nouveaux sentiments font souvent contraste avec quelques-unes des tristes impressions de sa vie passée.

L'école est entièrement meublée d'après le meilleur confort moderne. Le soin du mobilier en est laissé, autant qu'on le juge convenable, aux élèves eux-mêmes; c'est un moyen de leur inculquer les principes d'honnêteté, d'ordre et d'économie. La possession de livres propres, complets (avec des couvertures), de plumes et de crayons en bon état, devient pour eux un objet de fierté; il en est ainsi de toutes leurs autres fournitures d'écoliers. La détérioration et la destruction des objets appartenant à l'école se trouvent de ce fait réduites au strict minimum et l'habitude du soin et de l'ordre est ainsi tout au moins donnée dans le principe.

Nos écoles sont divisées en classes suivant l'âge des garçons; les grands sont séparés des petits même quand ils se trouvent être capables du même travail. Les esprits des uns et des autres, en effet, reçoivent des impressions très différentes et doivent être influencés diversement par tous les procédés de l'éducation intellectuelle. Nous tenons compte naturellement de leur science relative. Nous prenons les garçons entre 7 et 16 ans; étant donné que le temps qu'ils passent avec nous est relativement limité, que la majeure partie est tout à fait illettrée à son arrivée et que ceux qui, après leur sortie de notre école, peuvent obtenir d'autres avantages scolaires, sont en nombre très restreint, nous aspirons à rendre notre mode d'enseignement aussi pratique que possible.

Nous constatons que presque dans tous les cas, ces jeunes gens en nous quittant, gagnent leur vie, s'assurent un salaire, avec le temps deviennent électeurs; ils entreront dans la vie des affaires, peut-être même dans les luttes politiques, conservant comme leur principal capital, les habitudes et la formation acquises dans cette école. Il est donc important qu'ils aient à leur disposition une bonne écriture commerciale, nette et claire : dans ce but, nous leur enseignons l'écriture droite. La rédaction des lettres est l'un des points importants de cette section. Tous les élèves doivent écrire une fois par mois à leurs parents ou à leurs tuteurs; nous tenons à ce que ces lettres soient originales,

bien composées et proprement écrites. Ils doivent être capables de parler et de lire distinctement, simplement et avec une certaine facilité. Il faut qu'ils apprennent à penser et à coordonner leurs idées, de manière à pouvoir s'exprimer en anglais par la parole et par la plume, d'une façon à la fois châtiée, élégante et énergique. De même, il est très important qu'ils aient à leur disposition une connaissance suffisante de l'orthographe des mots de la langue dont ils pourront désirer revêtir leurs pensées en écrivant. Dans cette partie, nous insistons sur la division des syllabes, la distinction des lettres muettes, l'accentuation et la ponctuation. A ce travail, se rattache, pour nos élèves qui sont assez avancés, l'étude de l'usage du dictionnaire. L'enseignement des droits civiques leur apprend à connaître la forme du gouvernement sous lequel ils vivent, l'administration de ses divers départements, ainsi que les devoirs et les privilèges qu'ils auront un jour en partage comme citoyens.

Pour arriver à donner une éducation intellectuelle, saine et vigoureuse on attache une importance spéciale à l'arithmétique. On remonte naturellement tout à fait aux éléments, et on avance graduellement suivant la capacité de l'élève; on essaie de lui en assurer la parfaite compréhension, dût-on pour arriver à ce but, recommencer encore et encore, jusqu'à ce que l'esprit de l'enfant ait saisi les principes et se les soit assimilés. Nos jeunes garçons les plus avancés étudient la comptabilité dans tous ses détails et ils fournissent dans cette partie, des travaux tout à fait dignes d'éloges, aussi bien au point de vue de la perfection de la méthode, qu'à celui de la disposition matérielle du devoir.

La géographie, le dessin des cartes, l'histoire des États-Unis, celle de l'Angleterre et les éléments de physiologie trouvent leur place dans notre instruction. Ces différents sujets sont enseignés dans le but d'exercer la faculté mentale qui est la plus spécialement propre à chacun d'eux. Pour faire l'éducation de la main en même temps que celle de l'œil dans l'appréciation de la direction, de la distance et de la

proportion des lignes, nous avons recours aux éléments de la mécanique et au dessin à main levée.

Un professeur spécial prend soin de la section d'histoire naturelle; notre musée particulier fournit les spécimens nécessaires aux expériences et démonstrations usitées dans les différentes branches de cette étude. Nous considérons cette partie de l'instruction comme l'une des plus précieuses pour élargir l'horizon de la pensée et pour inspirer des idées nobles et élevées en même temps qu'un profond intérêt à toute la nature animée ou inanimée.

Un musicien de profession enseigne le système « tonic sol-fa » et la méthode de chant à première vue de Galin, Paris, Chevé, arrangée par Zobanaki. Les élèves prennent un grand plaisir à cette étude et obtiennent des résultats remarquables. Cette partie de notre éducation n'a pas seulement un effet salutaire au point de vue purement intellectuel; elle adoucit aussi les penchants naturels, calme la turbulence enfantine et les mauvaises passions auxquelles la jeunesse est sujette.

Quant aux enfants qui sont trop jeunes pour être employés dans l'école des métiers, nous leur avons assuré comme occupation nouvelle, les bienfaits supérieurs du système Frœbel, et en plus nous leur faisons faire des ouvrages en raffia, en osier, ou même les deux combinés. Nous sommes actuellement en train d'expérimenter l'emploi d'outils de « Slöjd » ou de menuiserie légère, « making things » comme disent nos petits garçons.

Dans la direction de cette école, notre méthode est de prévenir autant que possible la mauvaise conduite et d'employer les récompenses avant de faire appel aux punitions. Chaque semaine, nous donnons des « bons points » aux jeunes garçons dont la conduite est conforme à ce que nous sommes en droit d'attendre d'eux; vingt-quatre de ces « bons points » donnent droit à un insigne scolaire sur lequel est gravé le nom de l'enfant. Si ce même résultat est obtenu une seconde fois par le même élève, on lui fait cadeau d'un très joli couteau à trois lames marqué à ses initiales. Pour une désobéissance préméditée, etc., un enfant peut perdre ses

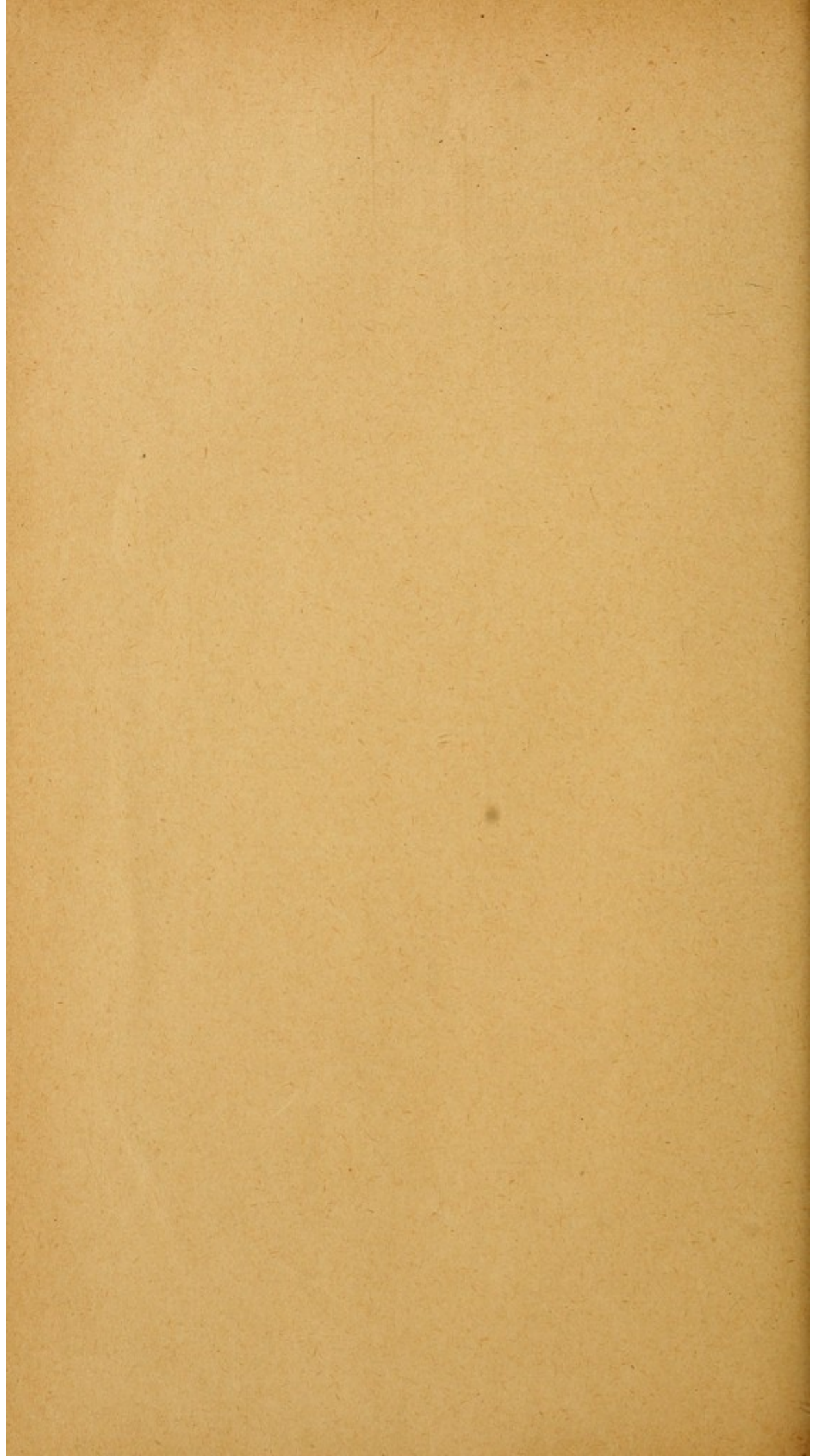
droits à une récompense, avoir des pensums à faire, etc., son cas est aussi soumis au principal de l'école, et si le traitement raisonnable de l'école ne produit en lui aucun amendement, un rapport relatant sa conduite est envoyé au chef de sa famille, à la décision duquel on s'en remet concernant les mesures à prendre. Cette façon de traiter les fautes légères fait appel chez l'enfant au respect de soi-même et l'amène ainsi peu à peu à se surveiller.

L'une des plus belles chambres du bâtiment est réservée à la bibliothèque de l'école qui se compose de trois mille volumes. Les livres en sont choisis avec le plus grand soin; ce sont des histoires de voyage, des biographies, des contes utiles et bienfaisants, ainsi que des livres capables de charmer le cœur des jeunes gens. Tous ces ouvrages sont dus à la plume des auteurs distingués de la littérature à l'usage de la jeunesse, Henty, Alger, Castlemont, Kipling, etc., d'autres à des écrivains classiques. Il est impossible d'estimer la valeur du développement intellectuel résultant de l'habitude des bonnes lectures. Elles fournissent un aliment salubre à l'esprit, créent et développent le sentiment du beau, qui, nous l'espérons, détruira le goût des mauvaises lectures.

Nos quinze professeurs sont des femmes et nous considérons cette disposition comme parfaitement sage, car, excepté pendant la durée des classes, les jeunes garçons sont la plupart du temps laissés entre les mains des hommes. Le but de chaque professeur est d'inculquer de bonnes mœurs, des manières distinguées, une tenue irréprochable, en même temps que le respect des droits et de la propriété d'autrui traduit en actes aussi bien qu'en paroles. Ils dirigent leurs jeunes pas dans le sentier qui peut, s'il est fidèlement suivi, les conduire à une existence intelligente, utile, respectable et respectée.

Dans ce rapide et simple résumé de notre sujet, nous avons seulement signalé les principaux points d'une seule section de cette vaste école qui comprend beaucoup d'autres départements d'une égale importance. Nous ne les avons

considérés qu'au seul point de vue de notre propre travail, dans la conviction que les pensées que nous avons essayé d'exprimer, présenteraient de ce fait plus de puissance et de clarté, et recevraient aussi, nous en avons l'espérance, l'approbation des honorables membres et invités de cette éminente assemblée qui constitue le " Premier Congrès International de l'Education ".



abnormal children in general.
Les enfants anormaux en général

(Enfants orphelins, illégitimes, abandonnés, etc.)

orphans, illegitimate and abandoned children
par DON DARIO TRENTINI

Directeur de l'Orphelinat de Saint-Vigilio, à Matarello (Tyrol)

Le Congrès de Liège divisé en quatre sections concernant l'éducation et la protection des enfants dans la famille et enfin des enfants anormaux, est parfaitement d'accord avec les besoins de la société considérée dans sa vie universelle; on a par conséquent des institutions variées et pratiques : Ecoles maternelles, orphelinats pour l'enfance, pensionnats pour les écoles élémentaires ou même pour des études supérieures, collèges avec des écoles pour les apprentis, maisons de correction, etc.

Vivant depuis trente-cinq ans en qualité de prêtre parmi les enfants, et ayant dirigé pendant quatorze ans une école pour le peuple, j'ai eu le loisir d'étudier le cœur des enfants, et j'ai toujours cherché à leur donner, autant qu'il m'était possible, une saine éducation morale et physique.

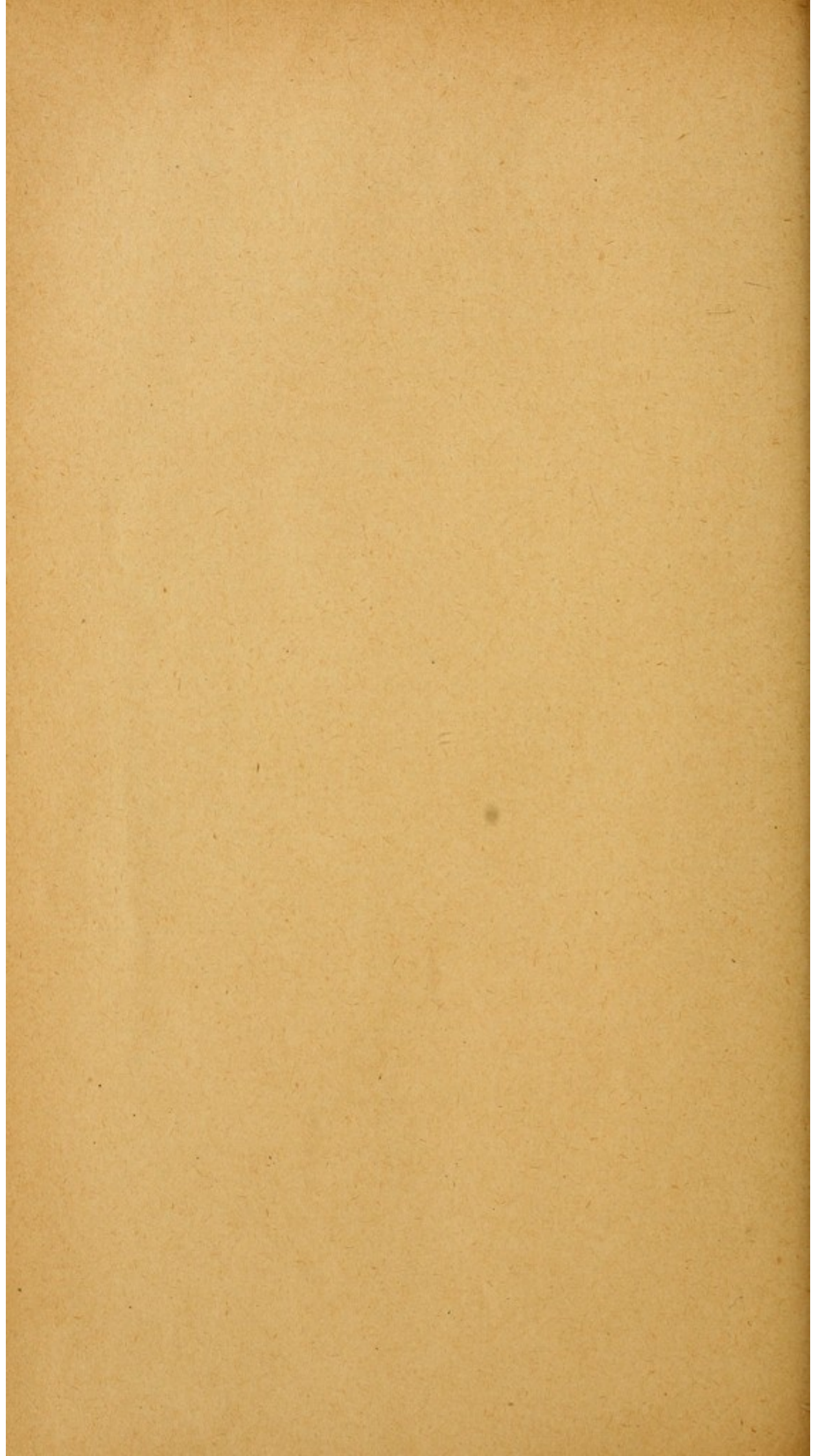
Les enfants qui m'ont constamment le plus intéressé ont été les orphelins, et plus encore les enfants illégitimes et abandonnés, car ils sont sous tous les rapports les plus dignes de compassion, et à cette compassion se joint aussi un sentiment de crainte quand on les voit, enfants encore, abandonnés à eux-mêmes, crainte qui se transformera bientôt en terreur, quand l'enfant sera devenu une jeune personne. Les garçons seront un élément de désordre et les jeunes filles seront funestes à la famille et à la société. L'époque la plus

propice pour celui qui doit et veut s'occuper sérieusement de l'éducation de l'homme est celle de l'enfance et de l'adolescence. Sortis de l'enfance, garçons et fillettes entrent dans les écoles élémentaires, et c'est là qu'on commence à joindre l'instruction à l'éducation; on les arme ainsi pour l'époque critique de la jeunesse, la plus importante pour les éducateurs

En suivant ces principes j'ai fondé l'Orphelinat féminin de Saint-Vigilio, à Matarello près de Trente, pour la province tridentine. Son organisation donne aussi le plan d'un orphelinat masculin que j'ai tenté en vain d'ériger il y a quelques années.

Le Congrès de Liège encourage mon idéal, particulièrement en ce qui concerne les enfants anormaux. Par enfants anormaux, j'entends dans le sens le plus large les orphelins, tant légitimes qu'illégitimes, les fils de prisonniers, les enfants abandonnés ou en danger pour des raisons quelconques, c'est-à-dire, les enfants en dehors d'une loi immédiate d'éducation normale; par enfants anormaux en particulier, j'entends ceux qui sont nés de parents criminels : ces enfants ont les mêmes dispositions pour le vice qui affligeait le père ou la mère; les fils héritent de celui du père et les filles de celui de la mère, comme j'ai eu souvent l'occasion de l'observer. Mais on peut sans doute affaiblir ou même détruire ces prédispositions, si ces pauvres enfants trouvent des personnes charitables qui les soignent, les élèvent et les instruisent. Pour ma part, j'abandonnerais à priori l'idée d'une maison de correction, telle qu'on l'a employée jusqu'à nos jours. Des jugements compétents émis sur ces institutions, dans le Piémont surtout, nous portent à croire que l'avantage le plus considérable qu'on en retire est l'amélioration de 2% des sujets, tandis que pour le reste des élèves, la société n'a que l'avantage de l'éloignement temporaire, mais non pas la joie de leur amélioration. — La société craint de voir sortir ces individus encore plus expérimentés

dans le mal qu'ils ne l'étaient auparavant. Jusqu'ici je n'ai fait aucune distinction entre les sexes, parce que tous deux ont leur importance grave et particulière. La société craint l'homme dépravé, puissant et nuisible dans ses manifestations; elle le craint en le voyant près d'elle, la menaçant continuellement. Quand elle pense à son éducation, quand elle cherche à prévenir, à corriger et à punir ses vices, elle oublie que l'homme est fils de la femme, qu'il se forme encore plus entre les bras de la mère que dans son sein, que c'est là qu'il doit boire avec le lait les premiers principes de la morale et de l'éducation que la vie exigera plus tard de lui. La femme qu'on appelle faible, est forte auprès de l'homme, car elle adoucit ses colères, elle encourage ses bonnes actions, elle sait émouvoir son cœur et ennoblir son caractère. C'est en cela que consiste l'œuvre de la femme, soit que nous la considérions comme jeune fille, comme épouse ou comme mère. C'est pour cela que je pense que dans l'étude sur l'éducation des enfants anormaux, on devrait avant tout proposer une institution pour les fillettes, complétée par une institution à l'usage des garçons. Je dois noter ceci, que, habitant un pays éminemment agricole, je regarde la culture des champs comme base fondamentale de mon institut, en me conformant ainsi aux conditions économiques locales. Naturellement, cette norme générale laissera cependant une liberté complète aux autres professions.



Plan of education of abnormal children
Plan d'éducation

des enfants anormaux

(Enfants orphelins, illégitimes, abandonnés, etc.)

par Don DARIO TRENTINI

Directeur de l'Orphelinat de Saint-Vigilio, à Matarello (Tyrol)

Le but de l'orphelinat pour filles que j'ai fondé près de Trente (Tyrol) est éminemment moral et économique: il s'agit de réunir toutes les enfants pauvres, abandonnées d'une province ou d'une région; les élever dans un milieu gai et serein, former leur intelligence et leur cœur à l'amour de tout ce qui est vrai, beau et juste. Ces enfants passeront de l'école maternelle aux classes élémentaires, de là à l'école professionnelle, et pourront enfin paraître dans le monde munies d'utiles connaissances et d'une éducation solide, basée sur les principes religieux. La société trouvera parmi elles de bonnes femmes de ménage, des femmes de chambre, des cuisinières, des repasseuses, des couturières, des bonnes; quelques-unes même pourront s'occuper dans des bureaux, etc.

L'activité de cette œuvre se divise en trois périodes ou parties. La première est réservée à l'éducation des élèves depuis l'âge de trois ans jusqu'à l'âge de six. Pendant les premières années de son existence l'Institut n'acceptera aucune enfant ayant dépassé l'âge de six ans, mais ensuite il pourra accepter des enfants plus âgées, car elles trouveront dans la maison des élèves de leur âge, ayant vécu depuis la plus tendre enfance dans l'Institut. Cette première division, qu'on pourra

appeler école maternelle, doit avoir un règlement tout particulier. Le réfectoire, le dortoir, le parloir, les salles de récréation, tout sera disposé selon les besoins des petites élèves qui les habiteront, et qui seront gardées et soignées par des personnes vigilantes et bonnes, douées d'un cœur indulgent et maternel. S'il y avait dans la même province un institut pareil pour les garçons, l'école maternelle pourrait être commune aux garçonnetts et aux petites filles, qui entreraient après la sixième année dans leur institut particulier. Il est superflu de dire ici qu'en ce cas les personnes qui dirigent cette école sont tenues à une plus grande responsabilité, et par conséquent à une plus grande vigilance.

La seconde division de l'Institut comprend les écoles élémentaires depuis la septième jusqu'à la quatorzième année. On placera les classes dans des salles particulières, plus ou moins grandes, selon le nombre des élèves. Les locaux seront hygiéniques sous tous les rapports et on distinguera les salles de classes des salles d'ouvrage, de récréation, etc. Il n'est pas nécessaire que l'édifice se présente à nos yeux orné des pompes et des magnificences de l'architecture, mais il doit être symétrique, propre, simple et ordonné; ainsi il coopérera à l'éducation des élèves en leur apprenant à aimer la simplicité et la gaieté, unies à la spontanéité et à la sobriété des manières.

La troisième division pourra s'appeler " Ecole professionnelle „, elle comprendra les élèves qui ont accompli les écoles élémentaires, ordinairement depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à celui de dix-huit. Les élèves seront divisées en groupes et elles changeront chaque semaine d'occupation. Tandis que les unes s'occuperont de la lessive, du repassage ou de la couture, les autres apprendront à cultiver les champs, les légumes et les fleurs, à soigner la basse-cour, et au moment propice, à élever des vers à soie; quelques-unes

pourront même aider les maîtresses à surveiller les petites de l'école maternelle. Si les élèves sortent d'une famille d'agriculteurs, on leur apprendra principalement les ouvrages propres à leur condition; cependant, si elles possèdent des dispositions spéciales pour un métier quelconque, on cherchera à les développer. Aux enfants particulièrement intelligentes et diligentes, on donnera une éducation et une culture supérieures, de manière qu'elles puissent plus tard gagner leur vie en travaillant comme secrétaires ou administratrices dans des bureaux, ou comme institutrices, etc. Lorsque cette institution existera depuis plusieurs années, et que les premières arrivées abandonneront la maison qui les avait recueillies enfants, la société commencera elle aussi à participer aux bienfaits de son œuvre, en trouvant parmi les élèves des femmes aptes à accomplir les services variés et pratiques de l'économie domestique. Il n'est pas nécessaire de parler ici de toutes les choses réclamées par l'existence même de l'Institution, je mentionnerai seulement la nécessité d'une maisonnette située au milieu des champs, à l'usage de l'infirmerie. Il serait encore utile d'associer à cette colonie agricole une maison succursale, destinée aux élèves que des raisons supérieures obligeraient à éloigner des autres enfants, et pour les enfants anormales dans le sens strict du mot. Le règlement de cette institution secondaire sera semblable à celui de la première, mais les personnes qui s'occuperont de ces malheureuses enfants devront exercer envers elles la charité la plus exquise et la plus patiente, unie à une grande prudence et à une grande fermeté de caractère.

Selon toute probabilité, il arrivera souvent que les autorités pupillaires nous offriront d'accepter dans les écoles professionnelles des jeunes filles dépassant même les vingt ans; il serait pourtant utile de ne pas les occuper dans l'école professionnelle proprement dite, mais dans un établissement industriel, par exemple

le tissage. Tous ces élèves-ci comme celles de l'école professionnelle auront le droit de disposer elles-mêmes de l'argent gagné pendant les années d'éducation; elles pourront ainsi se former une petite dot.

*
* *

Parlons maintenant du collège masculin qu'on pourrait appeler " Orphelinat agricole. „ Pour l'admission des garçons on suivra la règle établie pour les petites filles, ainsi que pour la division en trois sections : école maternelle, classes élémentaires, école agricole.

a) L'école maternelle pour les petits garçons doit se conformer aux règles établies pour celle des filles, si les circonstances ne permettent pas qu'on les réunisse en une seule école.

b) L'école élémentaire sera divisée en classes différentes selon les règles prescrites par la loi. Les garçons qui fréquenteront la dernière classe élémentaire, ordinairement âgés de douze à quatorze ans, commenceront à s'exercer au travail des champs et pourront rendre de petits services à l'étable, à la laiterie, etc.

Pendant les longues soirées hivernales ils apprendront à confectionner eux-mêmes les objets nécessaires à leur métier : des corbeilles, des échelles et même des sabots.

c) La troisième section, dite école agricole, développera, moyennant des cours spéciaux, des notions d'agronomie pratique; elle cherchera à former des laboureurs et des agriculteurs instruits; cette école pourrait même servir aux garçons qui possèdent une intelligence et des dispositions particulières, comme cours préparatoire à un institut supérieur; l'agronomie y serait traitée comme une science, à laquelle viendraient en aide les progrès les plus récents réalisés dans le domaine de la chimie, de la géologie, progrès qu'on appliquerait à la culture de la terre. Les garçons passeront la plu-

part de leur temps à l'étude, au travail de la terre, selon les principes enseignés par leurs professeurs. Quelques-uns qui manifesteraient le désir d'apprendre un métier, pourraient devenir ou cordonniers, ou charpentiers, ou tailleurs, etc., et ainsi rendre des services à l'institution même, en lui donnant leur travail. J'aime à m'imaginer l'Institut agrandi et florissant, préparant à la société non seulement de bons agriculteurs, mais aussi des artisans de toute catégorie. Mais je dois couper les ailes à tous ces désirs, pour le moment irréalisables, et m'en tenir au plan proposé, en donnant une note des choses nécessaires à la prospérité de l'institut agricole :

1° Un espace de terrain, qui devrait servir à trois usages;

a) comme école pratique d'horticulture;

b) comme jardin fournissant les légumes et les fruits nécessaires à la cuisine des élèves;

c) éventuellement, ce jardin fournirait des légumes et autres produits que l'on pourrait vendre à la ville;

2° Une étable divisée en sections : pour les vaches, pour les bœufs, les brebis, les chèvres, les cochons, etc.

3° Une fromagerie. Elle donnerait :

a) beurre et fromage à l'usage de la maison;

b) beurre et fromage à vendre;

c) de la nourriture pour les veaux, les cochons, etc.

4° Des prairies, des champs de vignes, de céréales et de fruits, des bois, et une portion de terrain pour cultiver l'osier.

Pour l'orphelinat féminin on peut se servir d'un seul édifice disposé de manière que chaque division ait son habitation propre et séparée des autres; mais quant à l'école agricole, il serait utile que chaque division possédât un bâtiment particulier, construit selon les besoins spéciaux de chaque division. La ferme devrait posséder la plus grande extension possible et être riche en eau : eau potable, eau d'arrosage et eau pour les

lotions et les bains tant recommandés par l'hygiène des collèges. Les bâtiments seront simples, arrangés avec goût et disposés à quelque distance les uns des autres.

Je me permets d'ajouter ci-dessous une petite relation sur les finances et sur les résultats que j'ai obtenus jusqu'à présent dans l'orphelinat féminin de Matarels, fondé il y a seulement quelques années :

1^o Je parlerai ici de l'efficacité d'une bonne éducation sur le moral des enfants, sans mentionner l'influence qu'elle exerce sur l'instruction, les bonnes manières, etc.

Sur trente élèves, vingt sont illégitimes, ou abandonnées par leurs parents ou leur ont été retirées par l'autorité judiciaire.

Si elles sont entrées dans la maison à l'âge de trois ou quatre ans, elles se montrent aimables et dociles envers les personnes qui les soignent, et bien qu'elles révèlent quelquefois des tendances à la révolte, généralement elles sont affectueuses et obéissantes.

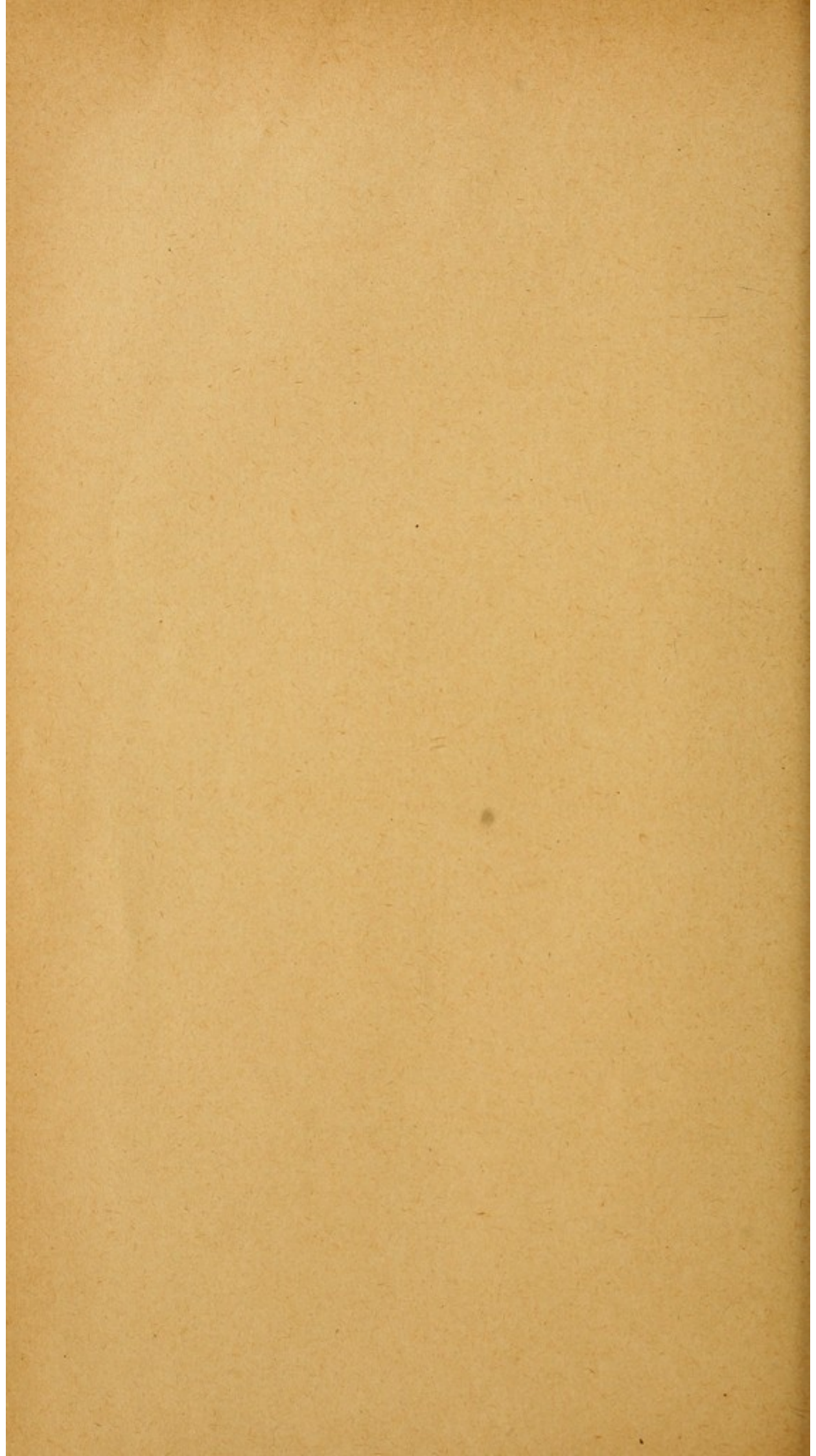
Si, au contraire, elles sont entrées à l'âge de 5 à 7 ans, leur éducation présente, même jusqu'à 10 ans, des difficultés variées et graves, en rapport avec leur tempérament, leur intelligence et l'état de leur santé. Si elles sont saines et robustes (chose assez rare chez ces pauvres enfants), l'énergie des maîtresses, si la bonté ne suffit pas, réussit à affaiblir ou même à détruire leur prédisposition au vice, quand il s'agit d'intempérance, car ce défaut, dû souvent à l'hérédité, est plus tenace : la gourmandise rend les enfants d'abord menteuses, puis fausses et enfin voleuses. Pendant deux ans, j'en ai observé sept qui avaient de telles prédispositions ; six sont maintenant tout à fait normales, la septième, je la tiens en observation et j'espère en son caractère doux et affectueux. L'ambition, si on l'observe à temps, peut être tournée favorablement, et former ensuite une habitude vertueuse. L'éducation des enfants faibles, lymphatiques, anémiques, nerveuses, est plus difficile que celle des enfants fortes, mais la patience et

la douceur conduisent cependant à des résultats. Je pourrais presque assurer que, sur cent de ces pauvres enfants, deux seules, arrivées à l'âge de leur sortie du pensionnat, ne répondront pas dignement à l'éducation qu'elles ont reçue.

2° Chaque orpheline coûte à peu près par jour 63 centimes, il faut ainsi pour chacune depuis l'âge de 3 ans jusqu'à celui de 18 les intérêts d'un capital de 6,628 francs à 3 1/2 0/0. Dans l'école professionnelle l'élève peut indemniser l'Institut par son travail et gagner elle-même quelque chose pour se former une petite dot.

Quelques-uns pourraient trouver mon institut trop coûteux, mais il n'en est pas ainsi, car, même en ayant des capitaux considérables disponibles, il serait anti-pédagogique d'ériger d'un coup tout le bâtiment et d'y installer les élèves selon leur âge dans leurs divisions; de la façon dont je procède, on peut tout d'abord préparer l'école maternelle, après quelques années les classes élémentaires, et quand les élèves auront grandi les écoles professionnelles.

Quant au capital nécessaire à la fondation de l'Institut, je crois inutile d'en parler, car il me semble, que si c'était une fondation et une propriété du gouvernement ou de la municipalité, il ne pourrait pas, pour des raisons faciles à comprendre, atteindre son idéal. C'est la charité qui a fondé ce pensionnat, et c'est la charité qui donne l'espérance, la force et la richesse, et comme dit Dante :
Verbo non ci appulcro.



The impulsives

Les impulsifs

par M. GEORGES ROUMA

Instituteur de l'enseignement spécial de Bruxelles

Quand on observe des arriérés mentaux, on découvre que des enfants de 9, 10, 11 et 12 ans présentent une mentalité correspondant sous bien des rapports à celle d'enfants de 4, 5, 6 ou 7 ans; dans nombre de cas cependant cette comparaison ne peut être faite que partiellement. En effet, tandis que certaines facultés se sont développées à peu près normalement, d'autres n'ont guère évolué et sont restées quasi stationnaires. C'est ainsi que des enfants atteints de troubles de la parole ont conservé à un âge plus ou moins avancé un stade inférieur de l'évolution du mécanisme articulatoire. Tels enfants âgés de dix ans suivant leur état civil et normalement développés sous divers points de vue, n'ont que six ans pour l'imagination par exemple, ou pour le sens de la vie, ou pour la faculté d'abstraire.

Les individus désignés habituellement sous le nom *d'impulsifs* peuvent être placés dans cette catégorie de déséquilibrés.

Chez le petit enfant, toute sensation venant du dehors se transforme immédiatement en mouvement centrifuge; elle passe sans arrêt de nerf à la cellule nerveuse, de celle-ci au muscle qu'elle fait agir dans le sens déterminé par la sensation. A ce moment, l'enfant est un appareil qui agit sans frein aux excitations de l'extérieur. Bientôt cependant l'enfant apprendra à ses dépens que les mouvements impulsifs entraînent souvent des conséquences désagréables: le fait de riposter à l'attaque d'un bambin plus grand et plus fort, le

fait de manger des fruits verts, le fait de cueillir des orties ou de saisir une abeille entraînent des conséquences fâcheuses qui s'impriment dans le cerveau de l'enfant, en même temps que l'acte.

Ainsi, peu à peu, des images associées seront recueillies et conservées; et chez l'enfant sain intellectuellement, la sollicitation à poser un acte, réveillera le souvenir de cet acte déjà exécuté antérieurement, associé au souvenir de conséquences désastreuses. Deux forces antagonistes se trouveront en présence : le désir d'une joie, d'un bonheur et la crainte d'un déplaisir (douleur physique, piqûres, etc., ou douleur morale : réprimande, gronderie). Une lutte s'engagera entre ces deux partis, l'enfant agira positivement ou négativement suivant l'impulsion donnée par la force la plus vive.

Au fur et à mesure du développement de l'enfant l'antagonisme qui enrayera les mouvements réflexes sera alimenté par l'éducation naturelle, maternelle et scolaire, qui apportera sans cesse des éléments nouveaux sous forme d'expériences personnelles (réaction naturelle des actes) et de préceptes moraux, recommandations des parents et des maîtres.

Le jugement, la réflexion se développeront peu à peu et établiront les bases d'une volonté toujours plus puissante à modérer et à réfréner les mouvements d'impulsion, les mouvements irraisonnés.

Les *impulsifs* dont nous voulons essayer d'esquisser le désastreux rôle social que la plupart d'entre eux sont appelés à jouer, se caractérisent par l'absence ou la faiblesse de cet antagonisme psychologique, capable de réfréner les mouvements d'impulsion réflexes, à un âge où cet antagonisme aurait dû être constitué depuis longtemps.

D'autre part, les désirs étant devenus plus nombreux et plus complexes et le sujet ayant à sa disposition une force physique plus considérable, est tout préparé pour devenir un être dangereux.

L'impulsif manquant d'attention volontaire montre très

peu d'aptitude au travail, c'est-à-dire à la continuité d'action qui se dépense tout entière en vue des besoins futurs.

Le manque de frein moral en fait également un égoïste, un brutal, un cruel. On ne pourrait mieux faire que de le comparer au primitif; comme celui-ci il résume tous les actes à deux gestes : prendre ce qui procure du plaisir, détruire ce qui déplaît; dans notre société l'impulsif constitue un véritable anachronisme, un inadapté parasite et dangereux.

Voyons quelques-uns de ces faits et gestes pris sur le vif :

Un enfant de douze ans rencontre un de ses petits camarades portant un tableau sous chaque bras.

— Où vas-tu?... je t'accompagne.

— Non, je dois aller seul, m'a dit père et je dois me dépêcher. Laisse-moi.

— Je ne peux pas t'accompagner? Eh bien, tiens, tu peux aller maintenant.

Et l'enfant lance le pied au travers de l'une des toiles.

N'est-ce pas là un mouvement de primitif, de sauvage?

Le fait de voir son camarade en possession de beaux tableaux qu'il ne pourra s'approprier, même en illusion, en aidant à les transporter, l'a agacé, a produit une sensation désagréable, laquelle a immédiatement mué en un acte tendant à supprimer le déplaisir en détruisant l'objet qui le provoquait.

Autres faits :

Un enfant de dix ans, furieux de ce que sa mère lui avait enlevé un mètre en cuivre qu'il avait trouvé à la rue, lui lance, avec force, les sabots à la tête.

Un autre âgé de douze ans, pour une peccadille, se saisit d'un large couteau de cuisine et le jette à la tête de sa sœur. Le couteau frôle la joue de la jeune fille et va se planter dans la porte.

Un autre encore donne à un condisciple un coup de pied dans le ventre, si violent, que la victime meurt deux jours après. Motif : une tricherie au jeu de billes.

C'est toujours là le geste du primitif : détruire ce qui contrarie, le geste impulsif, sans frein, essentiellement brutal.

Quelquefois, la sensation désagréable ne parvient pas à se transformer en acte destructif contre la cause première.

Par exemple, un impulsif se bat contre un enfant plus fort que lui ; tandis qu'il essaye en vain d'atteindre son adversaire, celui-ci le bourre de coups, lesquels provoquent sans cesse de nouvelles impulsions qui ne peuvent être assouvies contre le mobile excitant. L'impulsif cherche alors, après s'être retiré du combat, à user son besoin d'activité destructive en frappant un camarade plus petit et plus faible. Parfois aussi, il s'en prend aux choses : un petit impulsif lance ses deux coudes dans la vitrine du magasin tenu par sa mère parce qu'il n'a pas reçu la pièce de deux centimes qu'elle lui octroie journellement pour se rendre à l'école et que ses cris, loin d'ama-douer la résolution maternelle, lui avaient valu quelques maîtresses taloches.

On le voit, nos sujets ont tout ce qu'il faut pour devenir de petits tyrans. Je pourrais citer de multiples exemples d'impulsifs tyrannisant toute une famille et transformant un milieu calme en enfer, et cette tyrannie est d'autant plus forte que les parents sont plus faibles. J'ai pu observer un enfant qui se venge sur ses parents des punitions et des mauvais points récoltés en classe ; il pénètre chez lui en rasant les murs, le regard sournois, piétinant tout ce qui se trouve sur son chemin. Un regard de la mère, un geste, une parole peuvent devenir le prétexte à des scènes violentes, à de terribles crises de colère.

Les impulsifs sont éminemment suggestionnables, ils se laissent facilement entraîner à faire l'école buissonnière et sont aptes à devenir rapidement de parfaits vagabonds.

Une maman, nous parlant de son fils placé dans la Maison de Bienfaisance à Ruyssede, disait : « Que voulez-vous, Monsieur, il n'était pas méchant, mais il faisait tout ce qu'on lui disait de faire... Alors les *autres le faisaient voler.* »

Si les parents réagissent, s'ils s'occupent de leurs enfants, on peut espérer modifier, grâce à la collaboration de l'instituteur, et dans une certaine mesure, les tendances de l'enfant. Mais, si — comme c'est souvent le cas, puisque nous avons

affaire à des irréguliers chez lesquels les influences héréditaires sont généralement très considérables — les parents sont incapables ou indignes, s'ils s'adonnent à l'alcoolisme ou s'ils sont partis du matin au soir pour subvenir aux besoins d'une trop nombreuse famille, en un mot, s'ils doivent abandonner l'éducation morale de leurs enfants et les laisser aux soins de frères plus grands et aux dangers de la rue, nos petits impulsifs deviennent fatalement des déséquilibrés moraux qui, généralement exploités par des individus peu scrupuleux, font débiter dans la mendicité, le vagabondage, une carrière de vols qui se termine quelquefois par le crime.

Nous, médecins et instituteurs, qui frayons avec ces enfants, nous pouvons déterminer de façon certaine : « Tel enfant volera ! Tel autre tuera ! c'est fatal ! »

Or, il est certain que l'on peut traiter et modifier considérablement les impulsifs. Ce sont des déviés mentaux ; un traitement médico-pédagogique de la volonté associé à un régime alimentaire bien compris peut les guérir. En quoi consiste ce traitement ? Où pourra-t-on l'appliquer ? Sera-ce à l'école de bienfaisance ?

Non, le régime de l'école de bienfaisance est encore basé sur la répression ; on n'y admet que des délinquants et les nombreux impulsifs qui y sont enfermés ne s'y corrigeront guère, hélas !

Sera-ce à l'école ordinaire ? L'école ne pourra pas davantage atteindre le but désiré. L'école moderne est un milieu artificiel et illogique qui a plutôt pour effet de détruire la volonté que de la développer.

Qui donc a jamais pu penser qu'un seul homme peut former 50 cœurs et 50 caractères en tenant compte des aspirations et des tendances de chacun ? Et où donc a-t-on été chercher cette conception que l'éducation doit se faire dans un local fermé et que l'on prépare à la vie en se tenant loin de la nature, source de toute vie.

Et puis, l'école aurait-elle un effet favorable que celui-ci serait bientôt annihilé par l'action néfaste du milieu déplorable où l'enfant passe la plus grande partie de sa vie.

Si on veut arriver à modifier totalement nos criminels en herbe il faut les prendre tout entiers avant qu'ils aient commis des délits graves, les enlever complètement à leur milieu.

Loin des villes, au sein de la grande nature vivifiante et reconstituante, il faut créer des *fermes-écoles* avec de grandes dépendances, dirigées par un ménage de pédagogues et un médecin. Pour que le régime familial y donne tous ses bons effets, il ne serait pas constitué de groupes dépassant vingt enfants par établissement. Au besoin pour rendre la chose plus pratique, il serait possible de créer sur un terrain suffisamment étendu une série de pavillons séparés ayant chacun son autonomie, formant chacun une famille, ayant à sa tête une couple d'instituteurs, l'organisme tout entier étant sous la direction d'un médecin spécialiste.

Examinons maintenant notre dernière question.

Il suffit de réfléchir un moment sur ce qui différencie un impulsif d'un normal pour résoudre le problème.

Les centres supérieurs d'association de l'impulsif fonctionnent peu ou ne fonctionnent pas, ce qui réduit son pouvoir de volonté dans la direction de ses actes à sa plus simple expression.

C'est Payot, je pense, qui a exprimé cette pensée que les premiers mouvements volontaires avaient été accomplis par des femmes esclaves, dans la crainte d'être battues par leur seigneur et maître. Cette proposition est intéressante et nous indique une voie à suivre; toutefois nous nous empresserons de remplacer le mobile douleur par le mobile plaisir. Il ne s'agit pas, en effet, pour que la volonté se forme de faire uniquement des expériences négatives, c'est-à-dire de subir les conséquences d'actes irréfléchis; il est plus logique et il sera plus profitable de faire accomplir des actes dans un but déterminé. Il faut que tous les travaux qu'exécute l'enfant aient un but et qu'il en ait conscience. Il faut aussi qu'il puisse jouir du fruit de ses efforts. Les travaux manuels surtout présentés sous une forme pratique et utilitaire occuperaient la place prépondérante. Chaque enfant aurait la jouissance d'un jardinet, aurait ses poules, ses pigeons dont

il aurait la charge et le plaisir. — Des ateliers pour le travail du bois, le travail du fer, le modelage, le cartonnage, etc., seraient aménagés en dépendances; les élèves y confectionneraient des objets qui seraient employés par eux ou par la communauté. — Des sports et des jeux d'adresse feraient une excellente diversion au travail, tout en aidant largement à atteindre le but. — On n'entamerait l'enseignement de la lecture, de l'écriture, du calcul et des autres branches que lorsque l'enfant serait apte à comprendre l'utilité de ces connaissances.

En résumé, le but à atteindre serait *d'enserrer l'enfant dans le réseau d'une manière de vie logique jusque dans ses moindres manifestations*; que l'enfant sente toujours que l'on agit de telle manière pour obtenir tel résultat, il faut l'amener à faire l'association de l'acte et du pourquoi de celui-ci et établir peu à peu sa volonté tout en écartant à tout jamais les actes irraisonnés et irréfléchis.

En procédant à la création de ces institutions et en y établissant le régime médico-pédagogique qui convient, on aura fait une œuvre de prophylaxie sociale, une œuvre de justice et réalisé une double économie d'énergie et d'argent.

Nous terminons en formulant le vœu :

De voir bientôt la société entrer dans la voie de la prophylaxie sociale et de considérer comme un devoir de justice et d'intérêt commun la culture logique des déséquilibrés mentaux, et notamment des impulsifs, par un traitement médico-pédagogique.

Nous demandons la création, à titre d'essai d'une institution (ferme-école) type qui servira d'établissement modèle, persuadé que les résultats qu'on y obtiendra montreront l'urgente nécessité d'en créer un grand nombre d'autres.



Undisciplined children (boys)
Les enfants indisciplinés (garçons)

par M. MENARD

Instituteur adjoint à Issoudun (Indre)

Ce qu'il faut entendre par cette expression. — Beaucoup de maîtres considèrent comme indisciplinés les élèves bavards, remuants, taquins, brutaux, etc. C'est le bruit fait systématiquement, la révolte déclarée et fréquente, la grossièreté continuelle, etc., qui constituent la véritable indiscipline. Ne soyons pas trop sévères dans nos jugements.

Un danger dans les écoles. — Ces élèves insoumis sont relativement nombreux dans les villes où ils demeurent, et constituent un danger sérieux pour leurs camarades et pour l'instituteur :

1° Ils donnent un mauvais exemple aux autres élèves et leur font perdre du temps;

2° Ils fatiguent beaucoup le maître et diminuent son autorité.

Essayons de conjurer ce danger et en même temps cherchons à ramener au bien ces enfants vicieux.

Comment?

Recours à la famille. — Deux moyens préalables s'offrent à nous. En premier lieu, le recours à la famille.

“ Il n'est point de mauvais système d'éducation, a dit M. Gréard, qui ne s'améliore par l'intervention de la famille, point de bon qui n'ait à y gagner. „

“ Jamais un instituteur digne de ce nom, a dit aussi M. Pécaut, ne prendra son parti de n'être point soutenu par les parents; il n'épargnera rien pour les pénétrer

de son esprit, les associer à ses vues, les mettre de son côté dans l'œuvre commune. „

“ Il y a une alliance nécessaire, disait M. Buisson, entre les pères de famille et l'instituteur, entre l'école et la maison, entre l'influence de l'enseignement et l'éducation domestique. „

Ces grandes vérités sont trop méconnues. L'école et la famille restent encore trop souvent séparées. Que de fautes seraient prévenues par la collaboration attentive des parents et des maîtres!

Enfin on peut même éviter le retour des fautes commises en avisant les parents par écrit, ou, mieux, en leur faisant une visite.

“ Il est des cas où l'instituteur peut être embarrassé, prévoit M. Ch. Drouard : c'est lorsqu'il se trouve en présence de parents tout à fait indifférents, ou malveillants, ou indignes. S'il n'a pu secouer leur torpeur ou les amener à de meilleurs sentiments, il mettra au courant de la situation une des autorités scolaires : le délégué cantonal, le maire, etc., qui pourra intervenir, usant soit de persuasion, soit de commination, avec ou sans l'aide de la commission scolaire. Ce serait le cas également de faire appel à un membre des comités de patronage. „

Mais si l'instituteur est livré à ses propres forces, qu'il ne redoute pas d'employer le second moyen à sa disposition : l'exclusion temporaire.

L'exclusion temporaire. — L'article 19 du règlement scolaire modèle dit : “ Cette dernière peine ne pourra dépasser trois jours. Avis en sera donné immédiatement par le directeur aux parents de l'enfant, aux autorités locales et à l'inspecteur primaire. Une exclusion de plus longue durée ne pourra être prononcée que par l'inspecteur d'académie. „ Ainsi les autorités et les chefs doivent être informés. Rien que cela empêche les instituteurs de recourir à cette suprême mesure. Ils ont

entendu dire si souvent que le bon maître sait prévenir et n'a pas à réprimer. Cela n'est pas une vérité absolue. Et quand cela serait, faudrait-il exposer plus longtemps les maîtres moins habiles ou moins énergiques aux explosions grossières, aux méchancetés rancunières de quelque gamin malhonnête?

Dans les écoles à plusieurs classes, les adjoints se heurtent souvent à l'inertie, à la faiblesse de caractère du directeur.

Qu'arrive-t-il? Les maîtres se laissent alors aller à une indulgence excessive, subissent les offenses et laissent commettre les fautes sans infliger de punitions sérieuses. Triste solution!.. Le règlement n'est pas trop rigoureux; appliquons-le strictement.

L'exclusion temporaire peut produire de bons résultats. Les parents, froissés dans leur amour-propre, obligés de veiller sur leurs garnements, se décideront enfin à sévir. Les mauvais sujets, corrigés d'importance à la maison, penseront sans doute qu'ils eussent mieux fait d'être dociles et paisibles en classe.

Changement d'école. — Quant au changement d'école, c'est un remède inefficace. Le nouveau, le changement sont des attraits pour l'enfant. Il ne faut pas qu'un polisson ait le droit d'aller ailleurs recommencer ses méfaits. Cette mesure devrait être interdite.

Exclusion définitive. — “ Il y aura des cas, prévoit encore M. Ch. Drouard, où, malgré toute la bonne volonté et la vigilance du maître, l'élève ne s'amendera pas. L'exclusion définitive s'impose. „ Mais avant de recourir à cette résolution pénible, il faudra mûrement réfléchir. “ Avant d'en arriver à l'éloignement, il faut tout tenter, même l'impossible. „

Ecoles de discipline. — L'élève exclu définitivement sera placé dans un établissement spécial que l'on peut appeler *école de discipline*.

Il va sans dire qu'une telle école ne peut se comprendre qu'avec un régime d'internat. L'externat, dit M. Ch. Boniface, aurait le grave inconvénient de " livrer, une fois la classe finie, ces écoliers à leurs familles souvent peu soucieuses de l'amélioration de leurs enfants, ou aux dangers de la rue, ce qui rendrait improductifs les efforts de l'instituteur. „

Il ne faut pas confondre l'école de discipline qui doit être une école, une station éducative, avec la maison de correction qui est une prison. Il faut aux enfants indisciplinés des instituteurs, et non des gardiens. Il faut s'adresser au cœur de ces écoliers et tâcher de faire vibrer ce que leur âme peut avoir conservé de sensible. Il faut traiter ces enfants comme des anormaux, c'est-à-dire comme des malades.

L'exemple de l'établissement Le Peletier de Saint-Fargeau, créé à Montesson, près de Saint-Germain, par le Conseil général de la Seine, est de nature à nous donner raison.

" A Montesson, ce n'est pas une prison, dit M. Ch. Drouard. Les bâtiments sont garnis de plantes grim-pantes, les fenêtres dépourvues de barreaux, et on peut facilement franchir les murs de clôture. Il y a des pavillons sans numéro, portant les noms de Diderot, d'Alembert, Condorcet, La Fontaine, etc.; des cours, des jardins, des ateliers, des salles de classe, des préaux, des champs à cultiver, une piscine. Les groupements d'élèves ont chacun un instituteur et plusieurs maîtres ouvriers et non des gardiens. C'est une véritable école, avec un directeur général pédagogue, un instituteur chef, des instituteurs et même une institutrice... „

.....
" On fait des élèves, selon leur force physique et leur aptitude, des maraîchers, des horticulteurs, des menuisiers, des serruriers, des forgerons, des charrons, des vanniers. „

..... " En quelques mois, les indisciplinés, les incorri-

gibles sont devenus soumis, rangés, paisibles, simplement par les conseils et la direction morale... Ils ont l'air heureux. „

“ Néanmoins, on s'attache à éviter la contamination des enfants les uns par les autres, en les surveillant étroitement et les isolant dans la journée pour le travail et en les enfermant la nuit dans une chambrette... On a raison d'y éviter les promiscuités avilissantes des maisons ordinaires de correction. „

A mon avis, les conditions suivantes devraient caractériser les écoles de discipline :

1° Ces écoles devraient être établies à la campagne pour être plus sûrement curatives. Le séjour en plein air, les travaux agricoles influent heureusement sur la santé physique et prédisposent à la santé morale.

2° Les élèves devraient y être constamment occupés, et les travaux manuels devraient y tenir une grande place dans l'emploi du temps. On devrait ne pas craindre d'y poursuivre les exercices jusqu'à la fatigue. Qui travaille ne pense pas à mal faire.

3° La musique et le chant devraient aussi y faire partie importante du programme; leur rôle dans l'éducation morale est bien connu; nous n'avons pas à le rappeler ici.

4° Les élèves devraient y être l'objet d'une surveillance vigilante, incessante. Le contact absolu d'un mauvais sujet avec d'autres enfants également insoumis et vicieux n'est pas de nature à l'améliorer, au contraire. Il ne faut donner à ces indomptés que l'illusion de la liberté.

5° Les écoles de discipline devraient posséder un règlement très précis, très détaillé où tous les devoirs des élèves seraient minutieusement consignés. Les enfants ombrageux obéiraient mieux à ces lois, choses impersonnelles, qu'à des ordres émanant directement des maîtres.

Formation du personnel chargé de l'éducation des

enfants indisciplinés. — Je laisse à penser combien pénible serait la tâche d'un instituteur chargé d'enseigner dans une telle école et comme il serait exposé à être pris de découragement devant des échecs qu'il n'est pas téméraire de prévoir. Un instituteur, préparé d'après le système d'éducation en usage dans les écoles normales, ne pourrait pas accomplir une tâche aussi compliquée. Cette assertion est confirmée par ce qui se fait à la colonie de Mettray où les maîtres sont formés par un enseignement spécial, dans une école normale d'instituteurs annexée à l'institution pénitentiaire. C'est qu'en effet, ils ont moins à instruire leurs élèves qu'à lutter contre de détestables tendances et à détruire des germes très inquiétants pour l'avenir. La nécessité de sérieuses études de psychologie se fait vivement sentir pour ces éducateurs spéciaux.

Recrutement des écoles de discipline. — Enfin qui désignera irrévocablement les élèves à envoyer dans une école de discipline? M. Amiot, avocat à Aix, dans une thèse de doctorat, préconise la création d'un tribunal composé du directeur, du maître de la classe, et de deux membres étrangers à l'école (ex-délégués cantonaux). L'inspecteur primaire aurait le droit d'assister et de présider. La juridiction de ce tribunal s'exercerait sur les actes commis par les enfants, soit dans l'école, soit même dans les rues. M. Amiot ne dit pas si ce tribunal poursuivrait, selon le cas, la déchéance paternelle, conformément à la loi de 1889, mais j'ose croire que oui. L'idée de M. Amiot est à retenir.

Conclusion et vœux. — Les enfants n'ont pas beaucoup changé depuis que La Fontaine a dit " que cet âge est sans pitié „. Chaque école urbaine surtout est un bercail où il y a beaucoup de brebis égarées. C'est un devoir impérieux pour chaque instituteur d'éviter que ces élèves rebelles ne communiquent leur tare aux autres et ne deviennent plus tard des êtres dangereux ou

tout au moins inutiles à la société. Comme malheureusement le système disciplinaire ordinaire de l'école ne corrigera pas toujours les caractères difficiles et les penchants foncièrement mauvais, je sou mets au Congrès les vœux suivants :

1° Création d'écoles de discipline, à raison d'une au moins par département;

2° Transformation des colonies pénitenciaires en écoles de discipline;

3° Création d'écoles normales spéciales pour la formation du personnel chargé de l'éducation des enfants indisciplinés;

4° Institution d'un tribunal près de chaque établissement d'instruction, chargé de statuer sur les récidives d'indiscipline manifeste et pouvant provoquer l'envoi des élèves insoumis dans une école de discipline.

*
* *

Ce sont là les remèdes immédiats au mal signalé. Il y a des remèdes plus lointains qui consistent à chercher les causes de ce mal et à les détruire.

Les causes du mal sont les suivantes :

1° La mauvaise éducation reçue dans la famille;

2° La liberté de l'enfant dans la rue.

Conseils de famille scolaires. — M. Clairin et M. Gaufres exposaient, il y a quelques années, dans l'*Ecole Nouvelle*, combien il serait utile de créer des conseils de famille scolaires, pour empêcher les enfants de prendre le mauvais chemin, en aidant leur famille à remplir leur tâche éducative, en se chargeant de l'œuvre qu'elles négligent ou dont elles n'ont pas même l'idée; en s'occupant non seulement des orphelins, mais des demi-orphelins : enfants de veufs ou de veuves, de tantes ayant adopté des neveux, etc.

La police des rues. — Enfin, ne serait-il pas à désirer que des mesures de police sévères soient édictées en

même temps contre les gamins qui se conduisent mal en dehors de la famille et de l'école?

Ne devrait-il pas être interdit aux enfants : de proférer des propos grossiers, injurieux et indécents; d'être dehors le soir après neuf heures en été et huit heures en hiver, sans motifs légitimes; de fumer; d'entrer dans les auberges, cafés et brasseries, s'ils ne sont accompagnés de leurs parents; de jeter dans les rues des pierres, boules de neige et autres projectiles; de se battre, de se livrer à des jeux inconvenants ou dangereux; d'écrire ou de dessiner sur les portes et les murailles; de manier des armes à feu et des matières explosibles; d'entrer dans les abattoirs?..

Aussi je terminerai ce rapport par un cinquième vœu, dont la réalisation me semble très pressante :

Sauvons les enfants en danger moral! — 5° Extension des devoirs de police des municipalités et des droits d'assistance des départements.

Formation of the staff in charge
Formation du Personnel
of the education of backward children
chargé de l'éducation des enfants arriérés

par M. TOBIE JONCKHEERE

Professeur adjoint à l'École normale de Bruxelles

Parmi les multiples questions que soulève l'étude des enfants arriérés, celle de la formation du personnel enseignant ne doit point être négligée. C'est qu'il ne suffit pas de créer des classes, des écoles et des instituts d'enseignement spécial; il faut, en outre, préparer des personnes de manière à les rendre aptes à donner cet enseignement, à travailler avec méthode au problème complexe que l'on nomme l'éducation des enfants arriérés. La chose, libellée de la sorte, implique l'idée de la nécessité d'une préparation spéciale des instituteurs et institutrices qui se destinent à l'enseignement des enfants irréguliers. Cette nécessité existe, en effet. Il faut, d'une part, avoir fait une étude d'ensemble de tous les enfants qui s'écartent de la norme, qui présentent donc des troubles ou des irrégularités variables, pour avoir une notion assez précise de ce que sont les enfants anormaux. Il faut, d'autre part, avoir étudié sérieusement les données déjà nombreuses, quoique encore incomplètes, de la méthodologie de l'enseignement spécial. Une préparation spéciale du personnel s'impose par conséquent.

C'est une erreur absolue de croire que, pour se consacrer utilement et efficacement à l'éducation des enfants arriérés, il suffit d'être doué d'une patience que rien ne rebute, d'avoir des qualités morales très accentuées, telles que dévouement, abnégation, persévérance, calme, autorité, etc. Certes, ces qualités sont indispensables, mais elles doivent être accom-

pagnées de qualités intellectuelles que le sentiment ne peut pas fournir. Le savoir spécial résulte d'études qui doivent être régulièrement faites et poursuivies. C'est dire qu'il n'est guère possible de confier aux parents le soin de faire l'éducation d'un enfant arriéré. Bien souvent, les parents sont trop faibles pour mener à bien une œuvre aussi difficile, aussi longue, aussi pénible que celle du développement progressif d'un enfant troublé au point de vue psychique ou moral, et jamais ils n'ont la compétence voulue. Il y a pourtant lieu de mettre les parents au courant de la nécessité du traitement entrepris, afin qu'ils s'efforcent d'aider à sa réalisation, et, surtout, pour qu'ils ne le détruisent pas par des agissements erronés.

Le personnel de l'enseignement spécial doit se composer uniquement de personnes qui *désirent* se consacrer aux enfants arriérés, et non de personnes qui sont astreintes à cette mission. En outre, il est utile que le personnel ait, au préalable, travaillé pendant deux ans au moins dans une école ordinaire, pour empêcher que les inévitables tâtonnements du début ne se produisent dans l'enseignement spécial.

Où faut-il organiser le cours destiné à donner les notions relatives à l'éducation des enfants arriérés, ou pour employer une expression plus concise, le *cours de pédagogie spéciale*? Il est bien certain que le cours doit s'adresser à tous les instituteurs et à toutes les institutrices, car il est nécessaire que le personnel entier soit préparé de manière à pouvoir faire, dans les écoles ordinaires, d'une façon positive, la sélection des enfants exigée par la médico-pédagogie. Dans ces conditions, il reste à savoir si les instituteurs et les institutrices doivent chercher à l'université les notions nouvelles, ou bien s'il faut organiser un cours à l'école normale.

Permettre aux instituteurs (et en me servant de ce mot, je fais également allusion aux institutrices) de suivre, après leurs études normales, des cours spéciaux dans une université ne constitue pas un moyen efficace (1). Tout d'abord, de cette

(1) Dans les universités devrait être créé, pour les étudiants en mé-

façon, seuls les instituteurs qui se destinent à l'enseignement spécial recevraient une préparation, alors que tous doivent être préparés, afin de pouvoir classer les enfants avec certitude et désigner ceux qui sont justiciables de l'enseignement spécial. D'un autre côté, il y aurait impossibilité matérielle à réaliser ce desideratum, étant donné qu'il n'y a qu'une petite minorité de membres du corps enseignant habitant une ville universitaire. Or, l'enseignement spécial doit non seulement être organisé dans les grands centres; il faut « que des écoles ou des classes d'enseignement spécial soient créées par les autorités compétentes, dans toutes les villes, communes ou régions intercommunales du pays ». (Vœu émis par la première Conférence pour l'amélioration du sort de l'Enfance anormale. Bruxelles, octobre 1903.) En outre, il y a lieu de remarquer que l'insignifiant cours de pédagogie qui se donne actuellement dans nos universités, ne comporte aucune notion relative aux enfants anormaux.

Pour ces différents motifs, le cours de pédagogie spéciale doit donc être introduit dans le programme des écoles normales et figurer parmi les branches obligatoires. Cette opinion a déjà été exprimée au Congrès international de l'assistance des Aliénés (Anvers, septembre 1902), et celui-ci a voté à l'unanimité le vœu suivant : « Le Congrès émet le vœu que des cours spéciaux de pédagogie scientifique appliquée au traitement des arriérés soient institués dans les écoles normales ».

La Société protectrice de l'Enfance anormale a transmis ce vœu, en l'appuyant, à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, ainsi qu'à M. l'Échevin de l'Instruction publique de Bruxelles et a demandé la création de ce cours dans toutes les écoles normales, tant d'institutrices que

decine, un cours dans lequel se feraient, d'une part, l'étude d'ensemble de l'évolution des enfants normaux et anormaux, d'autre part, l'étude des principes fondamentaux de la médico-pédagogie; car, étant donné que l'éducation de l'enfance anormale est un problème d'ordre médical et pédagogique, il y a lieu d'exiger une préparation spéciale pour les médecins.

d'instituteurs. M. le Ministre a communiqué le vœu aux médecins professeurs d'hygiène dans les écoles normales de l'Etat, avec invitation d'y satisfaire dans la mesure du possible. Le Collège des Bourgmestre et Echevins de Bruxelles a fait plus et mieux : il a complété le programme du cours de pédagogie des deux écoles normales de la ville, par l'adjonction des notions relatives au traitement pédagogique des enfants arriérés. Depuis lors, l'Administration communale de la capitale a donné de l'extension à ce cours, en le faisant suivre d'exercices pratiques à faire dans l'enseignement spécial.

En quoi devrait consister le cours de pédagogie spéciale? Il comporterait les notions suivantes :

1. Etude des conditions anatomiques et physiologiques qui régissent le développement de l'enfant normal.
2. Etude de l'évolution psychique de l'enfant normal.
3. Etude des principales maladies qui peuvent altérer la vie psychique de l'enfant.
4. Classification des enfants anormaux.
5. Généralités sur l'éducation des sourds-muets et des aveugles.
6. Etude des troubles de la parole; leur traitement.
7. Classification des enfants arriérés.
8. Etiologie et diagnostic des enfants arriérés.
9. Généralités sur la pathologie pédagogique.
10. Etude détaillée de la pédagogie et de la méthodologie de l'enseignement spécial.

Le cours serait donné en quatrième année d'études, à raison d'une heure par semaine; il comporterait en outre :

1. La visite d'un institut de sourds-muets.
2. La visite d'un institut d'aveugles.
3. La visite d'une école de bienfaisance.
4. La visite d'un jardin d'enfants.
5. La visite d'un institut d'enseignement spécial.
6. La visite d'une école et de classes d'enseignement spécial.

Des exercices pratiques et didactiques dans l'enseignement

spécial seraient la conclusion naturelle du cours, là où cet enseignement est organisé.

Ainsi que je l'écrivais en novembre 1902, le cours de pédagogie spéciale ouvrirait aux élèves instituteurs et élèves institutrices de nouveaux horizons dans l'étude de la psychologie, de même que dans celle de la pédagogie et de la méthodologie, en ce sens que les méthodes en usage dans l'enseignement spécial complèteraient les méthodes ordinaires d'enseignement. Enfin, outre que la nouvelle branche constituerait une importante acquisition au point de vue des connaissances psycho-pédagogiques que doivent posséder l'instituteur et l'institutrice, elle mettrait ceux-ci en situation de prendre éventuellement place, d'une façon efficace, parmi ceux qui se sont assigné comme tâche de collaborer à la grande œuvre de l'éducation des enfants arriérés.

VŒUX.

1. Il y a lieu de créer dans toutes les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices un cours de pédagogie spéciale (cours destiné à donner les notions relatives à l'éducation des enfants arriérés). Ce cours obligatoire doit avoir un caractère à la fois théorique et pratique.

2. Il y a lieu de créer dans les universités un cours, afin de mettre les futurs médecins en situation de s'occuper utilement du problème des enfants anormaux.

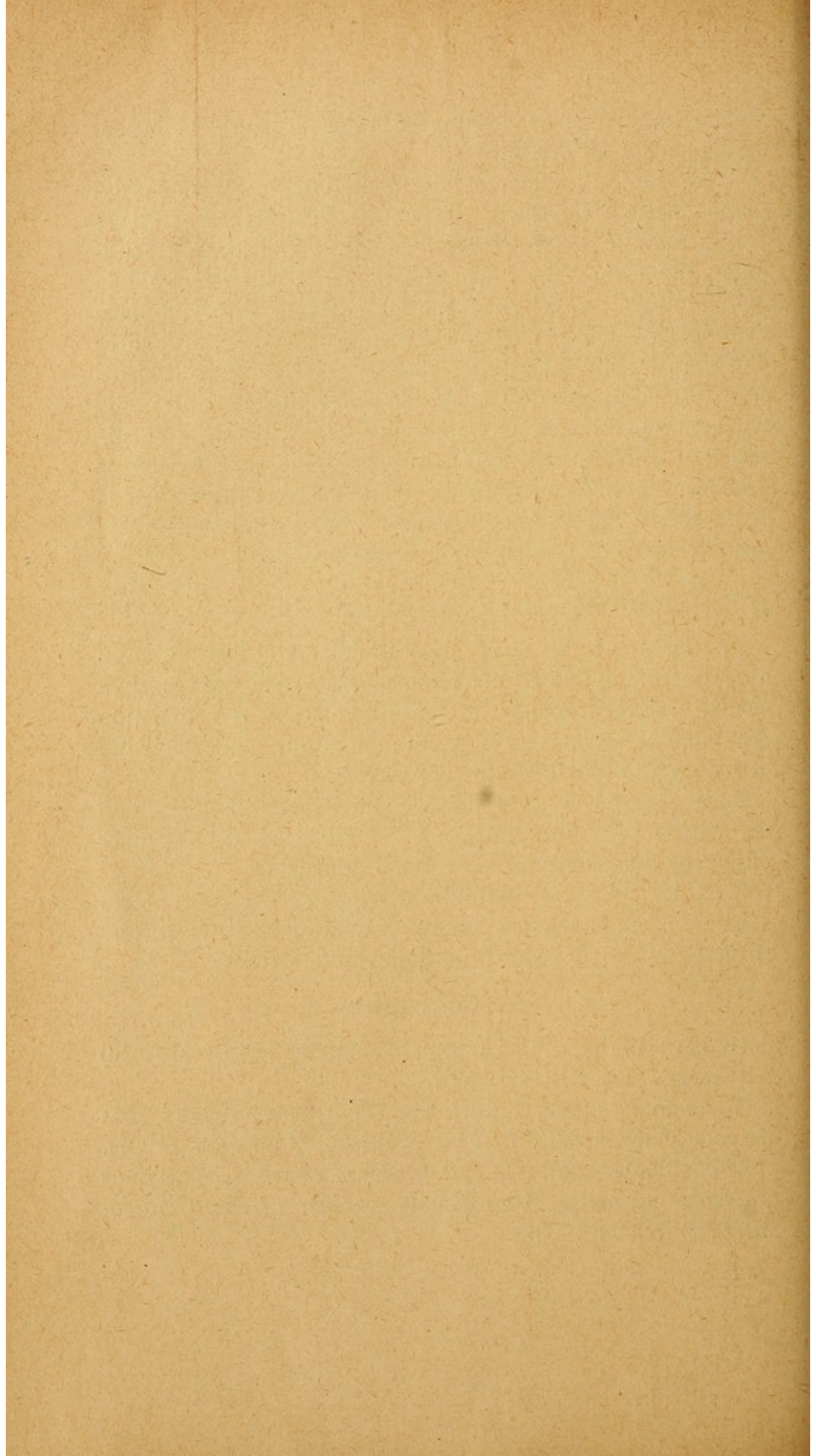
3. Il est, en outre, désirable d'organiser des conférences dans le but de mettre les parents au courant de leurs devoirs au point de vue de l'éducation des enfants arriérés.

Bibliographie

D^r JEAN DEMOOR. Die anormalen Kinder (pages 213-216) Altenburg. Oskar Bonde. 1901.

TOBIE JONCKHEERE. La création d'un nouveau cours dans les écoles normales (*L'Ecole nationale*, 1^{er} novembre 1902).

TOBIE JONCKHEERE. La création d'un nouveau cours dans les écoles normales. Note complémentaire (*L'Ecole nationale*, 15 janvier 1903).



Formation of the staff in charge

Formation du personnel

of the education of abnormal children a
chargé de l'éducation des enfants anormaux et plus
spécialement des *sourds-muets*

more especially of deaf-mutes.

par M. EDOUARD DROUOT

Professeur à l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris

D'une manière générale, l'éducation se propose de faire que l'enfant devienne un homme se rapprochant le plus possible de la perfection. C'est évidemment au même but que tend l'éducation des enfants anormaux, mais elle doit, en outre, redresser autant que faire se peut les erreurs de la nature. Avec l'aveugle, il faut substituer à la vue un sens qui puisse, jusqu'à un certain point, en tenir lieu : ce sera le toucher. Avec le sourd-muet, il s'agit non seulement de remplacer l'ouïe absente par la vue et le toucher, il faut, de plus, lui rendre la parole que sa surdité native ne lui a point permis d'acquérir et lui enseigner ensuite sa langue maternelle dont il ignore le premier mot. La tâche du maître d'anormaux, on le comprend sans peine, est autrement compliquée et autrement ardue que celle de l'instituteur ordinaire. Pour réussir, le premier doit employer des méthodes et des procédés spéciaux qui constituent ce que l'on peut appeler la *pédagogie anormale*, pédagogie dont les préceptes doivent être parfaitement connus de ceux qui entreprennent l'éducation des sourds-muets, des aveugles et autres anormaux. C'est pour n'avoir pas tenu compte de cette nécessité absolue que des tentatives d'éducation en commun, extrêmement généreuses pourtant, telles que celles du D^r Graser en Allemagne, du D^r Blanchet et de Valade-Gabel en France devaient fatalement échouer.

Pour porter tous ses fruits, l'éducation des anormaux doit donc être confiée à des professeurs spéciaux ayant subi une préparation spéciale. Disons tout d'abord que ceux-ci peuvent être pris dans les cadres de l'enseignement primaire, parmi les maîtres en exercice connaissant la pédagogie générale, ayant donné des preuves de leurs aptitudes pédagogiques et se sentant de la vocation pour cet enseignement ingrat et malaisé. Nous estimons que ces quelques conditions sont indispensables. De plus, un stage d'au moins deux années dans une école d'anormaux s'impose; c'est même un strict minimum quand il s'agit de l'enseignement des sourds-muets, en raison des multiples difficultés qu'il faut vaincre et des études nouvelles qui sont indispensables (physiologie des appareils vocal et auditif, phonétique, démutisation du sourd-muet, méthodes pour enseigner la langue.) Le jeune maître se familiarisera avec l'enseignement en suivant la classe de professeurs expérimentés, en s'essayant lui-même, en qualité de répétiteur, à refaire les exercices de la classe durant les heures d'étude. Il apprendra ainsi la pratique du métier, mais cela ne saurait suffire, car il n'arriverait que très péniblement à connaître le sourd-muet, cet être si différent de l'individu normal, s'il n'étudiait dans les ouvrages spéciaux la psychologie de cet infirme, sa manière de sentir, de penser, de juger qui n'est point celle de l'entendant. Cette étude individuelle serait même insuffisante si on n'avait soin d'aider le jeune maître par des conférences ainsi qu'on le fit à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, il y a une quinzaine d'années, au moment où il était nécessaire de former le nouveau personnel enseignant aux procédés de la méthode orale qui venait de supplanter la mimique désormais abandonnée. Ces conférences faites par des maîtres experts en leur art, avaient pour but d'expliquer, de commenter les exercices de la classe; elles exposaient la technique de l'enseignement et donnaient une idée nette et précise de ce qu'est la pédagogie de la surdi-mutité. C'est encore le meilleur moyen pour arriver promptement et sûrement au but que l'on se propose : former de bons maîtres, connaissant leur métier, sûrs d'eux, n'ayant plus besoin de

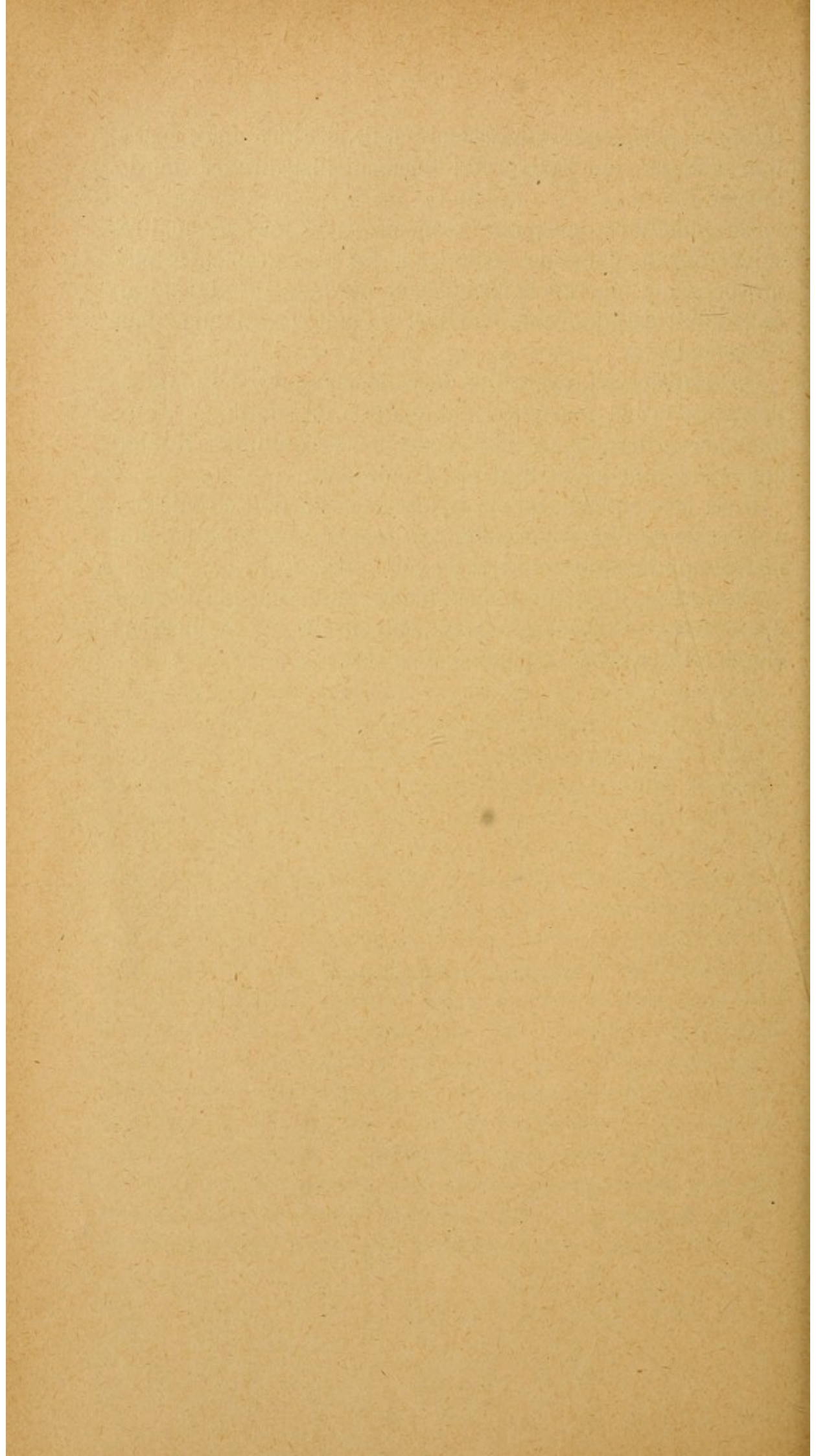
tâtonner plusieurs années encore et de sacrifier une génération d'élèves pour savoir véritablement instruire les sourds-muets.

En admettant que pour un même pays, tous les maîtres soient formés dans une seule école, la plus grande, la plus prospère, qui jouerait le rôle d'école normale, on obtiendrait ce résultat très désirable d'arriver à l'unité de méthode dans l'enseignement.

Ce système de préparation du personnel qui a déjà fait ses preuves dans la formation des maîtres de sourds-muets ne manquerait pas de donner d'excellents résultats s'il était appliqué à tous les instituteurs d'anormaux.

Il est bien entendu qu'un diplôme spécial doit être délivré à la sortie de l'école normale, une fois le stage terminé, aux maîtres qui en auraient suivi les cours avec fruit.

En résumé, il est absolument indispensable que l'instituteur d'anormaux se spécialise pour obtenir de ses malheureux élèves tout ce qu'il est possible d'en tirer.



XV

241

*Instruction of abnormal children (deaf-
and ba-
ward*
Instruction des enfants anormaux
(sourds-muets et arriérés)

par M. EMILE GROSSELIN

XV

Président de la Société pour l'instruction et la protection
des enfants sourds-muets ou arriérés

Si la richesse industrielle est un des éléments importants du progrès matériel d'une nation, la richesse intellectuelle en est une condition essentielle, puisque c'est grâce à l'intelligence des individus qui la composent que des conquêtes, de plus en plus étendues, sur les forces de la nature peuvent être réalisées et assurer le bien-être d'un nombre croissant de ses membres. Tout ce qui porte atteinte à cette intelligence crée des non-valeurs regrettables qu'il faut s'efforcer de restreindre, non seulement en combattant les vices qui, chez les individus naturellement bien doués, arrivent à produire un affaissement intellectuel plus ou moins grave, mais en relevant, dans la mesure du possible, les intelligences auxquelles une mauvaise conformation sensorielle, ou une lésion cérébrale datant de la naissance, crée des difficultés pour atteindre le niveau moyen.

La *Société pour l'instruction et la protection des enfants sourds-muets ou arriérés*, s'est préoccupée du sort de deux catégories de ces anormaux entre lesquelles on peut établir un certain rapprochement. Chez le sourd, c'est la privation de l'ouïe qui, gênant beaucoup ses communications avec ceux qui l'entourent, l'empêche de s'initier aisément à la langue qu'ils pratiquent, de songer

spontanément à reproduire une parole qu'il ne saisit pas, et de s'assimiler les idées qu'ils possèdent, héritage des générations passées. Chez l'arriéré, c'est une lésion plus ou moins profonde du cerveau qui rend cet organe inapte à recevoir pleinement, ou à conserver suffisamment les notions exactes des choses, et amène, par suite, un ralentissement plus ou moins marqué dans le développement intellectuel.

On conçoit que le plus grand effort pour développer l'instruction primaire, pour faire qu'aucun enfant n'en soit privé, se soit d'abord porté sur les enfants normaux qui étaient le plus aptes à en profiter et à faire tourner plus tard au bénéfice de la société, par leur travail, les connaissances acquises à l'école. Mais, du moment que cette grande tâche touchait à son terme dans notre pays, l'attention devait se porter de plus en plus — c'est ce qui a lieu — sur les enfants que leur état physique ou intellectuel met dans des conditions d'infériorité fâcheuses et empêche de participer fructueusement aux leçons données aux enfants dont les sens et les facultés sont, si non également, du moins régulièrement développés.

La Société qui s'occupait depuis longtemps des sourds-muets se trouvait naturellement amenée à s'occuper des arriérés. Fondée en 1866 par Augustin Grosselin et reconnue dix ans plus tard comme établissement d'utilité publique, elle s'était proposé de faire que les sourds-muets ne fussent pas privés d'instruction, alors même que, n'ayant pas atteint l'âge fixé pour l'admission dans les institutions spéciales, ou que celles-ci ayant un nombre de places insuffisant, ils n'avaient pu être admis dans une de ces institutions, ou alors même que la situation de leur famille ne mettant pas celle-ci à même de payer le prix de la pension, ils n'avaient pu obtenir une bourse, par suite de l'insuffisance des crédits inscrits au budget des départements ou de l'État. Dans ce but elle s'efforça de faire admettre les enfants atteints d'une

surdit  cong nitale, ou contract e peu de temps apr s la naissance, dans les  coles maternelles ou primaires d'entendants, non pas simplement pour y prendre des habitudes de bonne tenue et de discipline, mais pour y recevoir une premi re instruction  l mentaire, gr ce   l'emploi de la M thode phonomimique, due   son fondateur, et qu'elle cherchait   propager en s'appuyant sur les avantages que cette m thode pr sentait pour l'enseignement de la lecture aux entendants. Pendant pr s de quarante ans elle a poursuivi son  uvre et elle peut se rendre   elle-m me ce t moignage qu'elle a fait donner,   un grand nombre de jeunes infirmes les notions les plus indispensables, certains d'entre eux  tant m me arriv s   obtenir, sous ses auspices, le certificat d' tudes et   exercer une profession lucrative.

Le temps ayant march , les sourds-muets trouvant plus de facilit s pour recevoir dans les institutions sp ciales mieux dot es, l'instruction intellectuelle et l' ducation professionnelle, la Soci t  a reconnu que son intervention devenait moins utile de ce c t  et elle s'est tourn e vers une autre cat gorie d'enfants anormaux auxquels des proc d s d'instruction analogues pouvaient  tre utilement et efficacement appliqu s : les arri r s. La cause d'inf riorit  chez eux n'est pas la m me que chez le sourd-muet, mais elle rend peut- tre l' uvre d'instruction plus difficile. On peut, en effet, suppl er en partie l'oreille ferm e du sourd en s'adressant   ses yeux qui, rest s intacts et devenus m me plus habiles, par une sorte de compensation, lui permettent de percevoir le langage usuel, soit parce qu'il est transform  en langage visible par la gesticulation phonomimique, soit parce que les mouvements de la bouche, quoique plus restreints que ceux du bras, peuvent lui r v ler,   force d'habitude et d'observation attentive, les paroles qui s' chappent des l vres et par cons quent lui rendre accessibles les le ons orales donn es par le ma tre. Si la cause qui a amen  la surdit  n'a pas en

même temps attaqué l'intelligence, l'instruction se fait plus lentement, mais aussi sûrement que chez l'entendant.

Chez l'arriéré, au contraire, les sens intacts ont beau transmettre fidèlement au cerveau les impressions qu'ils reçoivent, cet organe est plus ou moins incapable d'en tirer des conceptions utiles. Pour arriver à tirer le meilleur parti possible de ces esprits amoindris, il faudrait créer des établissements où des maîtres, connaissant bien les conditions spéciales de l'enseignement qu'ils devraient donner, ayant fait une étude approfondie des altérations diverses que peut subir l'intelligence humaine, seraient institués dans des écoles assez vastes pour qu'on pût y catégoriser, dans des classes multiples, les enfants placés dans des conditions intellectuelles analogues. Mais ce n'est pas là l'œuvre d'un jour et, à en juger par le délai qu'il a fallu pour arriver à une réalisation complète de l'œuvre d'instruction à donner à la totalité des enfants sourds-muets décrétée en 1789, notre Société a devant elle un champ d'action assez étendu dans le temps et dans l'espace pour suffire à son activité et permettre de prendre patience jusqu'à l'arrivée au but final. Pour mieux assurer sa marche dans la nouvelle voie qui s'ouvre devant elle, nous avons pensé qu'il serait utile de se rendre compte de tout ce qui a pu germer dans l'esprit des instituteurs qui, se trouvant en face de ces malheureux déshérités, ont dû s'ingénier pour obtenir le plus de résultats possible. Nous avons soumis notre projet d'enquête à la « Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant » avec laquelle, indépendamment de la communauté de vues pour le soulagement et le relèvement de l'enfance anormale, nous avons un lien personnel, puisque notre Président d'honneur, l'éminent M. Ferdinand Buisson, est le Président actif de cette Société. Elle l'a approuvé et nous avons lieu d'espérer qu'une note annonçant cette enquête, insérée sous ses auspices, dans les Bulletins de l'ins-

truction primaire des départements, appelant l'attention de tous les instituteurs français sur la question, amènera beaucoup d'entre eux à montrer l'intérêt qu'elle présente pour eux en nous envoyant des mémoires dont nous ferons notre profit.

Sans vouloir anticiper sur les résultats de cette enquête et sans préjuger les procédés de détail qui nous seront exposés, nous pouvons admettre qu'un principe domine la question : c'est que cet enseignement doit être concret au plus haut degré. C'est bien le cas de dire qu'il ne faut pas se payer de mots. Un homme dont l'esprit est normalement développé, s'est tellement servi du langage pour exprimer ses pensées et pour recevoir l'expression de celles des autres que, pour lui, les mots suffisent souvent à évoquer des idées nouvelles; mais, pour ceux dont l'esprit a été arrêté dans son développement, il est loin d'en être ainsi; la vue, le maniement des choses suffisent à peine pour secouer leur intelligence engourdie et il faut revenir à plusieurs reprises sur le même sujet pour espérer laisser une trace suffisante de la notion enseignée.

Un musée rempli d'une foule d'objets variés se rattachant aux matières multiples enseignées à l'école, et dont l'utilité est de mieux en mieux comprise, serait encore plus nécessaire quand il s'agit de cette catégorie d'enfants. Mais il n'est pas toujours facile d'en composer un suffisant dans les écoles communales, quoique, dans certaines d'entre elles, des instituteurs pleins d'initiative arrivent à créer d'intéressantes collections de nature à illustrer, pour ainsi dire, les leçons données à leurs élèves sur les produits les plus importants de leur pays, par exemple des tablettes et des écorces des différentes essences de bois, dans une région forestière; des minéraux dans une région minière. Les dessins peuvent, dans une certaine mesure, suppléer les objets absents. Encore faudra-t-il faire faire à l'arrière l'apprentissage de la traduction d'un dessin, s'assurer que la vue d'un

tracé évoque bien, dans son esprit, l'idée de la chose représentée

Grâce aux procédés perfectionnés et de moins en moins coûteux de reproduction, les images se sont largement développées depuis un demi-siècle, dans les ouvrages destinés à l'enfance. Au point de vue scolaire on a même fait des histoires sans texte pour amener les enfants à rendre compte d'une scène, ou d'une suite de scènes se reliant les unes aux autres. Cela est excellent pour les enfants normaux, mais pour les anormaux, il faut d'abord faire intervenir l'image d'une façon encore plus élémentaire, de façon que chacune d'elles serve à l'acquisition d'une notion simple. Notre enquête terminée, la Société pourra mieux juger des publications qu'il y aurait lieu de faire en ce sens pour ouvrir devant les arriérés une voie méthodique qu'ils puissent suivre avec profit et qui les aide à meubler leur esprit, en se prêtant à la lenteur et à la faiblesse de leurs conceptions intellectuelles. La période de transition dût-elle être courte et l'œuvre de la Société ne dût-elle pas avoir la durée de quarante années de la précédente, qu'elle s'estimerait encore heureuse d'avoir rendu, pendant ce laps de temps, des services, qui d'ailleurs lui survivraient, à des enfants dignes d'intérêt et, en même temps qu'à eux, au Pays pour lequel ils ne seraient plus une aussi lourde charge et dont ils pourraient même devenir des citoyens utiles.

L'assentiment que le Congrès international d'Éducation et de Protection de l'Enfance institué à Liège voudrait bien donner aux vues que nous venons d'exposer nous serait un précieux encouragement à nous attacher, avec plus d'ardeur encore, à l'œuvre nouvelle que nous entreprenons.

How to teach deaf children having
Comment apprendre à parler
reached normal age to speak + to articulate
et à articuler aux enfants sourds ayant atteint l'âge
normal, et comment les élever plus tard *and how*
avec ceux qui jouissent du sens de l'ouïe *raise the*

par Miss MARY S. GARRETT *retarded in*

Directrice du " Home for the training in speech of deaf *those who are*
children before they are of school age „ (Philadelphie). *the sense*
of hearing

Un des buts du Congrès National des Mères des Etats-Unis d'Amérique est de faire sentir au public sa responsabilité et son devoir envers les enfants innocents et négligés. Il y a environ un enfant sourd sur 1,500 de notre population et, cela va sans dire, ce n'est pas la faute de ces enfants, s'ils sont sourds. Tout en admettant que personne ne songe à les en blâmer, il est néanmoins triste de constater que presque tous souffrent d'une négligence telle que personne ne penserait jamais à traiter de même les enfants qui peuvent entendre.

L'Allemagne a commencé, il y a bien des années à apprendre aux enfants sourds à parler, plutôt qu'à se servir de signes arbitraires que personne ne comprend; mais la loi qui prescrit l'instruction obligatoire ordonne de commencer leur préparation et leur éducation à sept ans pour la terminer sept ans plus tard. L'honorable J.-B. Showalter, alors membre de la Chambre des Représentants au Congrès Américain, en discutant ce sujet posait la question suivante : " Serait-il sage de condamner les enfants non sourds à ne pas apprendre à parler avant l'âge de six ans? „ Cependant c'est l'usage général en ce qui concerne les enfants sourds et dans bien des cas la limite d'âge est encore plus reculée.

Notre institution destinée à apprendre à parler aux enfants sourds avant qu'ils aient atteint l'âge d'aller à l'école fut fondée en 1892, avenues de Belmont et Monument à Philadelphie, Pensylvanie, Etats-Unis d'Amérique. Son but est d'utiliser dans cette intention les années d'éducation maternelle. Depuis 1886, nous avons fait tous nos efforts, en distribuant des brochures pour persuader aux parents de faire chez eux ce que nous faisons dans notre institution de Pensylvanie. Notre appel est resté sans grand succès. Parce qu'on a toujours négligé cette faculté du langage articulé chez ces enfants innocents, il y a une opinion presque universelle qu'ils ne peuvent apprendre par les yeux ce que les autres apprennent par l'oreille. C'est un fait, cependant, et prouvé par l'expérience, que les premières années sont le moment le plus favorable pour les enfants sourds ou non d'apprendre à parler la langue dans laquelle ils recevront plus tard l'éducation qui leur fera faire partie du monde dans lequel ils doivent vivre. Le Congrès National des Mères des Etats-Unis toujours désireux d'améliorer la condition des enfants, a adopté cette œuvre qu'il considère comme un privilège auquel ont droit tous les enfants sourds.

Je vais vous donner un résumé très succinct de ce que les enfants ont accompli et vous acquerrez ainsi la conviction, je n'en doute pas, qu'il est de votre devoir désormais d'empêcher qu'aucun enfant ne souffre d'une pareille négligence.

Si nous avons pu faire comprendre aux parents des enfants affligés ce qu'il leur est possible de faire chez eux pour leurs enfants sourds, en les traitant simplement de la même manière qu'ils traitent ceux qui entendent, nous ne serions pas obligés maintenant de fonder ce qui peut s'appeler une autre *institution*. Ces parents ont le tort de faire appel uniquement aux yeux de leurs enfants sourds, au lieu de s'adresser simultanément aux yeux et à l'oreille. J'ai une fois entendu dire

par un professionnel de la charité que toute institution qui ne travaillait pas à supprimer finalement sa raison d'être n'était pas digne d'exister. Je le crois bien fermement, mais nous avons néanmoins trouvé nécessaire de fonder cette institution (et je pense que le même besoin existe dans les autres états et les autres pays) pour montrer ce qu'on peut accomplir en faisant exactement pour ces enfants ce qu'on fait pour tous les enfants qui entendent, dans leur famille. Comme je l'ai dit souvent auparavant, j'espère bien que de telles institutions auront pour résultat qu'au bout d'une génération les enfants sourds ne seront pas plus séparés de leur famille que ceux qui ne le sont pas. Naturellement il y a des enfants à qui l'éducation commune ne convient pas et dont il faudra toujours s'occuper spécialement. Je vais à présent citer quelques lignes de notre rapport bisannuel qui vient de paraître.

Pendant les deux années qui ont suivi notre dernier rapport, nous avons continué nos travaux sur le plan suivi depuis notre fondation. Nous recevons les enfants sains d'esprit entre 2 et 8 ans. Tout en n'admettant pas les enfants pour une période moindre que six ans à compter de leur entrée, nous ne limitons pas à cette période ceux qui, pour n'importe quelle raison, ont besoin de rester plus longtemps avec nous; nous l'augmentons alors dans la mesure où le demande l'intérêt de l'enfant. Nous ne recevons pas les enfants faibles d'esprit; nous en avons cependant eu trois semblables à ceux qu'on trouve dans les écoles publiques pour les non-sourds; ils étaient très en retard et demandaient une éducation spéciale. A deux de ces enfants nous avons donné des soins particuliers et nous ne les avons pas engagés à aller aux écoles publiques à leur sortie; nous leur avons au contraire donné le conseil d'apprendre un état, car ils avaient tous deux fait preuve de talent de construction pendant leur " slöjd training „.

Outre le pouvoir d'articuler et de parler que nos

enfants acquièrent dans notre institution, nous leur donnons, avant leur départ, une connaissance des études scolaires qui leur permet d'entrer dans la quatrième classe des écoles publiques pour les non-sourds; nous préférons naturellement voir les enfants entrer à l'institution à l'âge minimum, car nos plus jeunes sujets parlent d'une manière plus naturelle que nos plus âgés; ces derniers en effet souffrent tous plus ou moins, d'avoir laissé passer le temps normal pour acquérir la parole et le langage.

Nous avons une classe de commençants dont une grande proportion se compose de ceux qui sont entrés à peu près à l'âge minimum; leur maîtresse si habile, Miss Simpson non seulement a constaté que les voix de ces bébés sont plus douces, mais qu'ils imitent les mots qu'on leur apprend plus naturellement et avec moins d'efforts que ceux qui étaient plus âgés quand il sont entrés dans la classe. Elle constate aussi que l'imitation leur est plus aisée qu'elle ne l'est aux élèves plus âgés.

Nous trouvons dans toutes nos classes les différents degrés d'intelligence et d'habileté communs à tous les groupes d'enfants; nous devons, je pense, nous estimer heureux d'avoir à la tête de chaque classe une maîtresse qui comprend que chaque enfant doit recevoir un traitement, un enseignement et des conseils basés sur ses besoins individuels. Tous les enfants qui ont *fini* notre cours, peuvent, après leur rentrée chez eux, lorsqu'ils vont à l'école avec des non-sourds, poursuivre les mêmes études que ceux-ci et se trouver souvent à la tête de leur classe.

La seule faveur que nous demandions pour nos enfants est de les voir placés de façon qu'ils puissent voir la figure de leur professeur sous un jour favorable.

Nous avons deux chalets (cottages); chacun peut recevoir trente enfants et les élèves de chaque chalet sont divisés en trois classes. La maîtresse doit simplement enseigner aux bébés par les yeux ce que les

non-sourds apprennent par l'oreille au même âge et de la même manière que lorsqu'il s'agit d'enfants qui entendent, c'est-à-dire au moyen des joujoux et des jeux et des occupations en plein air.

Naturellement comme nous recevons des enfants de deux à huit ans, les âges des élèves des différentes classes varient, car ils sont classés d'après le temps qu'ils ont mis à apprendre à parler. Dans chaque groupe d'enfants sourds, nous en trouvons qui perçoivent le son plus ou moins, mais quand cette perception n'est pas suffisante pour leur permettre d'apprendre à parler ainsi, il faut les traiter comme ceux qui sont entièrement sourds; en effet, cette faculté d'entendre un peu disparaîtra probablement avec l'âge, exactement de la même façon que l'ouïe des personnes plus vieilles perd peu à peu son intensité. Assurément il est sage de tâcher de développer cette faculté, si c'est possible, mais chaque enfant sourd qui n'entend pas assez pour apprendre ainsi à parler et à lire les mots sur les lèvres devrait certainement apprendre à l'aide des yeux.

Heureusement les enfants sourds ont quelques compensations; ils ont le sens du toucher si développé qu'ils prétendent connaître la différence des pas des différentes personnes et peuvent ainsi reconnaître ceux qu'ils connaissent avant de les voir; aussi, ne pouvant entendre ce qui se passe autour d'eux, ils sont à même de concentrer d'autant mieux leurs pensées ce qui leur épargne une grande partie de la tension nerveuse dont nous souffrons en entendant des sons désagréables.

Comme vous le voyez, le but que nous poursuivons en élevant les enfants sourds dans les écoles de non-sourds est de les préparer à passer leur vie au milieu des gens qui entendent. Tout ce qui peut les aider à devenir semblables à des personnes normales doit leur être donné. Naturellement nos enfants, après avoir fini leurs cours avec nous et après avoir fréquenté les écoles

des non-sourds, apprennent leur métier de la même manière et, ce faisant, deviennent de plus en plus capables d'exercer ce métier convenablement au milieu des personnes qui entendent.

Permettez-moi maintenant de vous lire quelques lettres. La première est d'une petite fille sourde de naissance, entrée chez nous à cinq ans et sortie à onze ans, pour aller à l'école avec des enfants non-sourds. Elle a, à présent, dix-sept ans.

Washington, Pensylvanie, le 25 septembre 1904.

Chère Miss Garrett,

Vous serez sûrement étonnée d'apprendre que je suis à l'Académie de Washington. Il y a dix jours que j'y suis, mais cela me semble un siècle. Avez-vous passé un été agréable en Europe? Êtes-vous allée voir Anna à New-York? J'étudie Cicéron, la géométrie, la physique et la rhétorique. Je suis dans la deuxième classe (Junior) pour Cicéron et pour la géométrie, dans la troisième (Sophomore) pour le reste. Il y a trois autres jeunes filles d'Uniontown qui font leurs études à la même école et je passe mon temps fort agréablement avec elles. Je vais entrer dans la classe de gymnastique qui n'est pas encore formée. Nous sommes ici soixante pensionnaires, outre cent ou deux cents externes; c'est une bonne école et j'en suis très satisfaite.

Agréez l'assurance de mes sentiments respectueux.

(Signé) I... C...

Voici maintenant une lettre de l'institutrice d'un de mes élèves au cours de sa troisième année d'école avec des non-sourds :

Shenandoah, le 26 mai 1904.

Miss Garrett, Chère Madame,

Quoique n'ayant pas l'honneur de vous connaître personnellement, je crois que nous sommes liées par un intérêt commun : celui que nous portons à l'un de vos anciens élèves R. B... J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'il vient de passer son examen trimestriel avec le plus grand succès : il entrera donc dans la deuxième classe de l'école de grammaire au terme prochain. Malgré son affliction, R... peut être favorablement comparé à ses camarades de classe. Depuis qu'il est sous ma direction, je pense souvent combien votre tâche est noble quand je vois des enfants tels que lui entrer à l'école

publique et rivaliser avec ceux qui la fréquentent. Il a été enchanté d'apprendre que je voulais vous écrire pour vous renseigner sur son travail de l'année et m'a remis une liste de ses notes dans chaque branche pour ce trimestre; je vous la remets ci-jointe avec quelques-uns de ses dessins dans le but de l'encourager. Ses moyennes pour le trimestre sont : 86 $\frac{1}{2}$, 85 $\frac{8}{12}$ et 90 $\frac{11}{12}$. Vous souhaitant le plus grand succès dans vos efforts, je vous prie de croire à mes sentiments respectueux.

(Signé) Mary E. Fox.

J'ajouterai maintenant une autre lettre :

*Ecole normale de filles de Philadelphie, 13^e rue et Spring Garden
Département d'observation et de pratique*

Chère Miss Garrett,

Il y a quelques jours une de mes amies m'a amené une jeune fille qui l'intéresse et m'a demandé de recevoir cette enfant dans notre école, mais je n'ai pu le faire à mon grand regret n'ayant pas de place vacante. La jeune fille en question est, comme je l'ai appris, une de vos anciennes élèves; elle demeure à présent à West-Philadelphie, mais je regrette de ne pouvoir me rappeler son nom. Quoique cette enfant d'environ treize à quatorze ans soit tout à fait sourde, j'ai pu causer avec elle sans aucune difficulté et les personnes qui ont assisté à notre conversation n'ont pu découvrir soit dans son maintien, soit dans le mien, le moindre indice de son infirmité. Je vous écris ceci sachant que vous vous intéressez à l'avenir de vos filles autant que vous le faites à leurs progrès pendant qu'elles sont confiées à vos soins. Je me rappelle bien souvent avec le plus grand plaisir ma visite à votre école et spécialement le petit garçon qui, à diner, était assis du même côté de la table que moi. (1) La facilité avec laquelle il conversait a été pour moi une surprise complète, je me rappelle avoir parlé avec lui du travail de classe de l'école publique qu'il fréquentait alors. Vous devez vous sentir bien heureuse de savoir que vous mettez tant d'enfants à même de jouir de ce dont tant d'autres ont été privés par suite de notre négligence antérieure.

Vous souhaitant le plus grand succès dans votre œuvre admirable, je vous prie de me croire

Votre amie dévouée,

(Signé) Anne HEYGATE HALL.

(1) Nous invitons nos gradués à venir nous voir de temps en temps.

La jeune fille dont parle Miss Hall est retournée à l'école Heston, où elle avait auparavant été depuis deux ans; j'ai demandé au principal de l'admettre, il doutait qu'elle pût réussir avec des non-sourds, mais cet automne, quand je lui ai demandé d'admettre un de nos gradués de cette année, je l'ai trouvé tout disposé à recevoir le garçon à cause du succès de cette petite fille dans son travail à son école.

familiar education
L'éducation familiale
of young deaf mutes
du jeune sourd-muet
not relevant

par M. ÉDOUARD DROUOT

Professeur à l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris

L'influence de la première éducation s'exerce sur la vie entière au dire de Lamennais; elle se fait également sentir lorsqu'il s'agit d'un infirme comme le sourd-muet. On comprend sans peine qu'une éducation familiale appropriée puisse atténuer dans une mesure appréciable les funestes effets de la surdi-mutité. Mais, de tous les anormaux, il n'en est pas de plus délaissé, de plus négligé que le sourd-muet. Et ce n'est ni manque de bonne volonté, ni insouciance de la part des parents, mais simplement ignorance. Le plus souvent, ils ne savent ce qu'il conviendrait de faire avec cet enfant qui ne parle point et dont il semble impossible de se faire comprendre. De plus, ce n'est que très rarement qu'ils peuvent obtenir quelques indications utiles.

Aussi, la plupart du temps, surtout à la campagne, le petit sourd-muet vit dans l'abandon et quelquefois même dans l'isolement presque complet jusqu'au jour de son admission dans une institution spéciale. Or, comme ce n'est guère avant l'âge de neuf ans que s'ouvrent pour lui les portes de l'école, on comprend combien un état de choses d'une telle durée peut être préjudiciable au jeune infirme : ses facultés à rester aussi longtemps inactives perdent en partie leur spontanéité et leur vigueur. Le jugement n'a que de rares occasions de s'exercer, le petit sourd-muet n'ayant à sa disposition qu'un nombre

restreint d'idées, sans lien aucun, et dont beaucoup sont fausses. Ce genre de vie a en outre l'inconvénient sérieux de faire naître chez le sourd-muet un amour excessif de l'indépendance, l'apathie, la mollesse, la paresse même, autant de défauts qui, dans la suite, ne contribueront que trop à rendre son instruction et son éducation plus pénibles. Et combien le mal est plus grave si, par de mauvaises fréquentations, il vient à contracter de détestables habitudes et parfois les vices les plus honteux. Alors ce n'est point seulement une intelligence compromise, c'est peut-être une conscience à jamais faussée.

Il est certainement possible d'éviter tous ces fâcheux inconvénients. Lorsque les jeunes sourds-muets arrivent à l'institution, on reconnaît à première vue ceux qui ont été l'objet de quelques soins : leur mine est plus éveillée ; ils n'ont pas l'air inquiet, effaré du petit infirme qui a vécu jusqu'alors dans l'abandon ; ils savent voir et obéir ; leur bagage intellectuel est plus important, et, dès le lendemain même, ils peuvent recevoir l'enseignement, alors qu'aux autres une longue période de préparation et d'entraînement est indispensable. Ajoutons qu'il n'est pas toujours possible de réparer complètement le mal causé par une éducation familiale négligée ou défectueuse.

Que convient-il de faire pour que cette éducation produise les effets heureux qu'on peut en attendre ?

Lorsque la surdité survient vers la cinquième année, alors que l'enfant parle déjà, il faut s'empresser d'appeler le médecin si l'on veut enrayer le mal, sinon obtenir la guérison, et s'efforcer de faire parler le malade pour qu'il ne perde pas le langage acquis. Si la lecture lui a été enseignée, il convient de le faire lire beaucoup, à haute voix, et de le familiariser avec la *lecture sur les lèvres* qui lui permettra de reconnaître la parole aux seuls mouvements de l'organe vocal.

Qu'il s'agisse de sourds de naissance ou de sourds accidentels, quand la surdité n'est pas complète, et ce

cas est assez fréquent, on doit chercher à développer le peu d'audition qui reste au moyen des exercices spéciaux indiqués par le D^r Urbantschitsch (accordéon, instruments à vent ou à cordes, boîtes à musique, voix humaine : voyelles, syllabes, mots...) En empêchant la déperdition du vestige d'ouïe, on contribue à rendre la voix plus claire, plus agréable, l'articulation plus nette, on facilite les relations et on donne à l'enfant un moyen de se préserver des accidents.

Le sourd-muet de naissance, absolument sourd, doit être élevé comme ses frères entendants, mais avec plus de soins. Il importe tout d'abord de gagner sa confiance et de s'en faire aimer, de montrer beaucoup de douceur et de patience tout en étant ferme. Il faut veiller sur la nourriture et l'hygiène du petit infirme et combattre son état maladif. La vue exige une attention toute particulière en raison du rôle considérable qu'elle joue dans l'éducation et la vie entière du sourd-muet.

Mais, comment communiquer avec cet enfant, comment se faire comprendre de lui? Il suffit pour cela d'utiliser les signes du langage d'action qu'il trouve lui-même pour peu qu'il soit intelligent. On peut du reste l'aider dans sa tâche.

Il faut que le petit sourd-muet soit actif et sans cesse occupé, qu'il prenne part à tous les amusements des autres enfants. Aux heures où il est seul, il peut jouer, dessiner, écrire, colorier, regarder des images, faire des exercices manuels comme ceux de la méthode Frœbel : pliage, tissage, etc... On peut aussi l'employer aux menus travaux du ménage. L'isolement lui est grandement préjudiciable; il faut, quand il est possible, lui montrer du nouveau, c'est la seule façon qu'il ait d'acquérir des idées et de s'instruire.

Les parents doivent dès cette heure jeter les premiers fondements de l'éducation morale en développant les sentiments affectueux, la sensibilité, la douceur, l'honnêteté, la politesse, l'obéissance, la sobriété, l'ordre, la

propreté; en combattant l'égoïsme, le mensonge, la colère, l'inconstance qui sont les défauts dominants du sourd-muet.

Il faut se rappeler qu'avec lui le mauvais exemple est particulièrement pernicieux et ne pas craindre d'user des punitions et des récompenses.

Quand sa surdité est trop accentuée pour qu'il puisse parler de lui-même, on doit se garder de l'y pousser, en raison des défauts qu'il ne manquerait pas de contracter. Ecriture, dessin, petits exercices de numération et de lecture sur les lèvres, à cela se borne ce que les parents peuvent enseigner eux-mêmes. Par contre, ils ne doivent pas omettre d'envoyer le petit infirme à l'école primaire, à l'école maternelle de préférence, dès qu'il a atteint sa cinquième ou sixième année. Le petit sourd-muet ne peut en suivre tous les exercices, il est du moins capable de faire ceux que nous venons d'énumérer : dessin, écriture, travail manuel. Il est même possible de lui enseigner les chiffres et les vingt premiers nombres. Le petit infirme retire en outre un réel profit des leçons de morale, d'hygiène, de propreté, de bonne tenue quand elles sont motivées, comme il arrive le plus souvent, par un fait dont il a été le témoin. Les jeux, la gymnastique, les promenades lui sont également très utiles; sans compter que son séjour au milieu d'entendants lui est fort profitable. Le petit sourd-muet acquiert de la sorte de bonnes habitudes scolaires et se prépare utilement à recevoir l'instruction que des maîtres spéciaux lui donneront dans la suite, car il ne saurait être question de l'instruire avec les entendants. L'instituteur primaire a donc son rôle dans l'éducation familiale du sourd-muet, rôle qui pourrait être plus important encore, car lui seul est convenablement placé pour donner en temps utile des conseils aux parents. Une ou deux conférences sur l'éducation des anormaux faites dès l'école normale, le mettraient en état de remplir sa mission avec fruit.

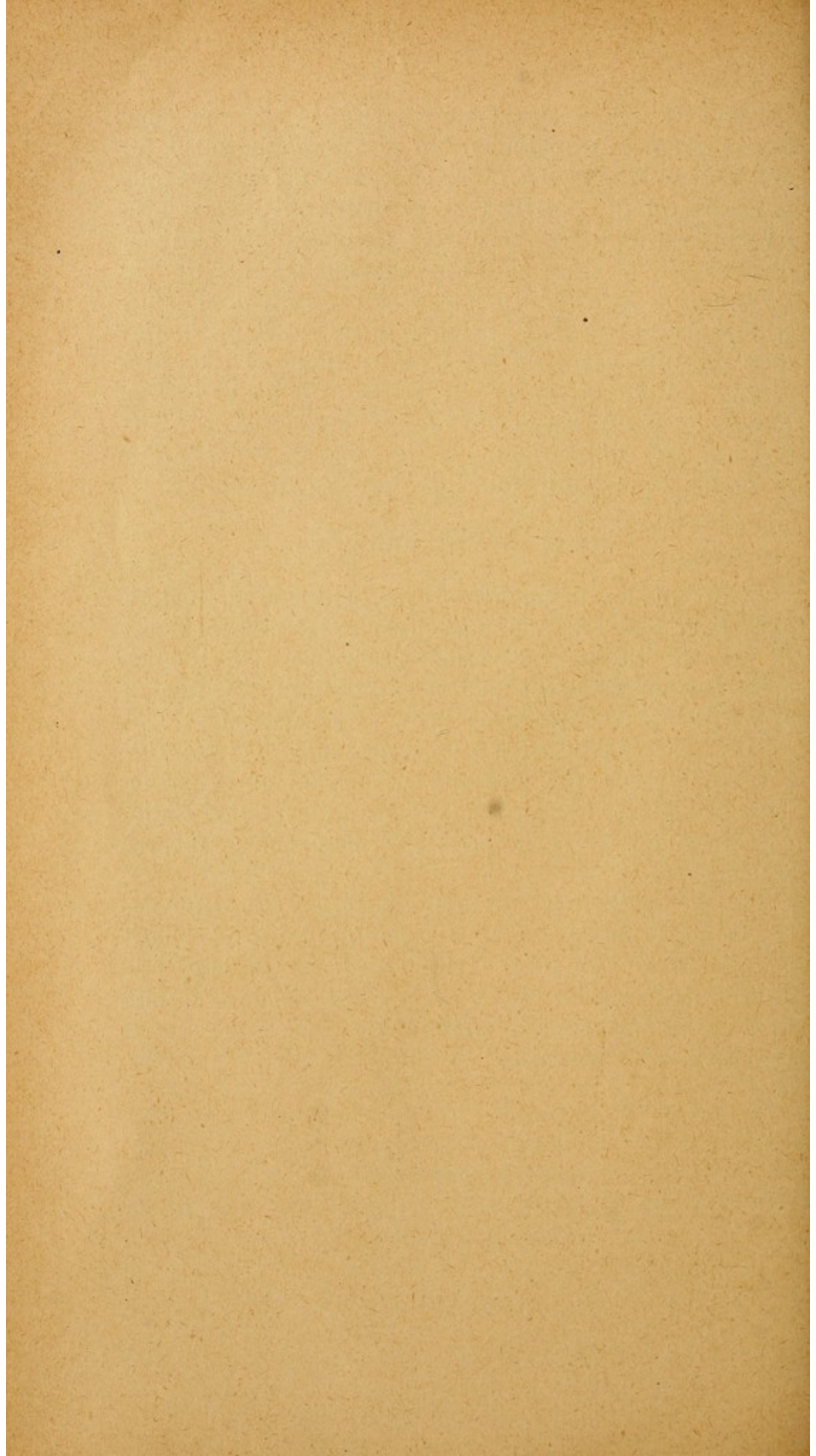
Étant donnés la réelle importance de la première éducation pour le sourd-muet, le peu de soins qu'on lui accorde par ignorance, et les services appréciables que pourrait rendre l'instituteur primaire s'il y était préparé, il serait à désirer que le Congrès international d'éducation de Liège émit un vœu pour que *des indications sur la première éducation des enfants anormaux et plus spécialement des sourds-muets fussent fournies aux parents par l'administration au moyen de brochures, ou mieux encore par les instituteurs primaires que l'on préparerait à cette mission, dès l'école normale, à l'aide de conférences sur le rôle de l'instituteur primaire dans l'éducation familiale des anormaux.*

Index bibliographique :

Le prime cure al sordomuto raccomandate ai genitori, agli ecclesiastici, alle direttrici d'asili d'infanzia, etc., par P. Fornari, directeur de l'école normale pour l'instruction orale des sourds-muets auprès de l'Institution royale de Milan, Rome. Société éditrice Dante Alighieri 1899.

La première éducation du sourd-muet dans la famille et à l'école primaire. (Conseils aux parents et aux instituteurs par Edouard Drouot, professeur à l'Institution Nationale des sourds-muets de Paris (1898), chez l'auteur, 254, rue Saint-Jacques.

Du rôle de l'instituteur primaire dans l'éducation des enfants anormaux in *Revue internationale de pédagogie comparative* (avril 1899). (Travail ayant obtenu le 1^{er} prix au concours organisé par le Cercle pédagogique des instituteurs et institutrices de la Loire Inférieure sur l'éducation et l'instruction des anormaux.)



On education of blind children in France
De l'éducation des enfants aveugles
en France —

par M. J. STERNHEIM

Au nom de la Société de Patronage des Aveugles de la région
du Nord

Il est assez difficile d'établir une bonne statistique des enfants aveugles, à cause, surtout, de leur petit nombre et de leur grande dispersion, à cause aussi de la pluralité des infirmités chez un même sujet. Il existe cependant un procédé, que nous avons déjà expérimenté, et qui peut donner d'excellents résultats. Ce procédé vient d'ailleurs d'être adopté par la commission, nommée par Monsieur le Ministre de l'instruction publique, pour étudier les conditions d'application, aux enfants anormaux, des prescriptions légales sur l'obligation scolaire; il consiste à prendre pour enquêteurs les écoles publiques et privées, ainsi que les établissements hospitaliers.

C'est la première fois, croyons-nous, que l'on procède, en France, à un dénombrement complet des enfants anormaux; c'est-à-dire que nous n'avons en particulier, que des données très incertaines sur le nombre des enfants aveugles qui habitent notre pays. Il convient donc, pour se prononcer, d'attendre que la susdite commission ait terminé son enquête. Disons cependant que le nombre des aveugles qui fréquentent actuellement nos écoles spéciales, est d'environ 900 dont une bonne moitié a dépassé l'âge scolaire légal, 13 ans. Nos écoles spéciales sont au nombre de 25, appartenant à des

administrations différentes et distinctes les unes des autres. Une seule de ces écoles est subventionnée par l'État : c'est l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris. Comme on peut le voir, les aveugles ne manquent pas d'écoles en France : en laissant de côté l'Institution nationale de Paris et l'école Braille de Saint-Mandé qui comptent à elles seules plus de 400 élèves, on constate que les 23 autres écoles n'en abritent que 500. 23 élèves, en moyenne par école c'est peu pour lui permettre de subsister ; aussi a-t-on recours à un expédient qui présente de sérieux inconvénients sans offrir de réels avantages. Certaines administrations, confondant infortune et infirmité, réunissent, dans un même établissement, aveugles et sourds-muets, ou, aveugles, vieillards et incurables, si elles ne vont pas jusqu'à les réunir tous dans les mêmes bâtiments et sous la même direction. Cet état de choses est vraiment regrettable : il cause aux aveugles, comme aux sourds-muets d'ailleurs, un préjudice moral et social considérable. Il n'a que trop duré. Nous entendons : il y a la dépense ? La dépense ne sera pas plus élevée pour instruire chaque catégorie d'enfants anormaux dans un établissement propre, pourvu que le nombre de ces établissements soit limité aux besoins des intéressés et qu'ils puissent recevoir les enfants des deux sexes. L'expérience a montré, en particulier à l'Institution nationale, que ce procédé procure les meilleurs résultats.

Il convient de faire remarquer que la disproportion qui existe entre le nombre des écoles et celui des écoliers, ainsi que la multiplicité et la diversité des administrations qui sont à la tête de ces écoles, ont pour effet, d'une part, de susciter des rivalités et des jalousies entre elles ; d'autre part, d'entraver le développement de l'éducation des enfants aveugles par suite de l'antagonisme irréductible des systèmes et des méthodes préconisés par les uns ou les autres. Cette situation est encore aggravée par un recrutement défectueux du

personnel chargé de diriger ou de donner l'enseignement dans nos écoles d'aveugles. Ces personnes sont certainement animées du plus vif désir d'être utiles aux aveugles; mais on n'exige d'elles aucun diplôme, aucune compétence spéciale. Dans ces conditions, on le comprendra aisément, la pédagogie des aveugles est condamnée à végéter éternellement. Une réforme s'impose donc; il est désirable qu'elle se produise le plus vite possible. Le peu de place dont nous disposons dans ce rapport, nous interdit d'entrer dans le détail de la réalisation de cette réforme. Nous nous bornerons à indiquer plus loin les ouvrages qu'il convient, à ce propos, de consulter.

Voyons maintenant ce qu'on a fait, en France, pour l'éducation des aveugles proprement dits.

Il est assez difficile, sinon impossible, de répondre avec quelque précision à cette question; car c'est la première fois qu'elle se pose aussi nettement; personne n'a donc essayé de la résoudre avec toute l'ampleur qu'elle comporte. Est-ce à dire qu'on n'ait encore presque rien fait pour l'éducation des aveugles? Non certainement. Du côté des pouvoirs publics, il y a l'Institution nationale qui donne à ses élèves une instruction primaire assez sérieuse; il y a aussi l'article 4 de la loi du 28 mars 1882 sur l'obligation scolaire; toutefois, après un long sommeil de plus de 20 ans, cet article 4 vient de renaître à la lumière de la Chambre des députés, le 26 mai 1904. La séance du 26 mai 1904 a provoqué la réunion de la commission dont nous parlions au début; elle peut devenir, par cette seule conséquence, une date très mémorable dans les annales de l'éducation des enfants aveugles.

Du côté des initiatives privées, les efforts ont été plus effectifs, plus persévérants sinon plus féconds. Nous possédons en France, comme nous l'avons déjà dit, un grand nombre d'écoles dont l'Institution nationale est l'aînée. Toutes ces écoles, d'ailleurs, se sont plus ou

moins modelées sur elle. Dans chacune d'elles, on s'est efforcé de développer les facultés de l'enfant aveugle. Elles n'ont pas toutes également réussi dans leurs desseins; mais nous avons le droit de supposer, que de tous les efforts tentés, sont sortis d'heureux résultats consacrés par le temps et l'expérience.

Ces résultats, nul n'en connaît encore la valeur réelle et l'étendue; car personne, jusqu'à ces derniers temps n'a entrepris de les recueillir et de les grouper. Nous disons jusqu'à ces derniers temps; car nous venons d'avoir précisément l'honneur de publier le premier numéro d'une Revue de pédagogie qui s'efforcera, avec le concours de personnes compétentes, de combler cette lacune.

Mais, dira-t-on, pourquoi 120 ans après la fondation de l'Institution nationale, avec tant d'écoles et tant de maîtres, n'est-on pas plus avancé? C'est parce que, jusqu'aujourd'hui, le premier et presque le seul souci de ces maîtres a été de procurer un gagne-pain aux aveugles. Le plus clair des revenus des écoles y a été consacré au détriment du développement physique, intellectuel et moral des enfants. Pour trouver des débouchés à ses élèves, et pour d'autres raisons, le personnel de nos écoles était obligé de compter avec le public, de lui plaire, de l'éblouir; on ne pouvait, dans ces conditions, songer sérieusement à faire de la pédagogie. Il y a quelques revues spéciales qui ont pourtant essayé d'en faire. Mais leurs articles sur la pédagogie sont à l'étroit dans un amas hétérogène d'articles de tous genres : histoire, législation, prévoyance, prophylaxie, bienfaisance, etc.; elles traitent de tout indifféremment, et elles trouvent encore de la place pour énumérer les bienfaiteurs des aveugles avec les dons qu'ils leur ont faits.

Néanmoins, il est un certain nombre de vérités admises par tous ceux qui s'occupent de l'instruction des enfants aveugles. On est convaincu, dans les écoles, de

l'utilité des exercices physiques et des jeux animés; des leçons de maintien et de bonne tenue; de multiples leçons de choses et de tact; on est convaincu que les aveugles ont besoin, au moins autant que les clairvoyants, d'une bonne instruction primaire. De plus, les aveugles ont à leur disposition un système d'écriture et de lecture en relief ponctué dont 75 ans d'exercice ont consacré la valeur pratique.

Quant aux méthodes et procédés usités pour l'enseignement des diverses branches, nous ne croyons pas qu'il en existe à proprement parler; c'est-à-dire que chacun a les siens qu'il emploie comme il peut sans trop s'inquiéter de savoir comment pratique le voisin.

Il est un point sur lequel nous voulons insister particulièrement; c'est celui relatif à la durée de la période scolaire pour les enfants aveugles. N'est-il pas surprenant que cette période n'excède guère huit années et qu'elle s'étend généralement de la neuvième à la vingtième année? Nous sommes loin, comme on le voit de la période légale. Mais ce qui paraîtra surtout surprenant c'est que, pendant ce laps de temps, l'aveugle doit non seulement s'instruire, mais encore qu'il doit apprendre à gagner sa vie. Il est bien vrai, en effet, que, tandis que nos enfants clairvoyants fréquentent, pendant onze ans, nos écoles maternelles et primaires, en n'ayant d'autres préoccupations que de s'instruire et de s'amuser, nos enfants aveugles ne fréquentent nos écoles spéciales que pendant huit ans, durant lesquels ils s'instruisent et jouent, s'ils le peuvent, mais surtout, en leur apprenant une profession en rapport avec leurs aptitudes; on leur répète journellement qu'ils devront gagner leur vie. Cela explique encore pourquoi, malgré de très réels efforts de la part des élèves et des maîtres, l'éducation générale des aveugles est tant négligée. Il est donc nécessaire de prolonger la période scolaire pour les aveugles et surtout de les envoyer plus tôt à l'école.

De les envoyer plus tôt à l'école, surtout; car, que

font les enfants loin de l'école? On sait ce que font les enfants clairvoyants. L'enfant aveugle, loin de l'école, languit dans un coin de la maison paternelle pendant que le père et la mère, pauvres journaliers, sont à l'atelier; si les parents sont plus ou moins aisés, c'est par un excès de tendresse qu'on compatit à son infortune. Dans les deux cas, l'enfant s'étirole; son cerveau se vicie: non seulement il ne reçoit pas les aliments sains dont il a besoin, ce petit cerveau, mais ses rouages les plus délicats se faussent à force de fonctionner à vide; et ils se montreront réfractaires à la première discipline du maître. Mais il y a aussi l'enfant aveugle qui vagabonde et mendie, conduit par des parents inqualifiables qui exploitent le malheur de leur enfant et la crédulité, sinon l'ignorance des gens.

Pour protéger les enfants aveugles contre ces dangers terribles, il faut les envoyer de bonne heure à l'école; il faut aussi veiller sur eux au sein de leur propre famille.

En somme, la pédagogie des aveugles, ou la typhlopédagogie, peut se résumer en quelques mots: beaucoup de bonne volonté, beaucoup de sacrifices, peu d'ordre, peu d'unité, peu de lumière.

En terminant ce rapide exposé, nous prions le Congrès de bien vouloir adopter les vœux suivants :

1° L'instruction peut et doit être obligatoire pour les enfants aveugles des deux sexes.

2° Les médecins et les sages-femmes sont priés de faire connaître, dans le plus bref délai possible, les cas de cécités qu'ils sont amenés à constater.

3° Il convient de rattacher à l'un des services départementaux, un service dit « de l'inspection des enfants aveugles » qui aura pour mission, non seulement de dénoncer les infractions à la loi sur l'obligation scolaire, mais encore de veiller à ce que les enfants aveugles, qui n'ont pas encore l'âge réglementaire pour entrer dans les

écoles spéciales, soient traités convenablement par ceux qui les entourent.

4° Les enfants aveugles doivent être admis dans les écoles spéciales dès l'âge de quatre ans.

5° Les écoles d'aveugles, devant être strictement et exclusivement des maisons d'éducation, doivent être placées sous la direction du ministère de l'instruction publique.

6° Les écoles d'aveugles doivent être mixtes; mais un même établissement ne doit jamais abriter deux ou plusieurs catégories d'anormaux.

7° On doit assurer un recrutement logique et rationnel des directeurs et professeurs des écoles d'aveugles.

8° On doit s'efforcer de placer toutes les écoles d'aveugles sous une même autorité sage et éclairée.

9° Il convient d'accorder le plus grand appui possible à tous les groupements scolaires, post-scolaires, ou extra-scolaires qui ont pour but de travailler à l'amélioration du sort des aveugles.

BIBLIOGRAPHIE.

Les aveugles par un aveugle. (Association Valentin Haüy).

Dix ans de lutte et de propagande en faveur des aveugles. (Même adresse).

Le Valentin Haüy. (Même adresse).

Compte rendu des séances des congrès pour l'amélioration du sort des aveugles de 1889 et de 1900. (Même adresse)

Histoire des aveugles. (Inst. Nationale des jeunes aveugles, Paris).

Compte rendu des séances du congrès pour l'amélioration du sort des aveugles de 1902. (Ecole des aveugles de Woluwe-Saint-Lambert, près Bruxelles).

Le mot aveugle dans le dictionnaire de pédagogie de Monsieur Buisson et dans la grande Encyclopédie.

Notice sur le système Braille. (Société de patronage des aveugles de la région du Nord).

Etudes sur les écoles d'aveugles. (Même adresse).

a liberal education
Une instruction libérale
is greatest need of the blind
est le plus grand besoin des aveugles

par M. MICHEL ANAGNOS

Directeur de la " Perkins Institution " et de l'École du Massachusetts
pour les aveugles, South Boston, Massachusetts

*For just experience tells, in every soil,
That those who think must govern those who toil.*

GOLDSMITH.

" L'expérience nous a enseigné que, dans tous
" les champs d'activité, les penseurs dirigent les
" travailleurs. "

En raison de leur infirmité, les aveugles subissent un désavantage sérieux dans la lutte pour la vie. Le monde visible n'existe pas pour eux; ils sont plongés dans une perpétuelle obscurité qui limite étroitement la sphère de leur activité, les empêchant de se livrer à la plupart des occupations auxquelles peuvent s'adonner les autres hommes. Quelques-uns des plus nobles privilèges de la race humaine leur sont déniés, et il leur faut surmonter des difficultés pour ainsi dire infranchissables. Il est vrai qu'il leur reste quelques travaux manuels, où compte encore l'œuvre des doigts humains, mais ces travaux sont rares et leur sont avidement enlevés par leurs compétiteurs doués de la vue. Résumant leur position, nous pourrions dire que les aveugles se heurtent à de puissants obstacles quelque labeur manuel qu'ils entreprennent, en particulier dans les manufactures où les machines sont employées sur une large échelle. Le vaste champ des industries, si variées, où d'innombrables moissonneurs, doués de bons yeux manient

leurs faucilles dans des conditions infiniment avantageuses, est entièrement fermé aux travailleurs aveugles.

Ces constatations faites, il est évident qu'il serait plus qu'inutile de persister à suivre dans nos écoles les plans adoptés au moment de leur création, où l'on s'attachait à apprendre un métier à l'élève aussi bien qu'à le rendre capable de travailler à quelque commerce ordinaire. Rappelons-nous qu'un changement radical s'est opéré dans ces dernières années dans notre fonctionnement industriel, économique, social et commercial. L'ancien ordre des choses disparu a fait place à un nouveau, totalement différent. Nous avons passé d'une forme individuelle à une forme collective de civilisation; nous sommes entrés dans une ère où règne l'égoïsme sordide, où le souci d'autrui est enterré dans un éternel oubli. Nous vivons à une époque singulière où une ardente dévotion au Veau d'Or s'est transformée en une sorte de culte idolâtre, où l'ardent désir de faire un étalage vulgaire de sa richesse, de se maintenir dans les rangs des viveurs, va jusqu'à la folie. Nous sommes entrés dans une période de rapacité où chacun est absorbé dans la poursuite du gain, où le sens moral est menacé de paralysie, tandis que de lâches spéculateurs et de gros capitalistes sans vergogne se livrent avec impunité à leur sinistre besogne, c'est-à-dire s'emparent du contrôle absolu des matières indispensables à la vie et au bien-être humain. Nous vivons en des temps sans merci en lesquels il n'y a ni sollicitude, ni égards charitables pour les besoins ou les droits des faibles, pour lesquels la lutte pour l'existence est plus pénible que jamais.

Si maintenant nous examinons attentivement la façon dont les différentes classes de la société sont affectées par ces conditions inusitées et, à certains égards, anti-naturelles, nous pourrions facilement nous rendre compte que les aveugles en souffrent plus que les autres. On peut même dire que ce sont eux qui en souffrent le plus. En effet, d'un côté ils sont incapables d'entrer dans

quelqu'une de ces immenses compagnies manufacturières, ou de ces combinaisons financières, faute de capital ou de masse active de quelque sorte; de l'autre, ils ne peuvent participer à aucune de ces grandes occupations industrielles ou commerciales, conduites sur une large échelle, puisqu'ils ne sauraient manier les mécanismes compliqués qui sont l'âme et le trait saillant de toutes les entreprises de ce genre. Dans ces conditions, à peine peuvent-ils espérer obtenir un emploi rémunérateur dans les ateliers ordinaires; jamais ils ne peuvent lutter avec succès contre les autres ouvriers; d'ailleurs, s'ils l'essayaient, ceux-ci les auraient bientôt écartés.

Ainsi donc les obstacles qui empêchent presque toutes les personnes privées du sens de la vue, de s'engager avec profit dans un métier ou d'obtenir un emploi dans une manufacture, ces obstacles sont insurmontables et il n'y a pas de moyens, ni d'expédients qui puissent y remédier. Il ne nous reste en conséquence, dans nos efforts pour élever les aveugles et les armer pour les batailles de la vie, qu'une seule voie à prendre : faisons volte-face : laissons les vieilles bâtisses en briques et reconstruisons en bonne pierre de taille. Ne nous obstinons pas à perdre nos ressources et à épuiser nos forces en voulant naviguer contre de forts vents adverses, en voulant forcer d'impénétrables barrières. Suivons la voie tracée par la raison et le bon sens, et dirigeons notre attention d'un côté qui nous offre l'espérance de résultats meilleurs que l'ancien système. En d'autres termes, nous devrions consacrer tous nos efforts au développement et à la culture du cerveau. Ce devrait être notre but principal. Au lieu de donner la prédominance aux métiers manuels, et d'essayer d'en enseigner plusieurs à grand prix de temps et d'argent, nous devons nous efforcer, avant tout et par dessus tout, de développer l'intelligence de nos élèves, d'éveiller leurs facultés endormies, de fortifier leur jugement, d'où dépendra leur avenir. Nous devons cultiver à fond leur

esprit, en faire des batteries électriques, des foyers de pensée, laquelle, suivant Emerson, est la graine de l'action et le moyen de former une carrière. Nous devons leur donner une connaissance et une maîtrise complète de leur propre moi, et leur inculquer des sentiments de confiance en soi et d'indépendance, ainsi que ces éléments du caractère indispensables au succès dans la vie. C'est sur ces points que nous devons concentrer toutes nos énergies. Ce n'est que par un semblable système d'éducation et d'instruction libéral, que nous arriverons à supprimer la barrière qui sépare l'aveugle du reste de la société.

Hic est, aut nusquam, quod querimus

Plus nous étudions le problème du succès dans les différentes branches de l'activité humaine, plus nous reconnaissons le fait que l'esprit est à la mesure de l'homme, comme l'a dit Ebénézer Elliott.

Mind, mind alone

Is light and hope, and life, and power :

(L'esprit, l'esprit seul est lumière, espoir, puissance.)

Ceci est particulièrement vrai dans les conditions présentes de la société et le sera de plus en plus. Il y a une pensée profonde et une saine philosophie dans le mot de Bulwer. Tant que durera le monde, le soleil empourprera les sommets des collines avant de briller dans la plaine.

C'est ainsi que nous avons été amenés à donner plus de soins à la culture des facultés mentales de nos étudiants et à faire de cette culture le premier principe et la base de notre travail. Notre plan d'éducation et d'instruction a en conséquence, été entièrement réorganisé ou reconstruit sur des bases plus solides et plus larges, et a été porté à un tel degré d'achèvement que nous sommes à la hauteur des temps, et pouvons satisfaire et remplir toutes les demandes et tous les besoins des enfants et des jeunes gens qui fréquentent notre école.

Ce système, tel qu'il existe à présent, embrasse un vaste champ et ouvre un immense horizon. Il ne se borne pas à donner à l'aveugle une connaissance élémentaire dans les branches ordinaires des études, et de lui enseigner un peu de musique ou quelque autre simple métier; il va beaucoup plus loin. Il tend à atteindre chaque faculté de l'étudiant, à développer chaque côté de sa nature, l'intelligence, la conscience, comme un élément actif de son caractère, le sens de l'honneur, l'amour du travail, la faculté de penser et d'agir et le désir de l'indépendance.

Avec ce système d'éducation, nous avons bon espoir de produire des hommes et des femmes d'une noble espèce, forts, robustes, confiants en eux, braves, entreprenants, discrets. Nous nous proposons de les mettre à même de raisonner et de juger, de penser et de projeter, de décider et d'exécuter. Nous avons le ferme espoir de pouvoir leur inspirer l'ambition d'être des membres actifs, utiles et intéressants de la société; cela ne vaut-il pas mieux que d'être à charge à sa charité, plus ou moins déguisée, parfois sous la forme de travaux manuels ou de chances industrielles? Enfin, nous voulons les habituer à employer leurs facultés intelligemment et habilement, et les mettre à même de se tenir en relations aussi nombreuses que possible avec leurs concitoyens.

Dans la préparation ou l'adoption des moyens et mesures pour accomplir l'œuvre de notre école, d'accord avec les méthodes les plus récentes et les plus approuvées, nous ne perdons jamais de vue ce fait que l'éducation est un procédé dynamique et non mécanique et qu'il est de la plus haute importance d'unir étroitement la vie intellectuelle aux plus profonds fondements du caractère de nos étudiants.

Fermement convaincus que la destinée de l'aveugle dépend entièrement du développement de son intelligence et de la force de son caractère, nous nous effor-

çons de donner à nos élèves tous les avantages, toutes les occasions qui pourront développer en eux ces inestimables qualités. Nous n'avons rien négligé pour atteindre ce but. Tout en rendant justice aux précieuses leçons que nous donne l'histoire de la pédagogie et en mettant à la portée des enfants et des jeunes gens qui nous sont confiés les meilleures productions de l'esprit humain, et l'expérience du passé pour leur plus grand profit, nous essayons en même temps de leur faire entrevoir le vaste aspect du monde qui les entoure et de les intéresser à tout ce qui est essentiel dans la pensée et dans la vie de nos jours. Ce sera des rangs des personnes instruites et éduquées de cette façon que sortiront les hommes forts, les femmes fortes qui serviront à la fois d'exemple à leurs compagnons d'infirmité et d'agents actifs pour les conduire à un niveau plus élevé de dignité sociale, de beauté morale et de succès économique.

unrelent

The blind-deaf-mutes in Sweden
Les sourds-muets-aveugles en Suède

par M^{me} AUREP-NORDIN

Directrice de l'École des sourds-muets-aveugles,
à Venersborg (Suède)

Selon les statistiques de 1871 il y avait en Suède 60 sourds-muets-aveugles de 5 à 60 ans. On ne connaît qu'un seul cas de cette époque où un sourd-muet-aveugle ait reçu chez nous un enseignement.

En 1881, il y avait parmi les nombreuses protégées de S. M. la Reine une petite fille, qui était sourde-muette et aveugle depuis sa quatrième année. La Reine me confia l'éducation de sa petite protégée et peu à peu cette mission s'est développée dans toute une institution spécialement en faveur d'enfants pauvres anormaux, privés de *la vue* et de *l'ouïe*, et conséquemment aussi de la parole. En 1886, le 10 octobre, l'institution des sourds-muets-aveugles fut organisée et reçut ses premières élèves, quatre sourdes-muettes-aveugles. Depuis lors, plus d'une vingtaine de ces anormaux a passé par là. A présent il y a à cette institution 9 sourds-muets-aveugles des deux sexes, et 18 aveugles arriérés. L'instruction est donnée individuellement aux sourds-muets-aveugles, c'est-à-dire qu'on n'enseigne qu'un seul élève à la fois. Ainsi on peut traiter chaque enfant selon son intelligence, son développement physique et intellectuel, etc. Trois institutrices seulement sont à leur disposition; aussi ne pouvons-nous donner à chaque élève assez d'instruction pour obtenir le meilleur résultat. Hellen Keller en Amérique a eu quantité de maîtres pour l'enseigner; Marie Heurtin en France a eu Sœur Sainte-Marguerite pour son éducation et en outre une sourde-muette pour sa monitrice. Les nôtres ne reçoivent que deux heures ou deux heures et demie d'instruction intellectuelle journallement. Néanmoins nous avons obtenu des résultats étonnants et encourageants. Mais pour que l'instruction soit un succès, il faut au moins deux institutrices pour trois élèves. Quand l'intelligence de l'élève est normale, on sait que la surdité et la cécité sont des liens qui peuvent être brisés par l'éducation propre; c'est un fait constaté par quiconque s'est occupé de ces enfants. Au point de vue humain, cette éducation, dont ils ont le besoin le plus urgent, a son prix; c'est la délivrance, la

sortie de leur prison involontaire; au point de vue scientifique, ils peuvent servir d'expérimentations aux études psychologiques; et, à un point de vue encore supérieur, ne sont-ce pas des âmes rachetées au même prix que chacun de nous? est-ce qu'ils n'ont pas les mêmes droits humains que chacun de nous? Toujours est-il qu'ils souffrent involontairement par la faute de leurs parents.

Malgré tout cela, on a une tendance à considérer la cause de ces anormaux comme une œuvre de grâce, qu'on peut ou non accomplir. N'est-ce pas qu'il est au contraire notre devoir de soulager autant que possible l'affliction dont ils souffrent? Quiconque a été témoin de la joie, du bonheur de ces malheureux quand le premier rayon de la lumière de l'instruction commence à pénétrer les ténèbres dont ils sont entourés spirituellement, sait que c'est une œuvre qui porte sa récompense en elle-même, car chaque progrès est une victoire. La gratitude des élèves pour chaque pas vers la lumière à travers les vides où s'est passée leur vie jusqu'ici, est une récompense de nature à donner courage même à ceux qui se rendent compte des difficultés à vaincre et des problèmes à résoudre. Songeons que ce sont des captifs dans une prison où nous ne pourrions jamais entrer, dont nous ne pouvons nous faire une idée réelle. Nous sommes séparés de nos élèves par des murs qui ne peuvent être démolis que très lentement, pas à pas, par un travail réciproque bien laborieux, mettant à l'épreuve la patience des deux côtés, alors que nous devrions être en communion personnelle et intime dès le commencement. Il n'est pas facile de se mettre à leur niveau d'ignorance; c'est une œuvre qui ne s'accomplit que peu à peu par beaucoup de patience et de charité, par un travail de bien des années. Mais si la tâche a été difficile, certainement personne n'en doute, la joie de la victoire surpasse tout.

A notre institution les élèves reçoivent, à part le chant et le dessin, le même enseignement que dans les écoles publiques; nous utilisons les livres de la méthode Braille, les cartes géographiques en relief, les machines et les instruments à écrire, l'articulation même et en dernier lieu la nature, les objets naturels et les modèles. L'enseignement pratique ou manuel occupe une place importante parce qu'il ne contribue pas seulement au développement physique et intellectuel, mais qu'il met les élèves en état de gagner leur vie.

Ils apprennent à faire des brosses, à tricoter, à faire du crochet, des paniers, à tisser etc. L'ouvrage donnant le meilleur résultat en tout cas, c'est le tissage. Tous les élèves, les garçons et les filles, y prennent un grand intérêt, ils sont heureux de savoir qu'ils se servent de couleurs différentes, ils s'amuse aux dessins qu'il faut leur donner en relief. Ils y font de grands progrès et ont appris plusieurs espèces de tissage artistique : des tapisseries, des tapis, des coussins etc. aussi bien que le tissage plus simple, tel que des mouchoirs, des

serviettes, etc. L'institution, ayant pris part à trois expositions nationales par les ouvrages des élèves, a reçu les plus hautes récompenses.

Le but de l'institution est de transformer ces élèves autant que possible par une éducation soigneuse, en des personnes chrétiennes, morales et utiles, heureuses malgré toutes leurs afflictions, aspirant au ciel où il n'y aura plus ni aveugles, ni sourds-muets, ni souffrances quelconques.

Quoique ce ne soit que la minorité qui puisse atteindre à ce but supérieur, il vaut pourtant la peine de s'occuper aussi de ceux pour lesquels il faut abaisser le but de l'éducation, ceux qui ne peuvent acquérir ni des connaissances positives, ni de l'habileté manuelle, mais pour qui les longs jours ennuyeux peuvent être abrégés par des occupations dont le but même n'est que l'abréviation du temps fastidieux. Il y a des cas où il nous faut beaucoup de sacrifice personnel et de courage, mais n'oublions jamais qu'il y a l'Esprit de Vie derrière ce malheureux repoussant ou cet idiot indifférent.

Jusqu'ici il nous a fallu nous charger à l'école de tous les sourds-muets-aveugles, que leur intelligence fut ou non suffisante, mais j'espère que désormais nous pourrons les séparer selon leurs capacités.

Le 21 mars dernier, s'est fondée la *Société pour garder les aveugles, adultes, sourds-muets ou idiots*, qui a pour mission principale d'établir une maison d'ouvrage, où ses protégés trouveront un refuge après avoir accompli leur éducation et où ils pourront constamment se développer, etc. Cette société a déjà plus de 500 membres et un capital d'environ 7,000 francs.

Dès octobre prochain, nous aurons organisé cette « maison d'ouvrage » où nous transférerons ceux qui ont fini leur éducation à l'école, et plus tard aussi ceux qui ne sont capables que de recevoir l'enseignement pratique ou manuel. Enfin il nous faut aussi un *asile* ou *refuge* où l'on pourrait placer ceux qui, par manque d'intelligence, ne peuvent pas profiter de l'instruction intellectuelle ou pratique, mais à qui l'on pourrait par l'éducation donner sur toutes choses des habitudes humaines, les sauver de la misère matérielle, leur donner les tâches les plus simples à accomplir, car « le travail fait la santé », nous dit l'Évangile, et « empêche plusieurs occasions de péché ». Certainement une occupation quelconque leur donnera un changement dans leur vie de privation et les fera jouir peu à peu de la satisfaction d'avoir accompli quelque chose, même s'il a fallu pour cela vaincre une résistance énergique. Cet *asile* serait aussi une retraite pour les protégés de « la maison d'ouvrage », qui y jouiront du repos quand ils deviendront trop âgés pour travailler à la maison.

Voilà l'institution complète en trois parties : 1^o l'école ; 2^o la maison d'ouvrage et 3^o l'asile ou refuge.

Ayant commencé cette œuvre sans ressources il y a dix-neuf ans, je

me demande bien souvent comment il est possible que nous puissions suffire à nos besoins annuels, qui sont à présent de 20,000 couronnes environ, et augmentent de plus en plus; je comprends bien que ce n'est pas l'œuvre d'une femme, mais que c'est au Seigneur, à l'État et à la philanthropie que je dois ma reconnaissance sincère et profonde pour le résultat. A ce moment, j'aimerais à oublier tous mes chagrins, tous mes soucis économiques pour le pain quotidien, tout ce qu'il a fallu à cette grande famille, aux enfants, aux institutrices et aux servantes, etc. Malheureusement tout cela a bien paralysé l'œuvre entière et en particulier l'instruction. Si nous n'avons pas encore tout ce qu'il nous faut, au moins ces mauvais jours du début sont passés. Nous commençons en 1886 avec une subvention d'État de 400 couronnes, portée successivement à 900, 1,400, 2,000; à partir de 1890, nous avons reçu 5,000 pour l'éducation des sourds-muets-aveugles, savoir le maximum de 10 à la fois. Depuis 1904, l'État nous alloue 250 couronnes annuellement pour chaque aveugle arriéré. En outre il faut que chaque élève paye 400 c. par année dont ils reçoivent la plus grande partie, ou 250 à 300 c. des conseils généraux; le reste est fourni par le conseil de la paroisse. Les élèves restent à l'Institution toute l'année et sont fournis par elle de tout ce qu'il leur faut.

Il y a quelques années, j'ai fait une collecte pour construire des bâtiments en rapports avec nos besoins mieux que les maisons qu'on peut louer, mais jusqu'ici ils ne sont qu'en projet, car la somme de 50,000 c. (80,000 fr.) ne suffit point et cependant il nous faut payer 2,500 c. (3,300 fr.) pour les maisons que nous louons et qui ne nous conviennent pas. L'année prochaine, nous allons bâtir avec l'espoir que Celui qui nous a aidé jusqu'ici, ne nous abandonnera pas à l'avenir.

Au commencement de cette œuvre, il y avait beaucoup de résistance, d'ignorance et d'indifférence à vaincre; on n'a pas compris ce que c'est d'être *sourd-muet et aveugle*. On me disait : « Il faut l'envoyer à une institution des sourds-muets. » C'est impossible, il est en même temps aveugle et ne peut rien voir. « Eh bien, à l'école des aveugles ! » Mais, comprenez donc, il ne peut ni voir, ni entendre, ni parler non plus. « Est-ce qu'il y en a plusieurs en Suède ? » « Oui, d'après les statistiques, il y en aurait 60 environ ».

Nous en avons eu 22 à l'Institution et j'en connais encore une dizaine. — De nos 22 élèves, il y a onze qui sont sourds-muets-aveugles de naissance. Quant à l'intelligence, cinq sont des idiots, six ne sont pas normaux et onze ont plus ou moins bonne intelligence; quatre sont même des élèves doués.

Je n'aurai qu'en passant l'occasion de vous faire part de mes observations et expériences psychologiques. On rencontre bien des singularités de caractère, d'humeur, d'entendement et de conception,

il y a bien des idées et des choses au dehors de leur atteinte. Grâce à mon expérience précédente comme institutrice de sourds-muets, j'avais été un peu préparée à ces anomalies. Bien souvent, en enseignant un sourd-muet-aveugle intelligent, on oublie qu'il lui manque aussi la vue. La surdité est une affliction encore plus grande que la cécité, non pas en elle-même, mais par ses conséquences — le mutisme et le manque de langage. Ce n'est que par le langage qu'on a accès vraiment au monde spirituel, vis-à-vis duquel la cécité n'a point d'influence essentielle. Néanmoins chez les sourds-muets-aveugles, même de naissance, on peut trouver le grain de la vie spirituelle cherchant à se délivrer de sa prison, de ses liens. Chez une de mes élèves (n° 1), qui avait perdu la vue et l'ouïe entre 3 et 4 ans, se développait peu-à-peu une aliénation mentale telle qu'il fut nécessaire de la placer dans un asile d'aliénés à cause de ses attaques de furie. Je me demandais et je me le demande encore, maintenant qu'elle est morte, si elle était vraiment aliénée ou si ses attaques de furie n'étaient pas causées par ses souvenirs du temps où elle pouvait voir et entendre, par ses ardents efforts pour se délivrer des liens inconnus dont elle se sentait saisie et liée, sans qu'elle ne pût rien faire pour s'en délivrer? Elle avait une bonne intelligence, qui se manifestait en particulier par sa disposition naturelle pour l'arithmétique.

Une autre (n° 12), une fillette de dix ans à l'entrée, vive et douée, malheureuse de naissance, saisissait rapidement tout ce qu'on lui offrait de l'enseignement, elle s'exprimait naturellement et eut accès de bonne heure au monde spirituel. Elle se préoccupait vivement des choses divines et célestes et son âme en avait comme faim et soif. Elle ne se soumit jamais au sort d'être sourde et aveugle. « Je ne veux pas l'être. Pourquoi Dieu ne veut-il pas m'aider et me guérir? » me dit-elle plus d'une fois, mais ces révoltes se calmèrent par des récits de la gloire qui l'attendait là-haut auprès de Dieu, au ciel où il n'y aurait jamais des affligées. La séparation de l'âme et du corps à la mort était un sujet qui lui causait beaucoup de méditations et de contemplations. Un jour elle me demandait : « Est-ce que mon âme va sortir du corps par mes cheveux pour monter vers le ciel? » Elle mourut après une maladie intense, mais au milieu de ses souffrances elle se réjouissait de la délivrance de ses défauts physiques et en mourant même elle répondit — les mains levées vers le ciel et l'air triomphant — à ma question si elle « *voulait* mourir et monter vers Dieu où elle verrait et entendrait » -- « oui, oui ». Quelques instants encore et elle fut délivrée. — Elle n'avait été à l'école que cinq années, mais à cause de sa bonne intelligence, elle avait fait des progrès étonnants. Grâce à un de ses camarades, son cher ami (n° 5), qui s'occupait beaucoup d'elle, elle était au courant de tout ce qui se passait à l'école et partageait toutes ses expériences. Son grand plaisir c'était d'instruire sa petite amie. Il ne s'y refusa qu'une seule fois : le

jour de sa confession et de sa première communion. Il fut tellement rempli de la bénédiction et de l'importance de cet acte saint, qu'il resta assis toute la journée contemplant et méditant ce qui s'était passé et il n'en communiqua rien à sa petite amie. Probablement il eut conscience d'avoir fait une expérience au-dessus de la conception de la petite. A sa mort, il nous avait déjà quitté, mais après quelque temps, il revint pour nous faire une visite. Nous l'avions informé de la mort de sa petite amie, mais on pouvait voir qu'il n'avait pas compris qu'elle était partie pour toujours. De nouveau, nous remarquions chez lui la même contemplation qu'au jour de sa communion; il se trouvait devant quelque chose d'extra-naturel, en face d'un fait qu'il lui fallait *réaliser par l'expérience*.

Mais il faut se borner; il ne me reste pour conclure qu'un tableau sur les sourds-muets-aveugles dont j'ai eu la charge à l'Institution. Je voudrais espérer seulement que j'ai pu mettre en valeur les bienfaits que retirent de cette œuvre les sourds-muets-aveugles en Suède.

TABEAU des élèves de l'Institution des sourds-muets-aveugles de Venersborg, Suède. — 1886-1905

Numéros	NOMS	Sourds-muets-aveugles de naissance	Age au moment de la cécité et de la surdité	Age à l'entrée de l'Institution	Nombre d'années passées à l'Institution	Intelligence	Morts	OBSERVATIONS
1	Emilie	—	3 à 4	15	9	bonne	1	aliénée.
2	Kristina	—	3 à 4	15	6	bonne	1	semi-muette.
3	Emma	1	—	15	8	idiote	1	paralysée.
4	Ulda	1	—	10	3	idiote	—	
5	Johan	—	2	8	12	bonne	—	
6	Karl W.	—	14	16	5	bonne	—	pas muet; négligé; malheureux par accident.
7	Mårten	1	—	10	5	peu	—	aliéné; famille mauvaise; une sœur aveugle; une autre sourde-muette; consanguinité.
8	Arvid	—	5	32	1/2	peu	—	repoussé à cause de sa méchanceté.
9	Anna	1	—	8	1	idiote	1	une sœur pareille; un frère aveugle; ivrognerie.
10	Hilma	1	—	8	1/2	idiote	1	paralysée.
11	Viktor	1	—	7	—	idiot	1	paralysée; grandeur au bébé.
12	Elin	1	—	10	5	bien douée	1	sœurs; en famille de n° 7; consanguinité.
13	Emma	1	—	9	6	peu	—	
14	Hildur	—	3	10	4	bonne	1	semi-muette; syphilis héritée.
15	Per V.	1	—	10	6	bonne	—	entend et voit assez bien après le traitement médical.
16	Malla	—	2 à 3	6	2 1/2	bonne	—	
17	Agge	1	—	10	1 1/2	bonne	—	
18	Karl S.	—	à bébé	15	6	bonne	—	
19	Magnus	1	—	8	10	peu	—	voit un peu ensuite d'une opération.
20	Valborg	1	—	10	3 1/2	peu	—	discerne les couleurs; aliéné périodique.
21	Mård	—	—	29	1 1/2	—	—	a perdu l'ouïe à 12 ans et la vue à 17; ne parle pas; indifférent; a passé son temps au lit; fait des progrès.
22	John	1	—	10	3/4	bonne	—	estropié des jambes; voit un peu.



XXIV

39

On the necessity of creating from po

De la nécessité de créer

of view of education + instruction, a new
au point de vue de l'éducation et de l'instruction, une
nouvelle catégorie d'enfants anormaux, comprenant
les difformés, estropiés et mutilés,

classification of abnormal children, incl
par M. le D^r BOURRILLON

Directeur de l'Asile national des convalescents
à Saint-Maurice (Seine)

the deformed, paralyzed and maimed

En France, comme dans beaucoup de pays d'Europe, l'usage veut que l'on ne considère, au point de vue de l'instruction, comme enfants anormaux, que ceux qui sont atteints de troubles cérébraux ou nerveux, ou les sourds-muets et les aveugles. On laisse ainsi de côté une classe pourtant bien nombreuse d'anormaux, ceux qui, congénitalement ou accidentellement, sont difformes ou privés de l'usage d'un ou de plusieurs membres. Les hérédités tuberculeuses, névropathiques, syphilitiques et alcooliques, se développent tous les jours davantage et le machinisme enfiévré qui descend maintenant de l'atelier à la rue, tord et écrase indifféremment les membres et les reins des petits et des grands. Rien, ou à peu près, n'a été fait pour utiliser ce qui reste d'adresse et de vigueur dans ces jeunes organismes victimes des tares ancestrales ou d'accidents brutaux.

En France, en dehors d'une ou deux œuvres privées bien modestes, une seule tentative a été faite, en 1889, pour créer une école et des ateliers d'apprentissage pour enfants infirmes à l'hospice d'Ivry: mais, de cette intéressante innovation, il ne reste aujourd'hui qu'un vestige d'école primaire, où végètent une vingtaine de pauvres

enfants attendant que l'âge réglementaire de 20 ans, leur permette d'entrer à l'hospice de Bicêtre. Si l'on a reproché bien souvent, non sans raison, aux institutions de sourds-muets et d'aveugles de ne pas produire un effet utile en rapport avec la dépense et l'effort réalisé, que dira-t-on de l'Ecole d'Ivry?

En Angleterre, à Birmingham et ailleurs, existent plusieurs organisations destinées à venir en aide aux enfants estropiés, mais l'instruction primaire et professionnelle y est peu développée; on s'y occupe surtout d'assistance et de placement familial.

Il faut arriver dans les brumes du Nord, sous lesquelles couvent les ardeurs d'une bienfaisance aussi éclairée que généreuse, pour trouver des institutions qui doivent être citées comme modèles, à tous ceux qui auront le désir de s'occuper de l'éducation des enfants estropiés. Je ne les décrirai pas et me contenterai de renvoyer les personnes que cette question peut intéresser, à la brochure que j'ai publiée, en 1903, sur les ateliers de Copenhague, Christiania, Gothembourg, Stockholm, Helsingfors, etc. Je ne puis pourtant pas oublier de rappeler le nom du vénérable pasteur Knudsen, qui fut, dès 1872, l'initiateur de cette œuvre si passionnante et qui fonda l'Institut de Copenhague, lequel a été et reste encore le modèle de tous les autres.

C'est de mon voyage dans ces étonnants petits pays de l'extrême Nord de l'Europe, qu'est né en moi le désir d'appeler l'attention des philanthropes des autres nations, sur ces déshérités de la nature, que l'on classe trop facilement au niveau des non valeurs. C'est pour cela que je viens, au sein de ce Congrès d'Education et de Protection de l'Enfance, émettre le vœu qu'une nouvelle classe d'anormaux s'ajoute aux catégories déjà admises, comme ayant droit à la sollicitude des éducateurs éclairés et qu'aux enfants sourds-muets, aveugles, idiots ou faibles d'esprits, etc., dont s'occupent depuis longtemps les congrès, commissions ou sociétés charita-

bles, on joigne les enfants estropiés ou mutilés qui sont dans l'impossibilité de recevoir l'instruction primaire ou professionnelle banale.

Les limites tracées à ce rapport ne me permettent pas de rentrer dans les détails d'un programme d'action; je me bornerai donc à en esquisser les grandes lignes.

Nécessité de cours primaires spéciaux.

Il y a une variété extrême, il y a des degrés à l'infini, parmi les mutilations. Les moyens d'éducation doivent donc être multiples, gradués et s'appliquer, même à ceux auxquels une infirmité légère, plus disgracieuse ou ridicule que vraiment gênante, rend cependant difficile ou pénible, le séjour des écoles ordinaires.

On sait combien les enfants sont cruels pour ceux de leurs camarades qui sont débiles ou infirmes. Il n'est personne qui ne se rappelle avoir rencontré à l'école ou au collège, de pauvres petits êtres difformes qui, malgré la protection des maîtres, devenaient les souffre-douleur de toute leur classe. C'était un bossu, un pied-bot, un coxalgique, qui, ne pouvant participer aux jeux en commun, en butte aux moqueries, parfois aux coups de ses trop turbulents compagnons, et trop faible pour se défendre, était traité en véritable paria. Qui n'a remarqué leurs regards inquiets et apeurés, où luit parfois un regard de haine, quand l'injure les blesse trop vivement dans leur délicate impressionnabilité?

Si quelques-uns de ces déshérités, se consolant dans un âpre labeur de l'injustice de la destinée et des hommes, arrivent à fournir des carrières parfois très brillantes, combien y en a-t-il qui, découragés et démoralisés, finissent dans l'idiotie et l'abrutissement?

C'est dans un noble sentiment de pitié envers ces pauvres petits, que la Société de secours de Copenhague a annexé à ses ateliers, une école primaire où sont reçus et instruits par des institutrices dévouées, une quantité

d'enfants auxquels leurs infirmités interdisent l'entrée des classes publiques.

C'est un spectacle vraiment émouvant que cette salle où sont réunis une trentaine de petits infirmes, de 4 à 14 ans, difformes, paralysés, amputés, qui vivent entre eux dans la plus parfaite harmonie et suivent les explications que leur donne leur maîtresse, dans un calme d'esprit propice à l'intelligence et à l'assimilation de leur leçon. Souvent pâles et chétifs, mais le regard vif et heureux, ils travaillent dans les attitudes variées que commandent leurs infirmités. Non seulement ils reçoivent l'instruction primaire, mais encore ils apprennent à exécuter divers petits travaux manuels, qui leur donnent de bonne heure le goût d'une profession dans laquelle ils se perfectionneront, quand leur âge le permettra, dans les ateliers voisins.

Il n'y a pas d'ailleurs que la nécessité d'arracher des malheureux contrefaits aux sarcasmes « d'un âge sans pitié », qui milite en faveur de la création de cours analogues à celui de Copenhague. Il y a aussi les mille et une difficultés qu'il faut vaincre, pour permettre d'apprendre à lire et à écrire aux véritables estropiés ou mutilés.

Un manchot a besoin d'un fixe-papier; à l'autre, paralysé du membre inférieur, il faut un siège spécial; ce bossu aura une table à encoche; ou donnera un porte-plume particulier à cette main déformée, etc., etc. Outre qu'un petit estropié ne voudra qu'avec peine user de ces engins dans une école ordinaire, songez à combien de difficultés et de retards on se heurterait pour les obtenir d'une administration scolaire.

Les motifs physiques et moraux abondent donc pour justifier la création, soit d'écoles spéciales, soit de cours annexés aux écoles primaires, dans lesquelles, loin des moqueries de leurs camarades et par tous les moyens utiles, les enfants estropiés recevront au moins l'instruction élémentaire, que la plupart des nations civilisées

rendent obligatoires pour tous leurs citoyens. Là seulement leur âme se développera grande et généreuse, dans l'effort de leur intelligence libérée de soucis déprimants.

Education professionnelle.

Je ne voudrais pas que l'on rééditât pour les estropiés, les critiques dont je parlais plus haut relativement aux aveugles et sourds-muets. Il faut souhaiter qu'une heureuse sélection, permette de pousser seulement ceux qui ont les qualités requises, pour arriver à un salaire vraiment rémunérateur. J'avoue que ce triage n'est point aisé et que l'on obtient parfois des résultats surprenants, avec des infirmes, qu'à première vue on aurait jugés incapables de produire un travail sérieux. Ainsi j'ai vu à Christiania, une pauvre fille atteinte de paraplégie infantile, que ses parents utilisaient d'abord en lui faisant porter des seaux d'eau avec sa bouche : elle marchait à quatre pattes ! Les commissures des lèvres portent encore les cicatrices des ulcérations profondes occasionnées par l'anse des seaux, ulcérations que l'on pouvait voir lorsqu'elle fut amenée à l'Ecole. C'est aujourd'hui une excellente couturière qui gagne sa vie normalement. Une autre fille, quoique déjà âgée et manchotte, a appris le tissage des curieux tapis norvégiens ; elle gagne, par un travail exécuté chez elle, un salaire modeste, mais suffisant pour la faire vivre.

Il est donc difficile de déterminer d'une manière précise, quels sont les enfants qui présentent les qualités physiques et intellectuelles nécessaires, pour que le salaire qu'ils gagneront plus tard vienne compenser les soins et les dépenses occasionnés par leur apprentissage.

C'est surtout pendant leur passage à l'école primaire, qu'il sera possible de discerner les enfants qui présentent quelques garanties à cet égard. Pour ceux-là on créerait des ateliers d'apprentissage, sur la même base que les ateliers pour adultes dont j'ai étudié ailleurs l'organi-

sation; leur séjour y serait limité à la durée du temps de l'apprentissage et, à leur sortie, des sociétés de patronage s'occuperaient de leur placement ou de leur installation.

Restent les enfants que leur impotence physique, leur manque d'intelligence ou d'aptitude, leur caractère par trop indiscipliné, (dont les cas sont si fréquents dans le monde des mutilés, jeunes ou vieux,) rendent impropres à une instruction professionnelle suffisante pour leur assurer l'existence; à ceux-là doit être appliquée l'assistance familiale qui, dans toutes ses variétés et suivant les cas, semble un moyen de choix pour donner à ces débris d'humanité, la meilleure part de bonheur à laquelle ils puissent prétendre.

Trop brève est cette esquisse pour que j'aie pu rentrer dans des détails qui auraient pu mieux frapper l'esprit et convaincre mes auditeurs; mais, si chacun veut bien regarder autour de lui, il sera étonné du nombre d'estropiés ou de mutilés qu'il a connus et il se demandera alors, pourquoi la charité publique et privée dépense une somme si énorme de temps, de cœur et d'argent pour les autres anormaux, alors que la classe des infirmes et estropiés a presque partout été oubliée, dans l'énumération des enfants ayant droit à une éducation spéciale.

A ces petits malheureux surtout, doit s'appliquer cette assistance si noblement définie par M. Henri Monod :
« Aider celui dont les forces ne sont pas suffisantes,
» prendre la part excessive de son fardeau en l'encourageant à porter le reste; voilà l'exercice de la
» Fraternité dans le respect de la dignité humaine. »

Conclusions.

Il y a lieu de comprendre parmi les anormaux, les enfants auxquels une infirmité congénitale ou acquise,

rend difficile ou impossible l'instruction primaire ou professionnelle.

Les enfants estropiés, mutilés ou atteints d'une difformité ridicule ou repoussante, seront admis dans des écoles primaires à eux réservées, ou dans des cours spéciaux annexés aux écoles ordinaires.

L'instruction sera complétée, pour ceux qui semblent pouvoir être mis en état de subvenir entièrement à leurs moyens d'existence, par l'apprentissage d'une profession adaptée à leur mutilation.

Cette instruction sera moins perfectionnée pour les enfants dont les ressources morales, intellectuelles ou physiques, sont insuffisantes pour atteindre ce but, mais, s'ils sont sans moyens d'existence, on continuera à leur venir en aide par des moyens appropriés et notamment par leur placement dans des familles, suivant les règles déjà fixées de l'assistance familiale.



XV
242

education of infirm and feeble children
Education des enfants
infirmes et faibles

par M. CHARLES-L. BRACE

Secrétaire de la Société de Protection de l'Enfance de New-York

Rapport présenté au nom de l'auteur
par M. GEORGES CANTE

Délégué de l'Institut américain d'Economie sociale de New-York

A New-York, dans les maisons de logements de la classe pauvre, surchargées de population, vous remarquez un grand nombre d'enfants infirmes victimes de la tuberculose ou d'accidents survenus dans leur toute première jeunesse. Pour ceux qui n'ont que peu de temps à vivre, on ne peut faire autre chose que de leur rendre plus heureuse leur courte existence. Les autres, au contraire, arriveront à l'âge adulte et tous les efforts doivent se porter sur l'étude des moyens à employer pour les élever et les instruire.

Dans les quatre écoles industrielles de la Société de Protection de l'Enfance de New-York, on a établi pour ces infortunés des classes qui sont fréquentées par 240 enfants. Ils sont amenés à l'école et reconduits à la maison dans des voiturettes et sont entourés de soins attentifs.

Ceux-là seuls qui sont en contact avec ces enfants savent quel contentement ces écoles apportent à ces malheureuses petites créatures, surtout lorsqu'on leur apprend les moyens de se rendre utiles dans la famille.

Pour les plus âgés de ces enfants, nous avons ouvert

des classes de travail manuel, — de couture pour les filles, de fabrication de brosses pour les garçons.

Ces écoles pour enfants infirmes ne sont possibles que grâce à l'assistance de personnes des classes aisées dont le cœur se laisse toucher par l'infortune de ces déshérités. Des comités de dames se sont formés pour donner à ces enfants les soins que réclament leurs souffrances et leurs misères. Ces comités veillent à ce qu'ils aient une alimentation meilleure, ils leur fournissent des appareils orthopédiques, des chaises roulantes, et leur procurent des jeux et des distractions. Des gardes-malades expérimentées les surveillent pour prévenir les complications qui peuvent survenir dans leur conformation vicieuse; elles conduisent les enfants dans les hôpitaux lorsque cela est nécessaire, ou les visitent à la maison pour s'entretenir de leur état avec les parents. En outre il y a des aides chargés de les monter et de les descendre dans les escaliers de leurs maisons. Ces comités ont pris à leur charge la dépense de six voitures pour le service de l'école. Toute cette organisation importante est conduite avec succès.

Voilà sept années déjà que nous avons créé ces classes pour enfants infirmes et nous avons réussi au delà de ce que nous pouvions espérer. Quelques-uns de ces pauvres petits qui sont venus chez nous, faibles de corps ou d'esprit, suivent maintenant les écoles publiques. Leur état s'est suffisamment amélioré pour leur permettre de se rendre aux écoles les plus proches de chez eux. S'il faut reconnaître les heureux résultats dus au traitement que ces enfants reçoivent dans les hôpitaux, il faut admettre aussi que l'école également exerce sur eux une bienfaisante influence.

Nous faisons tous nos efforts pour engager les parents à faire suivre à leurs enfants un traitement médical, mais lorsque nous voyons que l'intérêt absolu de l'enfant l'exige, nous prenons sur nous la responsabilité de l'envoyer dans un dispensaire et nous lui fournissons les médicaments nécessaires.

Un cas touchant est celui d'une petite fille atteinte de la " danse de Saint-Guy „. Cette pauvre créature avait souvent été amenée à l'école dans une situation presque désespérée, son état nerveux était encore aggravé par les fréquentes querelles qui éclataient entre les parents, adonnés à l'ivresse. Nous avons fait appel aux parents pour qu'on la conduisît dans un de nos dispensaires; ils nous répondirent " qu'ils n'avaient point de temps à perdre „. Finalement nous avons obtenu la permission de la conduire chez un médecin. Ces visites remplissaient de joie la pauvre enfant; l'espoir d'être soulagée lui faisait trouver dans ces déplacements un adoucissement à sa misérable situation.

Dans les classes de couture chaque fille est pourvue de ce qui lui est nécessaire, et l'on apprend à ces enfants à couper et à faire leurs propres vêtements, d'après les patrons qu'elles choisissent. On les engage à apporter de chez elles des fournitures, des étoffes pour faire des costumes à leurs frères et sœurs plus jeunes qui sont à la maison. Avec le temps, nous espérons que cette classe pourra être d'une grande aide financière à ces jeunes filles, en leur procurant le moyen de se suffire à elles-mêmes.

C'est en étudiant les aptitudes de chacun et en les dirigeant, que nous espérons mettre ces enfants à même de pourvoir à leur propre entretien. Avec le produit de la vente des articles de fantaisie exécutés par eux, nous avons constitué une " *Caisse d'épargne du Sou* „, où figure au compte de chacun le montant du prix des objets de sa fabrication qui ont été vendus. Cette création est non seulement de nature à encourager les enfants, mais aussi à leur inculquer l'habitude de l'épargne.

Enfants faibles d'esprit

Un problème plus pénible encore est celui des enfants

faibles d'esprit. Pour beaucoup d'entre eux, il n'y a pas d'autre ressource que de les envoyer dans les établissements des faibles d'esprit. Mais, pour les enfants qui sont seulement d'une intelligence tardive, des efforts spéciaux sont faits dans l'espoir qu'une meilleure alimentation et un traitement judicieux pourront les amener à une intelligence normale. Cette année-ci, nous avons organisé pour eux des classes, sous la direction de maîtres expérimentés, dans les écoles industrielles de la Société de Protection de l'Enfance. Nous avons pu constater déjà une amélioration marquée chez ces enfants, mais il est encore trop tôt pour être assuré d'un résultat complet.

Il devrait y avoir dans les écoles publiques un certain nombre de classes pour les enfants d'esprit tardif. Et même si, plus tard, on doit les placer dans des établissements spéciaux pour arriérés, en attendant, le temps passé à l'école aura coûté à la société un cinquième de moins que dans ces établissements, et les enfants auront eu le bonheur de se livrer à un travail utile et agréable tout en vivant avec leurs parents. Que de pauvres mères ont remercié les maîtres avec des larmes de reconnaissance pour les soins et l'éducation qu'ils donnent à ces déshérités. Car les mères espèrent toujours que la situation de l'enfant s'améliorera et que les angoisses de la séparation leur seront épargnées.

Un père ou une mère amène à l'école son enfant, que vous jugez immédiatement, selon l'expérience que vous avez, être ou très borné ou d'une mentalité absolument inférieure à la moyenne de celle des autres enfants. Vous questionnez avec soin ce père ou cette mère, sans leur laisser voir votre opinion sur l'enfant, car vous trouverez rarement des parents admettant volontiers ou ayant conscience que leur enfant est différent des autres. Beaucoup vous diront : " Mon enfant ne va pas très bien, il est si délicat, si nerveux. „ Pauvres parents! combien ils s'abusent! C'est le pénible devoir du maître

de leur ouvrir les yeux sur la condition mentale de leur enfant et de leur conseiller la meilleure méthode à appliquer en vue d'une amélioration.

Après une investigation minutieuse, nous avons trouvé quelquefois que des enfants, dont la vue laissait énormément à désirer et que l'on considérait comme incurables, devaient leur état à l'usage de verres de lunettes défectueux. Nous avons donné à ces enfants des verres corrects et dans bien des cas, nous avons remarqué une amélioration dans leur développement mental.

Au mois de juin dernier (1904), dans une petite exposition, nous avons montré ce que ces enfants pouvaient faire comme travaux manuels. Chaque pièce était à la vérité d'un travail simple, mais témoignait une certaine concentration des facultés de l'intelligence qui, si elle persistait, ne pourrait pas manquer de provoquer un développement intellectuel plus avancé. Cette œuvre est assurément une œuvre de dévouement absolu, car il n'y a certainement pas pour un maître de tâche dont les résultats soient plus décevants que celle qui consiste à faire pénétrer un peu de lumière dans des esprits qui semblent condamnés à l'obscurité. Mais c'est l'amélioration morale qui a été le plus perceptible chez ces enfants. Tout avancement intellectuel amène un avancement moral; aussi croyons-nous pouvoir affirmer que de semblables classes sont, non seulement, un bienfait pour ceux qui les fréquentent mais aussi une nécessité pour la société.

Mission des enfants malades

La Mission des enfants malades a été organisée par la Société de Protection de l'Enfance de New-York en 1873, dans le but de donner des soins médicaux, de fournir des remèdes, des aliments à domicile aux enfants pauvres malades, spécialement pendant les mois d'été

pendant lesquels la mortalité infantile est si grande. Dans les petites chambres mal aérées où vit la plus grande partie de notre clientèle, la lutte pour l'amélioration de la santé et de la vie est des plus pénible. Lorsque la chaleur se maintient pendant des semaines à plus de 32 et 33 degrés, la vie dans les maisons d'ouvriers devient presque insupportable. Les enfants faibles sont les premiers qui succombent, et les pauvres mères, incapables de les secourir elles-mêmes, s'adressent à la Mission des enfants malades.

L'année dernière, nous avons eu ainsi à secourir 1,644 enfants malades. Dix médecins et sept gardes-malades compétentes ont été employés à cette œuvre. Dans les cas extrêmes, lorsque les mères inexpérimentées ne savent que faire pour soigner leurs petits enfants malades, ni comment préparer les aliments qui leur sont envoyés de la Mission, les services des gardes-malades sont inappréciables. La mission a déjà exécuté plus de 3,500 prescriptions pour des remèdes et des aliments et plusieurs milliers de bouquets de fleurs ont été distribués parmi les malades et les pauvres.

Aussitôt que commencent les chaleurs, on fait circuler dans les maisons des pauvres des cartes indiquant où il faut s'adresser pour obtenir des secours. Mais afin de ne pas empiéter sur la tâche qui incombe aux dispensaires, cette assistance n'est point accordée à ceux qui ont la possibilité de s'aider eux-mêmes. Nos visiteurs, les uns volontaires, les autres payés, s'informent soigneusement des conditions dans lesquelles se trouve chaque personne qui sollicite des secours.

Fonds du grand air

Bien avant 1873, les administrateurs de la Société de Protection de l'Enfance de New-York, avaient pris l'habitude d'organiser au moins une excursion à la

campagne pour les enfants pauvres qui fréquentaient les écoles de travail manuel. M. Charles Brace, père, fondateur de la société, fit alors toute diligence non seulement pour établir à la campagne une maison où les enfants pauvres viendraient passer une semaine pendant l'été, mais aussi pour instituer un sanatorium au bord de la mer, où les mères de famille pourraient amener leurs petits enfants malades. Cette résidence d'été pour les enfants pauvres, fut établie dans un immeuble loué à Staten Island pour recevoir 70 enfants par semaine. Huit ans plus tard, grâce à un don généreux fait par l'un des administrateurs, M. A. B. Flone, cette maison s'établissait d'une façon permanente à Buth-Beach, dans un magnifique emplacement sur la baie, d'une contenance de 4 ares et demi, avec une superbe pelouse et des arbres touffus, une plage agréable, et une vue sans pareille sur la mer. On a construit en cet endroit de fort jolis cottages servant de dortoirs, et on a placé un manège de chevaux de bois, des balançoires et autres amusements qui font la joie des enfants. Un cottage est spécialement réservé pour y loger 20 enfants infirmes. L'établissement reçoit 350 enfants chaque semaine et pendant la saison d'été, 2000 autres enfants y sont admis pour les excursions de la journée. Cet établissement est destiné aux filles et aux tout jeunes enfants. Les garçons de dix à treize ans, vont dans un autre cottage construit dans une ferme de la société, à Kensico; pendant l'été 3000 garçons y viennent passer chacun une semaine.

Le sanatorium pour les mères avec enfants malades a été établi en 1883, à Coucy-Island, sur un emplacement de 300 pieds en bordure sur l'Océan. Chaque été, un grand nombre d'enfants y viennent dans un état de santé presque désespéré, mais grâce à un traitement médical ingénieux, à des soins attentifs et à l'air pur de la mer, ils se remettent vite. Des milliers de vies d'enfants sont ainsi sauvées annuellement par la société et par de semblables institutions existant à New-York.

Les gens de la classe pauvre qui grouillent dans des logements étroits, soit par ignorance des règles de l'hygiène, soit par nécessité absolue, sont abandonnés à eux-mêmes.

Sans ces écoles manuelles et sans les institutions qui leur procurent des nourrices et des médecins, ils seraient dans l'incapacité absolue d'apporter un soulagement quelconque à la souffrance de leurs enfants malades et souffreteux, ni d'améliorer les conditions intellectuelles et physiques de leur existence. Ces institutions ont été créées pour leur apprendre les soins qu'ils doivent donner à leurs enfants.

Enfants épileptiques

ou enfants prédisposés à l'épilepsie
et enfants indisciplinés

par M. le D^r ALEXANDRE PARIS

Médecin en chef de l'asile d'aliénés de Maréville-Nancy
Chargé de cours à la faculté de Médecine de Nancy

J'ai démontré, dans un travail adressé à l'Académie de médecine de Paris, (1) en 1901, que les convulsions dites infantiles sont presque toujours des convulsions épileptiques; du reste, elles éclatent généralement chez des descendants de convulsifs, de cérébraux, d'épileptiques ou d'ivrognes, c'est-à-dire d'individus affectés d'une de ces tares que l'on trouve habituellement dans les antécédents familiaux des épileptiques. Il en résulte évidemment que l'arriération mentale, l'imbécillité ou l'idiotie que l'on remarque ultérieurement sont, contrairement à l'opinion courante, accidents post-épileptiques; ce sont les lésions des méninges ou du cerveau *consécutives* aux convulsions, c'est-à-dire à l'épilepsie, qui sont en partie causes de l'arriération mentale, de l'imbécillité ou de l'idiotie; (2) et la meilleure preuve que cette interprétation est absolument légitime, c'est que si l'on traite

(1) Concours Théodore Herpin, 1902. Mention honorable. Et in Archives de neurologie de 1904, nos 98, 99 et 107. Paris, librairie-imprimerie du Progrès médical.

(2) Imbécillité ou idiotie des enfants qui ont eu des convulsions dites infantiles, états de dégénérescence acquise qui résultent aussi *en partie de la négligence des parents et de l'ignorance* dans laquelle les a laissés le médecin.

surtout l'épilepsie chez les enfants arriérés, imbéciles ou idiots indisciplinés qui ont eu des convulsions dites infantiles, on découvre bientôt une mentalité meilleure qu'elle n'apparaissait tout d'abord et susceptible d'une certaine culture. D'où l'indication et la justification des mesures préventives ou palliatives qui sont exposées après la relation succincte mais probante de deux exemples types :

Je traite depuis deux ans une fillette aujourd'hui âgée de neuf ans, originaire d'un milieu où l'ivrognerie est habituelle; elle a eu, à l'âge de trois mois, des convulsions *dites infantiles*; elles ont laissé de l'hémiplégie droite qui persiste incomplète. Dans le cours de sa seconde année éclatent de nouveau des convulsions, mais, comme elles ne sont pas subintrantes, c'est-à-dire répétées à courts intervalles, comme les premières, on les dit épileptiques, attaques d'épilepsie, avec raison à mon avis, mais pourquoi ne pas considérer aussi les premières convulsions comme épileptiques? Les attaques d'épilepsie deviennent ensuite de plus en plus fréquentes; l'enfant a trois ou quatre accès par jour durant les derniers mois qu'elle passe chez ses parents. Elle nous est envoyée sans instruction; il n'a pas été possible de la conserver à l'école de son village en raison d'une mobilité continuelle, de tendances incessantes à taquiner, de pratiques d'onanisme soit sur elle, soit sur les autres enfants; elle était sujette à de violentes colères, brisant ce qui lui tombait sous la main, frappant ses camarades, injuriant ordurièrement qui lui faisait la moindre observation; je l'ai vue telle. (1) Elle avait été négligée à tous égards, elle n'avait suivi aucun traitement anti-épileptique rationnel. Elle est aujourd'hui, et depuis près de dix-huit mois, relativement timide,

(1) Similitude du caractère de l'enfant indiscipliné et du caractère épileptique. L'enfant dit simplement indiscipliné et l'enfant épileptique convulsif ont, du reste, souvent même ascendance.

docile, elle a reçu facilement une certaine éducation; on tentera de lui donner un peu d'instruction après la puberté; mais elle a un régime très régulier, elle ne reçoit aucun aliment excitant, elle est nourrie surtout de laitage et d'œufs et elle reçoit un traitement médicamenteux rationnel. Elle est devenue assez rapidement gentille et elle n'est plus portée à l'onanisme; elle n'a pas, en moyenne, autant d'accès d'épilepsie en un mois qu'elle en avait chez ses parents en deux ou trois jours. Elle est donc améliorée à tous égards, elle est surtout relativement très disciplinée depuis qu'elle est complètement traitée comme épileptique.

Les mêmes résultats seraient obtenus, j'en suis convaincu, si l'on considérait et traitait comme épileptiques tous les enfants indisciplinés qui ont eu des convulsions dites infantiles.

Voici encore un exemple qui montre comment on fait des arriérés indisciplinés, par défaut de traitement rationnel : Je reçois, le 2 mai 1901, une jeune fille âgée de 18 ans; elle est née d'un père alcoolisé, d'une mère épileptique qui, malgré des attaques quotidiennes, la nourrit; elle est sœur et tante d'épileptiques; a-t-elle eu des convulsions dites infantiles? Je l'ignore. Mais, d'abord enfant difficile, d'humeur colérique, elle a, dès l'âge de huit ans, de grandes attaques d'épilepsie qui la font refuser à l'école communale; aussi nous arrive-t-elle avec une instruction rudimentaire, une intelligence peu développée et sans la moindre instruction professionnelle. Elle a, depuis plusieurs mois, chaque jour et chaque nuit, plusieurs vertiges et plusieurs grandes attaques *souvent* suivies d'impulsions à la violence et elle est toujours très irascible, brutalise ses parents, brise ou déchire tout ce qui lui tombe sous la main. En entrant dans le service, elle se jette sur une infirmière qu'elle frappe très violemment. Je lui prescris un régime alimentaire surtout composé de lait, de laitage, d'œufs, du bromure de potassium, des diurétiques, des laxatifs,

j'institue surtout un traitement complet de l'épilepsie. Dès le 6 mai la malade est moins troublée, s'occupe régulièrement, apprend à travailler, est docile, et, au contraire de ce qui se produisait habituellement chez elle, son époque menstruelle (2 au 6 mai) s'est passée sans excitation et on n'a constaté qu'un vertige. Du 2 au 17 mai, elle n'a que deux attaques d'épilepsie et elle reste calme, docile. L'amélioration est donc rapide, mais elle est durable, elle se maintient depuis quatre ans, à la surprise de la malade elle-même qui s'écrie de temps en temps, lorsque nous lui parlons du passé : « moi qui étais si mauvaise! je battais ma maman, j'avais des colères, je cassais tout »! Elle est restée relativement facile à diriger, disciplinée, et cependant elle vit dans un milieu (épileptiques aliénées) où les causes d'excitation sont bien nombreuses. Si elle a eu parfois ici, rarement, quelques moments d'irritabilité, ils ont été, le plus souvent, provoqués par ses compagnes, mais il a suffi de l'éloigner de celles-ci, de quelques encouragements ou d'un retour au traitement médicamenteux interrompu pour la calmer. Enfin, depuis quatre ans, elle n'a jamais eu dans un an autant de crises d'épilepsie qu'elle en avait eu en quinze jours dans sa famille.

Ainsi voilà une enfant d'alcoolisé et d'épileptique, allaitée par une épileptique, chez laquelle aucun traitement prophylactique n'est institué dès le bas-âge, bien qu'elle se montre difficile, facilement irritable, chez laquelle éclatent de grandes attaques d'épilepsie dès l'âge de huit ans et qu'on laisse sans soins rationnels, sans culture intellectuelle, indisciplinée. Un traitement préventif n'aurait-il pas certainement donné des résultats avantageux puisque, dix ans après l'apparition des grandes attaques, (1) lorsque la malade nous est confiée, nous obtenons une amélioration durable et quant au

(1) Et beaucoup plus longtemps après l'apparition du caractère indiscipliné.

nombre des crises et quant à la mentalité, malgré des conditions de milieu particulièrement fâcheuses.

En montrant comment on fait des arriérées épileptiques, j'indique, en somme, comment on doit procéder pour en diminuer le nombre.

L'enfant indiscipliné qui a été atteint de convulsions dites infantiles est trop souvent un enfant menacé de convulsions épileptiques ultérieures, mais son irritabilité et sa mentalité habituelles attestent une tare épileptique; il doit donc être traité comme épileptique. Et les exemples que je viens de citer, que je pourrais multiplier si je n'étais limité par la réglementation de ce Congrès, mettent en lumière les avantages d'un traitement antiépileptique précoce pour l'éducation et la culture intellectuelle. Combien d'enfants indisciplinés, généralement descendants d'alcoolisés, d'épileptiques ou de nerveux, deviennent, en effet, convulsifs dès la seconde enfance ou la puberté et restent arriérés, alors qu'ils auraient été améliorés et préservés de crises convulsives épileptiques s'ils avaient été soignés comme déjà épileptiques par leur mentalité, comme originellement candidats à l'épilepsie convulsive.

A ces enfants il faut surtout, comme je l'ai dit ailleurs, (1) un régime alimentaire spécial, une hygiène spéciale, un traitement médicamenteux, régime surtout lacté, œufs, aliments qui n'exposent pas à des troubles gastro-intestinaux ou à des infections capables d'exercer des excitations anormales sur le système nerveux; toutes les fonctions des appareils qui assurent la vie végétative normale, peau, tube digestif et annexes, et dont le moindre trouble peut avoir un retentissement sur le système nerveux, doivent être surveillées attentivement; la direction et la mise en jeu de l'activité psychique nécessitent aussi une certaine vigilance, le travail intellectuel doit être modéré, lentement progressif, l'impres-

(1) In Archives de Neurologie. Paris, 1904. n° 107.

sionnabilité sera le moins possible mise en jeu, on évitera, par conséquent, taquineries, frayeurs, etc. Les moindres manifestations d'irritabilité, de tendances vicieuses doivent prescrire, outre cette surveillance méthodique du régime, de toutes les fonctions, de tous les actes, un traitement hydrothérapique ou médicamenteux, surtout médicamenteux, faire intervenir les conseils du médecin, principalement à l'approche de la puberté, puisque c'est alors surtout que l'épilepsie convulsive apparaît.

Il est, en résumé, de la plus haute importance que les antécédents de l'enfant indiscipliné soient bien établis, que les parents, que les instituteurs (1) sachent que la tare épileptogène peut se manifester d'abord par ce caractère, qu'elle est presque certaine si l'enfant indiscipliné a eu des convulsions dites infantiles et que, en instituant un traitement préventif de l'épilepsie convulsive, on réussit bien souvent, sinon toujours, à améliorer très sensiblement la mentalité; ce qui prouverait aussi, si cela n'était aujourd'hui certain pour les neurologistes et les aliénistes, que les particularités, irritabilité, violence, esprit d'indiscipline, qui caractérisent spécialement cette mentalité, sont bien manifestations psychiques d'épilepsie.

C'est de la connaissance exacte du casier familial et utérin de l'enfant indiscipliné que doit découler surtout la méthode de traitement à lui appliquer; mais, dans le doute, le traitement de la tare épileptogène, si fréquente, ne peut que rendre des services, (car l'épilepsie n'est pas toujours convulsive).

(1) Les instituteurs pourront renseigner parents ou maires (si les enfants sont indigents) afin de faire donner des soins rationnels, et ils ne renverront pas purement et simplement, *ni surtout définitivement* de l'école, comme cela se fait habituellement, les enfants simplement indisciplinés et même les enfants épileptiques indisciplinés; il les feront traiter et ils pourront leur donner au moins un peu d'instruction et une certaine éducation.

Lorsque l'enfant ne peut pas recevoir le traitement rationnel avec surveillance suffisante dans sa famille, (1) il faut évidemment le placer dans un établissement spécial, qui doit être principalement établissement médical, établissement de traitement, hospice, annexe d'hospice, etc., sous la surveillance d'un médecin, autant que possible un peu spécialisé, *car l'enfant indiscipliné est surtout un malade.*

(1) Dans beaucoup de cas, un traitement médicamenteux institué sous la surveillance de l'instituteur (si l'on ne peut compter sur la vigilance ou l'intelligence des parents) aurait facilement raison du caractère indiscipliné et permettrait de donner à l'enfant un certain développement intellectuel.

Il n'est évidemment pas un instituteur auquel on aurait fait comprendre les avantages de ce traitement si simple et d'application si facile, qui n'en prendrait avec empressement la direction.



Concerning education and instruction

Ueber Unterricht und Erziehung

Epileptischer Kinder *epileptic child*

Aus einem Aufsatz über Epilepsie und Anstalten für Epileptische in dem Encyklopädischen Handbuch der Pädagogik von Rein.

VON † FRIEDRICH KÖLLE

Direktor der Schweizerischen Anstalt für Epileptische in Zürich

Unterricht epileptischer Kinder

Bei der physischen und psychischen Erkrankung epileptischer Kinder (es kommen hier in erster Linie die schulpflichtigen und schulfähigen in Betracht) stellen sich dem Erzieher und Lehrer auch wieder ganz eigenartige Schwierigkeiten in den Weg.

Es gibt, obgleich viele keinen Epileptischen für völlig normal wollen gelten lassen, gleichwohl geistig normale epileptische Schüler, sei es, dass die Anfälle nur in längeren Zwischenräumen sich einstellen, sei es, dass die Krankheit den Gesamt-Organismus, namentlich in ihrem Beginn, noch ganz wenig ergriffen hat.

Sodann wird eine Schule für epileptische Kinder Schwachsinnige in den verschiedensten Abstufungen von der tiefsten Stufe bis zu jenem Grade aufweisen, wo die Grenze von Schwachsinn und mässiger Begabung kaum mehr zu erkennen ist.

Völlig blödsinnige epileptische Kinder sollten auch bezüglich Wohnung aus der Unterrichts-Anstalt vollständig ausgeschlossen sein und in einer Pflenganstalt für Unheilbare untergebracht werden.

Daraus ergibt sich analog den Schulen für Idiotenanstalten die Einteilung in Vorschule und in die eigentliche Schule. In der Schweizerischen Anstalt für Epileptische befinden sich zur Zeit auf 100 berechnet: Vorschüler, 15 %; Eigentliche Schüler, 75 %; Nichtunterrichtsfähige (blöde) Kinder, 10 %.

In der eigentlichen Schule finden sich selbstverständlich wieder die verschiedensten Klassen vor bis zu dem Unter-

richt, der allmählich geistig besser veranlagte und von epileptischen Anfällen nur selten heimgesuchte Schüler für höhere Bildung vorbereiten soll. In derselben Anstalt finden sich unter den Schülern : Normal begabte, 28 %; Mässig schwachsinnige, 54 %; In höherem Grade Schwachsinnige, 18 %. Wird man freilich im Prinzip Epileptischen nie zu höherem (Universitäts) Studium anraten dürfen, da die hieraus sich ergebenden bedeutenden Anstrengungen an den Körper wie an den Geist sich meist nur nachteilig für Epileptische erweisen, so hat Referent in seiner Praxis doch schon Fälle erlebt, wo die ganze Lebensstellung wie Neigung, Begabung manchen Kranken wenigstens die Absolvierung der Sekundarschule als sehr wünschbar erscheinen liess und dieses Ziel auch ohne Schaden erreicht werden konnte, so dass die künftige Lebensstellung, wenn auch von Zeit zu Zeit noch Anfälle sich einstellen, doch eine sehr befriedigende wurde. Ganz entschieden abzuraten ist freilich in allen jenen Fällen, wo die Krankheit überhaupt im Zunehmen und geistige Anstrengung möglichst zu vermeiden ist. Kein Verständiger wird, freilich oft im Widerspruch mit manchen Eltern, sich hinreissen lassen, ein krankes Gehirn mehr zu belasten, als es unbedingt tragen kann. Jede überlastete Brücke muss zusammenstürzen.

Die eigentliche Schule wird sich für die Regel den gewöhnlichen Elementarschulen des Landes anzuschliessen haben; immerhin die Eigentümlichkeiten einer Epileptiker-Schule berücksichtigend, während die Vorschule für die Schwächsten diejenigen Unterrichts-Gegenstände in sich schliesst, wie sie die Idioten-Schulen aufweisen.

Gleichwohl besteht zwischen dem Unterricht in einer Anstalt für Epileptische und dem einer Idioten-Anstalt ein bedeutender Unterschied.

Geistig bevorzugte Menschen zu unterrichten, möchte man der Reise durchs Meer des Lebens in einem glänzend ausgestatteten Salon-Dampfer vergleichen. Der normale Mensch fährt in einem gewöhnlichen Schiffe, sei's bald mit Dampf, bald mit dem Segel; der Idiot bewegt sich langsam vorwärts, sein Schiff ist ein schwerbelastetes Frachtschiff, das aber schliesslich doch ein gewisses Ziel erreicht. Der epileptische Schüler dagegen wird, je nach seiner Begabung, bald im Salon-Dampfer, bald in einem gewöhnlichen Schiff, bald in einem schweren Lastschiff sich vorwärts bewegen, aber jeder Anfall gleicht einer gewaltigen Weereswooge, die nicht selten alle geistigen Vorräte, die an Bord aufgespeichert sind, hinwegspült (der Lehrer der Epileptischen hat oft den

Eindruck als ob ein Anfall wie der Schwamm auf die Schiefertafel tabula rasa gemacht hätte). Glauben Lehrer und Schüler ein Ziel erreicht zu haben, so wird das Schiff vom Ladungsziel wieder in die Brandung zurück geworfen und nicht selten geht es ganz zu Grunde; der Epileptische erliegt seinen Anfällen, so dass der Lehrer enttutigt das Steuer möchte aus der Hand lassen und fragen, wozu all die saure Arbeit und Mühe?

Werfen wir noch weiter einen Blick in eine Schule für Epileptische. Die Schülerzahl sollte sich zwischen 15 und 24 bewegen und letztere Zahl, etwa Schönschreiben, biblische Geschichte und Singen ausgenommen, nicht überschritten werden.

Von 70 Pflinglingen, 6-18 Jahre alt, also meist Schüler, hatten in einem Jahr:

Keine		Anfällen		6 Pflinglinge	
	3 bis 10	"	13	"	"
Zwischen	10 und 20	"	4	"	"
"	20 " 40	"	4	"	"
"	40 " 60	"	8	"	"
"	60 " 80	"	4	"	"
"	80 " 100	"	7	"	"
"	100 " 150	"	5	"	"
"	150 " 200	"	5	"	"
Ueber	200	"	4	"	"
"	300	"	2	"	"
Zwischen	500 " 1000	"	3	"	"
Ueber	1000	"	5	"	"

Selten sind daher in einer Unterrichtsstunde alle Schüler anwesend. Es können öfters der Anfälle wegen bis zu $\frac{1}{3}$ fehlen. Auch während des Unterrichts muss der Lehrer gewärtig sein, dass öfters Anfälle vorkommen und Schüler weggetragen werden müssen, weshalb in einem Neben-Gelasse ständig eine Matratze bereit sein muss. Oft werden Schüler in auch für den Lehrer kaum merklicher Weise durch einen leichten Anfall (Schwindel) gestört. Nicht selten werden im Anfall Bücher und Hefte beschmutzt, beschädigt, manchmal auch der Schulboden, wenn im Anfall das Wasser abgeht.

Gehen oft Stunden, ja Tage ohne Anfall vorüber, so tragen doch viele der Schüler Spuren des Anfalls teils äusserlich, teils im matten Ausdruck des Auges, und vergeblich ist vielfach das Anfeuern des Lehrers zur Aufmerksamkeit oder bessern Haltung. Einem Schulinspektor, der einst

einen schläfrig dasitzenden Schüler zu besserer Haltung aufmunternd am Arme ergriff, begegnete es, dass der Betreffende sofort in leichtem Anfall unter den Tisch fiel. Eine weitere Schwierigkeit im Unterrichten von epileptischen Kindern liegt darin, dass ihrer manche, die in die Anstalt eintreten, wochen-vielleicht monatelang keine Schule besuchen konnten, so dass sie nun hinter ihren Altersgenossen recht weit zurückstehen. Oft freilich würde der nicht Eingeweihte kaum einen Unterschied von einer andern Schule finden. Sobald der Lehrer im stande ist, einen geistig anregenden Unterricht zu geben, wird er auch äusserst dankbare, aufmerksame Schüler finden. Verfasser dieses nimmt z. B. im Unterricht der biblischen Geschichte von der Abteilung für weibliche Erwachsene als Zuhörer noch hinzu, soviel ihrer hierzu fähig sind und hat dabei den für den Vorsteher einer Anstalt nicht genug zu schätzenden Vorteil, die Pflinglinge in ihrem geistigen Zustand recht genau kennen zu lernen.

Wenn man jahrelang in einer Anstalt für Epileptische lebt, so nimmt man ja je länger je mehr den lebhaftesten Anteil an dem Ergehen der Hausgenossen; man ist glücklich, wenn bei einem Pflinglinge die Anfälle lange ausbleiben und übergücklich, wenn sie etwa ganz ausbleiben; das ist ja doch immer wieder das Ziel, das wir im Auge haben, und das ist bei allen Eltern, die uns ihre Kinder übergeben, sollte auch die Krankheit noch so weit fortgeschritten sein, immer wieder die stille, wenn auch oft tief verborgene Hoffnung.

Da gilt es nun freilich jedes Hindernis, jeden Stein des Anstosses, der den Epileptischen im Wege liegt, wegzuräumen. Ein solcher Stein des Anstosses ist nach meiner Erfahrung manchmal eine ganz geringe Veranlassung, z. B. das Briefschreiben. Irgend ein Schüler, der dem Gang der Krankheit nach keinen Anfall hätte bekommen sollen, wird unerwartet von einem solchen befallen. Und was lag vor? Er hätte sollen, dem dringenden Wunsche der Seinigen nachgebend, Briefe schreiben; das hat ihn aufgeregt, angestrengt, und siehe, der Anfall kam. Oder der Schüler hat durchaus eine unter Umständen leichte Memerieraufgabe nicht bewältigen können, er strengt sich an, sein Ehrgefühl wird rege, er will hinter den andern nicht zurückstehen, er kommt in Aufregung und der Anfall ist da. — Wo die Anfälle periodisch auftreten, kündigen sie sich öfters an durch allgemeines Unbehagen, Kopfweh und dergl. Da ist es nun von grösster Wichtigkeit, einem Kinde, wo die Möglichkeit vorliegt, über

eine solche Zeit hinüberzuhelfen, ohne dass der Anfall zum Ausbruch kommt, und es gibt für die Vorsteher kaum eine grössere Freude, als einen Anfall zu verhüten. Zeigen sich nun solche Vorboten, so dispensiere man die Kinder sofort vom Unterricht; immer tun sie das nach meiner Erfahrung nicht gerne; allein das in sie zu pflanzende Verlangen, gesund zu werden, lässt sie offen und freundlich dem Vater „ jedes Anliegen mitteilen. Auch sonst ist es gut den Schülern zu sagen, wer das und das lernen kann, der lerne es, die Schwächeren, man bezeichne sie mit Namen, dürfen nur das lernen. Es darf aber das nicht mit gering-schätzigem Ton oder Miene, sondern als etwas ganz Selbstverständliches gesagt werden, und die Schüler werden es als ebenso selbstverständlich annehmen.

Die Regel, die manchmal Aerzte in der Privat-Praxis aufstellen, man sollte epileptische Kinder, um sie nicht aufzuregen, von jedem Unterricht befreien, müssen wir als allgemein gegeben vollständig verwerfen und können sie nur insoweit gelten lassen als die Krankheit wie andere Krankheiten auch wirklich ein Hindernis des Schulbesuchs ist; aber den Unterricht gleichbedeutend mit Aufregung bezeichnen, können wir da, wo derselbe in geistig anregender, wahrhaft lebendiger Weise gegeben wird, nie und nimmermehr zugeben; im Gegenteil müssen wir alles, was den Epileptischen seinem Dahinbrüten, der geistigen Gleichgültigkeit und Stumpfheit entreisst, als Gewinn bezeichnen. Ich kenne manche epileptische Schüler, die Dank guten Unterrichts zu einem nüchternen, aber dennoch reichen inneren geistigem Leben gekommen sind.

Besonders anregend und daher von grossem Gewinn muss auch der Gesang-Unterricht, wie der Unterricht im Zeichnen genannt werden. In letzterem Fache hält sich Verfasser mit Vorliebe an das Linearzeichnen mit Farben, weil die Schüler bei ihrem oft kürzern Anstalts-Aufenthalt hierin ohne grosse Mühe bald befriedigende Resultate erzielen, die sie geistig anregen und erfreuen. Um Ueberanstrengung zu verhüten sei der tägliche Unterricht nicht zu lang, (3 — 5 Stunden mit Zwischenpausen); aber auch zu lange Ferien sind zu vermeiden; wo immer möglich keine Haus-Aufgaben; Abwechslung zwischen Lernen, Arbeiten und Spielen, Müssiggang der zum stillen Hinbrüten führt, ist gänzlich zu meiden, auch in den Stunden der Erholung.

Dass Epileptische, wie so manche psychiatrische Lehrbücher behaupten, vor andern krankhafte religiöse Neigungen

haben, konnte der Verfasser bei epileptischen Kindern nicht in höherm Grade als bei andern finden, nicht einmal bei seinen Erwachsenen.

Schwerere Fälle wird allerdings eine Anstalt für Epileptische in kleinerem Massstabe in der Regel den Irren-Anstalten zuweisen. Bei einem exzentrisch gegebenen Unterricht sind freilich Auswüchse aller Art auch bei andern Kindern als den epileptischen möglich; vergl. chronischer Veitstanz, Erweckungs-Epidemien, wie sie schon in Anstalten aufgetreten sind.

Erziehung epileptischer Kinder

Kranke Kinder zu erziehen, ist von jeher eine besonders schwierige Aufgabe gewesen.

Die Erziehung epileptischer Kinder ist in der Familie oft geradezu unmöglich; sie kann ja eigentlich nur richtig geleitet werden wo ein wirklich richtiges Verständnis vor allem des kranken physischen Zustandes des Kindes vorhanden ist. Und wie viele, sonst noch so gebildete Eltern sind in dieser Lage? Dem Hausarzte die Direktion der Erziehung in die Hand zu geben, dürfte für das Kind ebenso misslich sein, so gerne sich dieses vielleicht auch sonst Zueignung gefallen liesse.

Wie vieles wird von den besorgten Eltern dem Kranken nachgesehen, da als Erziehungs-Grundsatz immer wieder zur Geltung kommt: „Nur keine Aufregung“.

Und doch sollten epileptische Kinder besonders gut erzogen werden. Der sogenannte „epileptische Charakter“ in allen seinen abstossenden Auswüchsen soll und muss von frühester Kindheit an bekämpft werden, und die Erfahrung lehrt, dass das möglich ist. Es gibt sehr artige, ja charmante Charaktere unter den Epileptikern, vorausgesetzt, dass die Krankheit in intellectueller, wie gemüthlicher Richtung keine zu grossen Verheerungen angerichtet hat, und es gibt wieder Epileptiker leichtern Grades, die geradezu unausstehlich sind: jeder Beschäftigung abhold, launisch, mürrisch, misstrauisch, selbstüchtig, wahrhaft klassische Typen des Egoismus, bei denen sich alles nur um das eigene liebe Ich drehen soll. Eine derartige schiefe Charakterbildung ist ja leicht zu begreifen. Der Kranke wird durch jeden Anfall veranlasst auf Mittel zu sinnen, den nächsten zu verhindern, sich selbst zu beobachten, sich zu kontrollieren.

Und doch sollen und müssen auch epileptische Kinder

erzogen werden. Was sollte sonst aus ihnen werden, wenn sie 16, 18 oder 30 — 40 Jahre alt werden, besonders wenn die Krankheit sich vermindert. Man darf kühnlich behaupten, jeder auch noch so kranke Epileptiker wird sich in seinen lichten Zeiten nur wieder als das Ergebnis einer sorgfältigen oder vernachlässigten Erziehung darstellen, und ein schlecht erzogener Epileptiker wird seiner Umgebung, in Anstalten ebenso sehr wie in der Familie, zur schweren, ja oft geradezu unerträglichen Last fallen.

Dass die Anstalt mit all ihren verschiedenen Hilfsmitteln hierin viel leichtere Arbeit hat, dürfte unschwer begreiflich sein. Hier wird das Kind gleichsam spielend von morgens früh bis abends spät an Ordnung gewöhnt: Aufstehen, sich ankleiden, waschen, essen, zur Schule gehen, arbeiten, Freizeit, Spiel, alles hat täglich seine bestimmte Zeit und schon oft haben wir erlebt, dass zu Hause dem Worte der Eltern widerspenstige epileptische Kinder in der Anstalt ohne jede Widerrede dem Glockenschlage sich fügen und sich hier, wo alles auch ärztlich geordnet ist, arbeiten, lernen, essen, sich fügen, man möchte fast sagen wie normale Kinder. Auch das Zusammensein mit andern Epileptischen kann in keiner Weise als nachteilig bezeichnet werden. Mag es auch vorkommen, dass etwa eines, das einen besonders lauten Schrei beim Anfall ansstösst, andere erschreckt und auch schon bei Nacht einen Anfall bei andern veranlasst hat, so sind das im Vergleich zu Unzukömmlichkeiten, die in der Familie für den Epileptiker vorkommen, geringe.

Vom erziehlichen Standpunkt aus, muss man es manchmal begrüßen, dass ein Epileptischer Anfälle bei andern sieht; ist selbstverständlich auch der erstmalige Eindruck oft ein niederdrückender, so kommt er doch zur heilsamen Erkenntnis, wieviel seine gesunde Umgebung an ihm zu tragen und zu pflegen hat; er wird, entgegen dem sogenannten epileptischen Charakter, zur Bescheidenheit und Dankbarkeit veranlasst und bei manchen Formen der Epilepsie zur Bekämpfung derselben, Unterdrückung von gewissen Anfällen angespornt werden. Denn dass die Krankheit durch den Anblick eines epileptischen Anfalles ansteckend sei, ist noch nie im Ernst behauptet worden. Eine schöne Seite des Zusammenlebens epileptischer Kinder ist auch die, dass, sobald eines einen Anfall bekommt, seine Leidensgenossen mit rührender Sorgfalt ihm beispringen, es zur Matratze tragen etc. Bedenken wir noch wie epileptische Kinder ausserhalb einer Anstalt in Schule, wie auf dem Spielplatz von andern

gemieden werden, so möchten wir im Blick auf das fröhliche Zusammenleben auch von epileptischen Anstaltskindern den Satz bewahrheitet finden: Jeder Mensch fühlt sich gesellschaftlich nur wohl unter seinesgleichen. Sobald eine Anstalt für ihre kranken Kinder angemessenen richtigen Ton findet und der richtige Geist im Hause waltet, wird der Besucher mit wenigen Ausnahmen, fröhliche Gesichter finden; ja nicht selten werden muntere Gesänge im Hause wie auf dem Spielplatz oder auf von Zeit zu Zeit gemachten Spaziergängen die nur für Uneingeweihten vorhandene Einförmigkeit oder gar Schauerlichkeit des Anstaltsganges für Epileptische beleben.

Kommen hierzu noch verschiedene andere Vergnügungen — es dürfte sich für jede Anstalt empfehlen einen eigentlichen "Vergnügungsfonds", zu gründen, — Konzerte, Aufführungen aller Art, eigene wie fremde, so dürfte man hierin allerlei Gegenmittel gegen so manche "üble Laune der Epileptiker", haben. Ausser zu Gesang sollten Epileptische in der Regel allerdings weder zu Klavier noch Violinspiel angehalten werden, da sie sich in diesem Unterricht zu leicht in eine Aufregung hinein arbeiten. Verfasser konnte schon öfters beobachten, dass ein Klavierspiel nach 10 bis 15 Minuten mit einem epileptischen Anfall endete. Noch sei hier die Bemerkung beigefügt dasz normale epileptische Kinder in der Regel sich von andern gesunden nicht viel unterscheiden. Sie sind etwa so kindlich wie diese und freue sich ihrer Jugendzeit ebenso wie andere Kinder, wie ja überhaupt nur eigentlich geistesranke Kinder wirklich permanent traurig sind. Erst gegen das zwanzigste Jahr wird ihnen ihr Leiden mehr bewusst und kann der Erzieher klagen über den eigenen Zustand zu hören bekommen.

Ein anderes Bild beim Unterricht und der Erziehung bieten die infolge ihrer Erkrankung an moralischen Defekten leidenden epileptischen Kinder.

Es darf freilich nicht die Epilepsie allein als Ursache der moralischen Erkrankung angesehen werden, denn es finden sich solche Kinder auch in Idioten-Anstalten ohne Epilepsie. Desgleichen bilden sie als Erwachsene eine besondere Kategorie der Geistesgestörten. Im Entwurf eines Schweizer. Irren-Gesetzes von Prof. Forel in Zürich sind sie wie folgt charakterisiert:

"§ 2. Geistig Gebrechliche mit moralischen Defekten und perversen Trieben.

Als besondere Kategorie müssen solche geistig abnorme

Personen betrachtet werden, welche, ohne tiefere Störung der Intelligenz zu zeigen, unwiderstehliche krankhafte Triebe und Neigungen oder tiefe moralische Defekte, besonders auf Grund erblicher Anlagen, besitzen, wenn dieselben dadurch der Gemeinschaft oder sich selbst oder ihrer Familie, sei es durch verbrecherische oder sonstige antisoziale Neigungen, sei es durch Arbeitsscheu, Exzesse und derg. erheblichen Schaden zufügen. „

In den Anstalten für Epileptische wird man öfters Kinder antreffen bei welchen diese Schilderung ziemlich genau zutrifft, etwa noch mit der Modifikation, dass der abnorme Zustand öfters (nicht immer) im Zusammenhang steht mit dem Auftreten der epileptischen Anfälle, wie auch schon Eltern des bestmteste versichert haben, ihr Kind sei früher ein gutgeartetes normales Kind gewesen; erst mit dem Auftreten der Epilepsie habe sich ein eigensinniges, störrisches, ungehorsames, widerwärtiges Wesen gezeigt. Diese moralischen Defekte, die sich nicht selten bei geistig ziemlich intelligenten Kindern zeigen, äussern sich auf die verschiedenste Weise, in Lügen der raffiniertesten Art, Unverträglichkeit, Ungehorsam, Stehlen u. dergl.

Vor einem zehnjährigen epileptischen Knaben der zu Hause eine gute Erziehung genossen, mütterlicherseits jedoch erblich belastet, musste der Wärter alles einschliessen. Doch gelang es dem Knabe immer wieder, fremdes Geld, auch in grössern Beträgen sich anzueignen, das er dann im Garten unter Steinen versteckte, um sich bei Gelegenheit aus dem Hause wegzustehlen und dafür allerlei einzukaufen. Dabei konnte er sich nie zu einem Geständniss verstehen. Zur Rede gestellt, zeigte er nie Reue, erging sich im Gegenteil in den unflätigsten Redensarten über Vorsteher und Wärter, an denen er sich beim Verbringen im Isolierzimmer nicht selten tätlich vergriff.

Im Isolierzimmer zerstörte er in kürzester Frist, was zu zerstören war. Wusste er zu entweichen, so lief er oft 2—3 Stunden weit, wusste dann durch freundliches Wesen, gutes Benehmen, sein intelligentes Aussehen, Anstelligkeit bei der Arbeit die Leute für sich zu gewinnen. Andere Kinder suchte er zum Stehlen und Lügen, auch zu Unsittlichkeiten zu verleiten. Schliesslich musste er als sittlich gefährlich für andere und weil durchaus unverbesserlich, aus der in ihren Räumlichkeiten noch beschränkten und für solche Fälle nicht eingerichteten Anstalt entlassen werden, obgleich er in öfteren Zwischenpausen sich wieder als harmloser und folgsamer,

anhänglicher, ja dankbarer Knabe zeigte. Ein anderer 10 jähriger, äusserst zarter, ziemlich intelligenter, zeitweise ebenfalls gutmütiger, folgsamer Knabe schlug öfters ins gerade Gegenteil um. Er spricht vor Vater und Mutter in den unflätigsten Ausdrücken; von seiner Mutter einmal zur Rede gestellt, bedrohte er diese mit einem Hammer und suchte sich seines Vaters Revolver zu verschaffen. — Das solche Kinder in der Familie wie in einer Anstalt für den Erzieher und Lehrer zur schweren Last werden, ist klar. Auf erziehlichem Wege ist auch kaum eine Aenderung ihres Zustandes zu erwarten.

Es bleibt schliesslich nichts anderes übrig, als alle ihre Excesse, die auf pathologischer Grundlage beruhen, über sich ergehen zu lassen, wie die epileptischen Anfälle. Welches Mass von Einsicht und Geduld dabei von seiten des Erziehers (auch Wärters) nötig ist, mag man sich vorstellen.

Wegen ihrer Gemeingefährlichkeit muss dringend geeignete Anstaltsversorgung für solche Kinder verlangt werden. Sie gehören, trotzdem die etwa keine tiefere Störung der Intelligenz zeigen, gleichwohl zu den vermindert Zurechnungsfähigen, die, älter geworden, nicht selten in Gerichtssälen zu den widersprechendsten Beurteilungen seitens der Sachverständigen und der Richter (Geschworenen) Veranlassung geben.

Epileptische Simulanten sind den Referenten in etwa 0,5 % vorgekommen; sie sind zu ihrer Simulation manchmal durch die Furcht vor gewissen Unterrichtsstunden getrieben worden. Meist handelt es sich um hysterisch epileptische Naturen. Es liegt eben in ihrem hysterischen Wesen, das für alle möglichen Suggestionen empfänglich ist, solche Anfälle zu produzieren. Passende pädagogische Behandlung ist hier meist vom besten Erfolg gekrönt.

Swiss institution for epileptics
in Zurich.

Die Schweizerische Anstalt für Epileptische in Zürich

von H. Dr KÖLLE

I. *Entwicklung*

Verdankt ihre Entstehung einer Anregung des Kristlichen Vereins in Zürich, es bildete sich ein Komitee, das die Gründung einer Anstalt für Fallsüchtige in die Hand nahm.

Im Sommer 1886 konnte das erste Haus das für Kinder bestimmt war, eröffnet werden. Da aber bald auch viele Erwachsene zur Aufnahme in die Anstalt angemeldet wurden, musste die Erweiterung der Anstalt ins Auge gefasst werden, weshalb das Komitee ein Programm für den weiteren Ausbau der Anstalt aufstellte. Dieser konnte jedoch, weil die Anstalt als öffentliche Wohltätigkeitsanstalt, auf freiwillige Gaben angewiesen ist, nur schrittweise in dem Masse, als ihr die Mittel zuflossen, verwirklicht werden.

Im Laufe der Jahre ist es durch reichlich fliessende Liebesgaben, sowie durch Aufnahme eines grossen Anlehns möglich geworden, das ursprünglich kleine Anstaltsgut allmählich zu einem Besitz von 1314 aren zu arrondieren und ausser jenem ersten im Jahre 1886 eröffneten Hause für Kinder noch 2 weitere Gebäude, je für weibliche und männliche Erwachsene zu erstehen. Ferner wurden ein centrales Küchengebäude mit Koch- und Waschküche, sowie mit einer Anlage für elektrische Beleuchtung der Anstalt erbaut. Für die Beschäftigung des männlichen Erwachsenen wurden Oekonomiebetrieb, Gärtnerei und in einem besonderen Hause, verschiedene Werkstätten eingerichtet; endlich wurde das ganze Anstaltanwesen ringsum eingefriedigt und bildet nun einen nach aussen abgeschlossenen grösseren Komplex.

Freilich ist die Anstalt damit noch nicht am Ende ihrer Entwicklung angelangt. Der näheren oder ferneren Zukunft

bleibt noch manches zur Ausführung vorbehalten, in erster Linie die Errichtung von Pflegeanstalten für verblödete männliche oder weibliche Kranke etc. An der Spitze der Anstalt steht ein Komitee von 10 Herren und diesem zur Seite, ein solches von 9 Damen, ferner ein Verein von etwa 30 Herren aus 14 Kantonen der Schweiz. Die unmittelbare Leitung der Anstalt ist dem Direktor und dem Anstaltarzt übertragen. Die staatliche Aufsicht wird durch einen von der Regierung ernannten Beamten, durch das Bezirksamt und durch den Schulvorstand der Stadt Zürich, bezw, durch die Bezirksschulkommission ausgeübt.

2. Organisation

Die Anstalt ist nun wie folgt organisiert.

Bau I mit 50 Betten, ist für Kinder.

Bau II mit 70 Betten für weibliche Erwachsene.

„ „ 100 „ „ männliche „

bestimmt, die Anstalt kann somit zur Zeit 220 Kranke aufnehmen. Hinsichtlich der Verpflegung bestehen 3 Klassen.

3. Unterricht

Für die schulpflichtigen Kinder geeigneter Schulunterricht eingerichtet, und zwar in 3 Schulklassen, es besteht :

I eine Vorschule, das heisst, eine Vorbereitungs-klasse für die schwächsten Schüler.

II eine Unterklasse dem 1-3^{ten} Schuljahre.

III eine Oberklasse dem 4-6^{ten} Schuljahre der Primärschule entsprechend. Eventuelle wird, für begabtere Schüler Unterricht von der Sekundarschulstufe erteilt.

Die der Schule entwachsenen Jünglinge erhalten im Winterhalbjahr Fortbildungsunterricht.

In der Vorschule wird vorzugsweise der Anschauungsunterricht gepflegt. Tätigkeitsübungen, einfache und zusammengesetzte Unterscheidungsübungen, Uebungen für Auge und Hand, als Vorstufe für den Schreib — und Leseunterricht, haben hier ihre Stelle.

In der Unter-und der Oberklasse sind die Unterrichtsfächer diejenigen der Primarschule, Biblische Geschichte, Rechnen, Geographie, Zeichnen, Singen, etc.

Die Unterrichtszeit beträgt für die Vorschule 12, für die Unter- und Oberklasse etwa 24 Stunden wöchentlich. Der Unterricht ist auf Vor- und Nachmittag verteilt. Zwischen den einzelnen Stunden werden teils längere, teils kürzere Pausen eingeschaltet.

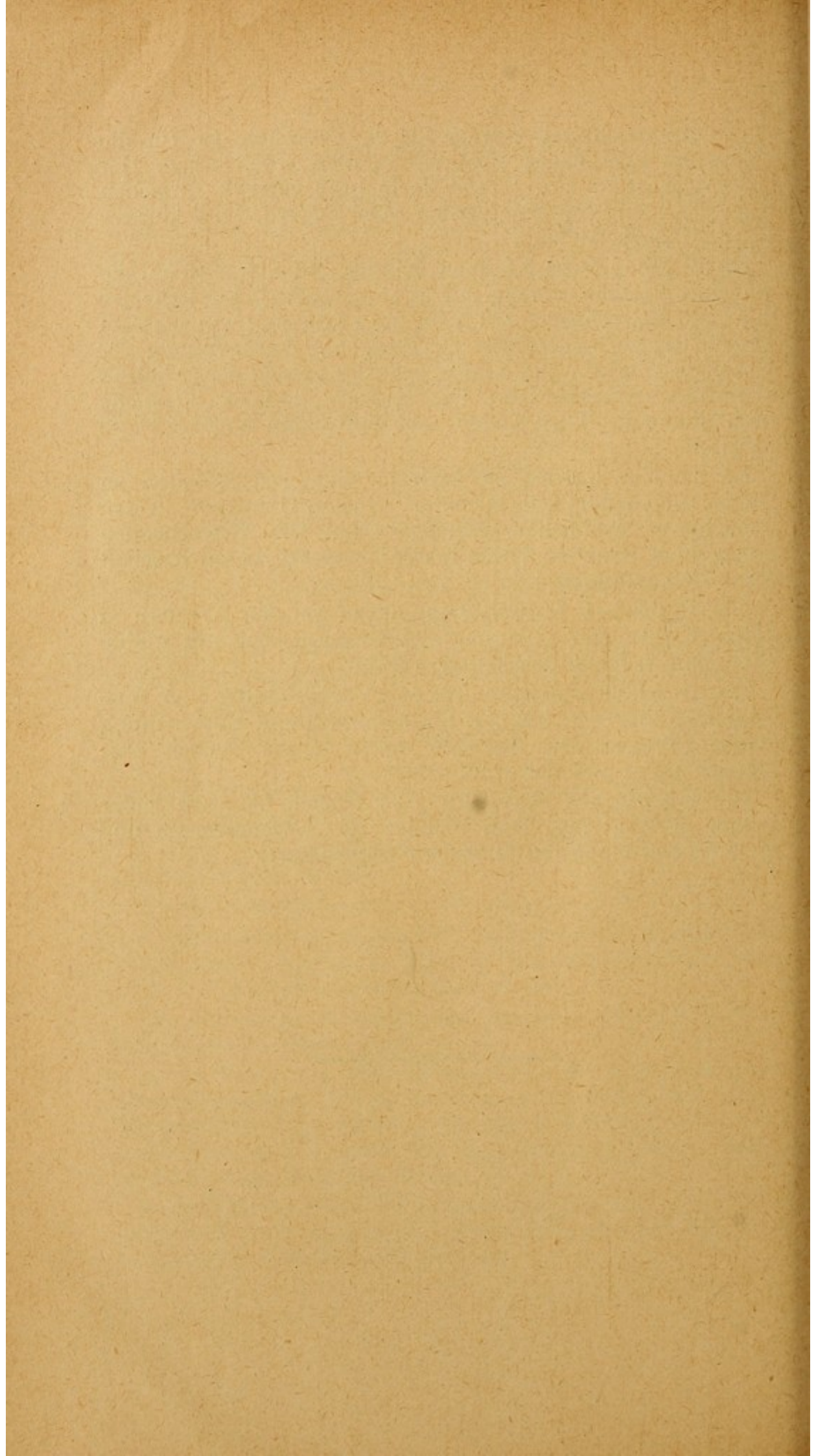
Da für die meisten Kranken, Kinder und Erwachsene, die einfache Anstaltsordnung mit ihrer geregelten Lebensweise mit ihrer Abwechslung von Arbeit und Erholung von grossem Werth ist, so wird ferner auf geeignete Beschäftigung der Kranken gehalten. Die Kinder erhalten ausser der Schulzeit Handfertigkeitsunterricht. Die Knaben flechten Teppiche und Schuhe aus Tuch Enden, und verfertigen sonstige Handarbeiten.

Im Sommer werden sie auch zu leichteren Arbeiten im Garten angehalten. Die Mädchen erhalten Unterricht in den einfacheren weiblichen Handarbeiten. Die Erwachsenen männlichen Kranken finden in der Gärtnerei, Landwirtschaft etc... Beschäftigung.

Die weiblichen Erwachsenen helfen bei den Arbeiten in Haus, Küche, etc... mit, und können ausserdem mit weiblichen Handarbeiten beschäftigt werden.

Durch schön angelegte Gärten, Veranstaltung von Ausflügen, Konzerten, etc., ist für Erholung und Unterhaltung Sorge getragen. Die Kranken sollen in der Anstalt eine Heimat haben und sich wohl fühlen.

Die eigentlichen Resultate sind freilich bis jetzt leider immer noch gering, man rechnet 10 % Genesungen und 40 % Besserungen, 50 % bleiben unge bessert.



Les troubles du langage

par M. JEAN GESSLER

Docteur en philosophie et lettres

(Cf. D^r Armand HORNUS. *Essai sur les troubles de la parole*. Paris 1877.)

Dans son acception la plus large, le mot « langage » désigne l'expression des idées par des mots parlés ou écrits ou par des signes.

De là trois sortes de langages : 1^o le langage parlé; 2^o le langage écrit; 3^o le langage émotif.

C'est du premier langage que nous nous occuperons dans cette étude. Dans son sens restreint, mais le plus ordinaire, le mot « langage » ne désigne rien de plus.

Il est inutile d'insister sur l'importance et la haute valeur du langage articulé pour l'homme; c'est, en effet, sa caractéristique physiologique principale, son signe distinctif.

« Nulle fonction n'est plus délicate ni plus complexe que celle de la parole. Il ne faut donc pas s'étonner que les troubles dont elle peut être l'objet soient aussi nombreux et aussi variés. »

(CHERVIN. *Bégaiement et autres maladies fonctionnelles de la parole*. Paris, 3^{me} édit. 1901, p. 13.)

Par trouble, nous entendons tout dérangement de la faculté, tout ce qui peut se présenter d'anormal dans cette faculté. C'est pourquoi notre étude se trouve placée dans la troisième section, à cause de son caractère pathologique et parce qu'elle étudie le caractère anormal du langage. Cependant, nous étudierons ces troubles chez les enfants normaux

et anormaux, et même tout spécialement chez les premiers, où ils sont mieux caractérisés.

Côté pratique de notre étude : faire connaître la nature des différents troubles et les méthodes de guérison ; en particulier le rôle des parents et des éducateurs en général dans le traitement de ces défauts.

L'étude physiologique de la faculté du langage devra précéder l'étude pathologique des troubles de celle-ci.

D^r MARIQUE : « Si compliqué que soit l'ensemble des organes et des fonctions qui concourent à son expression, on peut ramener schématiquement son mécanisme au type de l'arc réflexe :

1° Les appareils périphériques sensoriels ou voies centripètes ;

2° Les centres nerveux : A. de réception ; B. d'association ; C. de l'idéation ;

3° Les appareils périphériques moteurs ou voies centrifuges et les organes d'articulation.

(MARIQUE. *Tableau synoptique des appareils et des troubles morbides du langage*, dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, V. 1886-87, p. 242-43.)

D^r CHERVIN : « Ces actes de la parole se ramènent à trois groupes :

1° Elaboration des idées et des mots.

2° Transmission de ces idées aux organes chargés de les matérialiser et coordination des mouvements propres au langage articulé ;

3° Fonctionnement des organes phonato-articulateurs. »

De là, trois séries de troubles peuvent se produire par suite des perturbations organiques ou fonctionnelles dont ces actes peuvent être l'objet :

I. — *Troubles de la parole causés par des troubles de la pensée :*

A. Permanents : maladies mentales ;

B. Passagers : espèce de bégaiement causé par émotion violente (surprise, frayeur, timidité, colère).

II. — *Troubles de la parole causés par des troubles dans la transmission des pensées aux organes et coordination de leurs mouvements :*

A. Avec lésion anatomique : l'APHASIE sous ses quatre formes ;

B. Sans lésion anatomique : le BÉGAIEMENT et ses variétés.

III. — *Troubles dans l'articulation des mots :*

A. Fonctionnels : résultant d'un fonctionnement défectueux des organes d'articulation : les BLÉSITÉS ;

B. Organiques : résultant de malformations de l'appareil ;

C. Idiopathiques : résultant des mauvaises habitudes.

(CHERVIN, *op cit.* Ch. II, *Classification des troubles de la parole*, p. 13 et suiv.)

Nous examinerons successivement : 1° les Aphasies ; 2° le Bégalement ; 3° les Blésités ; 4° les défauts organiques ; 5° la mauvaise formation du langage des enfants.

Aphasie

Pour pouvoir traiter l'aphasie d'une façon complète, nous serons forcé de parler également du langage écrit.

L'aphasie se manifeste pour les deux langages dans :

A. *La fonction centripète*, de là, *surdité et cécité verbales* ;

B. *La fonction centrifuge*, de là, *aphémie et agraphie*.

Nous avons donc quatre types spéciaux d'aphasie :

1° SURDITÉ VERBALE. — Le malade sait lire et écrire, il sait parler, il entend, mais ne comprend pas ce qu'on lui dit : il a perdu la mémoire des sons de la parole, la *mémoire auditive verbale*. Il n'est pas sourd à proprement parler ; mais il est sourd pour le sens des articulations de la parole.

2° CÉCITÉ VERBALE. — Le malade parle et comprend ce qu'on lui dit, il sait écrire, mais il lui est impossible de relire son écriture. Il a perdu la mémoire visuelle des signes figurés de l'expression, la *mémoire visuelle verbale*.

(M^{lle} NADINE SKWORTZOFF. *De la cécité et de la surdité des mots dans l'aphasie*. Paris 1881.)

3° AGRAPHIE. — Le malade parle et comprend ce qu'on lui dit, il lit couramment, mais ne sait plus écrire, il lui est impossible de tracer même une lettre. Il a perdu la *mémoire motrice graphique*.

4° L'APHASIE PROPREMENT DITE OU L'APHÉMIE. — Le malade sait lire et écrire; il comprend ce qu'on lui dit, mais ne sait pas parler. Il a perdu la mémoire motrice verbale, il ne sait plus émettre les sons réguliers de la parole. A peine lui reste-t-il quelques mots, ordinairement des monosyllabes. C'est l'aphasie motrice, appelée encore aphasie du type Broca ou aphémie.

Les cas d'aphasie simple sont extrêmement rares.

(P. JANET, *le Cerveau et la Pensée*. Paris 1864, p. 133.)

Les différentes aphasies sont produites par des lésions partielles du cerveau.

(V. D. FERRIER. *De la localisation des maladies cérébrales*. Paris 1879.)

BIBLIOGRAPHIE. — « La littérature de l'aphasie est si abondante que la seule énumération des titres d'ouvrages ou de mémoires remplirait plusieurs pages. » RIBOT, *Les maladies de la mémoire*. Paris 1881, p. 121, note 2. L'auteur y donne une bibliographie sommaire de l'aphasie. A lire également *l'Aphasie depuis Broca*, conférence faite par M. DUVAL, à la *Société d'anthropologie de Paris*, dans la *Revue scientifique* XL, 1887, 24^e année, p. 769, avec notes bibliographiques.)

Le Bégaiement

(DECROLY et ROUMA. *Aperçu historique sur la Pathogénie*, Bruxelles 1903. — *Le Bégaiement*. — *Symptomatologie*, Bruxelles 1904.)

Ce mot est souvent pris dans un sens général pour désigner toutes les hésitations, tous les embarras de la parole. Pour éviter toute confusion, le D^r Chervin distingue entre le bégaiement proprement dit et les troubles pselliformes.

DÉFINITION. — Le bégaiement est un état choréïque inter-

mittent des appareils qui président à la phonation articulée, l'acte respiratoire y étant compris.

(Rapport du D^r MOUTARD-MARTIN, dans *Bull. de l'Acad. de Médecine*, 25 août 1874.)

SIGNES CARACTÉRISTIQUES, d'après le D^r Chervin :

I. *Début dans l'enfance.* — Le bégaiement apparaît ordinairement pendant la première enfance, c'est-à-dire de 3 à 7 ans, quelquefois un peu plus tard, mais très rarement après 10 ou 12 ans.

II. *Troubles respiratoires* plus ou moins marqués; de là, grande importance des exercices respiratoires dans le traitement.

III. *Intermittence.* — Cette caractéristique est de règle pour le bégaiement. Il faudra donc, dans le traitement, rechercher les causes qui provoquent les accès.

IV. *Disparition totale dans le chant.* — La caractéristique spécifique du bégaiement.

CAUSES GÉNÉTIQUES DU BÉGAIEMENT :

1° Les émotions violentes : peur, mauvais traitements, colère, etc.;

2° L'hérédité ou influences héréditaires;

3° Certaines maladies, telle que la fièvre typhoïde;

4° L'imitation volontaire ou involontaire;

5° Négligence des parents vis-à-vis du langage de leurs enfants.

Nous avons dit que le bégaiement est intermittent, nous ajoutons que les accès diffèrent d'intensité.

Les causes qui déterminent un accès ou influent sur l'intensité de celui-ci sont :

1° La timidité devant des personnes inconnues ou qui en imposent;

2° La peur de bégayer;

3° La phobie verbale ou peur de prononcer une ou plusieurs lettres, un ou plusieurs mots, une ou plusieurs phrases.

TRAITEMENT DU BÉGAIEMENT :

CHERVIN (*ibid.* p. 221) dit : « Chacun sait, aujourd'hui,

que le bégaiement n'est justiciable que de certains exercices gymnastiques spéciaux des organes phonato-articulateurs. »

La méthode actuellement la plus en vogue est celle du D^r Chervin, directeur de l'Institut des Bègues, à Paris. Elle comprend un traitement mental et un traitement fonctionnel. Ce traitement ne dure que trois semaines. L'âge propice est de 10 à 12 ans. (CHERVIN. *Bégaiement*, etc. Ch. VIII et IX.)

(Cf. G. DANIEL. *Une nouvelle méthode adjuvante pour le traitement du bégaiement*. Bruxelles 1902.)

La Blésité et ses variétés

DÉFINITION. — On désigne sous le nom générique de blésité une foule de défauts de prononciation caractérisés par la substitution, la déformation ou la suppression d'une ou de plusieurs consonnes. (CHERVIN, *ibid.* 274.)

La blésité n'est pas le résultat d'un défaut organique; elle est presque toujours (99/100 d'après Chervin), le résultat d'une fausse manœuvre ou de l'inexpérience de la langue dans la prononciation du son.

A l'inverse de ce qui se produit pour le bégaiement, la blésité est plus fréquente dans le sexe féminin que dans le sexe masculin.

La fréquence de la blésité doit être attribuée à la négligence. Cette négligence a sa raison d'être dans la persuasion où se trouvent de nombreuses familles du peu d'importance de ces défauts, ou dans un défaut de l'ouïe des parents qui fait que, l'habitude et l'orgueil paternel aidant, ils ne remarquent pas les défauts de prononciation de leurs enfants.

Les variétés de la blésité peuvent se ramener aux quatre groupes :

1° Blésité portant sur les consonnes : *r*, *s* (zézaiement), *i*, *ch* (clichement);

2° Le grasseyement ou rhotacisme;

3° Blésité portant sur d'autres consonnes.

4° Mauvaise prononciation des voyelles.

CHERVIN (*ibid.* p. 383). « Quels qu'ils soient, tous ces

défauts de prononciation peuvent toujours disparaître, sans crainte de récidive, en dix ou quinze jours d'un travail assidu et attentif. Aucun appareil, aucun *truc* n'est nécessaire pour cela. Comme pour le bégaiement, c'est à la physiologie qu'il faut faire appel. »

(Cf. DE MEYER. *Les organes de la parole et leur emploi pour la formation des sons du langage*, dans *Biblioth. scientifique internationale*. Paris, Alcan.)

Les défauts organiques

Les cas de défauts de prononciation causés par des vices de conformation des organes de l'articulation sont assez rares : ces défauts sont plus souvent causés par le mauvais fonctionnement de ces organes.

Les troubles organiques ou dyslalies mécaniques comme les appelle le D^r Kussmaul qui les a étudiés plus particulièrement, peuvent se grouper de la façon suivante :

1° *Dyslalie laryngée* (cf. H. DRYGAS, *les Paralysies du larynx*. Paris 1892);

2° *La dyslalie nasale et palatine*. Kussmaul subdivise la rhinolalie en *a) rhinolalia aperta; b) rhinolalia clausa*. Le docteur Chervin n'admet pas cette division (p. 325). Les obstructions nasales peuvent exercer une influence néfaste considérable sur le langage et sur l'intelligence des enfants. Il faudra recourir sans hésiter au chirurgien.

(V. PAUL RAUGÉ, *Les fosses nasales dans la phonation* dans *Ann. des mal. de l'or. et du larynx*. Paris 1894, p. 254.)

Pour les fissures palatines, qu'il faudra toujours faire opérer, à condition que l'enfant soit assez fort pour subir l'opération, je renvoie au chapitre très complet du D^r Chervin (*op cit.* p. 340 à 384).

3° *La dyslalie linguale* due ordinairement à l'hypertrophie de la langue ou à une mauvaise disposition de cet organe, qu'on corrigera par des exercices fréquents et bien dirigés.

La section du frein de la langue est inutile et souvent dangereuse.

4° *Les dyslalies dentales*, causées par la mauvaise conformation des dents, que le dentiste corrigera aisément.

5° *Les dyslalies labiales*, telles que gueule-de-loup, bec de lièvre, etc., ressortissent à la médecine opératoire.

Défauts idiopathiques

C'est ainsi que le D^r Gabriel appelle les défauts causés par une mauvaise habitude, principalement celle qui consiste à ne pas corriger le langage primitif de l'enfant.

D^r DANIEL. *Quelques petits défauts de prononciation*. Bruxelles, s. d., p. 1 : « L'enfant est petit, il parle en bébé, on trouve ça charmant, mais bientôt, en grandissant, le défaut s'accroît; les façons de parler enfantines deviennent ridicules à mesure que l'enfant grandit; les parents se gendarmement alors, mais il est trop tard, le pli est pris. »

Le fait sur lequel le D^r Daniel attire ici notre attention constitue un grand tort de la part des parents; il n'est malheureusement que trop fréquent.

(Cf. M. GRAMMONT. *Observations sur le langage des enfants*, dans *Mélanges ling. offerts à M. Miellat*. Paris 1902. — G. ROUMA. *Essai sur le développement et les premiers troubles du langage chez l'enfant*. (*Revue contemporaine*, août 1904.)

Après avoir esquissé les principaux troubles du langage, il nous reste à traiter la question suivante : *Quels sont ceux qui doivent s'occuper de la correction du langage défectueux des enfants*, et à un point de vue particulier : *Quel est le rôle des parents dans l'œuvre de cette correction?*

Les agents principaux sont :

1° Les médecins-spécialistes et professeurs d'orthophonie. (Je cite pour Bruxelles les noms de MM. Demoor, Daniel, Decroly et Rouma.)

2° Les instituteurs et institutrices;

3° Les parents.

Les parents exercent une influence considérable sur le langage de l'enfant. Et d'abord — dit le D^r J. Oostveen — que les parents sachent bien qu'il leur est possible de prévenir la plupart des défauts de prononciation chez leurs enfants.

(JOH. OOSTVEEN, *Handboek bij het spreekonderwijs en bij de behandeling van spraakgebreken*. Groningen 1903.)

Les parents peuvent aussi contribuer pour une large part à la guérison des défauts, surtout chez des enfants normalement constitués.

Quant à la méthode du traitement, on peut la résumer de la façon suivante.

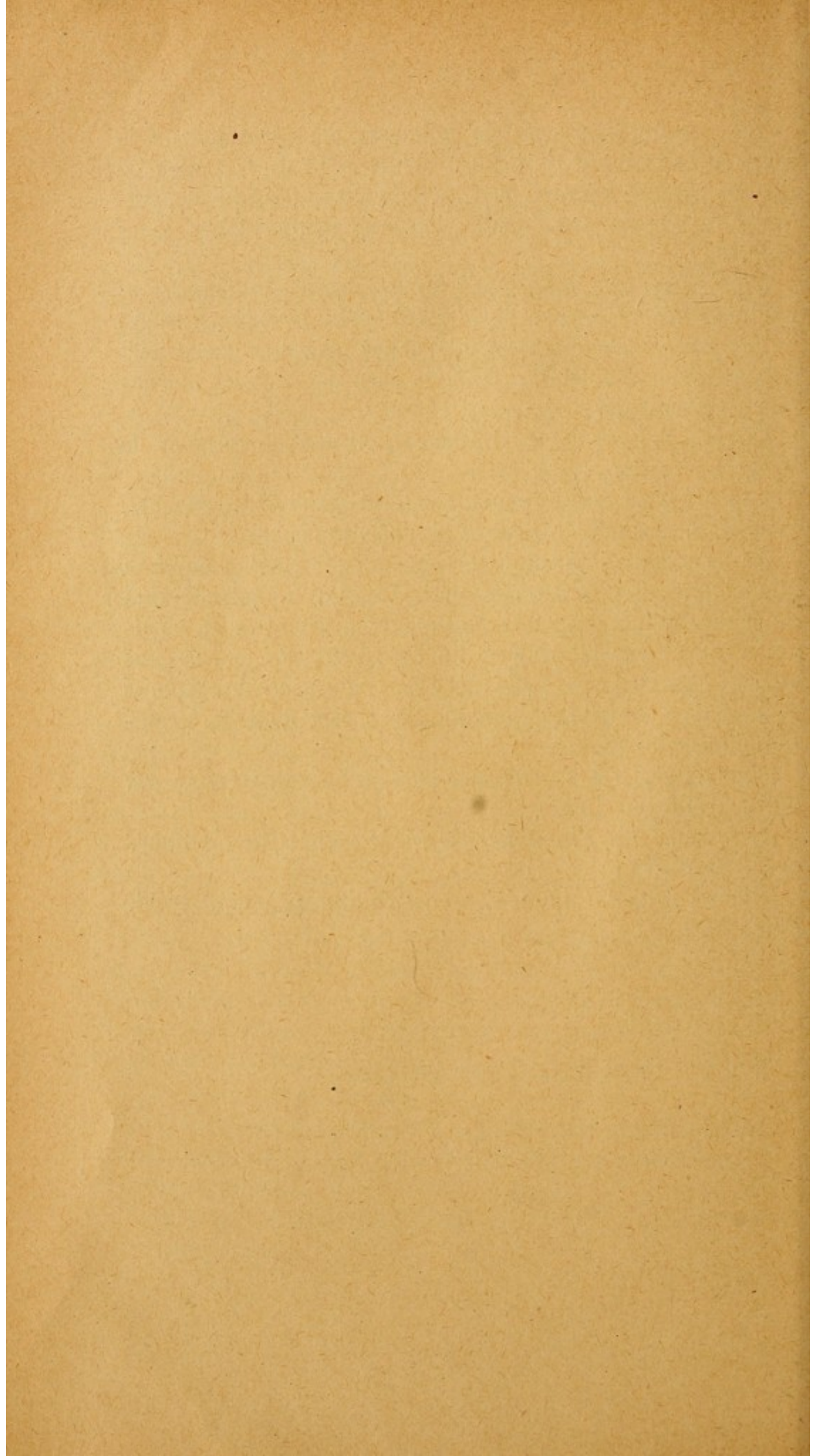
Le traitement doit être méthodique et scientifique, durable, intuitif, basé sur la douceur et les encouragements.

En terminant, je formule un vœu qui me tient à cœur et que je voudrais voir adopter par le Congrès : l'introduction de la Phonétique dans l'enseignement supérieur, et en particulier dans les établissements où l'on forme les jeunes gens appelés plus tard à la noble tâche de l'éducation des enfants et destinés à contribuer pour une large part dans la formation de leur langage.

(VELDKAMP, *De invoering van spreekonderwijs als vak*. Groningen 1898.)

(LUNDELL, *Die Phonetik als Universitätsfach*. Phonetische Studien I.)

(NYROP, *Manuel phonétique du Français parlé*. 2^e éd. Paris 1902.)



Bégaiement

Observations sur le bégaiement du jeune DAUBAS, Pierre,
élève de l'École de la Patte-d'Oie à Auch

Communiquées par M. DUFOUR
actuellement instituteur à Rieux (Haute-Garonne)

A première vue, il semble que le bégaiement soit dû à un vice de conformation des organes vocaux.

Cependant, il n'en est rien. J'ai remarqué par exemple que, chez mon élève, le bégaiement était intermittent. Ainsi, quand il était seul, il lui arrivait de lire d'une façon absolument correcte. D'un autre côté, à la suite d'une émotion, si je le grondais, il était incapable d'articuler un mot d'une façon intelligible. Enfin tout le monde sait qu'en chantant, les bègues articulent comme tout le monde.

Cette dernière remarque me conduisit à cette conclusion : *que le bégaiement est dû à la mauvaise adaptation du rythme respiratoire et phonatoire.*

En effet, observez un bègue : il parle tantôt pendant l'inspiration, tantôt pendant l'expiration, tantôt il ne respire pas du tout, d'autres fois il lance le courant d'air expiré dans le nez et se trouve dans l'impossibilité de prononcer certaines consonnes comme *p, t, k*, etc.

Les causes du bégaiement étant connues, j'essayai d'y apporter remède. Voici comment je procédai.

Chaque jour, au moment de la récréation, je prenais le jeune Daubas — il avait neuf ans — dans une salle, tout seul; je l'habituai d'abord à respirer en mesure, comme on le fait en chantant, je l'entraînai à faire des inspirations lentes, profondes, méthodiques, séparées par des temps de repos.

Après cela, je lui faisais prononcer des sons très simples, des voyelles; plus tard, je le faisais lire et réciter *très, très* lentement en détachant les diverses parties des mots, mais sans les *scander*. La récitation surtout se prêtait à ces exercices, d'autant qu'elle plaisait beaucoup à l'enfant.

Après six mois d'efforts aussi patients que persévérants, l'enfant ne bégayait plus. — Je crois devoir ajouter que la condition indispensable pour réussir, c'est d'exercer une très grande autorité sur ses élèves et *de ne jamais les gronder*.

Bibliographie

Les méthodes de rééducation par le D^r CONTET.

CHERVIN, MEIGE et FEINDEL ont également traité cette question.

Les troubles de la parole

chez l'enfant et leur influence dans la vie

par M. GEORGES ROUMA

Professeur d'orthophonie à l'Institut d'enseignement spécial
de Bruxelles

En mars 1905, nous avons publié dans *l'Ecole nationale* le résultat d'une enquête sur les troubles de la parole que nous avons faite sur 1,072 enfants de l'école n° 7 de Bruxelles. Cette école est située dans le quartier le plus peuplé et le plus misérable de la capitale. Nous avons découvert 280 cas de blésités, soit 26,1 p. c. et 13 cas de bégaiement, soit 1,3 p. c. Deux cas de bégaiement étaient associés à des blésités.

Dans les classes inférieures, nous trouvions 27 p. c. de cas de blésités et 0,51 p. c. de cas de bégaiement.

Dans les classes supérieures 18 p. c. de cas de blésités et 2,9 p. c. de bégaiement.

Diverses conclusions nous étaient suggérées par cette enquête, dont les plus importantes sont :

A) *Un grand nombre d'enfants entrent à l'école à l'âge de six ans et ne possèdent pas le mécanisme de la parole articulée.*

B) *Beaucoup d'enfants ne se corrigent pas de leurs défauts de parole pendant leur séjour à l'école.*

C) *Le pourcentage des bègues est beaucoup plus élevé dans les classes supérieures que dans les classes inférieures; il semblerait en résulter que l'école favorise le développement de ce mal.*

Ces propositions demandaient à être confirmées par des observations nouvelles. Nous proposâmes à nos collègues

belges, par la voie des revues pédagogiques, d'étendre l'enquête à leurs élèves et de nous envoyer leurs résultats. (1)

Sur 918 garçons de 1^{re} année d'études (2), on nous signale 146 cas de blésités, soit 15,9 p. c. et 11 cas de bégaiement, 1,1 p. c.

Sur 461 garçons de 6^e année d'études, on constate 28 cas de blésités, soit 6 p. c. et 12 cas de bégaiement, soit 2,06 p. c.

Sur 990 filles de 1^{re} année d'études, 90 cas de blésités ou 8 p. c. et 2 cas de bégaiement, soit 0,2 p. c. sont mentionnés.

Sur 436 filles des 5^e et 6^e années d'études, on relève 9 cas de blésités (2 p. c.) et 2 cas de bégaiement (0,45 p. c.) (3)

Ce qui corrobore entièrement nos déductions premières.

Voici, d'ailleurs, quelques résultats pris dans des écoles différentes :

A Bruxelles, école n° 1 (enquête faite sur 569 garçons par les instituteurs titulaires des différentes classes), on signale 27 cas de blésités sur 109 enfants de 1^{re} année d'études, soit 24,8 p. c. et 2 cas de bégaiement ou 1,8 p. c. Dans les 6^{es} années, on signale 3 cas de blésités ou 2,2 p. c. et 2 cas de bégaiement ou 1,5 p. c. sur 131 garçons.

A Bruxelles, à l'école n° 10 (enquête par le Dr Boulenger, sur 466 garçons), on constate 12 cas de blésités (15 p. c.) et 2 cas de bégaiement (2,5 p. c.) sur 80 élèves de 1^{re} année. On signale, par contre, 5 cas de blésité (7,5 p. c.) et 2 cas de bégaiement (3 p. c.) sur 66 garçons des 6^{es} années.

A Liège, école de la rue Sainte-Walburge (enquête dirigée

(1) En ce moment (25 juin), l'enquête n'est pas encore terminée. Elle porte déjà sur 10,000 enfants.

(2) Des écoles de Anserœul (Hainaut), Beignée (id.), Boussu-lez-Mons, Bruxelles (écoles 1, 4, 7, 10, 15, 16, 17, 18, 19), Familleureux (Hainaut), Liège, Limal, Molenbeek-Saint-Jean (écoles 4, 5, 6, 7, 8, 9), Mons, Namèche, Pousset (Liège), Quiévrain, Saint-Ghislain, Wevelghem-lez-Courtrai, etc.

(3) Dans toutes les enquêtes sur les troubles de la parole faites à l'étranger, on a constaté que le pourcentage relevé chez les filles était toujours de beaucoup inférieur à celui observé chez les garçons.

par M. E. Warland), on note 15,7 p. c. de blésités et 0 p. c. de bégaiement dans les classes inférieures, 6 p. c. de blésités et 0 p. c. de bégaiement dans les classes supérieures.

A Mons, à l'école de la rampe Sainte-Waudru (enquête faite par M. Lepage, directeur, sur 195 garçons), on observe 32 p. c. de blésités et 1,8 p. c. de bégaiement en 1^{re} année et 8,3 p. c. de blésités et 4,1 p. c. de bégaiement en 6^e année.

A Wevelghem lez-Courtrai (enquête sur 603 garçons, dirigée par M. Hautekiet), on signale 9 p. c. de blésités et 0 p. c. de bégaiement en 1^{re} année, et 0 p. c. de blésités et 2,8 p. c. de bégaiement en 6^e année.

Sur 123 filles de 1^{re} année de l'école n° 19 de Bruxelles, on note 16 cas de blésités (13 p. c.) et 0 bégaiement. Sur 83 élèves de 5^e et 6^e année de la même école, on compte 3 cas de blésités (3,4 p. c.) et pas de bégaiement.

Nous croyons inutile de prolonger davantage cette liste; les mêmes proportions s'observent dans toutes les écoles où l'on a procédé à l'enquête.

* * *

Les troubles de la parole peuvent avoir une influence considérable sur le caractère, la mentalité et la marche régulière des études d'un enfant. Ce sont de véritables infirmités qui amoindrissent la valeur sociale de ceux qui en sont atteints.

On ne s'imagine pas les souffrances morales qu'endurent parfois des enfants atteints de troubles de la parole, souffrances provoquées par les rires, les sarcasmes des autres élèves, toujours si peu charitables pour leurs condisciples, ou par des sobriquets qui les stigmatisent et établissent aux yeux de tous un état d'infériorité. Nous avons rapporté ailleurs (1) des cas typiques que nous avons observés à la Policlinique de Bruxelles, mettant en lumière l'état d'âme de certains de ces enfants. Nous nous permettons de reproduire ce que nous disions alors :

(1) Communication faite à la 2^{me} Conférence pour l'amélioration du sort de l'Enfance anormale, tenue à l'Hôtel Ravenstein en octobre 1904.

« Voici un enfant de cinq ans ayant contracté du bégaiement à la suite d'une frayeur. Depuis qu'il a constaté les difficultés qui entravent sa parole, il s'est renfermé dans un mutisme à peu près complet. Il ne prononce que des monosyllabes à de longs intervalles. A nos questions, il répond par des signes. Il refuse de l'argent ou des friandises parce que, avant de les lui abandonner, on a posé cette condition qu'il devait dire *merci*.

« Un autre enfant, également âgé de cinq ans, était incapable de prononcer les consonnes *s*, *f*, *v* qu'il remplaçait par *p* et *t*. De petits camarades l'avaient imité et s'étaient amusés à ses dépens. Il se battit, donna et reçut beaucoup de coups et, finalement vaincu, ne voulut plus parler que le strict nécessaire et en omettant volontairement les mots qui renfermaient les lettres difficiles. — Essayant de lui faire dire *sabot*, il répondit : « Je ne le dis pas ! » et maintint cette résolution malgré nos exhortations. »

Gutzmann cite des cas semblables observés par lui en Allemagne.

On conçoit que pour qu'un enfant de cinq ans prenne une résolution aussi déterminée et se condamne volontairement à un mutisme complet, alors que tout ce qui l'entoure est une excitation à la parole, il faut des mobiles puissants.

Parfois aussi les enfants fortement atteints, à la suite des moqueries dont ils sont journellement l'objet, se refusent à retourner en classe. Nous avons pu observer plusieurs cas de ce genre entre autres des enfants âgés de 13, 14, 15 ans, totalement illettrés parce que les parents n'avaient pu se résoudre à les envoyer à l'école où ils seraient devenus un objet de risée pour les autres.

Généralement, dans la famille et à l'école l'enfant est protégé par ses parents et par son instituteur, mais lorsqu'il quitte l'école pour entrer à l'atelier et qu'il n'est pas débarrassé de son défaut, il n'en est plus de même.

C'est un jeu fort en honneur parmi les ouvriers de certains établissements industriels que de faire prononcer à un jeune apprenti ayant du bégaiement ou des blésités, des

phrases dans lesquelles on a accumulé les difficultés et de rire ensuite des essais maladroits du pauvre. Et celui qui voudrait se soustraire à ce supplice serait battu impitoyablement. (1)

Les troubles de la parole par le fait de cette souffrance sans cesse répétée qui empoisonne littéralement toute une existence, agissent de la plus déplorable façon sur la mentalité des sujets. Les bègues et les enfants ayant de fortes blésités fuient généralement leurs camarades peu charitables, recherchent la solitude, deviennent farouches, maussades, susceptibles, leur insociabilité les rend désagréables à tout le monde.

En classe, ils s'efforcent de ne pas prendre une part active aux leçons, ils ne veulent pas être questionnés, ils cherchent à se dissimuler, à se faire oublier. A ce jeu, leur esprit s'engourdit, leur attention se dissémine, la paresse apparaît peu à peu.

C'est ainsi que, à l'école n° 7 de Bruxelles, dans les deuxièmes années fréquentées par des enfants normaux, sur un total de 37 enfants ayant des blésités, 25 sont considérés par leur instituteur comme ayant une intelligence moyenne ou supérieure à la moyenne (5 cas) et cependant 21 sont arriérés de 1 à 3 ans dans leurs études. Dans les classes d'enfants normaux du deuxième degré, sur un total de 86 enfants ayant des blésités, 68 sont renseignés comme ayant une intelligence moyenne ou supérieure à la moyenne et nous découvrons que 67 enfants sont de un à trois ans trop âgés pour leur classe. Enfin, dans le troisième degré, parmi les 34 enfants ayant des blésités, 26 sont cités comme ayant une intelligence au moins moyenne et 20 enfants sont retardés de 1 à 4 ans, dont 13 dans les cinquièmes années.

(1) Des déclarations de ce genre nous ont été rapportées par plusieurs de ces petits malheureux qui étaient venus se confier à nos soins. (Voir à ce sujet : Observations cliniques prises pendant les années 1902-03, 1903-04, à la Polyclinique de Bruxelles, par le Dr Decroly et Georges Rouma : *La Polyclinique* du 15 septembre, 1^{er} octobre, 1^{er} novembre, 15 décembre 1904.

Nous n'oserions conclure avec certitude que la cause de ces retards dans les études chez les enfants intelligents est uniquement imputable aux troubles de la parole, mais nous ferons cependant observer que dans une enquête faite à Berlin, on a trouvé que les enfants atteints de troubles prononcés étaient, en moyenne, retardés de deux ans dans leurs études quoique doués d'une intelligence normale. Gutzmann, auteur de l'enquête, (1) n'hésite pas, lui, à déclarer que la cause de cet arrêt frappant de développement est uniquement imputable aux troubles de la parole. Le même auteur a également porté son attention sur la connaissance par ces enfants du mécanisme de la lecture. Il a constaté que ceux-ci ne savaient pas ou presque pas lire.

Cette affligeante constatation s'explique, dit-il, par ce fait que l'enfant ne désire pas lire, dans l'unique but d'éviter les rires moqueurs des autres écoliers.

Au point de vue de l'enseignement de l'orthographe, de la lecture élémentaire, les blésités créent souvent des obstacles considérables formant entrave à la marche normale d'une classe.

L'enfant qui émet *t, f, p, s, ch* pour *d, v, b, z, j* (10 p. c. dans les premières années) ou *s* pour *ch* et *j* ou *t* pour *k*, etc., confondra facilement ces consonnes dans la représentation graphique des mots.

Plusieurs collègues nous ont signalé des cas de ce genre dans leur classe; chez certains sujets, cette confusion s'ancre et persiste très longtemps. Nous avons eu l'occasion d'observer une jeune fille de vingt ans qui ne savait pas différencier *s, z, j, ch* et articulait toutes ces consonnes par un sifflement latéral unique.

Dans ses travaux écrits, cette jeune fille faisait la même confusion, sa plume traçait aussi bien *sat* pour *chat*, que *chauchiche* pour *saucisse*.

(1) A. GUTZMANN : *Aus den Berliner öffentlichen Unterrichtskursen für stotternde Schulkinder. Monatschrift für die gesammte Sprachheilkunde*, numéro de juillet 1903.

* *
* *

Si on cherche à se rendre compte du mécanisme mental qui préside à l'émission des mots comme signes d'idées, on constate que *les mouvements moteurs de la parole sont déterminés par les images auditives des mots enregistrés et que ces mouvements sont d'autant plus précis que les images auditives sont plus nettes et plus profondes.*

Cette proposition contient toute la question des troubles de la parole. Elle est la clef permettant d'expliquer leur installation et leur ténacité, elle indique aussi la base du traitement et montre dans quelle direction il faut s'engager au point de vue des mesures prophylactiques. En effet, chez le petit enfant, les organes, d'une grande plasticité, sont inhabilement dirigés par une volonté faible, les articulations difficiles sortent mutilées, sont remplacées par d'autres émises avec un moindre effort, ou sont tout simplement laissées de côté. Tous les enfants passent par cette période de tâtonnement, de mouvements maladroits. Souvent, les parents oublient que le point de départ de ce langage défectueux est l'imitation et croient nécessaire d'adopter les expressions tronquées de leurs bébés. Le résultat le plus certain de cette manière de faire est que l'enfant ne fait plus d'efforts pour imiter le langage régulier. Voyant qu'on le comprend et qu'on se sert avec lui du langage qu'il a créé, il s'en contente. Les images vicieuses s'impriment, se gravent, se burinent dans le cerveau et, ce qui n'était d'abord que maladresse des facultés motrices devient habitude. Au centre moteur ne pourront évidemment se présenter que ces images : la période des blésités, qui ne devait être que transitoire dans l'évolution du langage de l'enfant devient ainsi définitive, et, plus l'enfant prend de l'âge, plus le défaut s'enracine et devient difficile à combattre.

Il ne suffira pas, comme on le pense généralement, de montrer à l'enfant comment il doit placer ses organes pour lui faire émettre correctement l'articulation rebelle, il faudra

remplacer les images motrices vicieuses, profondément empreintes dans le cerveau, par des images nouvelles correctes cette fois.

En d'autres termes, il faudra corriger une mauvaise habitude, et chacun sait que c'est là, en enseignement, la chose la plus difficile, la plus pénible. Il faut donc insister auprès des parents afin qu'ils emploient un langage correct et les persuader que leurs enfants comprendront tout aussi bien puisque leur vocabulaire ne se compose que de mots donnés par les parents mais imités d'une façon inhabile et défectueuse.

La déduction scientifique énoncée ci-dessus explique aussi pourquoi il est indispensable, pour que l'enfant parle bien, que l'entourage, père, mère, frères, sœurs, bonne, etc., n'aient pas de troubles de la parole; elle explique encore comment le bégaiement constitue une maladie éminemment contagieuse.

Au service de la Polyclinique, nous avons constaté que 10 p. c. de cas de bégaiement étaient dû à la contamination psychique : les uns avaient contracté leur infirmité à l'école en ayant comme camarade un petit bègue : d'autres en imitant par plaisanterie les phrases hâchées et hésitantes d'un condisciple, mouvements volontaires d'abord qui devinrent bientôt réflexes et furent particulièrement difficiles à déraciner. (1)

*
* *

Les considérations ci-dessus démontrent :

A) *Qu'il est nécessaire d'initier les futurs instituteurs à l'orthophonie, conséquemment de créer des cours spéciaux aux écoles normales.*

B) *Qu'il est nécessaire d'initier les futures mamans au mécanisme du langage articulé et les rendre aptes*

(1) Des cas semblables ont été observés à l'étranger par beaucoup de médecins et de professeurs orthophonistes et ont motivé le vœu exprimé dans plusieurs réunions de savants de voir créer des établissements spéciaux pour bègues.

à faire une éducation rationnelle du langage chez leurs enfants.

c) Qu'il est indispensable de créer un institut central d'orthophonie pour la correction des troubles graves de la parole (bégaïement notamment) dans lequel seraient établies des consultations gratuites où les mamans pourraient venir recevoir des conseils.

BIBLIOGRAPHIE

D^r H. GUTZMANN. *Das Stottern* (1898). Chapitre: *Die Statistik des Stotterns*.

D^r H. GUTZMANN. *Die Sprachentwicklung des Kindes und ihre Hemmungen*. *Mon. für die gesammte Sprachheilkunde* 1903 : *Januar-Februar-Maart*.

D^r OLTUSZEWSKI, (Varsovie). *Bericht über die Zehnjährige wissenschaftliche und praktische Thätigkeit der Warschauer Heilanstalt für Sprachstörungen* *Monat. f. d. ges. Spr.* 1903, février.

D^r R. COEN, (Vienne). *Ueber die öffentliche Fürsorge für sprachgebrechliche Schulkinder*. *Monatsch. f. d. ges. Spr.* 1903, mai-juin.

D^r-méd. FÉLIX SCHLEISSNER, (Prague). *Beitrage zur Statistik der Spachstörungen*. *Vortrag gehalten auf dem internationalen Kongress für Schulhygiene in Nurnberg*. *April 1904, in Monatsch f. d. ges. Sprachheilkunde. Juli-August et November-Dezember 1903*.

DECROLY & ROUMA. *Observations cliniques prises pendant les années 1902-03 et 1903-04*. *La Policlinique*, 15 septembre, 1^{er} octobre, 1^{er} novembre, 15 décembre 1904.

GEORGES ROUMA. *Une enquête scolaire sur les troubles de la parole, (à l'École n° 7 de Bruxelles)*. — *L'École nationale*, 15 mars 1905.

GEORGES ROUMA. *Une enquête scolaire sur les troubles de la parole à Prague (Autriche)*. — *L'École nationale*, 15 mai 1905.

GEORGES ROUMA. *L'enquête sur les troubles de la parole chez nos écoliers*. — *L'École nationale*, 1^{er} août 1905.



Over de Samenwerking van geneesheer en onderwijzer in de School

door Dr LEY

Docteur spécial aan de Hoogeschool te Brussel
Schoolarts te Antwerpen

en

F. CHRISTIAENS, G. DEMEULEMEESTER,
R. DEZUTTERE, J. JAECKS, H. VANDEUN

Onderwijzers aan de School van bijzonder onderwijs (Antwerpen)

Inleiding (1)

In de laatste jaren heeft de opvoedkundige wetenschap eene nieuwe richting ingeslagen. Zij is niet meer als voorheen eene samenstelling van uitweidingen, hoofdzakelijk theoretisch, over methodes, programmas en opvoedingsprinciëpen. Integendeel, zij heeft eene strekking om proefondervindelijk te worden, en als wetenschappelijke basis te nemen, de studie van het kind zelve.

Het is in de School voor Bijzonder Onderwijs dat de noodzakelijkheid eener diepere studie van de individualiteit des kinds zich met meer aandrang doet gevoelen.

Om doeltreffend te zijn, moet de opvoedkundige behandeling als grondslag hebben de psycho-physiologische studie van het op te voeden wezen.

Het is ook in de opvoeding der geesteszwakken van

(1) Het werk zal in het Fransch verschijnen in de « Archives internationales d'hygiène scolaire » van Griesbach. (Leipzig, Engelmann).— De vijf analyses der in gemeenschap bestudeerde Kindertypen worden later, op het Congres, uitgegeven.

alle graden, dat de noodzakelijkheid der tusschenkomst van geneesheer en physiologist het best ingezien wordt.

Vele pedagogen, en de meeste geneesheeren, hebben slechts een flauw en weinig bepaald denkbeeld van de practische wijze waarop eene verstandhouding kan ontstaan tusschen opvoeder en physioloog om eene doelmatige medico-pedagogische samenwerking te bewerkstelligen.

Het doel van het onderhavig werk is, door eene reeks bepaalde en wel ontwikkelde voorbeelden, de wederzijdsche werkwijze aan te toonen, welke ons het best uitvoerbaar heeft toegeschenen. Wij zijn van meening dat die samenwerking moet beoogen :

1° De wetenschappelijke en volledige kennis van het kind;

2° Het opzoeken der behandelingsmiddelen, welke het kind onder lichamelijk, verstandelijk en zedelijk opzicht zullen verbeteren.

*
* *

Zeker is het dat, ten huidigen dage, noch geneesheer, noch onderwijzer door hunne vakopleiding voorbereid zijn tot die studiën en die samenwerking.

Het is noodzakelijk, dat men in onze Hoogescholen de geneesheeren meer opleide tot de rol van opvoeders, welke zij zoo dikwerf te vervullen hebben, en dat men in onze Normaalscholen aan de opvoedingsleer eene meer physiologische en proefondervindelijke basis geve, dat men de opvoeders het kind in dien zin leere bestudeeren.

*
* *

Om ertoe te geraken op ernstige wijze eene volledige studie van het kind te maken, is het niet voldoende, dat de geneesheer en de opvoeder elkaar hunne denkwijzen en opzoekingen mededeelen bij een vluchtig gesprek in de klas. Zulks gebeurt in daartoe beschikte samenkomsten, waar beiden elkaar hunne uitslagen mededeelen, ze bijeenbrengen en rangschikken.

Hieronder geven wij eenige practische voorbeelden dier gemeenschappelijke studies.

Om dit werk te maken, hebben wij het algemeen plan gevolgd opgegeven door een onzer in eene klinische studie der geestelijke achterlijkheid. (1)

In *Samenkomsten na de klasuren* hebben wij elkaar onderling de opmerkingen medegedeeld die we aange- teekend hadden betreffende de bestudeerde typen. Wij hebben na uitvoering van het aangeduide plan de mid- delen beschreven, die voorgesteld en toegepast werden t verbetering van den toestand der bestudeerde kin- ren.

Mat betreft het werkelijk deel dat den geneesheer en den opvoeder wederzijds toekomt in deze nauwe samenwerking, dit is practisch moeilijk te bepalen. Zelfs in het deel dat zuiver medisch schijnt, zooals de oorzaaksleer, kan de onderwijzer tusschenkomen, door het geven van inlichtingen over de ouders, over maat- schappelijke factoren enz. De somatische ziektever- schijnselen kunnen ook opgehelderd worden door nauwkeurig opmerken van den onderwijzer : hij zal de leerlingen kunnen aanduiden, die gehoor-of gezichts- zwakte schijnen te hebben, die eene voortdurende neusverstopping vertoonen, die anormale bewegingen, bevingen of spastische spiervertrekkingen bezitten.

Onder zuiver verstandelijk oogpunt, kan men zeggen dat de werking van den geneesheer de proefnemingen van het laboratorium zal moeten omvatten, physiolo- gische waarnemingen en zielkundige testen, in onberis- pelijke voorwaarden genomen, over de aandacht, het geheugen, de vermoeidheid, de suggestibiliteit.

In de klas zal de opvoeder van zijnen kant zijne gedachten over deze zoo gewichtige zielkundige ver- schijnselen verlichten, door methodische opmerkzaam- heid, en zoo nauwkeurig mogelijke testen.

(1) Dr LEY, l'arriération mentale. Bruxelles, Lebègue, 1904.

De studie der hoogere werkingen, oordeel, redeneering, abstractievermogen, kan met veel vrucht door den onderwijzer gedaan worden, en wij hebben een schema als grondslag tot die studie aangegeven.

De studie der gevoelens van het kind, de waardeering zijner zedelijkheid en verbeeldingskracht, zijn zaken, over dewelke nauwlettende opmerkzaamheid, in en buiten de klas, alleen inlichtingen geven kan, en eene juiste schatting toelaat.

*
* *

De medisch-pedagogische behandeling zal moeten vastgesteld worden in gemeen overleg tusschen geneesheer en onderwijzer, de grondregels voor de opvoeding der geesteszwakken steeds in 't oog houdende : praktisch onderwijs, aanschouwing tot het uiterste gedreven, verzorgde en doelmatige lichamelijke opvoeding, en eindelijk technischen handenarbeid, naar dewelke de school moet gericht worden, wil men de kinderen die haar bijwonen in de mogelijkheid stellen, nuttige leden der samenleving te worden.

*
* *

Wij uiten den wensch, dat het voorbeeld onzer samenwerking in de School voor Bijzonder Onderwijs, te Antwerpen, de geneesheeren en opvoeders anderer scholen moge aanzetten eene dergelijke ernstige studie aan te vangen. Van zulke collaboratie wordt meermaals gewaagd, maar uiterst zelden wordt ze op doeltreffende en wetenschappelijke wijze bewerkstelligd.

Mogen deze gegevens er toe bijdragen den geestestoestand van vele pedagogen te wijzigen, die achterlijken nog beschouwen als luiards, nietdeugen, die niet willen leeren, op welke enkel berispingen, straffen en moreele dwangmiddelen moeten toegepast worden.

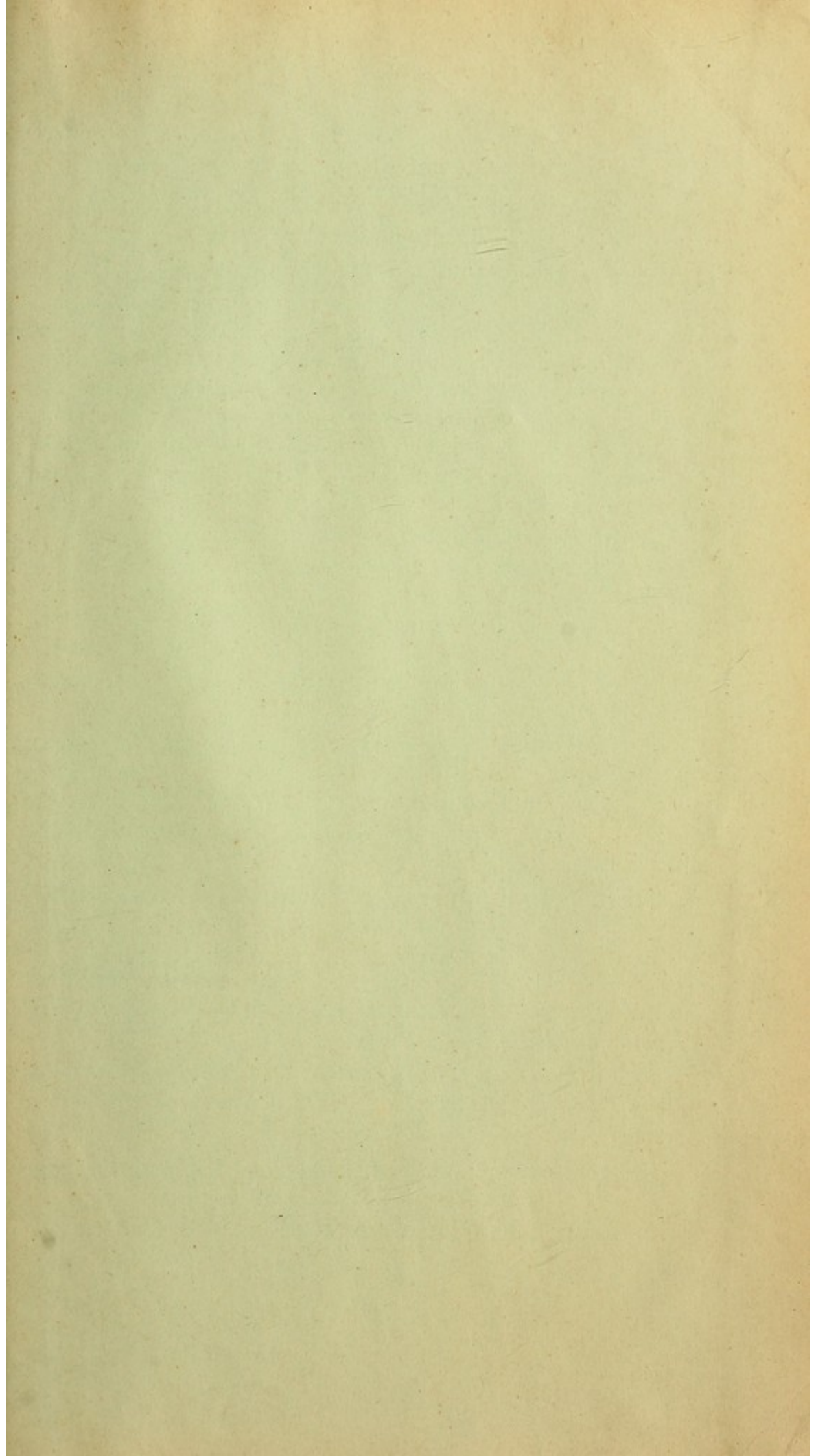
TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME SECTION

Rapports présentés par MM.	Titres des rapports	Pages
D ^r BOURNEVILLE	Les enfants anormaux	1
D ^r OV. DECROLY	Classification des anormaux	17
TOURT	Anormaux physiologiques et anormaux indisciplinés	29
A. BINET et D ^r SIMON	Méthodes permettant de reconnaître les arriérés de l'intelligence	33
<i>Bureau de Statistique du département fédéral de l'intérieur, à Berne.</i>	Dénombrement des enfants faibles d'esprit en Suisse en âge de fréquenter l'école	39
M. MIR	Enfants anormaux	43
D ^r BOULENGER	Situation faite actuellement aux enfants anormaux	51
G. E. SCHUTTLEWORTH	What work is being done in England.	59
FLETCHER BEACH	Mesures prises en faveur des enfants anormaux mentalement et physiquement, et des enfants épileptiques en Angleterre et au Pays de Galles	69
L. ALBANEL	Mesures à prendre en faveur des enfants anormaux	81
E. SAINDENIS	Enfants anormaux	89
<i>Instituteurs et institutrices du canton de Nailloux (H^{te}-Garonne).</i>	Enfants anormaux	99
Id.	Hérédité	103
D ^r LEY	L'éducation des enfants anormaux et l'instruction obligatoire.	107
A. LEVOZ et D ^r J. DEMOOR	L'éducation à donner aux enfants indisciplinés.	109
MULLER (M ^{lle})	Les enfants indisciplinés	117
CH.-L. BRACE	Traitement des écoliers paresseux et incorrigibles	121
A. GAMEWEL (Miss).	L'éducation intellectuelle de la jeunesse égarée	129
D. TRENTINI	Les enfants anormaux en général	137
Id.	Plan d'éducation des enfants anormaux	141

Rapports présentés par MM.	Titres des rapports	Pages
G. ROUMA	Les impulsifs	149
M. MENARD	Les enfants indisciplinés (garçons).	157
T. JONCKHEERE	Formation du personnel chargé de l'éducation des enfants arriérés	165
F. DROUOT	Formation du personnel chargé de l'éducation des enfants anormaux et plus spécialement des sourds-muets	171
E. GROSSELIN.	Instruction des enfants anormaux	175
M. S. GARRETT (Miss).	Comment apprendre à parler et à articuler aux enfants sourds ayant atteint l'âge normal et comment les élever plus tard avec ceux qui jouissent du sens de l'ouïe	181
E. DROUOT	L'éducation familiale du jeune sourd-muet	187
J. STERNHEIM.	De l'éducation des enfants aveugles en France.	195
M. ANAGNOS	Une instruction libérale est le plus grand besoin des aveugles.	203
AUREP-NORDIN (M ^{me})	Les sourds-muets-aveugles en Suède	209
D ^r BOURRILLON	De la nécessité de créer, au point de vue de l'éducation et de l'instruction, une nouvelle catégorie d'enfants anormaux, comprenant les difformés, estropiés et mutilés.	217
CH.-L. BRACE.	Education des enfants infirmes et faibles.	225
D ^r A. PARIS	Enfants épileptiques ou enfants prédisposés à l'épilepsie et enfants indisciplinés	233
F. KÖLLE	Ueber Unterricht und Erziehung Epileptischer Kinder.	241
F. KÖLLE	Die Schweizerische Anstalt für Epileptische in Zurich.	251
J. GESSLER	Les troubles du langage	255
DUFOUR.	Bégaiement.	265
G. ROUMA.	Les troubles de la parole chez l'enfant et leur influence dans la vie	267
D ^r LEY, F. CHRISTIAENS, G. DEMEULEMEESTER, R. DEZUTTERE, J. JAECKS, H. VANDEUN.	Over de Samenwerking van geneesheer en onderwijzer in de School.	277





L'ÉDUCATION FAMILIALE

Ligue nationale pour la vulgarisation des sciences pratiques, pédagogiques et sociologiques dans les familles

But de l'Association. — Elle a pour but général de répandre dans les familles et particulièrement par l'intermédiaire de la femme, les notions pédagogiques indispensables pour l'éducation physique, intellectuelle et morale des enfants et de compléter les programmes actuellement suivis dans les maisons d'éducation en vulgarisant la connaissance pratique des sciences naturelles, économiques et sociales. (Art. 2 du Règlement.)

Avantages aux Membres. — Pour être membre il faut verser une cotisation de 10 francs.

Ce titre et cette cotisation donnent droit :

1° A un *abonnement gratuit à la Revue* et à toutes les publications de la Ligue;

2° Au service de lecture des livres d'éducation de la bibliothèque;

3° Au service de tous les renseignements concernant les branches du programme;

4° A la gratuité de tous les cours et conférences institués par la Ligue;

5° A une annonce gratuite dans la *Revue*;

6° Aux entrées gratuites dans les expositions organisées par la Ligue.

SIÈGE DE LA LIGUE : **Rue Rubens, 44, Bruxelles.**

Revue de l'Education Familiale

La Revue de l'Education familiale est la seule Revue pratique destinée aux familles.

Elle est dirigée par un comité de docteurs en sciences, en médecine, d'inspecteurs, de directeurs, de prêtres, de parents, etc.

Prix d'abonnement : 5 fr. pour la Belgique, 6 fr. pour l'étranger

Numéros spécimens gratuits sur demande

ADRESSÉE à **M. PIEN, rue Rubens, 44, Bruxelles**





Massachusetts School
for Feeble Minded.

